

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Institut de géographie

Espace Louis-Agassiz 1

CH - 2001 Neuchâtel

MÉMOIRE DE MASTER
sous la direction du Prof.

Etienne Piguet

Assistante

Clémence Merçay

Octobre 2012

Lauriane Aubry

D'un recensement à l'autre

*Analyse du nouveau
système de recensement
fédéral de la population*



REMERCIEMENTS

Les derniers mots de cette recherche étant maintenant écrits, je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont suivie, de près ou de loin, dans cette *aventure*.

J'adresse un merci particulier aux membres de l'Institut de Géographie de Neuchâtel

- A mon directeur de mémoire, Etienne Piguet, pour avoir su guider mes réflexions dans les méandres rédactionnelles de mon mémoire, pour ses conseils et son enthousiasme
- A Clémence Mercey, pour sa disponibilité, ses commentaires et ses relectures attentives

Ainsi qu'à la Faculté des lettres et sciences humaines qui m'a permis d'approfondir mes recherches en soutenant mon voyage à Belfast.

Je remercie également mes deux interlocuteurs, Monsieur Buscher et Monsieur Varrin, qui m'ont accordé du temps afin de répondre à mes questions.

Un grand merci aussi à mes ami(e)s d'uni, qui se reconnaîtront, pour les discussions et les conseils. A Lucile et à Christelle pour les *journées mémoires* studieuses et les quatre heures tant attendus! A ma famille, à la fois présente et disponible tout au long de mes études.

Pour finir, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Guillaume. Merci pour ton soutien sans faille, tes relectures et tes commentaires éclairés... merci aussi pour tes clowneries qui ont su me redonner du cou-rage quand il le fallait.

Pour mettre un terme à ce travail, la citation de Benjamin Dereca semble tomber à pic :

« *IL Y A TROIS SORTES DE PERSONNES :*
CEUX QUI SAVENT COMPTER ET CEUX QUI NE SAVENT PAS »

RESUME

Depuis les années 1990, les techniques de recensement de la population se sont considérablement développées et diversifiées. En effet, de plus en plus de pays abandonnent le recensement traditionnel – dit par *dénombrement* – pour mettre en place des méthodes nouvelles. Si les raisons financières sont souvent avancées pour expliquer ces changements, d'autres facteurs semblent peser dans la balance, tels que la non-participation de la population, l'amélioration des autres sources d'informations, etc. Parmi les nouvelles méthodes les plus privilégiées figurent le recensement par registres, le recensement mixte ou le recensement par sondage.

En 2010, après 150 ans de recensements par dénombrement, la Suisse a choisi aussi de mettre en place une nouvelle méthodologie. Résultat d'un compromis bien helvétique, le nouveau recensement fédéral est basé sur l'utilisation combinée de registres et d'enquêtes par sondage. Cette combinaison inédite, développée par le Conseil fédéral, se veut à la fois moderne et économique, tout en restant aussi performante que l'ancien système.

La présente recherche entend confirmer l'hypothèse selon laquelle la modification de méthodes de recensement implique un changement dans les données disponibles aux termes de la démarche. Au travers d'une présentation précise des deux systèmes de recensement et d'une comparaison de données, cette réflexion propose une estimation des conséquences – principalement en termes de nouvelles possibilités et de restrictions – de ce changement. Afin d'illustrer au mieux ces différences, deux études de cas géographiques, basées sur les résultats du recensement de 2000, sont partiellement reproduites en utilisant les données du nouveau système. Il apparaît que si la nouvelle méthode offre une meilleure actualité et préserve la plupart des informations par rapport à l'ancien système, cette amélioration se paye par une diminution partielle de la précision voir même, dans certains cas, de pertes sèches en termes de données.

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| <i>Remerciements</i> | 2 |
| <i>Résumé</i> | 4 |
| <i>Table des matières</i> | 5 |
| <i>Liste des illustrations</i> | 8 |
| <i>Liste des acronymes</i> | 9 |
| PREMIÈRE PARTIE | 10 |
| INTRODUCTION ET PROBLÉMATIQUE | 10 |
| <i>Introduction</i> | 11 |
| <i>Les recensements de la population en 2012</i> | 12 |
| <i>Problématique</i> | 13 |
| 1. Définition..... | 13 |
| 2. Une remise en question : vers de nouvelles méthodes..... | 13 |
| 3. Changements liés aux nouvelles méthodes | 15 |
| 4. Modifications liées au nouveau système fédéral..... | 17 |
| <i>Question et axes de recherche</i> | 18 |
| <i>Objectifs du travail</i> | 20 |
| DEUXIÈME PARTIE | 22 |
| LES MÉTHODES DE RECENSEMENT | 22 |
| <i>Les statistiques</i> | 23 |
| 1. Une statistique étatique..... | 23 |
| 2. Des statistiques et de la statistique | 24 |
| 3. Un langage universel | 25 |
| <i>L'utilisation de sources secondaires</i> | 25 |
| 1. Les avantages..... | 26 |
| 2. Les désavantages..... | 27 |
| <i>Les recensements de la population</i> | 28 |
| 1. Développement historique des recensements..... | 28 |
| 2. Définition et caractéristiques..... | 29 |
| 2.1. Les buts des recensements | 30 |
| 2.2. La qualité des recensements | 31 |
| 2.3. La comparabilité dans le temps et l'espace..... | 32 |
| 2.4. Des tendances contradictoires | 34 |
| 3. Les techniques de recensement | 35 |
| 3.1. Le dénombrement traditionnel..... | 35 |
| 3.1.1. <i>Les avantages</i> | 36 |
| 3.1.2. <i>Les inconvénients</i> | 37 |
| 3.1.3. <i>Remise en question</i> | 37 |
| 3.2. L'utilisation de registres administratifs | 38 |
| 3.2.1. <i>Les avantages</i> | 40 |
| 3.2.2. <i>Les inconvénients</i> | 40 |
| 3.2.3. <i>La mise à jour des registres</i> | 41 |
| 3.3. Le micro-recensement ou le recensement par sondage | 42 |
| 3.3.1. <i>Les avantages</i> | 43 |
| 3.3.2. <i>Les inconvénients</i> | 43 |
| 3.4. Les méthodes mixtes | 43 |
| 3.4.1. <i>Les avantages et les inconvénients</i> | 44 |
| 4. Conclusion intermédiaire : dénombrement ou registres ? | 44 |

| | |
|---|-----------|
| TROISIÈME PARTIE | 46 |
| INSTRUMENTS MÉTHODOLOGIQUES..... | 46 |
| <i>Concepts généraux</i> | <i>47</i> |
| <i>Données utilisées.....</i> | <i>48</i> |
| <i>Méthodes de recherche</i> | <i>50</i> |
| 1. Entretien semi-directif | 50 |
| 2. Grille de comparaison | 51 |
| <i>Biais méthodologiques</i> | <i>51</i> |
| QUATRIÈME PARTIE | 54 |
| DE LA SITUATION INTERNATIONALE AU SYSTÈME SUISSE | 54 |
| <i>La situation étrangère</i> | <i>55</i> |
| 1. Le recensement des pays nordiques | 58 |
| 1.1. L'exemple de la Finlande | 58 |
| 1.2. L'exemple de la Norvège | 60 |
| 2. Le recensement tournant de la France..... | 61 |
| 3. Conclusion intermédiaire : le rôle du contexte | 63 |
| <i>L'ancien recensement fédéral de la population</i> | <i>64</i> |
| 1. Les premiers recensements fédéraux de la population | 64 |
| 2. Évolution de la pratique des recensements | 67 |
| 3. Nouveau souffle et nouveaux débats | 68 |
| 4. Le recensement fédéral de la population de l'an 2000 | 70 |
| 4.1. Le contenu des questionnaires | 71 |
| 5. Conclusion intermédiaire : des tendances plurielles | 71 |
| <i>Le nouveau recensement fédéral</i> | <i>72</i> |
| 1. Mise en place du nouveau recensement..... | 73 |
| 1.1. Questionnements en vue du recensement de 2000 | 73 |
| 1.2. Choix d'une nouvelle méthodologie..... | 74 |
| 1.3. Réactions et oppositions | 75 |
| 2. Le nouveau système de recensement fédéral | 77 |
| 2.1. Les autres enquêtes statistiques suisses | 77 |
| 2.1.1. L'enquête sur le budget des ménages..... | 78 |
| 2.1.2. L'enquête sur les revenus et les conditions de vie | 79 |
| 2.1.3. L'enquête suisse sur la population active | 80 |
| 2.2. Le relevé des registres | 80 |
| 2.2.1. Le registre des habitants | 81 |
| 2.2.2. Le registre fédéral des bâtiments et des logements | 83 |
| 2.3. Le relevé structurel | 84 |
| 2.3.1. Le contenu du questionnaire structurel..... | 85 |
| 2.4. Les enquêtes thématiques..... | 86 |
| 2.4.1. Mobilité et transport | 86 |
| 2.4.2. Formation de base et formation continue..... | 87 |
| 2.4.3. Santé | 87 |
| 2.4.4. Familles et générations..... | 87 |
| 2.4.5. Langue, religion et culture | 87 |
| 2.5. Les enquêtes omnibus | 88 |
| 2.6. Les densifications | 88 |
| 3. Conclusion intermédiaire : un système moderne et complexe..... | 89 |

CINQUIÈME PARTIE 92**LE NOUVEAU RECENSEMENT À L'ÉPREUVE 92**

| | |
|--|-----|
| <i>Les modifications de données</i> | 93 |
| 1. Comparaison du RFP 2000 avec les registres de 2010 | 94 |
| 1.1. Ajouts de modalités | 95 |
| 1.2. Ajouts de caractères | 96 |
| 2. Comparaison du RFP 2000 avec le relevé structurel | 97 |
| 2.1. Nouvelle formulation des questions | 97 |
| 2.2. Modifications et/ou ajouts de modalités | 98 |
| 2.3. Ajouts de caractères | 99 |
| 2.4. Questionnaire ménage et logement | 99 |
| 3. Données perdues en 2010 | 100 |
| 4. Conclusion intermédiaire : des données égarées | 101 |
| <i>Études de cas</i> | 103 |
| 1. La question de la religion | 104 |
| 1.1. Présentation de la recherche <i>Le paysage religieux en Suisse</i> | 104 |
| 1.2. Principaux résultats de la recherche | 105 |
| 1.3. La question de la religion selon le nouveau RFP | 106 |
| 2. La question de la langue parlée | 109 |
| 2.1. Présentation de la recherche <i>Le paysage linguistique en Suisse</i> | 109 |
| 2.2. Principaux résultats de la recherche | 110 |
| 2.3. La question linguistique selon le nouveau RFP | 110 |
| 3. Conclusion intermédiaire : Des taux d'erreur importants | 113 |
| <i>Résultats</i> | 115 |
| <i>Conclusion</i> | 118 |

SIXIÈME PARTIE I**BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES I**

| | |
|--|-------|
| <i>Bibliographie</i> | II |
| 1. Littérature scientifique | II |
| 2. Ouvrages méthodologiques | IV |
| 3. Documents de l'administration fédérale | IV |
| 3.1. Articles de loi et messages officiels | VI |
| 4. Autres sources | VII |
| <i>Annexes</i> | VIII |
| 1. Documents | VIII |
| 2. Tableaux | XXVII |

LISTE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|-----|
| Illustration 1 : Schéma du nouveau recensement fédéral de la population..... | 11 |
| Illustration 2 : Carte des méthodes de recensement utilisées par les pays européens pour la vague de 2000..... | 56 |
| Illustration 3 : Carte des méthodes de recensement utilisées par les pays européens pour la vague de 2010..... | 57 |
| Illustration 4 : Schéma du système finlandais..... | 60 |
| Illustration 5 : Caricature de F. Boscovits (1900) « Pas de fouineur du fisc ici » | 66 |
| Illustration 6 : Schéma du système complet de statistiques suisses | 77 |
| Illustration 7 : Article 6 de la loi LHR du 23 juin 2006 | 82 |
| Illustration 8 : Schéma du raisonnement d'analyse | 93 |
| Illustration 9 : Schéma des principaux résultats de la comparaison RFP 2000 et 2010..... | 101 |
| Illustration 10 : Tableau de la population résidente selon l'appartenance religieuse, en 2000 et 2010. | 106 |
| Illustration 11 : Tableau de la population résidente selon les régions urbaines ou rurales, en 2010 .. | 108 |
| Illustration 12 : Tableau des langues parlées en 2000 et 2010..... | 111 |
| Illustration 13 : Tableau des régions linguistiques selon la langue parlée, en 2010..... | 111 |
| Illustration 14 : Population résidente selon la langue parlée à la maison / au travail et la région linguistique, en 2010 | 112 |

LISTE DES ACRONYMES

ASG : Association faitière des géographes suisses

BFS : Bureau fédéral de statistique

CASTEM : Cadre de Sondage pour le Tirage d'Echantillons de Ménages

CE : Conseil d'État

CF : Conseil fédéral

CN : Conseil national

COICOP : Classification of Individual Consumption by Purpose

DFI : Département fédéral de l'intérieur

EBM : Enquête sur le Budget des Ménages

EGID : Identificateur fédéral de bâtiment (eidgenössische Gebäudeidentifikator)

ESPA : Enquête Suisse sur la Participation Active

EWID : Identificateur fédéral de logement (eidgenössische Wohnungsidentifikator)

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France)

ISO : International Organization for Standardization

LHR : Loi sur l'harmonisation des registres

LSF : Loi sur la statistique fédérale

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OFS : Office fédéral de la statistique

PIN : Personal Identification Number

RegBL : Registre fédéral des bâtiments et des logements

RFP : Recensement fédéral de la population

RIL : Répertoire d'Immeubles Localisés (France)

SILC : Statistics on Income and Living Conditions

SRPH : Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (Stichprobenrahmen für Personen- und Haushaltserhebungen)

SSSt : Société Suisse de Statistique

UN : Nations Unies

UNECE : United Nations Economic Commission for Europe

Première partie

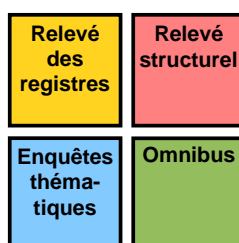
INTRODUCTION ET PROBLÉMATIQUE

INTRODUCTION

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS 2003 : 1), la Suisse comptait, en décembre 2000, très exactement 7'288'010 habitants, dont 3'720'443 femmes et 3'567'567 hommes. Parmi toutes ces personnes, 4'640'359 ont déclaré parler principalement l'allemand, 1'485'056 le français et 470'961 l'italien. A cette date, le pays totalisait quelques 1'332 centaines, majoritairement des femmes et parmi les 167'949 résidents du canton de Neuchâtel, 38,09% se déclaraient de confession protestante. Si de telles données existent actuellement en Suisse, c'est grâce à la réalisation de recensements fédéraux de la population. En effet, à intervalle de 10 ans depuis 1850, ils dénombrent, de manière exhaustive, toute la population du pays ainsi que ses principales caractéristiques (sexe, âge, lieu de résidence, religion, mode de déplacement, etc.). Selon les derniers résultats du recensement fédéral de la population de 2012, datant de juillet, il y avait alors, en Suisse, 7'991'602 habitants, dont 4'047'762 femmes et 3'943'840 hommes. Cependant, pour cette même année, il n'existe pas de statistiques précises concernant les langues parlées ou la répartition religieuse.

En effet, entre le recensement fédéral de la population de 2000 et celui de 2011, un grand changement a eu lieu dans la manière de compter les habitants : depuis 2010, la population n'est plus recensée de manière traditionnelle, *par dénombrement* grâce à un questionnaire individuel tous les 10 ans, mais de manière annuelle grâce à la combinaison inédite de quatre méthodes différentes, expliquées par la suite. Ainsi, à présent, les principales données des recensements fédéraux proviennent du relevé des registres des habitants des cantons et des communes. Ne fournissant que des informations de type administratif, cette source est complétée par trois différentes enquêtes par échantillonnage (relevé structurel, enquêtes thématiques et omnibus). Le nouveau système de recensement présente l'avantage, selon l'OFS (2011a : 2), de « *décharger la population* » et « *d'économiser quelque 100 millions de francs par rapport à un recensement de la population traditionnel* ».

Illustration 1 : Schéma du nouveau recensement fédéral de la population



(Source OFS 2011a : 1)

Ce changement d'une pratique, pourtant centenaire, n'est pas propre à la Suisse, et s'inscrit dans une tendance observable sur le plan international. Le coût croissant des systèmes traditionnels, les réticences de la population et le manque d'actualité des données décennales, semblent être les principales causes de ce changement de méthode. Cependant, bien que cette tendance soit générale, il existe encore peu de littérature concernant ces nouveaux systèmes. Si plusieurs descriptions de ces techniques inédites existent, il ne semble pas que les conséquences (autres que financières) de ces changements aient souvent été étudiées. Et pourtant, passer d'un recensement par dénombrement exhaustif à un recensement basé sur des données administratives – et complétées par des sondages – a de réelles conséquences. C'est le cas, par exemple, pour la recherche, qui, de manière

générale, n'a plus accès aux mêmes données puisque celles-ci sont issues d'autres sources. Plus spécifiquement, les études géographiques sont également influencées par l'absence de données exhaustives, par exemple, lors de la réalisation de cartes ou d'analyses. Cette modification des données statistiques, matériel de base pour de nombreuses recherches, découle ainsi directement de la mise en place de nouveaux systèmes de collecte d'informations. Se posent alors les questions suivantes : Quelles sont réellement les modifications de données induites par un nouveau système de recensement ? Quelles sont les conséquences directes de ces modifications en termes d'informations disponibles ? Suite à ces changements de données, quels sont les gains et les pertes pour des domaines de recherche comme la géographie ?

Le but du présent travail est d'esquisser des réponses à ces questions en s'intéressant aux conséquences, en termes de possibilités de recherche pour la géographie, du passage d'un recensement traditionnel de la population à l'utilisation de registres, ceci au travers du cas de la Suisse. La première partie de la réflexion est consacrée à la problématique des recensements de la population ainsi qu'à la formulation de la question de recherche et des objectifs. La deuxième partie s'intéresse à la pratique des recensements et présente, plus en détail, les différentes manières de recenser la population avec leurs principaux avantages et inconvénients. La méthodologie, employée pour cette étude, en constitue le troisième chapitre. Le quatrième chapitre est dédié à une présentation détaillée de la situation internationale, du recensement fédéral traditionnel de la population et du nouveau recensement mis en place dès 2010. Pour finir, le cinquième chapitre présente l'analyse des données récoltées par les différents recensements fédéraux de la population ainsi que deux études géographiques concernées par cette nouvelle méthodologie. Une discussion, mettant en lumière les résultats observés, clôture ce travail.

LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION EN 2012

Avant de commencer, il paraît important de consacrer quelques lignes à la situation actuelle en matière de recensements de la population en Europe et dans le monde. Ce tour d'horizon international permet de mettre en avant l'importance des recensements de la population en 2012 – actuellement, presque tous les pays mènent régulièrement de telles démarches – et ainsi de mieux comprendre le contexte général dans lequel s'inscrit ce mémoire. Le but de ce sous-chapitre n'est pas encore d'étudier les différentes manières de recenser la population des diverses nations mais de présenter un *état des lieux* à partir des résultats des deux dernières vagues de recensement, celle de 2000 et celle de 2010. La vague de 2010, qui regroupe les recensements réalisés entre 2005 et 2014, n'étant pas encore terminée, seules les informations déjà disponibles sont présentées.

Pour la vague de recensement de 2000 (regroupant les années 1995 à 2004), la majorité (87%) des pays de l'UNECE (*United Nations Economic Commission for Europe*) a mis en place un recensement traditionnel de la population (UN 2008 : 5). Seuls Andorre, la Bosnie-Herzégovine, l'Allemagne, l'Islande, Saint-Marin, la Suède et l'Ouzbékistan n'ont pas mené de recensement durant cette période. Parmi les 49 pays de l'UNECE ayant effectué un recensement, 15 l'ont mené entre janvier et mai 2001, suivant ainsi les recommandations de l'UNECE concernant la synchronisation des recensements. Au total, 65% de ces pays (32) ont respecté les souhaits des Nations Unis qui préconisent la réalisation d'une telle démarche

durant les années se terminant par 00 ou 01¹. Les vingt dernières années sont marquées par l'utilisation grandissante de nouvelles approches pour recenser la population (UN 2008 : 7). L'utilisation de méthodes non traditionnelles passe ainsi de 16% des pays de l'UNECE dans les années 1990 à 31% dix ans plus tard. Cette proportion aurait pu être encore plus importante, cependant, « *for the 2000 Round, many countries sought to change their methodologies concerning the register-based method, but gave up because of the lack of one or several required elements* » (EUROSTAT 2004 : 17).

Selon les informations fournies par les Nations Unies (datant d'avril 2012)², à la fin de 2014, tous les pays du monde, à l'exception de la Géorgie et de l'Érythrée, auront réalisé un recensement de leur population pour la période de 2005-2014. Seuls le Liban, la Somalie, l'Irak et l'Ouzbékistan n'ont cependant pas encore fixé l'année précise de leur démarche, qui pourrait donc ne pas avoir lieu. De manière générale, l'amélioration du niveau d'alphabétisation ainsi que les avancées technologiques ont permis d'améliorer la qualité des données et la couverture géographique des recensements. Avant même la fin de la vague de 2010, il est possible de confirmer la tendance de l'utilisation grandissante de nouvelles méthodes, déjà observée depuis 1990. Ainsi, selon le statisticien Valente (2010 : 1), « *dans la vague des recensements de 2010-2011, presque la moitié des pays européens préféreront aux méthodes classiques des procédures innovantes s'appuyant la plupart du temps sur des registres de population, exclusivement ou en combinaison avec d'autres sources* ».

PROBLEMATIQUE

1. DEFINITION

A présent, il semble nécessaire de présenter plus en détail une définition du recensement de la population. Selon Valente (2010 : 1), le recensement de la population « *est l'opération statistique permettant de dénombrer les habitants d'un pays et d'en dresser le profil démographique, économique et social* ». Un recensement correspond, en quelque sorte, à la *photographie* ou à l'*instantané* d'un pays entier pris à un moment défini (BEGEOT et EGGERICKX 1993). Sur cette *photographie* figurent tous les habitants du territoire ainsi que certaines de leurs caractéristiques. Afin de distinguer les recensements d'autres méthodes de collecte de renseignements, la plupart des auteurs s'entendent sur quatre caractéristiques *clés* que doivent remplir les recensements de la population. Il s'agit du dénombrement général (informations récoltées concernant chaque individu), de la simultanéité (démarche menée partout en même temps), de l'universalité (toutes les personnes de la zone sont questionnées) et de la périodicité déterminée (reconduite périodique de la démarche). Ces caractéristiques seront détaillées par la suite.

2. UNE REMISE EN QUESTION : VERS DE NOUVELLES METHODES

Historiquement, comme cela sera présenté plus loin, la technique la plus utilisée pour compter les individus est celle du dénombrement exhaustif, via des agents recenseurs engagés pour visiter chaque domicile et poser une série de questions aux habitants. Les

¹ Pour plus de détails, un schéma récapitulatif est disponible en annexes sous *Document 1 : Classement des pays par date de recensement, vague des années 2000*.

² Informations disponibles sur le site internet de la Statistics Division – Demographic Statistics Section – United Nations. Consulté le 3 mai 2012. URL : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm>

réponses à ces questionnaires sont ensuite collectées afin de dresser le portrait général de la population. Ce genre de démarche *moderne* a fait son apparition au début du XIX^e siècle et s'est répandu rapidement. Begeot et Eggerickx (1993 : 1706) estiment ainsi qu'« à la fin du XIX^e siècle, la plupart des pays européens ont réalisé au moins un recensement ». Un siècle plus tard, cette pratique par dénombrement est utilisée par presque toutes les nations et reste encore, de nos jours, la plus employée (EUROSTAT 2004 : 6). L'évolution des techniques de recensement (arrivée de l'informatique) et des besoins d'informations (progression de la recherche) ont encouragé le développement de questionnaires à la fois plus longs et plus complets jusque dans les années 1980. Afin de réduire les coûts de leur démarche, les pays – qui en ont les capacités – choisissent généralement de mener leur questionnaire par *autodénombrement*³ plutôt qu'en engageant des agents recenseurs. Cependant, « *the system of self-enumeration by heads of household depends on the literacy of the respondents and their willingness to complete the questionnaire* » (FINDLAY 1986 : 5).

Si la méthode traditionnelle du recensement par dénombrement rencontre tant de succès, c'est parce qu'elle permet l'obtention d'informations exhaustives pour l'ensemble de la population. Ainsi, sur la *photographie* instantanée prise par le recensement, chaque personne est individuellement *distincte*. Cette méthode, mondialement répandue, comporte cependant quelques faiblesses. Parmi celles-ci figurent son coût très élevé et son actualité décennale contestable. A ces deux faiblesses, s'ajoute une condition indispensable pour des informations de qualité : la bonne volonté – et donc la participation – de la population étudiée. Afin d'améliorer l'image des recensements aux yeux de la population et ainsi réduire la proportion des non-réponses, les États interviennent en réalisant des campagnes nationales de publicité, telles que « *don't miss the photo of 5.12.2000* »⁴ pour la Suisse (UN 2008 : 36).

Malgré ces campagnes publicitaires, la vision traditionnelle du recensement de la population par dénombrement s'est vue progressivement remise en cause. Dès les années 1970, Begeot et Eggerickx (1993 : 1711) observent une augmentation des critiques envers ces démarches, telles que des « *crainces du public à l'égard de l'intrusion dans la vie privée et du non-respect du secret statistique des informations collectées* » et une volonté de garantir légalement l'utilisation exclusive des résultats du recensement pour les statistiques. Pour Findlay (1986 : 1), les années 1980-82 marquent le début d'un renversement de tendance qui met à mal la pratique traditionnelle. En effet, pour la première fois, le développement des recensements par dénombrement semble ralenti en raison de l'opposition grandissante du public et de la disponibilité de données alternatives. Ce changement de tendance est accompagné d'un courant critique face à la méthode traditionnelle du recensement, qui milite pour le droit au respect de la vie privée des personnes. Sur le terrain, celui-ci s'observe en Allemagne de l'Ouest et aux Pays-Bas où les recensements sont annulés à cause de campagnes de boycott, dans les années 1980 (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1711). Au Danemark aucun dénombrement n'a lieu et les seules informations disponibles pour cette période sont issues du registre de la population. L'Angleterre, aussi sujette aux critiques, réduit la longueur de son questionnaire.

³ Il est question d'autodénombrement lorsque les questionné(e)s répondent seuls aux questions du questionnaire.

⁴ Ou « *this is your futur. don't leave it blank* » pour les Etats-Unis, « *count on me* » pour la France (UN 2008 : 36), « *inscrivez votre nom dans l'histoire de la Russie* », « *comptez-moi dans le recensement de 2011* » pour le Royaume-Unis (UN 2006 : 216).

Trente ans plus tard, force est de constater que les critiques face au recensement classique de la population n'ont guère évolué. Valente (2010 : 1) pense que « *le souhait d'utiliser autant que possible des informations disponibles par ailleurs, la moindre disposition du public à participer, les changements de la demande des utilisateurs et la nécessité de maîtriser voire de réduire les coûts* » sont autant de facteurs qui remettent aujourd'hui en cause la méthode centenaire. Cependant, bien que l'avenir du recensement classique soit de plus en plus discuté, l'abandon total de cette pratique ne semble pas être réellement envisagé. En effet, selon Findlay (2006 : 263) « *in the long run it is more costly for a (...) country not to have data on which to base policy and investment decisions. Without this information governments have no basis on which to plan the distribution of goods and services to their peoples, and researchers have no marker against which to evaluate the equity and efficacy of development policies* ». Par conséquent, la tendance actuelle vise l'utilisation de méthodes alternatives plus satisfaisantes que la démarche traditionnelle.

Face aux lourdeurs que suppose un recensement classique (coût, temps, charge pour la population), de nouveaux systèmes se développent. « *More sophisticated technologies were introduced, which in some cases became both increasingly complex and more accurate* » (EUROSTAT 2004 : 6). Au rang de ces nouveautés figurent les recensements qui utilisent des registres administratifs, des recensements par sondage ou encore des recensements dits *mixtes* alliant plusieurs méthodologies. Ces différentes techniques, que Valente (2010) classe en sept catégories⁵, sont présentées plus en détail dans le second chapitre de ce travail. Les qualités, telles que la maîtrise des coûts, l'actualité des résultats et la participation limitée de la population sont régulièrement mises en avant lors des débats concernant les meilleures techniques de recensement. De manière générale, comme cela s'observe en Suisse, il semble que la tendance actuelle vise davantage l'abandon du dénombrement traditionnel pour l'utilisation de méthodes *mixtes*. Ainsi, si dans les années 2000 l'utilisation de méthodes alternatives était encore relativement rare, le recensement des années 2010, bien que n'étant pas encore terminé, présente déjà une grande variabilité méthodologique.

3. CHANGEMENTS LIES AUX NOUVELLES METHODES

La multiplication des techniques de recensement qui s'observe de nos jours conduit au développement de nouvelles méthodes. Il est intéressant de les étudier plus en détail puisqu'elles modifient, en fin de compte, l'image de la population. Ainsi, selon les nouvelles méthodes adoptées, les données ne sont plus issues des mêmes sources ou n'ont plus exactement les mêmes contenus. Par exemple, lors du passage à un recensement basé sur des registres, les informations ne sont plus demandées à la population par le biais d'un questionnaire mais directement extraites des bases de données de l'administration. Dans le cas de la mise en place d'un recensement par sondage, seul un échantillon de la population est interrogé, contrairement à la version traditionnelle qui questionne tous les habitants d'une zone.

Les modifications dans la manière de recenser ont des conséquences sur les données finales produites par le recensement. Bien que le type d'informations ne soit pas le même, il est possible de proposer ici une analogie avec ce qui a été observé en climatologie suisse. En

⁵ Il s'agit des recensements par formulaires longs et courts, des recensements par registres, des combinaisons registres-dénombrement complet, des combinaisons registres-enquêtes existantes, des registres et enquêtes ad hoc, des dénombremments classiques et mises à jour annuelles sur la base d'un échantillon et pour finir des recensements tournants (VALENTE 2010 : 1-4).

effet, lors d'études entreprises par MétéoSuisse (2009 : 1) concernant l'évolution des températures, il a été mis en avant que des changements d'instruments (ou de méthodologie) influencent les mesures finales. Ainsi, dans le cas des données produites par MétéoSuisse, l'amélioration du matériel et l'introduction de nouvelles habitudes de mesures (autres horaires) ont influencé la courbe de l'évolution des températures. Dans ce cas, des *effets de méthode* s'observent donc dans les résultats. De manière plus générale, si de tels effets sont observables dans des domaines de précision tels que les sciences physiques, il est permis d'imaginer qu'ils le seront *a fortiori* également en sciences sociales. Par conséquent, en changeant la manière de recenser la population, il est fort probable que les données issues des recensements soient également modifiées. Il est donc important d'identifier les transformations afin d'en comprendre au mieux les conséquences.

Les modifications induites par un changement de méthode varient selon le choix de la nouvelle manière de recenser. Dans le cas de l'introduction d'un recensement basé sur des registres administratifs, les différences semblent être de deux types. Premièrement, les données produites ont une meilleure actualité puisque les registres sont presque constamment mis à jour. Deuxièmement, les informations contenues dans les registres sont directement liées aux besoins et au fonctionnement de l'administration, elles embrassent ainsi un spectre différent de sujets, qui est, en principe, moins large. Par exemple, les informations relatives à l'état-civil des personnes sont utiles à l'administration pour des questions fiscales mais la connaissance de la langue parlée au domicile n'a pas d'intérêt direct pour elle. Ainsi, les informations demandées lors des recensements traditionnels qui ne sont pas indispensables pour les registres *disparaissent* lors du passage à un nouveau système. Dans le cas de l'utilisation de sondages, il est possible de poser les mêmes questions que lors d'un recensement classique, il n'y a donc pas de *perte de données*. Cependant, les sondages ne permettent de questionner qu'un échantillon de la population. Il n'est donc plus envisageable d'atteindre l'exhaustivité souhaitée par les recensements. L'utilisation de sondages ne fournit ainsi des résultats statistiquement significatifs et représentatifs uniquement à un niveau global. Cette perte de précision et d'exhaustivité est particulièrement problématique pour les études géographiques locales (une commune, un quartier) ou pour l'étude de populations réduites (sous-population ou minorité).

Ces différents changements de méthodes concernent principalement trois acteurs : les producteurs des recensements (généralement les États), les utilisateurs des données produites (les États et les chercheurs) et les informateurs (les populations qui sont recensées). La présente recherche focalisera plus particulièrement son attention sur les deuxièmes acteurs, les utilisateurs. Le principal changement pour les producteurs de recensements, souvent à l'origine de la mise en place des nouvelles méthodes, est la simplification des démarches. Pour la Suisse, le nouveau recensement fédéral de la population « *réduit la charge de travail des communes, des cantons et de la population* » (OFS 2011a : 6). Par conséquent, les États diminuent également les coûts globaux de leur démarche. Les tentatives de calcul de la réduction des coûts restent cependant problématiques puisqu'elles n'englobent pas systématiquement les coûts logistiques et organisationnels que suppose la mise en place d'une nouvelle méthodologie (adaptations légales, structures de protection des données et mises à jour) (CALDER 2012). De plus, le changement de méthode n'est pas toujours aisé et nécessite un certain temps, comme le démontre l'exemple de la Finlande qui a mis 30 ans pour passer d'un recensement traditionnel à un recensement basé exclusivement sur des registres administratifs. Les deuxièmes acteurs concernés par la mise en place de nouvelles méthodologies, sont les

utilisateurs. Parmi ces utilisateurs figurent les chercheurs mais également les institutions publiques comme les pompiers, la police, les politiciens, etc. Ainsi, l'État est à la fois producteur et utilisateur des données statistiques. Une modification dans la manière de collecter les données va donc influencer les informations disponibles pour ces utilisateurs. Les derniers acteurs directement concernés sont les informateurs. En effet, l'introduction d'une nouvelle méthodologie peut changer leur rapport avec les informations contenues dans le recensement. Par exemple, dans le cas du passage à un recensement par registres, ils ne seront plus questionnés puisque les données nécessaires sont différemment collectées. Il apparaît donc une certaine distance entre l'informateur et le producteur de statistiques. Cette distance peut être vue soit comme positive (par exemple, il n'y a plus besoin de *perdre* du temps pour remplir le questionnaire), soit comme négative (il y a une perte de contrôle des informations transmises et un désengagement des répondants).

4. MODIFICATIONS LIEES AU NOUVEAU SYSTEME FEDERAL

La nouvelle méthodologie choisie par le Conseil fédéral pour mesurer la population helvétique est principalement basée sur l'utilisation des registres administratifs. Les données obtenues sont ensuite complétées par des sondages afin d'obtenir des résultats proches de ceux de l'ancien recensement. Ainsi, les informations relatives aux trajectoires migratoires, au logement, au travail, à la mobilité, à la formation, à la famille, à la langue et la religion, – qui ne sont pas contenues dans les registres –, sont obtenues grâce à une enquête par échantillonnage : le relevé structurel. Celui-ci est composé d'un questionnaire envoyé à 200'000 personnes, soit 2,7% de la population. D'un point de vue général, la combinaison de ces deux méthodes permet d'obtenir un équilibre entre les inconvénients (informations non contenues dans les registres) et les avantages (données exhaustives) de la première et les avantages (possibilité de poser les questions directement à la population) et inconvénients (représentativité limitée) de la seconde. Théoriquement, les résultats finaux devraient donc être comparables à ceux de l'ancien système (dénombrement exhaustif). Ce nouveau système permet d'obtenir des résultats annuels, ce qui constitue un avantage pour les utilisateurs. Cependant, en analysant plus en détail cette nouvelle méthodologie, l'on observe que la perte d'informations induite par l'utilisation de registres n'est qu'en partie compensée par l'utilisation de sondages. En effet, toutes les données issues du relevé structurel (sondages) ne sont significatives qu'à un niveau géographique large. Ainsi, comme cela est présenté par la suite, pour les cantons peu peuplés, les petites villes ou les quartiers, il n'est plus possible d'obtenir des données représentatives. Ce problème de représentativité a été dénoncé par une majorité des acteurs s'étant prononcé lors de la procédure de *consultations pour l'introduction du nouveau recensement fédéral de la population* (DFI 2006), au rang desquels figuraient les cantons et les milieux scientifiques.

Le présent travail propose de regarder plus en détail les conséquences de ce changement méthodologique pour la géographie, qui est directement concernée par cette perte de précision. Dans le rapport sur les procédures de consultation, l'association faîtière des géographes suisses (ASG) estime que « *la solution préconisée par le CF correspond à une abolition pure et simple du recensement et donc à la fin d'un instrument démocratique au service d'une politique transparente* » (DFI 2006 : 14). Si l'introduction du nouveau système ne correspond pas à la fin du recensement, il en résulte tout de même une perte importante d'informations détaillées, qui concernent à la fois des dimensions spatiales et démographiques. Par exemple, les données concernant la langue parlée n'étant collectées

que lors du relevé structurel (donc auprès de 200'000 personnes), il ne sera plus possible de connaître, de manière statistiquement satisfaisante, les répartitions linguistiques précises. Les petites villes et les villages des régions linguistiquement limitrophes n'auront donc plus une vision précise des langues parlées sur leur territoire. Cette perte de précision sera également problématique, par exemple, pour l'analyse du trafic pendulaire (temps de parcours ou moyen de transport), de la différenciation spatiale ou des sous-populations. Par conséquent, comment sera-t-il possible de connaître les répartitions religieuses d'un quartier ? Ou comment feront les autorités pour savoir quel moyen de transport utilisent majoritairement les habitants d'une zone ? Il ne semble pas que l'observation sur le terrain suffise pour obtenir des chiffres réellement pertinents sur l'ensemble du territoire⁶.

La perte de couverture géographique et la diminution de la précision de certaines données est donc une des conséquences importantes de l'introduction du nouveau système de recensement fédéral. Il semble pourtant que cet élément ne soit pas présenté comme problématique par l'OFS. Ainsi, dans son discours officiel, l'Office se concentre plutôt sur les limites du système traditionnel (coût, participation, actualité) et sur les qualités du nouveau système. Cette position paraît normale de la part de l'institution qui mène les recensements. En revanche, il est surprenant qu'il n'y ait pas d'études externes qui s'intéressent plus en détail à cette nouvelle pratique. En effet, mis à part les quelques critiques qui seront discutées par la suite (au chapitre « Le nouveau recensement »), il ne semble pas qu'il y ait de discours critique, en Suisse, au sujet de cette nouvelle méthodologie. Ainsi, un des buts de la présente recherche est de présenter une première observation des changements découlant des nouvelles manières de recenser la population et de voir, au travers du cas suisse, les principales conséquences pour la géographie. Les répercussions sur les informations disponibles et sur leur précision sont les principaux axes de recherche de ce travail.

QUESTION ET AXES DE RECHERCHE

Partout en Europe, la tendance actuelle semble favoriser l'abandon de la méthode traditionnelle de dénombrement de la population pour la mise en place de nouvelles méthodes. La Suisse, en choisissant l'utilisation d'une méthode mixte, suit également ce courant. Les changements introduits par cette nouveauté risquent d'influencer les données utilisées par la recherche. Le présent travail propose donc d'étudier ces conséquences et pose la question de recherche suivante :

Quelles sont les conséquences – principalement en termes de nouvelles possibilités et restrictions – du nouveau recensement fédéral de la population pour la recherche et plus spécifiquement pour la géographie de la population ?

Contrairement au dénombrement exhaustif en vigueur jusqu'en 2000, le nouveau recensement fédéral de la population se base, depuis 2010, sur quatre sources différentes. La majorité des informations proviennent du registre administratif des habitants qui est complété par trois enquêtes par échantillonnage. Selon l'OFS (2011a : 2), « *le nouveau*

⁶ Référence à la solution proposée par Couchepin, P. lors des discussions au CE : 2007.03.22. Loi sur le recensement fédéral de la population. Révision totale. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 12^e séance, 06.093. [En ligne] Consulté le 5 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/s/4716/242779/d_s_4716_242779_242792.htm?DisplayTextOid=242793

recensement de la population est plus moderne, meilleur marché, plus rapide et couvre davantage de thèmes ».

Par soucis de clarté, il semble important de préciser d'emblée le type de conséquences qui intéresse la présente recherche. Les conséquences financières, administratives ainsi que celles concernant la population seront présentées de manière contextuelle, puisqu'elles ne sont pas directement en lien avec la recherche. Cette réflexion se concentre ainsi sur les nouvelles possibilités et les restrictions qui interviennent dans l'analyse des données produites par le nouveau recensement fédéral de la population. C'est donc bien la matière et les informations que produisent les recensements qui sont au centre de cette démarche. Afin d'illustrer ces conséquences, deux questionnements, l'un autour de la religion et l'autre de la langue parlée, seront développés. Le choix de présenter des exemples de la géographie de la population s'explique par le parcours universitaire de l'auteur de cette réflexion. La comparaison entre les deux systèmes de recensement ne sera basée que sur les données issues du recensement de 2000 et, pour 2010, des données provenant du relevé des registres et du relevé structurel, ceci afin de comparer des informations équivalentes.

Les trois axes de recherche proposés ci-dessous permettent de répondre progressivement et de manière claire à la question de recherche, en séparant les données obtenues par le recensement de la population en deux types : les données démographiques de base et les données complémentaires. La distinction entre les deux types reprend celle proposée par l'OFS⁷ et n'est pas immuable. Elle permet de faire la différence entre les données de base qui sont obligatoirement présentes dans les registres de la population (en vertu de l'article 6 de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR)) et les données complémentaires qui correspondent à celles recueillies grâce au questionnaire individuel.

Axe de recherche 1 : Les données démographiques de base. Pour les données de base du recensement, la nouvelle méthodologie permet l'obtention de données plus précises. La précision des données de base est augmentée grâce à l'utilisation des registres des habitants, qui sont mis à jour régulièrement. Les résultats sont donc plus proches de la réalité que ceux fournis tous les dix ans par l'ancien recensement.

Axe de recherche 2 : Les données complémentaires. Les données complémentaires, collectées grâce au questionnaire du recensement structurel, perdent de leur précision avec le nouveau système de recensement. En effet, ne s'adressant plus qu'à 2,7% de la population, ne sont plus exhaustives. Cette perte remet en cause la qualité et la fiabilité des résultats pour de petites entités ou de petites échelles. Bien que des densifications d'échantillon soient possibles, les minorités et les questions de différenciations spatiales restent particulièrement touchées par ce nouvel aspect du recensement.

Axe de recherche 3 : Les conséquences pour la géographie. De par sa nature spatiale, la géographie est plus particulièrement concernée par la perte d'exhaustivité du nouveau recensement. Ainsi, dans plusieurs domaines (ceux uniquement traités dans le questionnaire structurel, tels que la mobilité, la profession, la formation, la culture, etc.), les lacunes spatiales dues à l'échantillonnage poseront problème.

⁷ Informations provenant du Message concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population du 29 novembre 2006, (06.093) : 74.

OBJECTIFS DU TRAVAIL

Afin de structurer au mieux ce travail, plusieurs objectifs ont été fixés. Au total, ils sont au nombre de cinq, répartis en deux groupes : d'une part ceux liés au contexte et d'autre part ceux liés à la description de l'analyse. Les objectifs du premier groupe (objectifs 1 à 3) ont pour but d'apporter une connaissance contextuelle sur les recensements de la population et plus spécifiquement sur la pratique helvétique. Les objectifs liés à l'analyse (objectifs 4 et 5) reprennent les trois axes de recherche de ce travail et vise à les expliciter.

Les objectifs liés au contexte, abordé dans le chapitre quatre, s'articulent en trois points :

- **Exposer les différentes pratiques en matière de recensements à un niveau international**
- **Présenter le recensement fédéral de la population tel qu'il a été mené de 1850 à 2000**
- **Présenter le nouveau recensement fédéral de la population**

Le premier point présente les différentes façons de recenser la population pour les principaux pays européens. Les cas de la France et des pays scandinaves sont analysés plus en détail afin d'exposer les atouts et les failles de leurs pratiques, qui se distinguent passablement de celles d'autres pays (recensement tournant et recensement uniquement basés sur l'utilisation de registres). Le deuxième point est consacré à une présentation détaillée de l'ancien recensement fédéral de la population. Sa mise en place et son fonctionnement représentent le fil rouge de cette partie. Les débats concernant les failles du système et les discussions autour du changement du recensement sont mis en évidence au début de la troisième partie afin de présenter le cheminement lié au changement de méthode de recensement (discussions, intervenants, choix et compromis). Par la suite, la nouvelle pratique de la Suisse est présentée.

Une fois ces différents objectifs contextuels atteints, il sera possible, dans le cinquième chapitre, de s'intéresser de manière plus détaillée au second volet d'objectifs, ceux liés à la description de l'analyse. Ils sont formulés comme suit :

- **Mise en évidence des modifications relatives aux données produites entre les deux méthodes de recensement**
- **Présentation de deux études de cas afin de mettre en lumière les conséquences géographiques (gains / pertes) de ce changement de méthodologie**

Le premier point s'intéresse plus particulièrement aux questionnaires des recensements fédéraux de la population et aux bases de données actuellement utilisées par le nouveau système. Les différences entre les séries d'informations disponibles selon la méthode utilisée sont mises en lumière. Pour chaque information, il est question de présenter comment elle est produite dès 2010. Pour le dernier point, deux études géographiques réalisées avant 2010 – basées sur l'utilisation de données de l'ancien recensement de la population – sont reprises afin de déterminer dans quelle mesure elles sont toujours réalisables avec les nouvelles données du recensement de 2010. La première étude sera consacrée à la religion et la seconde à la langue parlée.

Deuxième partie

LES MÉTHODES DE RECENSEMENT

Avant de chercher à répondre aux différents objectifs, le présent chapitre *les méthodes de recensement* (construit en trois parties) est proposé au lecteur afin de le familiariser avec le sujet de la recherche. La première partie sera consacrée à la statistique et aux liens qu'elle entretient avec les recensements. Elle a pour but de présenter plus en détail les statistiques qui sont l'instrument principal pour *lire* et *analyser* les données issues des recensements. Cet instrument se révèle très important car une présentation *brute* des résultats n'est guère lisible (tableaux de chiffres), contrairement aux formes *résumées* que propose la statistique (moyenne, pourcentage, graphique). Ainsi, les statistiques jouent un rôle clé dans la compréhension des données récoltées par les recensements. Les liens qui unissent les statistiques et la géographie seront également discutés. La seconde partie présentera rapidement les sources de données utilisées par la recherche et plus spécifiquement les sources secondaires, au rang desquelles figurent les données des recensements de la population. Ce détour permettra de mieux se rendre compte des enjeux liés à l'utilisation de sources secondaires, ceci plus particulièrement dans le contexte des recensements basés sur l'utilisation de registres. Ces deux premières parties, présentant des éléments contextuels, seront complétées par une dernière partie consacrée exclusivement aux recensements et à leur pratique. Dans ce sous-chapitre, la mise en place de ces démarches de comptage, ainsi que les caractéristiques et les différents types de recensement sont abordés.

LES STATISTIQUES

Mener des recensements de la population s'inscrit dans une pratique plus globale, qui est celle de la statistique. En effet, questionner les personnes permet d'obtenir des renseignements et des données, qu'il est possible, par la suite, d'analyser et de schématiser grâce au langage des statistiques. « *Nous avons besoin d'informations, d'outils qui nous aident à aller au-delà de nos perceptions. La statistique est l'un de ces outils* » (OFS 2009a : 7). Elle permet donc d'appréhender, de manière simplifiée – mais scientifique – la réalité du monde. Selon l'OFS (ibid), « *la statistique est un instrument puissant qui sert à présenter des faits complexes de manière claire et à les comparer dans l'espace et le temps* ». Elle synthétise ainsi les principales tendances contenues dans les recensements de la population.

1. UNE STATISTIQUE ETATIQUE

L'instrument qu'est la statistique est, à l'origine, principalement utilisé par les États, qui ont intérêt à connaître précisément leur population pour mettre en place des structures adaptées (telles que des écoles, hôpitaux, transports, etc.). L'évolution des États modernes est d'ailleurs liée à celle de la statistique et inversement. En effet, « *le terme même de « statistique » trouve son étymologie dans la notion « d'état » au double sens de pouvoir central d'une nation (État) et de liste systématique utile à l'administration* » (DESROSIERES 1998 : 71). Ainsi, la statistique peut être vue comme un outil au service du pouvoir politique : « *l'orientation de l'appareil statistique, le choix de ce qui sera observé et de ce qui ne le sera pas, ne sont pas innocents. (...) Celui qui tient les cordons de la bourse peut, sous prétexte d'éviter le gaspillage, permettre ceci et empêcher cela* » (VOLLE 2003 : 136). Selon Seltzer et Anderson (2001 : 48), les dirigeants ont toujours collecté des informations sur leur population pour connaître leur capacité économique et militaire.

Afin d'estimer au mieux leur situation et leurs possibilités de développement, les autorités ont mis en place des opérations de comptages, telles que des dénombrements de la population, du bétail ou des productions industrielles. Ainsi, « *l'existence d'une « statistique nationale » est apparue, à partir des années 1830, comme un des attributs indispensables des états-nations en voie de construction ou aspirant à l'être* » (DESROSIERES 2008 : 23). Dès le début du XIX^e siècle, les recensements sont devenus les plus importantes opérations de comptage entreprises par les États. Selon Desrosières (2008 : 26), ces recensements ont permis d'asseoir les nouvelles nations : « *il est clair que la statistique ne se contente pas de « refléter » la réalité nationale, mais aussi l'« institue », au même titre que la Constitution, les fêtes nationales, les hymnes, les drapeaux, les manuels scolaires et les monuments historiques. Dans le cas de la statistique, l'acte politique fondateur n'est pas seulement l'exhibition d'un nombre (de préférence grand) comme celui de la population, (...) mais la convention d'équivalence permettant de compter et d'additionner* ». Ainsi le recensement et les statistiques sont bien plus que des outils de dénombrement, ils servent à la construction et à l'unification nationale.

Les recensements par dénombrement sont des outils d'autant plus puissants que leur caractère exhaustif permet d'éliminer toute approximation ou estimation. Au XIX^e siècle, les informations qu'ils présentent sont considérées comme étant indiscutables. Cette vision des statistiques – *reflet de la réalité* – joue un rôle jusque dans la redéfinition de la place de la religion comme référent. Ainsi, pour Lévy et Lussault (2003 : 870), « *[la statistique] s'érige à partir du milieu du XIX^e siècle à la place sacrée des mythes fondateurs de notre civilisation. En clair, (...) à la base de toute action, ce n'est pas Dieu qui fait foi, mais la statistique* ». De plus, en lien avec le développement des recensements, la statistique est devenue, au cours du XIX^e siècle, garante de l'objectivité du discours scientifique.

Bien qu'ayant un statut de référence, la statistique et son utilisation ne sont pas neutres. Seltzer et Anderson (2001 : 484), dans leur texte *The dark side of numbers*, mettent en lumière quelques unes de ses dérives : « *a cursory review of the history of episodes of genocide and forced migration of the past two centuries yields some obvious instances to start thinking about population data systems and human rights abuses* ».

2. DES STATISTIQUES ET DE LA STATISTIQUE

Il existe deux formes distinctes de statistiques : *les* statistiques et *la* statistique. La première est de *type descriptif* et est liée au développement des appareils statistiques des États modernes. La seconde est de *type inférentielle* et s'intéresse à la pratique mathématique de la statistique. Selon Oriol (2007 : 4), « *la statistique [a] le statut d'une science* » et pose les fondations mathématiques de toute la science statistique du XX^e siècle, telles que la droite de régression, le coefficient de corrélation, la théorie de l'échantillonnage, l'analyse multi variée ou encore les calculs de probabilité (LEVY et LUSSAULT 2003 : 871). Dans les statistiques *descriptives* se trouvent deux courants, *l'arithmétique politique* et les *Tabellenstatistik*. Principalement présente en France, en Angleterre et aux Pays-Bas, « *l'arithmétique politique poursuit des buts de comptabilité nationale où hommes, marchandises et capitaux sont mesurés pour gérer au mieux les États* » (ibid). Cette manière de présenter les choses se retrouve encore de nos jours lors, par exemple, de la publication des résultats des recensements de population. « *Dans son sens originel allemand du XVIII^e siècle, la statistik [les tabellenstatistik] est une description systématique d'un État dans tous ses aspects. Le nombre n'est qu'un outil parmi d'autres dans cette description* »

(DESROSIERES 1997 : 53-54). Elle peut donc être vue comme une description plus littérale et plus large. Au fil de l'histoire, l'arithmétique politique, davantage utilisée par les instituts de statistiques nationaux, s'est imposée face à la tradition allemande.

Le mathématicien Quetelet, en proposant une théorie de l'*homme moyen*, a rapproché la statistique et les statistiques au début du XIX^e siècle (DESROSIERE 2002). Dès lors, les deux traditions ont évolué parallèlement, chacune ayant besoin de l'autre. Pour Oriol (2007 : 5), la double origine des statistiques est encore visible aujourd'hui, puisque l'on trouve « *d'un côté les tenants d'une approche liée à l'histoire et à l'épistémologie de cette science et privilégiant les études de cas, le terrain, etc., de l'autre, les partisans d'une approche plus formelle faisant généralement précéder la statistique par le calcul des probabilités* ». Sans vouloir s'intéresser plus longuement à ces différentes traditions, le présent travail s'inscrit plus globalement dans l'approche des statistiques descriptives de l'arithmétique politique.

3. UN LANGAGE UNIVERSEL

De par son statut étatique et objectif, « *la statistique est devenue, (...) au XIX^e siècle, un langage commun, point de passage de plus en plus obligé dans les débats sociaux. (...) La quantification peut être vue comme un outil de coordination, c'est-à-dire un langage commun de référence utilisé non seulement par l'État, mais par toute grande organisation* » (DESROSIERES 2008 : 58-60). Pour Vigneron (1997 : 11), « *plus que d'autres son langage est donc universel* ».

Ce langage universel des statistiques est également utilisé par la géographie. En effet, selon Lévy et Lussault (2003 : 868), la géographie l'utilise d'au moins trois manières différentes. Premièrement, « *la statistique et la géographie sont deux sciences qui interfèrent considérablement entre elles* », ceci puisque la géographie utilise des données statistiques pour appuyer ses discours et que la statistique utilise des dimensions géographiques pour représenter ses propos, sous forme de cartes par exemple. Deuxièmement, « *les statistiques sont en elles-mêmes une source inépuisable de données en géographie : il est nécessaire de compter et de mesurer pour décrire, définir, classer, faire des typologies et des catégories d'espaces* ». Troisièmement, la notion de statistiquement parlant « *est l'une des référence majeure du discours des géographes, que ce soit sous forme quantifiée ou qualifiée* ». Il est donc pertinent de mettre en lumière le rôle global de la statistique dans la géographie. Selon Chemla (1995 : 7), « *les outils statistiques sont applicables à bon nombre de problèmes que les géographes, suivant les spécialités, peuvent être amenés à traiter* ».

L'UTILISATION DE SOURCES SECONDAIRES

De manière générale, il existe deux types de données : les primaires et les secondaires. La distinction est importante puisque selon le type de données, le rapport entre le chercheur et les informations utilisées ne sera pas le même. En effet, les données primaires « *was collected by the researcher (or a team of which the researcher is a part) for the specific purpose or analysis under consideration* » (BOSLAUGH 2007 : 1). Ces données, qui réunissent entre autres les entretiens, les micros-trottoirs, les observations, etc., sont collectées directement dans le but de répondre aux questions du chercheur. Les données secondaires sont définies comme étant des informations recueillies par autrui avec des intentions qui ne sont pas nécessairement – voir rarement – celles du chercheur. Parmi ce

deuxième type de données, qui intéresse plus particulièrement cette étude, figurent les recensements (de la population ou des entreprises), les sondages, les données marketing, les journaux, les enregistrements vidéo, les registres électoraux, etc. (BOSLAUGH 2007). Selon Flick (2011 : 123), il est important de séparer en deux sortes les sources secondaires : celles qui ont pour but de réanalyser des données d'autres projets et celles qui n'étaient pas premièrement destinées à la recherche.

Lors de l'utilisation de données issues des recensements de la population, les chercheurs emploient ainsi des données qui n'étaient pas directement créées pour leur recherche, mais pour répondre aux besoins et questionnements de l'État qui les a produites. L'accès à ces données étatiques est un enjeu important, car la production de telles de données (sondages représentatifs à l'échelle d'un pays, bases de données exhaustives, etc.) s'avère souvent impossible pour le chercheur, vu les coûts qu'elle suppose. Selon Findlay (2006 : 262), l'accès et l'analyse de ces données secondaires exhaustives est « *vital to evaluating development progress and making comparisons over time and between countries* ».

La mise en place, dans certains pays, de nouveaux systèmes de recensements basés sur l'utilisation des informations contenues dans les registres de la population donne une nouvelle dimension à cette problématique des données secondaires. Dans ces cas-là, les recensements de la population ne peuvent plus être considérés comme une *production* de données mais comme une *transformation* d'informations. En effet, les données utilisées ne sont plus directement produites par les recensements mais sont créés pour répondre aux besoins de l'administration. Dans ce contexte, les données fournies par les offices de statistiques ne peuvent plus être considérées comme des données primaires et doivent donc être traitées comme des données secondaires. Par conséquent, il semble important d'en connaître au mieux les forces et les faiblesses.

1. LES AVANTAGES

Le principal avantage de l'utilisation de données secondaires est financier. « *Because someone else has already collected the data, the researcher does not have to devote resources to this phase of research. Even if the secondary data set must be purchased, the cost is almost certainly lower than the expense of salaries, transportation, and so forth that would be required to collect and process a similar data set from scratch* » (BOSLAUGH 2007 : 3). Ce gain financier est accompagné d'un gain temporel, puisque les données secondaires sont souvent déjà sous forme électronique et donc disponibles rapidement. Le deuxième avantage est l'étendue qu'offrent ces données. En effet, le travail que suppose la collecte d'informations représentatives sur une large échelle n'est pas envisageable pour un chercheur, ceci d'autant plus s'il souhaite des données annuelles. En revanche, il lui est possible d'obtenir de telles informations en reprenant celles fournies par des sondages ou des recensements menés par des acteurs plus équipés, comme, par exemple, les États. Le dernier avantage soulevé par Boslaugh (2007 : 4), est : « *often the data collection process is informed by expertise and professionalism that may not available to smaller research projects* ». Ce professionnalisme, lié aux données produites par des institutions reconnues, offre une légitimité supérieure aux études. Par exemple, pour Findlay (2006 : 263) « *census material and other official statistics provide a benchmark for what government and state organizations recognize (through their own data collecting systems) to be the state of affairs pertaining to the populations and economic systems over which they exercise power* ».

2. LES DESAVANTAGES

Le désavantage de l'utilisation de données secondaires est relativement évident. En effet, ces données n'ayant pas été produites spécialement pour la recherche en cours, elles ne correspondent pas forcément aux besoins ni aux définitions du chercheur. « *Particular information that you would like to have may not have been collected. Or it may not have been collected in the geographic region you want to study, in the years you would have chosen, or on the specific population that is the focus of your interest* » (BOSLAUGH 2007 : 4). Les catégories proposées par ces données peuvent également ne pas correspondre à celles nécessaires pour l'étude. « *If you use official statistics as data, you will need to ensure that category labels are not misleading and that your definitions are the same as those used in data collection* » (FLICK 2011 : 182). Le second désavantage découle du premier. En effet, « *the analyst did not participate in the planning and execution of the data collection process, he or she does not know exactly how it was done* » (BOSLAUGH 2007 : 5). Ainsi, en utilisant des sources secondaires, le chercheur, n'étant pas intégré dans le processus de *conception*, doit être attentif au déroulement de la collecte de ces données, à la manière dont elles ont été traitées et aux regroupements effectués. Pour cette raison, il lui incombe de traiter de manière critique ces informations et de s'intéresser plus précisément aux métadonnées⁸ qui les accompagnent. « *Any development researcher using census data therefore needs to think critically about what precisely has been recorded by the census-taker and what respondents might have been thinking as they responded to census questions* » (FINDLAY 2006 : 265). Selon Boslaugh (2007 : 9), trois questions doivent accompagner l'utilisation de ces données : « *1. What was the original purpose for which the data were collected? 2. What kind of data is it, and when and how were the data collected? 3. What cleaning and/or recoding procedures have been applied to the data?* ». Pour François Colbert⁹, professeur de marketing, la méthodologie employée par le secteur public lors de la collecte de données secondaires est généralement plus détaillée et transparente que celle employée par le secteur privé. Cependant, justement à cause de précautions méthodologiques, les données secondaires publiques semblent, selon les dires de Colbert, moins actuelles que les données privées.

L'utilisation de données secondaires, qu'elles soient privée ou public, élargit l'horizon de la recherche et reste d'ailleurs indispensable pour étudier certaines problématiques. Par exemple, l'accès aux informations issues des recensements de la population s'avère particulièrement important pour les études qui s'intéressent aux phénomènes démographiques à une échelle régionale, nationale ou plus large encore. Ainsi, « *without reliable population statistics, researchers will find it hard to fulfill the key role of monitoring and evaluating whether those who govern the world's most vulnerable peoples are either doing what they claim in policy terms or saying what they are doing in terms of the equitable and ethical discharge of their duties* » (FINDLAY 2006 : 271).

⁸ « *Un système de métadonnées fournit des informations supplémentaires sur les caractéristiques des données recueillies et publiées* » (UN 2006 : 17).

⁹ « *Étant financés à même les fonds publics, ces organismes [publics] doivent suivre une méthodologie rigoureuse pour assurer la validité de leurs données. Ils prennent d'ailleurs soin d'indiquer clairement et en détail la démarche suivie pour chaque étude, ce qui n'est pas toujours le cas pour les données secondaires issues du secteur privé, où bien souvent les auteurs de rapports ne précisent pas leur méthodologie de recherche empêchant ainsi le lecteur d'en déceler les biais* » (COLBERT 200[-]).

LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION

Avant de parler des types de recensements de la population actuellement utilisés dans le monde, il semble nécessaire de proposer une différenciation entre recensement et dénombrement *ancien*. Selon Bussy (1993 : 27), le dénombrement ancien avait pour but la connaissance de l'effectif de la population pour les besoins de l'autorité en place. En principe, les résultats obtenus étaient secrets. Un recensement, en revanche, n'a pas de but unique et ses résultats sont publics. Sa réalisation est encadrée par une méthodologie précise et un matériel standardisé (recenseurs, collectes, durée). La présente étude porte donc son attention sur les recensements *modernes*.

Selon Tabutin (2006 : 28), « *le recensement est sans doute l'outil le plus ancien de collecte de données démographiques (...), le plus connu du public aujourd'hui, et le plus débattu aussi, de divers points de vue (coût, utilité sociale, respect de la vie privée...)* ». Le présent travail propose de revenir plus en détail, dans les parties qui suivent, sur les différents éléments de cette citation. Premièrement, afin de mieux comprendre le développement croissant des recensements, un court historique est présenté. Deuxièmement, il est question de traiter les différentes définitions et caractéristiques du recensement. Parmi ces caractéristiques, celles de la qualité et de la comparabilité sont reprises plus en détail afin de mieux saisir leur importance dans le contexte des statistiques internationales. Troisièmement, avant de s'intéresser à *l'outil* débattu dont parle Tabutin, les principales manières de recenser la population actuellement utilisées sont présentées ainsi que leurs avantages et inconvénients. Cette présentation permettra de mieux comprendre l'effervescence des débats autour de la nécessité de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent actuellement les recensements classiques.

1. DEVELOPPEMENT HISTORIQUE DES RECENSEMENTS

Les premiers pays à mettre en place des recensements complets de leur population, sont les États-Unis en 1790, la Grande-Bretagne et la France en 1801 et la Belgique dès 1846. Ces recensements *modernes* (dénombrements des caractéristiques démographiques et socio-économiques) se différencient des recensements partiels des pays scandinaves, qui ont déjà lieu en Suède dès 1749 et au Danemark dès 1769. Ils se différencient également des dénombrements anciens plus simples réalisés en Chine, en Perse, en Grèce, en Égypte, en Inde ou dans l'Empire romain (EUROSTAT 2004 : 3) qui avaient principalement des visées fiscales, militaires ou politiques (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1706). Par conséquent, ils se distinguent du dénombrement réalisé en 1700 avant Jésus-Christ par le pharaon Amasis, qui avait alors décrété « *la peine de mort contre celui qui ne se plie pas aux déclarations de son nom, sa profession et ses moyens de subsistance* » (ORIOU, 2007: 14) ou des dénombrements nationaux réalisés en Scandinavie avant 1700 (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1706).

Cette manière *moderne* de recenser la population se développe durant le XIX^e siècle, parallèlement à l'extension plus générale de la pratique de la statistique. Ainsi, « *la première moitié du XIX^e siècle a (...) été qualifiée par son historien Bertrand Gilles, d'ère de l'enthousiasme tant les initiatives statistiques y furent nombreuses* » (LEVY et LUSSAULT 2003 : 871). Ce développement est accompagné de plusieurs innovations majeures. Ainsi, l'instauration d'un questionnaire va progressivement remplacer la liste de collecte des données utilisée auparavant. « *This innovation allowed for the inclusion of more questions*

and simplified the processing of data » (EUROSTAT 2004 : 3). La machine électrique à recensement va permettre de gagner du temps et de centraliser le traitement des données dès 1882. Cette machine, le système Hollerith, « *permettait de transcrire les informations portées par ces bulletins [bulletins individuels pour chaque habitant des communes] sur des cartons perforés, lisibles par un balayage électromécanique* » (DESROSIERES 1997 : 59). En France, le système Hollerith est amélioré en 1901 par une autre innovation notable, celle du classi-compteur imprimeur, qui évite l'intermédiaire de la saisie de la carte perforée et permet de classer les bulletins selon les catégories de renseignements à dépouiller. « *La robustesse et le rendement du classi-compteur (une employée exercée peut dépouiller plus de 8000 bulletins par jour!) le font adopter par de nombreux autres pays* »¹⁰. C'est également durant cette période *féconde* qu'apparaît une nouvelle façon de penser et de pratiquer les recensements : l'enquête par sondage ou le dénombrement représentatif. Cette nouveauté majeure « *va progressivement bouleverser la relation entre la statistique et la géographie* » (DESROSIERES 1997 : 59), puisque la nation est alors vue comme une grande *urne* dans laquelle il est possible de tirer au hasard un échantillon de personnes qui représente la population dans son entier. Cette nouvelle vision de la population, et par conséquent de l'utilisation des sondages, va cependant avoir quelques difficultés à être acceptée car elle remet en cause l'exhaustivité de la démarche et réintroduit de l'approximation dans les comptages. Il faudra ainsi attendre les années 1930 pour qu'elle devienne légitime.

2. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES

Chaque pays utilise la définition du recensement de la population qu'il souhaite. Cependant, de manière générale, elles se retrouvent toutes dans la définition globale des Nations Unies (UN 2006 : 6-7) : « *le recensement de la population est défini comme l'opération qui produit à intervalles réguliers le dénombrement officiel (ou de référence) de la population vivant sur le territoire d'un pays et de ses unités géographiques les plus petites, et qui fournit en même temps des renseignements sur un ensemble déterminé de caractéristiques démographiques et sociales de toute la population. Cette opération consiste à rassembler (par dénombrement ou au moyen de registres) et regrouper des renseignements sur chaque individu, ainsi qu'à évaluer, analyser et diffuser des données démographiques, économiques et sociales* ». Cette définition est particulièrement intéressante car elle réunit de manière simple trois des quatre caractéristiques (dénombrement général, universalité, périodicité déterminée) que les recensements de la population doivent remplir pour être considérés comme tel.

Ainsi un recensement de la population doit, premièrement, être basé sur le principe du dénombrement général individuel. Par conséquent, des informations personnelles à propos de chaque individu (par exemple le sexe ou l'âge) sont collectées. Deuxièmement, une telle démarche doit être menée de manière simultanée dans toute la zone étudiée, souvent le pays, mais peut également ne concerner qu'une région. Si la simultanité – qui peut varier entre quelques jours et plusieurs semaines – n'est pas réalisable, il est nécessaire de procéder à des ajustements (par exemple faire une moyenne) afin que toutes les données récoltées aient la même période de référence. Troisièmement, toutes les personnes doivent être recensées selon un principe d'universalité. Ainsi, la population sédentaire mais

¹⁰ Informations disponibles sur le site Internet de l'INSEE – Connaître l'INSEE – Un peu d'histoire – Avant l'INSEE. Consulté le 16 mai 2012. URL : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/avant1946.htm#inter7>

également les personnes sans-abri ou nomades doivent être comptabilisées pour un recensement correct. Quatrièmement, les recensements doivent être reconduits à intervalles réguliers afin d'obtenir des renseignements comparables. Idéalement, les Nations Unies préconisent de réaliser un recensement tous les 10 ans au minimum. Cette même organisation ajoute, dans ses recommandations pour les recensements de la population et des logements de 2010, une cinquième caractéristique, celle « *des données relatives à de petits domaines* » (UN 2006 : 13). Ainsi, selon les Nations Unies, tout recensement doit viser un maillage géographique le plus fin possible afin d'obtenir une précision optimale, ceci tout en garantissant l'anonymat et la confidentialité des données récoltées.

Les questions d'anonymat et de protection des données sont d'ailleurs souvent au cœur des réticences de la population à divulguer des informations personnelles. Le recensement étant une opération à but purement statistique, « *les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité (...) doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques* » (UN 2006 : 186). Des législations sont ainsi en place dans la majorité des pays afin de rendre impossible d'autres utilisations des données issues des recensements. Afin d'assurer la confidentialité et la protection des informations collectées, « *les noms, adresses, codes personnels doivent être séparés des autres données dès que possible pendant le recensement, et non publiés, afin que les données obtenues ne contiennent aucun élément d'identification personnelle* » (UN 2006 : 15). Pour les Nations Unies (2006 : 17), la garantie de la sécurité et de la confidentialité des informations doit être considérée comme primordiale, afin que la démarche garde le soutien de la population.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les conditions de vie de la population, les recensements de la population sont souvent accompagnés, ou combinés, avec un autre recensement, celui des logements. Les Nations Unies (2006 : 7) le définissent comme « *l'opération qui permet de connaître à intervalles réguliers le nombre officiel (ou de référence) de tous les logements et de leurs occupants sur le territoire d'un pays et de ses unités géographiques les plus petites, et qui fournit en même temps des renseignements sur un ensemble déterminé de caractéristiques de ces logements* ». En couplant les deux recensements, par exemple grâce à un numéro d'identification de personne ou *Personal Identification Number*, il est possible d'obtenir une image plus détaillée et géoréférencée des conditions de vie de la population. Image qui est indispensable pour « *l'établissement de statistiques de la population, des familles, des ménages et de la situation du logement qui soient uniformes pour de petites zones et pour des sous-groupes de population* » (UN 2006 : 7).

2.1. Les buts des recensements

Si les différentes définitions utilisées varient légèrement selon les nations, il semble que les buts précis visés par les recensements soient relativement les mêmes. Ainsi, l'objectif principal de telles démarches est de connaître, le plus précisément possible, la population d'un pays en termes de taille, de distribution et de caractéristiques. Pour Zewoldi (2002 : 1), « *censuses also provide data for the smallest geographical areas or locality within a country, and potentially, for special population groups and phenomena that change slowly over time* ». Ces informations sont ensuite utilisées « *for policymaking, planning and administration, as well as in management and evaluation of programs in education, labor force, family planning, housing, health, transportation and rural development* » (UN 2001 : 1). Selon Seltzer et Anderson (2001 : 482), aux anciennes fonctions des

recensements (taxes, planification économique et militaire) s'ajoutent de nouvelles tâches, telles que la répartition des groupes électoraux ou les plans d'aménagement de la santé. Ces informations permettent également de construire des modèles statistiques de prévision de la croissance et de la composition future de la population (UN 2001 : 1).

La légitimité des recensements repose, selon Begeot et Eggerickx (1993 : 1710), sur deux de ses qualités : sa couverture exhaustive et ses informations complètes à propos de la population. Ainsi, « *la couverture statistique du recensement de la population s'étend du niveau spatial le plus large (le pays) au niveau d'agrégation le plus fin (la commune, le quartier...)* » et « *le recensement de la population permet de dresser un portrait démographique et socio-économique complet de la population et de ses « sous-groupes »* ».

2.2. La qualité des recensements

Selon Tabutin (2006), malgré des contrôles pour assurer la qualité des recensements, deux types d'erreur restent difficilement évitables lors des démarches. Le premier concerne les *erreurs d'observation*, qui dépendent des réponses données par les personnes questionnées. Parmi ces erreurs figurent les imprécisions, les confusions ou les fausses déclarations, qu'elles soient intentionnelles ou non. Afin de lutter contre ce type d'erreur, il est important que les questions posées par les recensements soient clairement formulées et univoques. Pour ce faire, des questionnaires en plusieurs langues et une bonne visibilité de la démarche (par le biais de campagnes publicitaires¹¹, par exemple) sont indispensables et permettent une plus grande implication de la population. Par conséquent, les résultats sont plus proches de la réalité. La deuxième sorte d'erreurs, dénoncée par Tabutin, est celle de *dénombrement*, qui est relative à la couverture du recensement. Elle regroupe, par exemple, les omissions de personnes et les doubles-comptes. Pour limiter ces erreurs, la durée sur laquelle s'étend la démarche doit être la plus courte possible, évitant ainsi au maximum la mobilité du panel. De manière générale, « *l'ampleur des erreurs varie considérablement d'un pays à un autre, d'un recensement à un autre, selon l'expérience passée des autorités responsables, le soin mis à la préparation de l'opération, le souci de contrôle et de correction des données, selon aussi la compétence des agents recenseurs ou le degré d'instruction de la population* » (TABUTIN 2006 : 35).

Comme cela a été rapidement présenté, pour diminuer les erreurs, des programmes d'assurance de qualité sont menés à chaque étape du recensement. La notion de qualité se mesure grâce à six dimensions différentes contenues dans les règles la statistique officielle. Il s'agit de de la pertinence, l'exactitude, l'actualité, l'accessibilité, l'interprétabilité et la cohérence. La pertinence « *correspond à la mesure dans laquelle celles-ci [les informations statistiques] répondent aux besoins des utilisateurs* » (UN 2006 : 19). Par conséquent, un bon recensement doit trouver un équilibre entre les besoins multiples des utilisateurs (les chercheurs) et le budget à disposition. L'exactitude « *est la mesure dans laquelle les informations décrivent correctement les phénomènes qu'elles sont censées mesurer* » (UN 2006 : 20). L'actualité correspond à la durée entre le jour du recensement (point temporel de référence) et le moment où les données sont disponibles pour le public. Une mauvaise actualité a une influence sur la pertinence. L'accessibilité est la facilité avec laquelle les données peuvent être obtenues. L'interprétabilité « *est liée à la disponibilité des informations supplémentaires et des métadonnées nécessaires pour les [les données] interpréter et les*

¹¹ Selon les Nations Unies (2008 : 33), « *publicity and information campaigns play an important role in ensuring the success of the census, especially in cases where the general public is expected to actively participate in the census activities as respondents and possibly as temporary employees* ».

utiliser » (UN 2006 : 20). Par conséquent, « *les organismes responsables de la statistique doivent fournir (...), des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent* » (UN 2006 : 186). Idéalement, les métadonnées renseignent sur les définitions, les variables, les classifications et les méthodes de collecte et de traitement des données utilisées. Pour finir, la cohérence mesure la possibilité de rapprocher dans le temps, les informations produites avec celles d'autres années ou d'autres acteurs. En Suisse, l'OFS (2009a : 5) assure le respect de ces différentes dimensions. Selon cet office, le producteur de statistique a le devoir de « *fournir l'information nécessaire en toute indépendance, selon une méthode scientifique et efficace, d'assurer une qualité et un niveau d'actualité élevés à cette information et de la rendre facilement accessible à tous* ».

2.3. La comparabilité dans le temps et l'espace

Depuis les années 1950, des recommandations émises par les Nations Unies en matière de recensement de la population ont été adoptées par de nombreux pays afin d'harmoniser les différents recensements et « *d'assurer une comparabilité minimale des données à l'échelon international* » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1718). Dès lors, avant chaque grande vague de recensement, les Nations Unies éditent une liste de directives facultatives « *relatives à la forme et à la structure des recensements, aux informations souhaitables et aux données à collecter, ainsi qu'une liste de tableaux à fournir* » (AVDEEV 2011 : 106), nommées *the Principles and Recommendations for Population and Housing Census*. Les buts poursuivis par ces recommandations sont « *i) orienter les États membres et les aider à organiser et réaliser leur recensement de la population et des habitations, ii) faciliter et améliorer la comparabilité régionale des données en sélectionnant un ensemble de caractéristiques de base et en harmonisant les définitions et classifications* » (UN 2006 : 1) et ainsi « *aider à améliorer la planification, l'organisation, la réalisation et le rendement de leur opération censitaire* » (UN 1990, cité par BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1718).

Parmi ces recommandations figurent, par exemple, des conseils relatifs à la comparabilité dans le temps et dans l'espace et à l'hétérogénéité des définitions et typologies. Ainsi, pour permettre une meilleure synchronisation des résultats, les Nations Unies recommandent la réalisation des recensements durant les années se terminant par 0 ou 1. Actuellement, la plupart des pays se tiennent à ce calendrier. Cependant, il reste encore quelques pays, comme le Monténégro (2008) ou la Biélorussie (2009), qui n'ont pas encore harmonisés leur démarche¹². La comparabilité dans le temps entre les différents recensements est *garantie* par la permanence des questions au fil des ans. Idéalement, les mêmes questions doivent se retrouver d'un recensement à l'autre. Historiquement, cette permanence pose problème et seule une minorité des questions ne varie pas. Selon Begeot et Eggerickx (1993 : 1719), « *il faut bien admettre que seules les questions relatives aux structures de la population – âge, sexe, état matrimonial et nationalité – bénéficient de cette stabilité* ». Les autres types de questions sont *victimés* de restrictions budgétaires ou de changements de centres d'intérêt. Pour garantir tout de même un tronc commun de questions, les Nations Unies ont classé les informations en deux catégories : celles considérées comme étant fondamentales ou essentielles (*core topics*) et celles facultatives ou subsidiaires (*non-core topics*). « *Core topics were those of basic interest and value to countries* » (UN 2008 : 55). Par exemple les données démographiques considérées comme fondamentales sont celles relatives au sexe, à

¹² Informations disponibles sur le site internet de la Statistics Division – Demographic Statistics Section – United Nations. Consulté le 18 avril 2012. URL : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm>

l'âge, au statut matrimonial, au lieu (et pays) de naissance et au lieu d'habitation. Au contraire, les informations liées au statut matrimonial *de facto*, à l'acquisition de la citoyenneté, au groupe ethnique, à la langue, à la religion, etc., sont classés dans les informations facultatives (UN 2008 : 56). Bien qu'elles soient primordiales pour la comparaison internationale, les pays ne peuvent pas être contraints à collecter ces informations.

Les recommandations des Nations Unies concernent également certaines définitions et typologies, qui ont tendance à varier d'un pays à l'autre. Begeot et Eggerickx (1993 : 1722) illustrent cette diversité en présentant la notion de *population* : « *un recensement dénombre la population de droit et/ou de fait d'une unité territoriale donnée. La population de droit est celle qui réside habituellement sur ce territoire alors que la population de fait est celle qui y est présente à la date de référence du recensement* ». La question qui se pose alors est de savoir quel type de population doit mesurer un recensement de la population. Selon Findlay (1986:4), « *the statistical differences which emerge in population totals because of differences in definition can be shown to be very significant in those European countries producing data on both a de jure and de facto basis* ». Ainsi, d'après les résultats du recensement de 1981 en Espagne, pour la seule province de Madrid, les résultats de la population varient de 40'000 personnes selon la notion de population utilisée (FINDLAY 1986 : 5). Le flou autour de cette notion de la population n'est pas l'unique exemple de l'ambiguïté qui se rencontre également pour des notions telles que domicile principal, statut matrimonial de séparé, etc.

Afin « *d'assurer une comparabilité suffisante au niveau communautaire concernant la méthodologie, les définitions et le programme des données statistiques et des métadonnées* » (REGLEMENT (CE) N° 763/2008 : 1), le Parlement européen a institué un nouveau règlement en juillet 2008. Selon l'Eurostat (2011 : 1), « *the Regulation of the European Parliament and of the Council on population and housing censuses (...) is concerned with output harmonization rather than input harmonization* ». En visant une harmonisation de la donnée produite et non pas une homogénéisation de la manière de mener les recensements, le règlement respecte ainsi les diversités nationales. Grâce à ce texte, « *des règles communes pour la fourniture décennale de données exhaustives sur la population et le logement* » sont définies pour tous les pays membres de l'Union européenne. Elles spécifient les règles de soumission des données, les sources des données¹³, la transmission des données et l'évaluation de la qualité. Les principaux termes statistiques¹⁴ sont également développés. Plus spécifiquement, ce règlement définit, par exemple, une année de référence commune pour tous les recensements, en l'occurrence 2011. Il laisse par contre à chaque pays le choix de la date de référence. Un second règlement, celui de 2009 (REGLEMENT (CE) N° 1201/2009 : 1), complète le premier en décrétant que « *les thèmes des recensements doivent être définis et classés de la même manière dans tous les États membres* ». Il détermine ainsi la liste des caractères qui doivent

¹³ Par sources de données, il est entendu par l'Union européenne : recensement traditionnel, recensement sur la base de registres, combinaison de recensement traditionnel et d'enquête par échantillon, combinaison de recensement sur la base de registres et d'enquête par échantillon, combinaison de recensement sur la base de registres et de recensement traditionnel, une combinaison de recensement sur la base de registres et d'enquête par échantillon, ainsi que de recensement traditionnel, enquête appropriée avec roulement d'échantillons.

¹⁴ Parmi ces termes figurent : « population », « logement », « bâtiment », « résidence habituelle », « date de référence », « national », « régional », « local », et « caractéristiques essentielles des recensements de la population et du logement ».

obligatoirement être mesurés par les recensements et donne pour chacun d'eux une définition précise¹⁵.

2.4. Des tendances contradictoires

Avant de s'intéresser plus en détail aux différentes techniques de recensement, il est d'ores et déjà possible d'apercevoir la diversité des réalités sous-entendues par la démarche du *recensement de la population*. Que ce soit en termes de définitions, de qualité, de contenu ou de manière de recenser, chaque pays a, finalement, une pratique du recensement qui lui est propre. Pour harmoniser quelque peu la situation, les offices internationaux publient un certain nombre de recommandations. Cependant, comme le recensement de la population reste un instrument spécifique à chaque pays, les suivre n'est pas *obligatoire*, mais juste *conseillé*. L'harmonisation internationale n'est donc pas encore un acquis. La situation des pays membres de l'Union européenne est cependant légèrement différente. En effet, grâce à l'élaboration de règlements, ils se doivent de respecter un certain cadre concernant les données à produire. Au sein de l'Europe, la situation tend donc à l'unification, du moins pour la fourniture décennale des données exhaustives.

Dans le contexte actuel de restrictions des budgets consacrés aux recensements, l'unification et l'harmonisation des recensements sur le plan international est particulièrement importante. L'utilisation de nouvelles manières de recenser la population (moins coûteuses et plus performantes) spécifiques à chaque pays, augmente les contrastes entre les nations. En effet, par soucis d'économies, les pays ont tendance à réduire les fréquences et le nombre de questions des questionnaires. Ils modifient également la manière de les administrer ou de traiter l'information. Par conséquent, il s'observe, à un niveau national, à la fois une tendance générale vers une diminution des informations récoltées par les pays et une deuxième tendance de multiplication des méthodes employées. A un niveau plus global, pour satisfaire et améliorer la comparaison internationale, les Nations Unies favorisent et insistent sur la conservation, voire l'élargissement, des sujets abordés. Elles mettent également l'accent sur la fréquence des démarches.

Actuellement, il y a donc différentes visions du recensement. Ceci au sein des pays mêmes, qui mettent en place les recensements qu'ils souhaitent, mais également entre les nations et les instances supérieures. Les premiers souhaitant une réduction des coûts (qui sous-entendent également une diminution de la quantité d'informations recueillies) et les autres qui visent une harmonisation et une comparabilité toujours plus importantes (qui sous-entend une augmentation des données récoltées). Finalement, la solution imposée par l'Union européenne – qui consiste à laisser les pays libres de choisir leur propre méthodologie mais qui dresse la liste des informations qui doivent être collectées par toutes les nations – semble en adéquation avec la double tendance actuelle du recensement

¹⁵ Les caractères qui doivent obligatoirement être traités par les recensements sont les suivants : « *Lieu de résidence, emplacement du lieu de travail, localité (taille), sexe, âge (années révolues), situation matrimoniale légale, situation au regard de l'activité du moment, profession, secteur (branche d'activité économique), situation dans la profession, niveau d'instruction, pays/lieu de naissance, pays de citoyenneté, résidence à l'étranger et année d'immigration dans le pays (à partir de 1980), lieu de résidence antérieure et date d'arrivée au lieu actuel (lieu de résidence habituelle un an avant le recensement), position dans le ménage, position dans la famille, type du noyau familial, taille du noyau familial, type de ménage privé, taille du ménage privé, modalités de jouissance du logement par ménage, condition de logement, type de local d'habitation, régime d'occupation des logements classiques, régime de propriété, nombre d'occupants, surface utile et nombre de pièces par unité de logement, norme de densité, système d'adduction d'eau, lieux d'aisances, installation permettant de se laver, type de chauffage, logement par type de bâtiment, logement par époque de construction* » (REGLEMENT (CE) N° 1201/2009 : 30-68).

(diminuer les coûts et harmoniser les données). Plus globalement, il est important, selon Findlay (2006 : 271), que tous les pays produisent des statistiques, les plus harmonisées possible : « *quality population statistics remain a vital tool in development studies, and development-oriented researchers need to maintain their skills in handling and analysing this kind of data* ».

Les autorités suisses, comme cela sera développé par la suite (au chapitre « Le nouveau recensement fédéral »), ne sont pas étrangères à cette double vision du recensement. Ainsi, pour réduire les coûts de la démarche, elles ont choisi de modifier le système de recensement en utilisant, dès 2010, des registres. Cependant, afin de produire toujours les informations qui ne se trouvent pas dans les registres, elles ont décidé de mener également des enquêtes par sondage. Ces enquêtes permettent, au passage, de répondre aux exigences internationales de l'Eurostat et des Nations Unies en matière de données collectées.

3. LES TECHNIQUES DE RECENSEMENT

Traditionnellement, le recensement de la population est réalisé grâce au dénombrement sur le terrain et au rassemblement d'informations auprès de toute la population d'un pays en une période donnée. Cependant, il existe d'autres méthodes. Ainsi, « *quelques pays, souvent parmi les plus riches et les plus avancés sur le plan statistique (registres, couplages de fichiers, etc.), ont entrepris depuis les années 1980, de mettre en œuvre d'autres formes de collecte pouvant tenir lieu de recensement, dans un souci d'économie et d'efficacité (délais, nature et qualité des données)* » (TABUTIN 2006 : 32-33). Le dénombrement traditionnel, le recensement par sondage (ou micro-recensement), le recensement utilisant des registres administratifs et le recensement *mixte* seront développés plus en détail dans les paragraphes suivants.

3.1. Le dénombrement traditionnel

Le dénombrement est la plus ancienne méthode pour compter la population d'un pays. Il est généralement composé d'un questionnaire contenant une série de questions auxquelles la population de la zone étudiée doit répondre. Les questions posées concernent divers domaines, tels que la démographie, la géographie, l'économie, la formation, la mobilité, etc. En principe, le questionnaire contient les *core topics*, ou questions fondamentales définies par les Nations Unies, et les *non-core topics* définies selon les besoins et habitudes du pays.

Il existe deux types de dénombrement, le direct et l'autodénombrement. Pour le premier type, « *un agent recenseur est désigné pour effectuer ces opérations [recueillir des renseignements sur chaque personne et les reporter sur un questionnaire] dans un district déterminé pendant un laps de temps spécifié et généralement bref afin de satisfaire aux critères d'universalité et de simultanéité* » (UN 2006 : 172). Dans le second cas, chaque individu répond personnellement aux questions durant une période déterminée. Par la suite, le questionnaire est soit collecté et vérifié par un agent recenseur, soit directement renvoyé par la poste à l'office des statistiques. Le type de questions posées lors du dénombrement influence la nécessité – ou non – d'avoir recours à un agent recenseur. Selon Desrosières (2004 : 8), lorsqu'il s'agit de questions d'opinion ou de questions *factuelles* (qui ne nécessitent pas de recherche particulière), « *l'informateur d'origine est l'enquêté* ». Par conséquent, ces situations ne demandent pas forcément l'intervention d'un recenseur. A ce type de questions s'opposent les « *questions nécessitant l'aide de documents, administratifs*

ou non (bulletins de paie, documents de sécurité sociale, ordonnances de médecin, factures, tickets de caisse...) » (DESROSIERE 2004 : 8). Dans ce cas, le recenseur est présent pour traduire les documents dans le langage du questionnaire. Selon les Nations Unies (2006 : 173) « *le dénombrement direct est la seule méthode praticable lorsque la population est en grande partie illettrée ou que certains groupes se montrent réticents ou éprouvent des difficultés à remplir eux-mêmes les formulaires de recensement, mais il nécessite un énorme effectif d'agents recenseurs sur le terrain* ». A l'inverse, l'autodénombrement a l'avantage d'être sensiblement moins coûteux, pour des résultats plus fiables. Ceci à condition que le niveau d'instruction de la population soit élevé. Il est à noter que lors d'un autodénombrement, l'envoi par la poste des questionnaires n'est possible que « *s'il existe ou si l'on peut établir une liste d'adresses complète à jour* » (UN 2006 : 173), ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Depuis plusieurs années, quelques nations proposent à leurs citoyens de remplir leur questionnaire par le biais d'Internet. Ainsi, lors du recensement de la population helvétique de 2000, 4% de la population a répondu au questionnaire en ligne plutôt qu'à sa version papier (UNECE 2008 : 10).

En plus du type, la durée du dénombrement peut influencer les résultats (UN 2006 : 174). Les Nations Unies préconisent de trouver une période durant laquelle les taux de réponse sont les plus élevés. Par conséquent, il faut éviter les saisons qui rendent inaccessibles certaines zones du pays, les périodes durant lesquelles les questionnés ne se trouvent pas dans leur domicile principal (saisonniers, vacanciers). Il faut également *bannir* les périodes agricoles, les temps de fêtes ou les périodes électorales (UN 2006 : 174). Pour finir, « *un climat de stabilité et de sécurité sur le plan politique et social* » (ibid) est un facteur essentiel pour assurer une participation libre et optimale de tous. Par la suite, lorsqu'une date s'est révélée satisfaisante, il est important de la conserver pour les recensements suivants, afin d'améliorer la comparabilité des données. La durée durant laquelle se déroule le dénombrement doit également être choisie avec soin. En effet, elle doit satisfaire, d'une part au critère de simultanéité (donc sur une période relativement courte pour éviter les double-comptages et les omissions) et d'autre part correspondre au budget à disposition (plus une période est courte, plus il est nécessaire d'engager des agents recenseurs).

3.1.1. Les avantages

Le principal avantage du recensement par dénombrement est son caractère exhaustif, puisqu'il est soumis à toute la population sur un court laps de temps. Cette « *exhaustivité lui permet d'offrir une couverture statistique totale, allant du niveau le plus large (le pays) au plus local que sont la commune, le quartier ou même la zone de dénombrement et, finalement, le ménage (ou le logement)* » (TABUTIN 2006 : 31). De plus, il offre la possibilité d'étudier des sous-groupes de population plus spécifiques, puisque toutes les personnes y ont été questionnées. Il représente également « *une base primordiale de sondage pour toute enquête auprès de la population, dont seuls les quelques pays européens ayant un registre de population peuvent se passer. [Il est donc] un instrument indispensable à l'aménagement du territoire, à la gestion (publique ou privée) des affaires économiques et sociales, nationales ou locales* » (ibid). Pour finir, il reste une démarche relativement souple dans laquelle il est possible d'intégrer les questions souhaitées. Il permet ainsi « *de façonner précisément les questionnements en fonction des besoins* » (DESROSIERE 2004 : 3). Cette souplesse mérite cependant d'être nuancée par les contraintes culturelles et organisationnelles qu'implique le dénombrement (formulation simple compréhensible et univoque, langue utilisée, respect des normes et des pratiques en vigueur).

3.1.2. Les inconvénients

Malgré ces qualités, le recensement de la population classique souffre de plusieurs *lourdeurs* évidentes telles que sa périodicité trop longue et son coût. « *Population censuses are the largest statistical operation undertaken in the context of any official statistical system. They are also the most expensive one, and since census expenses are usually concentrated during a short period of time, census costs may appear to be greater than if they were spread over time* » (UN 2008 : 38). En effet, « *le recensement classique est l'opération de collecte la plus coûteuse de toutes. (...) Ce coût varie bien sur beaucoup d'un pays à l'autre* » (TABUTIN 2006 : 31). Pour offrir un ordre d'idée, Eurostat (2004 : 72) a calculé le coût approximatif par personne des différents recensements de la vague des années 2000. Les résultats présentés varient de 0,30 € en Turquie à 11,20 € en Irlande ou 13,60 € en Suisse, ce qui représente, par exemple, des budgets pouvant aller jusqu'à plus de 360 millions d'euros pour l'Angleterre. Ces contraintes budgétaires sont en défaveur des organisateurs de recensements qui se voient obligés de diminuer leurs coûts tout en satisfaisant les demandes croissantes des utilisateurs des statistiques. Ces derniers dénoncent d'ailleurs une actualité très relative des données face à l'évolution rapide de la société : « *les changements structurels de plus en plus rapides intervenus au cours des dernières années peuvent difficilement être appréhendés par un recensement traditionnel* » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1711). A cette longue périodicité s'ajoutent encore les délais de publication : « *Le problème est d'autant plus grave que les résultats, publiés plusieurs années après l'opération censitaire, sont généralement dépassés au moment où les utilisateurs potentiels et le public en ont connaissance* » (ibid). L'infrastructure nécessaire à la réalisation d'un dénombrement traditionnel est également un des désavantages de cette méthode. En effet, il faut construire le questionnaire, le tester, engager et former des agents recenseurs, répartir les zones de comptage et coder les réponses obtenues, ceci sans compter les éventuelles enquêtes post-censitaires qui vérifient la qualité finale du recensement. La problématique de l'exactitude (oublis ou double-comptages) des données pose également problème. Bien que des enquêtes puissent calculer le taux d'erreurs des dénombrements, elles ne permettent cependant pas d'intervenir directement sur ceux-ci afin de les corriger.

A ces lourdeurs s'ajoutent, depuis quelques années, un autre problème : celui de la coopération du public. Selon Valente (2010 : 2), « *il est essentiel pour la qualité des résultats que la population accepte massivement de répondre et des pays ont rencontré des difficultés croissantes dans ce domaine depuis quelque temps* ». En effet, il semble que la population soit de plus en plus réticente à remplir de longs questionnaires ou à donner les renseignements souhaités, spécialement lorsque ceux-ci nécessitent de faire quelques recherches (par exemple le calcul des charges de chauffage) ou s'ils concernent des sujets délicats (revenu, vie privée). A ce propos Begeot et Eggerickx (1993) notent que plus un questionnaire est court, meilleure est son acceptation par la population. Cependant, la simplification du questionnaire diminue la quantité d'informations qu'il est possible de collecter et nuit à la qualité globale de l'opération.

3.1.3. Remise en question

Comme cela a déjà été présenté préalablement, ces différents inconvénients remettent progressivement en cause la manière traditionnelle de recenser la population d'un pays. Selon Findlay (1986 : 5), les principales critiques sont « *the cost of data collection and processing, and the relative efficiency with which data-users' needs can be met by census information compared with alternative data sources* ». Afin de trouver des solutions

adaptées, les pays échangent des informations à propos de leur situation. Calder (2012), dans sa réflexion sur les possibilités en matière de nouveau recensement pour l'Irlande du Nord, souligne l'importance de trois éléments : la précision (des résultats), la fréquence (de publication des données) et la géographie (le niveau de précision). De manière plus générale, les éléments à prendre en compte avant un changement de méthodes sont le coût et le bénéfice, la capacité de répondre aux exigences des utilisateurs, la faisabilité technique et juridique, les risques et l'opinion du public.

3.2. L'utilisation de registres administratifs

L'utilisation de registres administratifs, définis par les Nations Unies comme étant « *data holdings containing information which is not primarily collected for statistical purposes* » (UN 2011b : 1), est une méthode qui rencontre un succès croissant depuis une vingtaine d'années. En effet, pour faire face aux nouvelles demandes des utilisateurs de statistiques d'une manière économique, des pays possédant des registres de la population¹⁶ à jour et de bonne qualité, ont décidé de les utiliser pour leur recensement. En combinant plusieurs registres administratifs, il leur est alors possible de recenser leur population sans entreprendre de démarches *sur le terrain*. Le premier pays à mettre en place un tel recensement est le Danemark dans les années 1980. Par la suite, ce système a également été développé dans d'autres pays scandinaves.

Bien que cette manière de recenser la population soit relativement nouvelle, la tenue et l'utilisation des registres est ancienne. Ainsi, dans plusieurs pays européens, des registres municipaux datant du XVIII^e siècle existent. Les plus vieux registres sont ceux des communes, des paroisses ou de l'état civil. Ils mesuraient les naissances, les mariages et les décès. Actuellement, presque deux tiers des pays de l'Union européenne possèdent des registres de la population contenant « *des informations sur chaque individu résident de la commune : le plus souvent, ses nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, adresse, situation matrimoniale, nationalité, éventuellement profession, lieu de résidence antérieure, lien avec le chef de ménage, etc.* » (VALENTE 2010 : 2). Ces registres sont ensuite mis à jour soit en continu au fil des changements, soit à l'occasion de chaque recensement, comme c'était le cas en Belgique. Tabutin (2006 : 25) souligne que ces mises à jour sont plus ou moins rigoureuses selon les pays.

La combinaison de plusieurs registres administratifs permet de récolter une grande partie des informations traditionnellement collectées par les dénombrements, comme c'est par exemple le cas en Norvège actuellement. L'utilisation de telles combinaisons n'est cependant possible que si certaines conditions préalables sont remplies. Ainsi, « *the central population register and the adoption of the Personal Identification Number (PIN) and other identifier for families, households, dwellings and buildings* » (EUROSTAT 2004 : 7) sont nécessaires pour sa mise en place. Le registre central de la population doit ainsi être mis à jour régulièrement au fil des modifications. Dans le cas de la Norvège, un système centralisé permet d'augmenter la qualité des données (augmentation des contrôles) et facilite le couplage avec d'autres bases. Pour apparier encore plus facilement les informations d'une même personne au travers de plusieurs bases de données, les offices de statistique ont créé le numéro d'identification personnelle, un numéro distinguant individuellement et sans équivoque chaque personne. Ainsi, le registre de la population est très souvent apparié avec celui des

¹⁶ Les registres de la population sont définis par Tabutin (2006 : 23) comme étant « *un système permanent et continu d'informations démographiques et sociales sur chaque individu et ménage résidant sur un territoire donné* ».

logements afin de lier chaque individu avec le logement qu'il utilise. Cependant, la mise en place de ce lien « *requiert une bonne coopération entre administrations et un contrôle législatif strict. Plus généralement, l'établissement et la mise à jour continue d'un système statistique fondé sur des registres administratifs nécessitent à la fois des moyens importants afin qu'ils soient de bonne qualité et un consensus social sur l'usage des registres* » (VALENTE 2010 : 2). Afin de vérifier la qualité des couplages réalisés grâce au numéro d'identification personnel, des *matching keys* (clé de liaison) sont utilisés comme référent. « *The variables most commonly used for this sort of probabilistic matching are name, address, date of birth, occupation or economic activity code. The choice of variables to be used for matching should take into account both the "distinguishing power" of each variable* » (UN 2011b : 44). Par *distinguishing power*, il est entendu l'originalité de l'information. Ainsi, le numéro de référence, le nom entier ou l'adresse complète seront plus susceptibles d'être unique que le sexe, l'âge, la ville ou la nationalité. Cette vérification par les *matching keys* permet de mettre en lumière certaines liaisons défectueuses et de les corriger. De plus, elle donne une indication de la qualité du numéro d'identification personnel et donc indirectement de la base de données. L'expérience de différents pays montre que l'installation de ces deux conditions (registres complets et numéro d'identification personnel) est longue et se fait généralement par étape afin que « *le manque de fiabilité et d'actualisation de certains registres* » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1714) puissent être résolu.

La coopération entre l'administration et les services de statistiques représente souvent une barrière pour l'utilisation de registres. En effet, les cadres légaux nécessaires à cet échange ne sont pas toujours adaptés : « *some national legal frameworks give more powers than others for access to administrative data for statistical purposes. This is because national historical, political and cultural factors have a strong influence on these frameworks* » (UN 2011b : 12). Par exemple, en France la loi a dû être modifiée pour que les administrations soient *tenues* de transmettre des données individuelles aux services de statistiques qui en font la demande (DESROSIERE 2004). Afin d'harmoniser l'accès aux données nationales à un niveau européen, l'UNECE a mis en place une nouvelle législation relative au partage des informations en 2009 : « *This Regulation gives the national statistical organizations of Member States the right of access to the administrative data needed to meet their obligations under European statistical legislation, but states that such access is still subject to national limits and conditions* » (UN 2011b : 12).

Il existe encore relativement peu de documentations sur les critères de qualité auxquels doivent répondre les sources administratives afin d'être utilisables par les statistiques. Ainsi, la plupart des offices de statistiques se basent sur les critères de l'ISO¹⁷ (International Organization for Standardization): « *the degree to which a set of inherent characteristics fulfils requirements* » (cité par UN 2011b : 38). A ces différents critères de qualité s'ajoutent les précautions déjà énoncées que sous-entend l'utilisation de données secondaires, telles que celles issues des registres administratifs.

¹⁷ Par caractéristiques, l'ISO entend la pertinence (les statistiques correspondent-elles au besoin des utilisateurs?), la précision (les valeurs sont-elles proches de la réalité?), la ponctualité ou actualité (combien de temps s'est-il écoulé entre la production et la mise à disposition des données?), l'accessibilité (est-il possible d'accéder aux données?), la clarté (les données sont-elles accompagnées de leurs métadonnées?), la cohérence (les données sont-elles produites selon les mêmes logiques?) et pour finir, la comparabilité (les mesures sont-elles comparables dans le temps, l'espace et selon les domaines traités?) (UN 2011b : 39).

3.2.1. Les avantages

Selon les Nations Unies (2011a : 7), le meilleur argument en faveur de l'utilisation des registres administratifs est sans conteste son prix. En effet, en comparant les coûts totaux des recensements réalisés dans les années 2000, il est possible de mettre en évidence les différences financières entre les techniques de recensement des pays. L'Eurostat (2004 : 73) estime que le coût du recensement finlandais, basé exclusivement sur l'utilisation de registres administratifs, est équivalent à environ 0,20 € par personne contre 6,90 € pour l'Autriche ou 6,20 € pour l'Angleterre qui toutes deux utilisent des dénombremens traditionnels. Ainsi, une fois les registres mis en place, leur utilisation s'avère une pratique très avantageuse. Desrosières (2004 : 8) met cependant en garde contre deux idées fausses liées aux données provenant des registres : qu'« *il n'y [a] qu'à se baisser pour les cueillir* » et qu'elles sont *quasi-gratuites*. En effet, avant d'être utilisables par la statistique, des opérations de contrôle et d'épurement des fichiers (regroupées sous le nom de *data editing*) doivent être menées. Ainsi, bien que la production de données soit *gratuite*, le *data editing*, en termes « *[d']argent, [de] temps de travail et [de] matière grise* » (ibid), représente un investissement non-négligeable.

Le second avantage de l'utilisation de registres est qu'elle permet « *une périodicité a priori plus élevée* » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1714), puisque les données sont disponibles en permanence. Ainsi, rien n'empêche la reconduite d'un recensement tous les ans, comme c'est le cas en Finlande. La seule contrainte de fréquence reste tout de même celle du temps nécessaire à l'administration pour faire les mises à jour. C'est pour cette raison qu'il est difficile « *to produce monthly statistics from administrative data updated once per year* » (UN 2011b : 9).

La troisième qualité du recensement par registres est la non-sollicitation de la population. Ainsi, « *using data from administrative sources helps to reduce the response burden on data suppliers* » (UN 2011b : 9). Les différentes informations étant prélevées directement dans les registres, il n'est pas nécessaire de mener un questionnaire auprès de la population ou des entreprises. De manière générale, ce dernier aspect est particulièrement utile lorsque la population est réticente à donner des informations personnelles. La double requête, par l'administration et par les services de statistiques, est ainsi évitée.

Le quatrième avantage de cette méthode est, selon Begeot et Eggerickx (1993 : 1714), la possibilité de mener des études diachroniques sur des panels longitudinaux, et de mettre ainsi en évidence l'évolution temporelle des phénomènes. A ce propos, Desrosières (2004 : 14) estime que « *les panels construits à partir de sources administratives subissent moins de pertes [d'attrition] et offrent plus de sécurité* » que ceux basés sur des enquêtes répétées.

Pour finir, le dernier avantage de l'utilisation de registres, est sa couverture géographique extensive. En effet, une fois les données géoréférencées, il est possible de produire des découpages territoriaux flexibles selon les besoins, « *sous réserve toutefois du respect de règles strictes de confidentialité, qui interdisent les découpages géographiques trop fins* » (DESROSIERES 2004 : 8).

3.2.2. Les inconvénients

Le plus grand inconvénient de l'utilisation de registres est que « *le contenu du recensement ne peut dépasser le cadre des informations délivrées par les registres. Ils ne peuvent*

apporter des réponses à des questions non traitées par les administrations » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1715). Ainsi, certaines questions traditionnellement posées dans les recensements par dénombrement ne sont plus forcément abordées. C'est, par exemple, le cas des questions relatives aux déplacements, à la religion ou à la langue parlée. L'ajout de questions ou la modification des modalités de réponse ne sont non plus pas possibles, puisque les sources administratives sont « *tributaires de définitions et de catégories réglementaires* » (DESROSIERES 2004 : 1), qui peuvent dévier des besoins des statisticiens. « *As well as differences in the definitions of units, there are also likely to be differences in the definitions of variables between administrative and statistical systems. The data in administrative sources have generally been collected for a specific administrative purpose, and the needs and priorities relating to that purpose are likely to be different to those of the statistical system* » (UN 2011b : 23). Cette dépendance des statistiques face à l'administration peut devenir problématique dès que les statisticiens publics ne sont plus du tout impliqués dans la création des données. Un effort d'harmonisation entre statisticiens et administrateurs est donc nécessaire afin de coordonner leur temporalité (moment où les données sont disponibles), leur périodisation (temps entre les diverses mises à jour) et leurs définitions. Malgré une bonne collaboration, Begeot et Eggerickx (1993 : 1715) estiment cependant que « *l'utilisation exclusive des registres constitue un appauvrissement face au potentiel d'un recensement classique* ». Néanmoins, dans un climat de restrictions budgétaires, l'utilisation de registres permet d'assurer un minimum de données fiables qui disparaîtraient en cas d'abandon des recensements traditionnels.

Pour finir, l'utilisation exclusive des registres diminue l'implication de la population, ce qui peut provoquer une méconnaissance plus grande du système de recensement. Il est donc important de mener, malgré tout, des campagnes publicitaires pour présenter les enjeux globaux des recensements (UN 2011b). Ces démarches sont d'autant plus importantes dans les pays où la population craint pour la protection de ses données personnelles. Selon UN (2011b : 19), dans ces cas-là, l'accent doit être mis sur les éléments suivants : « *no questionnaires are sent by post, data are not held on paper or electronically by interviewers, and fewer clerical staff are needed for the statistical production process, thus fewer people have access to sensitive data* ».

Actuellement, le degré d'utilisation des registres varie selon les pays. Ainsi, pour certains, les registres sont devenus la base des recensements alors que pour d'autres, ils ne servent que de complément (AVDEEV 2011 : 103). « *One of the main barriers to the more effective use of administrative sources in official statistics, and one of the least recognized, can come from within the organization. Statisticians may resist the use of administrative data because they do not trust data that they have not collected themselves. They often focus on the negative quality aspects of administrative data* » (UN 2011b : 34). Cependant, il est fort probable, selon Avdeev (2011 : 105) que « *motivés par les économies que permet cette méthode, d'autres pays aspirent à développer la qualité de leur registre pour, dans un futur plus ou moins proche, pouvoir mener ce type de recensement* ».

3.2.3. La mise à jour des registres

L'utilisation croissante de registres pour recenser la population doit être accompagnée d'une réflexion concernant un enjeu très important pour les utilisateurs : la mise à jour des informations de ces bases de données. Selon Boydens (2002 : 32), la mise à jour est actuellement l'élément le plus problématique. Pour illustrer ces propos, elle présente l'exemple de l'OTAN qui a fait l'expérience fâcheuse d'une mise à jour inexistante de ses

informations « *en mai 1999, après avoir bombardé l'ambassade de Chine à Belgrade. Pressée d'expliquer son attaque, l'organisation incrimina les bases cartographiques utilisées pour guider ses missiles. Celles-ci répertoriaient en effet un plan de Belgrade obsolète...* ».

Afin de garantir la qualité des bases de données au fil de leur exploitation, deux principes doivent être suivis : la non-contradiction et le tiers exclu qui assurent « *la conformité des données saisies avec les règles internes de la base* » (BOYENS 2002 : 32). Normalement, le respect de ces principes ne permet pas de place pour le *fou* dans la base de données. La gestion des mises à jour est particulièrement délicate car, en plus d'intégrer les modifications, il est nécessaire de faire évoluer les modalités afin de les calquer avec les évolutions de la société qu'elles définissent. Une manière de procéder est alors d'utiliser le *data cleaning*, qui vise, pour les bases de données agrégées, à « *éliminer les valeurs « aberrantes » au sein de vastes collections, à la manière du « lissage statistique » de longues séries numériques* » (BOYENS 2002 : 34).

Si les bases de données peuvent donner l'impression d'être *ordonnées* et *transparentes*, elles doivent cependant toujours être considérées comme un facteur potentiel de désordre. En effet, elles ne correspondent jamais à la réalité. Et c'est seulement « *en se donnant les moyens d'ajuster continûment les modèles des bases de données aux observations empiriques de terrain, [qu'] il devient ainsi raisonnable de légitimer leur rôle premier d'instrument d'action sur le réel, producteur d'un ordre cohérent et intelligible* » (BOYENS 2002 : 34).

3.3. Le micro-recensement ou le recensement par sondage

Le micro-recensement ne vise le questionnement que d'une partie de la population d'un pays. Ainsi, en 1991, seul 1% des habitants allemands a été questionné pour le premier recensement après réunification (UN 2004). A la place du terme *micro-recensements*, Tabutin (2006 : 33) préfère parler de *recensement par sondage* puisque c'est en fait « *une enquête démographique par sondage d'envergure plus ou moins importante* » qui ne s'adresse qu'à un échantillon de la population, « *c'est-à-dire un sous-ensemble le plus représentatif possible de la population mère* » (CHEMLA 1995 : 10). Ainsi, l'enquête par sondage a pour but, selon Tabutin (2006 : 38) « *d'estimer certaines caractéristiques de l'ensemble d'une population à partir de l'observation d'une fraction seulement de cette population* ».

La construction de l'échantillon est primordiale pour la qualité et la représentativité des résultats de la démarche. « *Un bon échantillon est un échantillon qui représente le plus fidèlement possible la population retenue* » (GUMUCHIAN et MAROIS 2000 : 266). Pour être au plus proche de la réalité, l'échantillon doit être tiré de manière aléatoire (ZIMMERMANN et all. 2009 : 8). C'est-à-dire selon une sélection (échantillon probabiliste) qui donne à toutes les entités les mêmes *chances* d'être choisies. Cette manière de procéder permet d'obtenir, une fois la taille minimale de l'échantillon atteinte, une représentativité proche de la réalité. En principe, plus une population est hétérogène, plus l'échantillon doit être important. La taille finale de l'échantillon varie, ordinairement, selon les moyens financiers à disposition et le degré de précision souhaité. Selon Gumuchian et Marois (2000 : 285), « *le niveau de précision généralement recherché est de 95%* ».

L'utilisation de formulaires longs et courts, appelés également *recensement léger* assorti d'une enquête approfondie, s'inscrit dans cette pratique plus large du recensement par sondage. Cette méthode consiste en l'envoi d'un formulaire court, à toute la population du

pays, contenant uniquement quelques questions sur des caractéristiques démographiques de base des individus (par exemple, le lieu de résidence habituelle, le sexe, l'âge). Ces réponses exhaustives, mais qualitativement pauvres, sont ensuite complétées par l'envoi d'un questionnaire long à un échantillon de la population. Ce questionnaire long contient des questions plus détaillées sur les individus et les ménages (par exemple le niveau d'instruction, la fécondité, les migrations, etc.). « *Avec cette solution, les champs couverts [par les questions] peuvent être notablement élargis sans que la charge moyenne des répondants soit trop alourdie ni le coût. La collecte peut cependant être compliquée et la précision de l'information insuffisante à des niveaux géographiques fins* » (VALENTE 2010 : 1). Ainsi cette méthode se heurte « *souvent à des résistances de la part d'offices statistiques* » (TABUTIN 2006 : 33).

3.3.1. Les avantages

Comme pour l'utilisation de registres, le principal avantage de l'utilisation de sondages est son coût peu élevé. En effet, comme il est possible d'esquisser les tendances d'une population sans devoir questionner tous les individus, il en résulte un gain financier évident. Le deuxième avantage est le gain de temps. Les statistiques peuvent être produites plus rapidement puisque moins de questionnaires doivent être remplis et codés. Le dernier avantage est la flexibilité du système et la marge de manœuvre plus étendue offerte aux chercheurs (définition des concepts). En effet, les enquêtes par sondage permettent « *d'introduire des questions et des thèmes nouveaux, non explorés par les registres, notamment du fait que leur préparation et leur exploitation impliquent des acteurs variés* » (DESROSIERE 2004 : 14).

3.3.2. Les inconvénients

Au rang des inconvénients figure le manque d'exhaustivité lié au questionnement partiel de la population. Dans certains cas, l'échantillon choisit ne permet pas d'obtenir une population reflétant la population mère, ce qui peut provoquer un biais dans les résultats. De plus, l'utilisation de sondages laisse toujours une certaine marge d'erreur possible (intervalle de confiance). Toutefois, ce biais peut être atténué en construisant un échantillon probabiliste (basé sur l'ensemble de la population) de taille suffisante pour assurer un grand niveau de précision. Cependant, il reste toujours une marge d'erreurs. Le deuxième inconvénient est qu'elle offre un niveau d'analyse global et ne permet pas toujours la réalisation d'analyses territoriales à des niveaux fins, comme le quartier par exemple. En effet, plus le maillage géographique souhaité est rapproché, plus la précision baisse, puisque le nombre de personnes questionnées diminue.

Il est à noter que le manque d'exhaustivité de l'utilisation de sondages transgresse « *quelque peu sa philosophie [au recensement de la population] en négligeant partiellement sa caractéristique de l'universalité* » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1717). Ce manquement à l'universalité explique sans doute le nombre relativement restreints de pays qui optent pour l'utilisation exclusive de cette méthodologie.

3.4. Les méthodes mixtes

De manière générale, il existe deux sources principales d'informations pour les offices de statistiques : ils utilisent soit des *enquêtes directes* (dénombrements et sondages), soit des *registres administratifs*. La première source, l'enquête directe est, selon Desrosières (2004 : 4), « *une collecte effectuée par un organisme spécialisé dans la statistique, et visant à produire une information agrégée de portée générale* ». En revanche, la source

administrative est « *issue d'une institution dont la finalité n'est pas de produire une telle information, mais dont les activités de gestion impliquent la tenue, selon des règles générales, de fichiers ou de registres individuels* » (ibid). Face à l'opposition de ces deux sources, une nouvelle tendance se dessine : celle du rapprochement et de la combinaison des deux. Celle-ci propose ainsi une *solution mixte* qui répond à une large palette de besoins en réduisant les coûts. Ceci sans abandonner complètement les recensements par dénombrement.

Parmi ces méthodes mixtes, se trouve, par exemple, la combinaison registres/dénombrement complet. Cette technique allie les informations disponibles dans les registres avec celles recueillies sur le terrain. « *Ce dernier travail permet en outre de vérifier la pertinence des registres et d'en améliorer la qualité. L'opération peut être complexe, plus coûteuse et plus contraignante pour le public que le recours aux registres seulement, mais par rapport au recensement classique, l'efficacité du travail sur le terrain peut se trouver améliorée* » (VALENTE 2010 : 2-3). Une autre méthode est la combinaison registres-enquêtes existantes. Cette méthode fait le lien entre les informations des registres et des « *caractéristiques individuelles disponibles dans des enquêtes mais absentes des registres, à condition qu'un couplage individu par individu soit possible* » (VALENTE 2010 : 3). Dans cette technique, un couplage cohérent, souvent grâce à un numéro d'identification personnel, est une condition indispensable pour la réussite du recensement.

Selon les résultats de la vague de recensement des années 2000 et les tendances qui sont déjà observables pour la vague de 2010, ces nouvelles techniques mixtes semblent prendre de l'importance. En effet, plusieurs pays ont décidé de quitter le dénombrement classique et trouvent une position intermédiaire afin ne pas dépendre exclusivement de l'utilisation de registres. « *La majorité des pays qui abandonnent la méthode traditionnelle envisagent d'utiliser les registres administratifs, complétés par des informations provenant d'enquêtes ou de questionnaires* » (UN 2006 : 15). C'est par exemple le cas de la Suisse qui, depuis 2010, propose un recensement mixte alliant des informations provenant de registres et des recensements par sondage.

3.4.1. Les avantages et les inconvénients

Les recensements mixtes présentent l'avantage d'être, en principe, plus complets que les recensements uniquement basés sur des sondages ou sur des registres. En effet, en combinant plusieurs méthodes, ils permettent de réduire les inconvénients de chacune d'elle (population non-exhaustive ou informations incomplètes). Ils nécessitent cependant d'importants moyens d'appariement des données afin que les informations d'une même personne puissent être combinées. Ainsi, des *clés* d'appariement, telles que des numéros d'identification personnels, représentent souvent des freins à l'utilisation de méthodes mixtes.

4. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : DENOMBREMENT OU REGISTRES ?

En Grande-Bretagne, la critique face à la statistique publique est relativement vive (DESROSIERE 2004). Au cœur des débats se posent les questions suivantes : *Étant donné le lien entre les statisticiens publics et le gouvernement, la statistique reflète-elle vraiment la société ? Les registres reflètent-ils la société ou l'activité des administrations ?* (DESROSIERE 2004 : 3). Le but du paragraphe qui suit n'est pas de trouver des réponses à ces questions, mais de souligner le lien qui existe effectivement entre le producteur de statistiques et sa

façon de produire celles-ci. Ainsi, selon les chercheurs anglais, « *la « statistique officielle » est « naturellement conservatrice », au sens de policy confirming, c'est-à-dire qu'elle reflète les objets que l'administration voit et la façon dont elle les voit, parce qu'elle agit déjà sur eux* » (DESROSIERE 2004 : 13). Le lien est particulièrement évident pour les statistiques produites à partir de données provenant de registres officiels qui reflètent clairement le fonctionnement de l'administration, puisqu'elles sont justement produites pour répondre à ses besoins. Selon Desrosières (2004), ce lien fort entre les deux diminue la capacité des statistiques basées sur des registres à identifier de nouveaux phénomènes. Desrosières (2004 : 14) insiste sur le fait que « *les enquêtes et les sources issues de registres administratifs ne répondent pas aux mêmes besoins de connaissance. Les premières explorent l'état de la société, tandis que les secondes rendent compte de l'action publique* ». Il est donc important de garder à l'esprit que les statistiques sont toujours construites et qu'elles sont dépendantes de structures sociales, linguistiques, institutionnelles ou juridiques, qu'il faut connaître pour livrer des analyses complètes.

En sachant que ces structures varient selon les contextes nationaux, il est tout de même possible de résumer les principales caractéristiques des recensements par dénombrement ou par registres. Les avantages de la première méthode sont l'exhaustivité et la relative souplesse des questions posées. Cependant, elle a l'inconvénient d'être particulièrement coûteuse pour des résultats finaux peu actuels. Pour leur part, les sources administratives ont l'avantage d'avoir un coût relativement bas, également une bonne exhaustivité et une périodicité meilleure. Cependant, elles ne sont pas flexibles et ne permettent pas d'aborder certains sujets *non-administratifs*. Par ailleurs, « *elles reflètent par nature une action déjà existante, et sont peu à même de traiter des questions nouvelles, ni même d'évaluer les effets des actions publiques* » (DESROSIERE 2004 : 14).

Par conséquent, choisir d'utiliser des registres administratifs plutôt que des dénombrements traditionnels permet de répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs (actualité des données, rapidité d'accès, pertinence géographique à des maillages fins) mais risque également de s'en éloigner (impossibilité d'introduire de nouvelles questions, difficulté à découvrir et traité des sujets nouveaux). En conclusion, « *aucun des systèmes de collecte de données, traditionnellement utilisés en Europe, ne constitue la panacée ; tous ont leurs avantages et leurs inconvénients* » (BEGEOT et EGGERICKX 1993 : 1718).

La présente recherche propose de s'intéresser désormais aux conséquences induites par le passage à de nouvelles technologies. Pour limiter l'ampleur du travail, seul le passage à un recensement mixte en Suisse est abordé. Le but étant de mettre en avant les avantages et les inconvénients de la nouvelle méthode choisie par le Conseil fédéral, ceci en s'intéressant plus particulièrement à des domaines de recherche géographiques.

Troisième partie

INSTRUMENTS MÉTHODOLOGIQUES

De par sa nature théorique, ce travail nécessite une méthodologie qui le distingue quelque peu des travaux *standards* en géographie. En effet, son but principal est la réalisation d'une comparaison entre les deux systèmes suisses de recensement de la population. Il y aura donc très peu de création de données (entretiens, focus groupe, parcours commentés, etc.) mais plutôt des ré-analyses de données existantes (caractères collectés par les recensements).

Dans le chapitre qui suit, les différentes méthodes utilisées afin de répondre à la question de recherche seront exposées. Cette recherche s'intéressant à la fois à des questionnements qualitatifs et quantitatifs, les deux démarches sont brièvement présentées. L'entretien semi-directif et une grille de comparaison, étant au cœur de ce mémoire, font l'objet d'une attention plus détaillée. En plus d'une courte description de leur fonctionnement, la légitimation de leur utilisation dans le cadre de cette recherche sera développée. Pour finir, les aspects limitatifs et les biais des démarches seront présentés afin de permettre un regard réflexif au lecteur.

CONCEPTS GENERAUX

De manière générale, il existe deux types de recherche : la recherche quantitative et la recherche qualitative. Historiquement, elles ont toujours été vues comme opposées, les partisans de l'une critiquant l'autre. « *Bon nombre d'adeptes de l'approche quantitative ont longtemps exprimé du mépris pour l'analyse qualitative, la percevant comme une forme inférieure. Bon nombre de protagonistes de l'approche qualitative ont eux-mêmes dédaigné l'analyse statistique, lui reprochant de ne pas pouvoir tenir compte de divers phénomènes, voire de déformer la réalité, notamment humaine* » (LAFLAMME 2007 : 141). Selon Denzin et Lincoln (2005 : 10), « *the word qualitative implies an emphasis on the qualities of entities and on processes and meanings that are not experimentally examined or measured (...) in terms of quantity, amount, intensity, or frequency* ». Ainsi, les chercheurs de ce courant insistent sur le caractère socialement construit de la réalité et sur la relation intime qui existe entre le chercheur et ce qui est étudié. Le matériel principalement utilisé par ce courant se constitue, entre autres, de récits, de photographies, d'histoires de vie, d'autobiographies, etc. De son côté, « *quantitative studies emphasize the measurement and analysis of causal relationships between variables, not processes* » (DENZIN et LINCOLN 2005 : 10). Elles utilisent généralement des outils d'analyse mathématiques, des modèles statistiques, des tables ou des graphiques afin d'expliquer des phénomènes par le biais de variables mesurables.

Bien qu'elles soient généralement présentées comme antagonistes, Laflamme (2007 : 142) estime que ces deux méthodes sont complémentaires. Selon lui, « *toutes deux permettent d'accéder à des informations spécifiques qui enrichissent les connaissances. Souvent elles permettent de vérifier diversement une hypothèse comparable. (...) Dans certains cas, l'une devient une manière de vérifier ce qui a été découvert avec l'autre* ». Ce point de vue est partagé par l'auteure de cette recherche, qui voit dans l'union de ces deux méthodes la possibilité d'une plus grande compréhension des phénomènes. La présente recherche a pour but de réaliser une analyse de contenu de différentes données statistiques, disponibles grâce aux recensements fédéraux de la population. L'aspect qualitatif n'a été utilisé que de manière contextuelle, au travers d'entretiens, pour compléter la réflexion.

DONNEES UTILISEES

La présente recherche s'inscrivant à la fois dans une démarche qualitative et quantitative, deux façons de récolter l'information nécessaire pour répondre aux questions posées ont été choisies. La première regroupe une analyse de documents et des entretiens semi-directifs avec des informateurs privilégiés. La seconde consiste en une étude des questionnaires des recensements et des données produites.

Premièrement, des publications officielles ont été utilisées afin de répondre aux trois premiers objectifs *liés au contexte* (*exposer les différentes pratiques en matière de recensements à un niveau international, présenter le recensement fédéral de la population tel qu'il a été mené de 1850 à 2000 et révéler le nouveau recensement fédéral de la population*). Pour répondre plus spécifiquement au premier objectif, la recherche s'est appuyée principalement sur des documents publiés par les Nations Unies ainsi que sur ceux émis par les instituts de statistiques des différents pays (souvent téléchargeables sur leur site internet). Pour le cas de la Suisse (objectifs deux et trois), les principales publications utilisées (documents, recommandations, avis officiels) sont issues de l'OFS. Ces informations ont ensuite été complétées par des rendus de conférences et des articles de presse. Afin d'enrichir ces différentes informations, des entretiens semi-directifs avec des informateurs privilégiés ont également été menés. Ils ont permis d'obtenir des renseignements plus techniques, souvent peu abordés dans les publications.

Au total, deux entretiens semi-directifs ont été réalisés. Les principales interrogations ayant été élucidées grâce à ces rencontres, il n'a pas été nécessaire d'en mener d'avantage. Le premier entretien a eu lieu le vendredi 6 juillet avec Monsieur Marco Buscher, chef de la section population à l'OFS. Contacté par l'intermédiaire du site Internet de l'OFS, Monsieur Buscher a accepté une rencontre non-enregistrée. Cette discussion avait pour but l'obtention de plus amples renseignements à propos de l'organisation et de la mise en place du nouveau système de recensement fédéral. Bien qu'une grille d'entretien ait été préparée pour la rencontre, elle n'a pas été utilisée¹⁸. En effet, Monsieur Buscher préférerait expliquer la mise en place du nouveau système de manière globale et répondre à quelques questions par la suite. Un deuxième entretien a été organisé avec le préposé au contrôle des habitants de la ville de La Chaux-de-Fonds, Monsieur Sébastien Varrin. Ceci afin de mieux saisir les changements induits par le nouveau système pour une ville. Cette rencontre, agencée le 13 août, a permis de répondre à un certain nombre de questions relatives à la gestion des mises à jour du registre des habitants. Plus spécifiquement, la transmission concrète des informations ainsi que l'ampleur du travail qu'implique la nouvelle méthodologie fédérale ont été discutées. A nouveau, la grille d'entretien initialement prévue¹⁹ n'a pas été suivie et l'entretien n'a pas été enregistré.

Pour répondre aux deux derniers objectifs *liés à la description de l'analyse*²⁰, des données et des questionnaires issus des recensements fédéraux ont été utilisés. Plus particulièrement, l'auteur a eu recours aux questionnaires individuels et du ménage des recensements de 2000 et de 2011, au registre des habitants ainsi qu'à celui des bâtiments et des logements. Le

¹⁸ Cette grille est tout de même disponible en annexe sous *Document 2 : Grilles d'entretien*.

¹⁹ Egalement disponible en annexe sous *Document 2 : Grilles d'entretien*.

²⁰ Pour rappel, il s'agit de la mise en évidence des modifications relatives aux données produites entre les deux méthodes de recensement et de la présentation de deux études de cas afin de mettre en lumière les conséquences géographiques (gains / pertes) de ce changement de méthodologie.

questionnaire structurel de 2011 a été utilisé pour l'analyse faute d'avoir bénéficié de la version 2010. Comme les questions posées sont exactement les mêmes dans les deux versions, cette utilisation est sans conséquences. Lors de l'analyse, il sera toujours fait référence au questionnaire de 2010, étant donné que c'est la première version du nouveau système.

De manière plus précise, voici une courte présentation des documents utilisés pour l'analyse.

- *Questionnaire individuel / 5 décembre 2000 / Recensement fédéral de la population de l'an 2000*: formé de quatre pages, ce livret rose est adressé à toutes les personnes habitant la Suisse. La participation à ce questionnaire est obligatoire. Pour ce mémoire, il a été téléchargé sur le site Internet de l'OFS²¹.
- *Questionnaire de ménage / 5 décembre 2000 / Recensement fédéral de la population de l'an 2000*: ce livret orangé de quatre pages, est lui aussi distribué à toutes les personnes de Suisse. Bien que seule sa dernière page doive être remplie, sa participation est obligatoire. Comme pour le questionnaire individuel, il a été téléchargé sur le site Internet de l'OFS²².
- *Synopsis des personnes 2000*: cette table de données regroupe les variables collectées par le recensement de 2000. Au total, 172 variables sont ainsi résumées et parfois commentées. Produite par l'OFS, cette table est téléchargeable sur son site Internet²³.
- *Questionnaire individuel / Jour de référence : 31 décembre 2011 / Relevé structurel du recensement fédéral de la population 2011*: la nouvelle version du questionnaire individuel est également formé d'un livret de quatre pages. Ce relevé structurel est distribué à une partie reteinte de la population, tirée au sort. N'étant pas directement disponible sur le site Internet de l'OFS, il a été trouvé dans l'aide à la traduction du recensement fédéral de 2011 (OFS 2011d).
- *Questionnaire ménage et logement / Jour de référence : 31 décembre 2011 / Relevé structurel du recensement fédéral de la population 2011*: ce questionnaire, composé d'un livret de quatre pages, accompagne le questionnaire individuel. Pour ce travail, il est également issu de l'aide à la traduction (OFS 2011d).
- *Harmonisation des registres officiels de personnes / Registres cantonaux et communaux du contrôle des habitants / Catalogue officiel des caractères / Office fédéral de la statistique (OFS) Neuchâtel 2008*: ce document, produit par l'OFS, regroupe et présente tous les caractères qui peuvent figurer dans les registres des personnes. En plus d'une description de chacun d'eux, il détermine également

²¹ Questionnaire téléchargé sur le site Internet de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Recensement fédéral de la population (RFP), 1850-2000 – Questionnaire – Questionnaire individuel du recensement de la population de l'an 2000. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2012. URL:

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/vz/fragebogen.html

²² Questionnaire téléchargé sur le site Internet de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Recensement fédéral de la population (RFP), 1850-2000 – Questionnaire – Questionnaire individuel du recensement de la population de l'an 2000. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2012. URL:

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/vz/fragebogen.html

²³ Synopsis téléchargé sur le site Internet de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Recensement fédéral de la population (RFP), 1850-2000 – Liste des variables. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2012. URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/vz/variablenliste.html

lesquels doivent obligatoirement être renseignés. Pour ce travail, la version 01.2008 a été utilisée (OFS 2008a).

- *Registre fédéral des bâtiments et des logements / Catalogue des caractères / Office fédéral de la statistique (OFS) Neuchâtel 2009* : ce catalogue contient et explicite tous les éléments qui doivent être collectés dans le registre fédéral des bâtiments et des logements. Pour chaque caractère, le nom, la description, les spécifications techniques, les exigences de qualité et la provenance de ces informations doivent être relevés. De nouvelles versions de ce document sont régulièrement produites par l'OFS. Pour ce travail, la version de 2009 (3.5) a été utilisée (OFS 2009c).
- *Communiqué de presse / Relevé structurel du recensement fédéral de la population 2010 / Un cinquième des habitants de la Suisse n'a pas d'appartenance religieuse de juin 2012 / 19.06.2012* : ce communiqué de presse constitue la première publication officielle de l'OFS des résultats du relevé structurel de 2010. Il est accompagné d'une série de tableaux de données qui présentent les principaux résultats chiffrés. Il est à noter que les résultats des tableaux ne sont pas bruts puisqu'un certain nombre de regroupements a déjà été réalisé par l'OFS. Ces résultats agrégés ont été utilisés pour cette étude à défaut de mieux, puisque les données non-résumées ne sont pas disponibles pour l'instant. Le communiqué de presse et les tableaux sont téléchargeables sur le site Internet de l'OFS²⁴.

Ces divers documents ont permis d'obtenir des données sur les variables des différents recensements. Les variables ont ensuite été travaillées afin d'obtenir des grilles de comparaison, comme cela est présenté par la suite.

METHODES DE RECHERCHE

1. ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

L'entretien peut être considéré comme « *une méthode de collecte d'informations où une relation de face-à-face est établie entre un interviewé et un intervieweur* » (FRENETTE 2010 : 80). Il existe plusieurs types d'entretien : le non-dirigé (laisser l'interviewé parler d'un sujet défini), le dirigé (l'intervieweur pose une série de questions précises pré-formulées) et le semi-directif ou semi-dirigé. « *Il est semi-direct en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises* » (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT 2011 : 171). Selon Gumuchian et Marois (2000 : 241), le principal avantage de cette méthode est « *la possibilité de recueillir des données originales sur un groupe ou une catégorie sociale. Le second avantage, et non le moindre, réside dans la communication directe avec les sujets de l'étude dans un contexte social et géographique donnée* ».

Au sein des entretiens semi-directifs, il existe différentes formes, telles que l'entretien focalisé, l'entretien centré sur un problème, l'entretien d'expert, l'entretien narratif, etc. Pour la présente recherche, il a été choisi de réaliser des entretiens avec des informateurs privilégiés ou *entretiens d'expert*. Cette forme consiste « *à identifier et à questionner des personnes-ressources qui ont une compétence spécifique par rapport au sujet retenu. Ces*

²⁴ Les données utilisées ici sont disponibles sur le site Internet de l'OFS – Thèmes – 01-Population – Survol – Quoi de neuf ? - 19.06.2012 - Relevé structurel 2010 : Premiers résultats. [En ligne] Consulté le 18 août 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new.html>

personnes sont des acteurs dont les rôles leurs confèrent un statut particulier dans un groupe ou dans une communauté. Elles constituent des « experts » qui peuvent nous aider à documenter la question ou le sujet de recherche. Le choix de ces informateurs est en fonction de leur position sociale, de leur compétence, de leur expérience, de leur rôle dans la communauté, de leur aptitude à communiquer (oralement ou par écrit) etc. » (GUMUCHIAN et MAROIS 2000 : 242). Les connaissances de ces informateurs privilégiés ont permis d'obtenir des informations plus spécifiques en lien avec le système de recensement fédéral de la population.

Il est à noter que les grilles d'entretien sont indicatives puisqu'elles ont été peu utilisées lors des discussions, comme cela vient d'être mentionné. Les informations recueillies grâce à ces divers entretiens ont été codées selon les objectifs de la présente recherche.

2. GRILLE DE COMPARAISON

Afin de répondre aux objectifs *liés à l'analyse*, il a été décidé de mener des comparaisons systématiques entre les différentes bases de données et documents des recensements. Cette façon de procéder se rapproche de l'analyse de contenu, qui est « *une méthode de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication* » (BERELSON 1971 : 18, cité par FRENETTE 2010 : 83).

Pour ce travail, il a d'abord été question d'extraire la liste des données récoltées dans le cadre du recensement de 2000. Ces données ont ensuite été combinées dans une grille, complétée à l'aide de la base synopsis des variables. Par la suite, le même exercice a été réalisé avec le recensement de 2010. Dans ce cas, deux grilles différentes ont été créées. La première contient toutes les variables qui doivent obligatoirement figurer dans le registre des habitants. Elle a donc été construite grâce au catalogue officiel des caractères. La seconde contient les variables qui sont récoltées grâce au relevé structurel. Une distinction a été faite entre les deux collectes de 2010 afin de garder la différence de couverture de ces données (l'exhaustivité pour celles du registre des habitants et 2,7% pour celles du relevé structurel). Une fois ces trois grilles construites, une grille récapitulative a pu être réalisée. Elle a pour but de mettre en lumière les données qui se retrouvent dans les deux systèmes de recensement. Ainsi, pour chaque caractère issu du recensement de 2000, son homologue dans le système de 2010 a été cherché et inversement. Les différentes grilles d'analyse²⁵ reprennent ainsi chaque modalité des recensements et indiquent où se trouve l'information équivalente dans l'autre méthode de collecte. Ces différents éléments seront discutés dans la partie analytique de ce travail.

BIAIS METHODOLOGIQUES

Pour conclure cette partie méthodologique, il paraît intéressant de s'intéresser aux biais liés aux recensements et de proposer une autocritique des choix méthodologiques effectués.

Premièrement, il est important de ne pas être dupe face à la représentativité des recensements de la population. En effet, si toutes les démarches de comptage effectuées ont pour but commun de collecter des informations sur la population afin de la connaître le plus précisément possible, il y a toujours une marge d'erreur quant à la qualité et à l'exhaustivité

²⁵ Ces grilles sont disponibles en annexe sous *Document 3 : Grilles d'analyse*.

de ces informations. Ainsi, même si une démarche se veut représentative de la réalité, il n'est guère imaginable qu'elle le soit totalement. En effet, comment être certain que toutes les personnes du pays ont été questionnées ? Quand bien même elles le seraient toutes, comment assurer que les répondants ont bien compris les questions ? Comment savoir s'ils ont été honnêtes dans leurs réponses ? Toutes ces interrogations sont autant de critiques qui peuvent être faites aux recensements, qu'ils soient classiques, mixtes ou issus des registres. Cependant, comme ces critiques se retrouvent également dans toutes les autres démarches sociales, il semble important de ne pas trop se focaliser sur elles. Ceci d'autant plus qu'elles ne constituent pas le centre de la réflexion menée dans ce mémoire. En effet, le questionnement qui intéresse l'auteur est plutôt relatif à la manière de produire un recensement (à la méthodologie employée et à ces conséquences). Ainsi, pour la suite du travail, chaque manière de compter la population sera traitée comme si elle se déroulait de manière optimale, sans les biais susmentionnés. Par conséquent, c'est toujours à la *situation idéale* qu'il sera fait référence.

D'un point de vue méthodologique, le peu d'entretien effectué dans ce mémoire peut être vu comme une faiblesse. En effet, il n'est guère possible d'obtenir des données représentatives en ne questionnant que deux personnes. Cependant, comme cela a été précisé au début de méthodologie, les entretiens effectués ne constituent en aucun cas le but final de la démarche. En effet, ils avaient uniquement pour but d'apporter une plus-value aux questionnements menés et non pas de répondre directement aux objectifs fixés. La présentation des méthodes de recensement ainsi que les grilles de comparaison des données constituent le réel centre de cette démarche.

A ce propos, la forte dominance de documents officiels issus de l'OFS, utilisés pour ce mémoire, peut également être critiquée. En effet, la question de la partialité des sources peut être jugée discutable. Dans le contexte actuel de la recherche sur la statistique suisse, cette prédominance est cependant difficilement évitable, du fait que peu de documentation externe existe. En effet, les quelques critiques et commentaires externes ont, en principe, été intégrés. Idéalement, pour limiter l'hégémonie de l'OFS, il serait nécessaire que d'avantage de chercheurs s'intéressent à la manière dont les statistiques et les données qu'ils utilisent ont été produites.

Quatrième partie

**DE LA SITUATION
INTERNATIONALE AU
SYSTÈME SUISSE**

Le chapitre qui suit *De la situation internationale au système suisse* a pour but de répondre aux objectifs *liés au contexte* de cette recherche. Divisé en trois sous-parties, il permettra de mieux comprendre les choix des autorités suisses concernant son nouveau système de recensement de la population. En premier lieu, l'évolution de la situation internationale est présentée au moyen d'une classification des pays selon la méthode utilisée en 2000 et en 2010. Un accent plus particulier sera mis sur la pratique des pays scandinaves – qui basent leur recensement presque exclusivement sur l'utilisation de registres – et au *recensement tournant* de la France qui a mis en place, depuis 2004, cette méthodologie inédite. Les deux sous-parties suivantes seront consacrées au recensement fédéral de la population. Premièrement, l'ancien système, tel qu'il a été mené de 1850 à 2000, sera décrit. Sa mise en place progressive et son évolution seront, entre autres, discutées. La présentation du dernier recensement traditionnel, en 2000, avec son questionnaire et ses critiques permettra de faire le lien avec la sous-partie qui suit. Il sera alors possible de répondre au troisième objectif en présentant les critiques, les controverses mais également le fonctionnement détaillé de la nouvelle démarche suisse.

LA SITUATION ETRANGERE

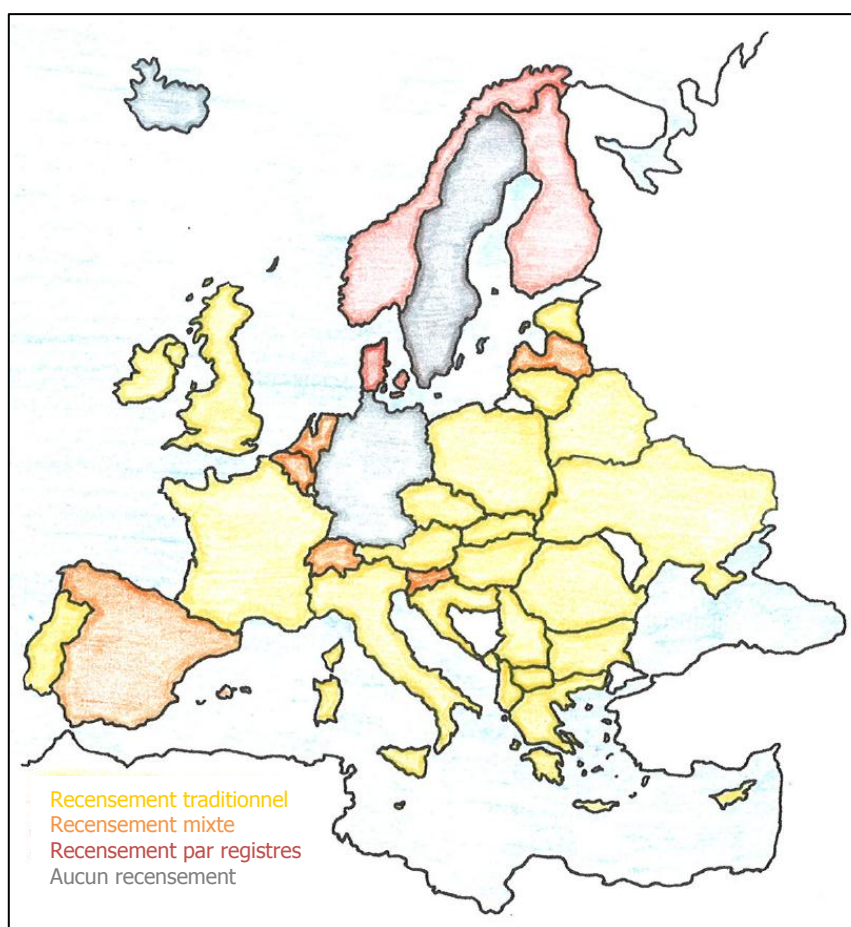
Comme cela a déjà été présenté, la majorité des pays procèdent actuellement à des recensements de leur population. Selon les Nations Unies (2001), en 2000, seulement 26 pays n'ont pas entrepris de recensement en raison d'instabilité politique, de manque de financement, de planification ou de gestion inadéquates. Une décennie plus tard, la situation s'est considérablement améliorée puisque, selon un sondage des Nations Unies (2011a : 2), environ 99% des pays en ont réalisé un. Comme le prédisait Valente (2010), en plus d'être marquée par une forte participation, la vague de recensements de 2010 l'est également par sa diversité méthodologique. Pour les Nations Unies (2001 : 4), « *countries invest in technology and/or alternative methodologies in order to reduce costs, improve the quality and the timeliness of the dissemination of their census results* ». D'autres raisons sont également mentionnées, telles que l'existence de données alternatives dans les registres, l'organisation trop complexe de la démarche traditionnelle ou l'opposition grandissante du public face à une méthode jugée trop envahissante. De nouvelles méthodes, dont les principales ont déjà été présentées, sont ainsi préférées au dénombrement exhaustif.

Afin de mettre en évidence cette évolution, le présent travail propose de reprendre la classification des Nations Unies (2008) pour les recensements de 2000 et de 2010 et de déterminer l'évolution de la répartition des pays. Ce classement, présenté dans le rapport *Measuring Population and Housing*, reprend celui de l'Eurostat (2004 : 17) – qui proposait de diviser les pratiques selon quatre catégories : « *traditional census, mixture of traditional census and registers, entirely or largely register-based census, other methode (other mixed census or micro-census)* » – en ajoutant une sous-entité à la méthode traditionnelle afin de faire la distinction entre un dénombrement avec, ou sans, agents recenseurs²⁶. Pour la vague de 2000, une majorité des pays de l'UNECE (au total 35) a utilisé l'approche traditionnelle.

²⁶ Le classement de l'EUROSTAT (2004 : 17) comporte donc quatre catégories (traditionnel, mixte, avec registre, autre) et celui des Nations Unies (2008) en comporte cinq (traditionnel avec agent, traditionnel sans agent, mixte, avec registre, autre).

Parmi ces pays, 21 ont engagé des agents recenseurs²⁷ et 14 ont opté pour l'autodénombrement²⁸. La seconde méthode, qui allie utilisation des registres et méthode traditionnelle, est mise en place dans six pays²⁹. L'Eurostat (2004 : 20) précise que « *the use of the registers was of course different, depending on national conditions and census contents* ». Ainsi, la Belgique a utilisé les résultats des questionnaires pour mettre à jour certaines bases de données. En Suisse, le recensement de 2000 peut être vu comme une étape transitionnelle vers l'utilisation plus coordonnée et systématique des registres. La troisième catégorie de pays, qui se base presque uniquement sur l'utilisation de registres, regroupe seulement trois pays : le Danemark, la Finlande et la Norvège. Encore une fois, la classification présentée ici ne contient que les pays de l'UNECE.

Illustration 2 : Carte des méthodes de recensement utilisées par les pays européens pour la vague de 2000



(Source selon UN 2008 : 11)

Utiliser cette même classification pour la vague de 2010 s'avère plus complexe. En effet, l'adoption de méthodes inédites multiplie les arrangements possibles. La présente étude propose de reprendre le classement réalisé par Avdeev (2011 : 104), illustré grâce à la carte

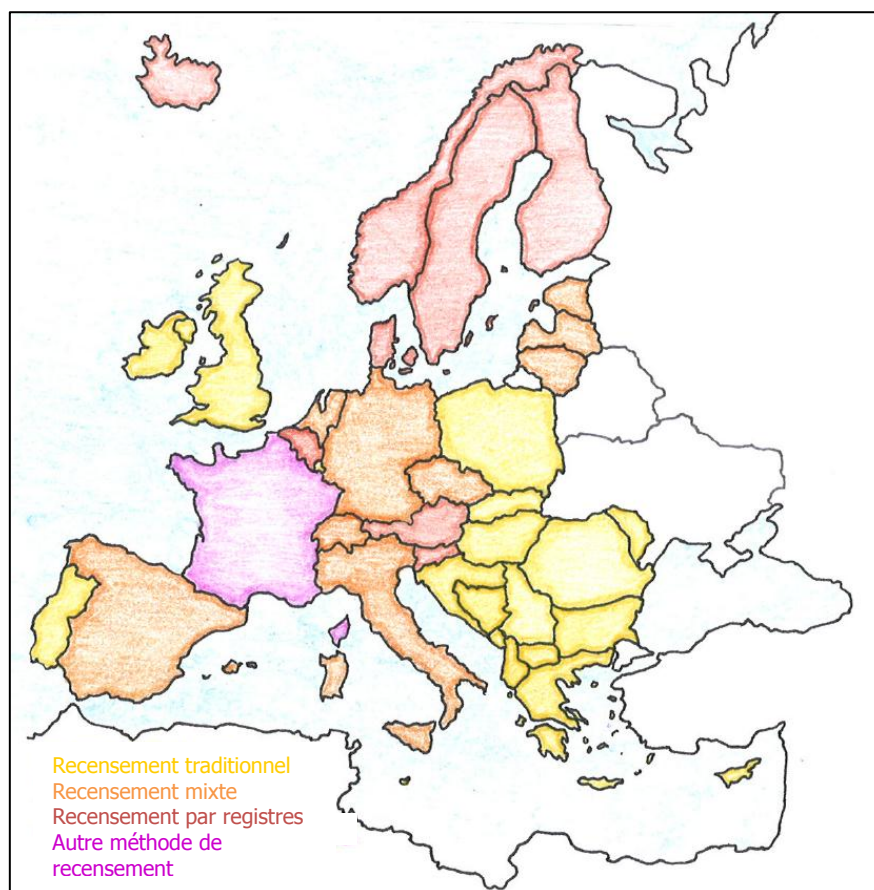
²⁷ Selon les UN (2008 : 11), il s'agit de l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Estonie, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Lituanie, la Macédoine, la Pologne, la Roumanie, la Russie, la Serbie-Monténégro, la Turquie et l'Ukraine.

²⁸ Selon les UN (2008 : 11), il s'agit de l'Australie, l'Autriche, le Canada, la France, l'Irlande, les États-Unis, Israël, l'Italie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Slovaquie, la République Tchèque et le Royaume-Unis.

²⁹ Selon les UN (2008 : 11), il s'agit la Belgique, la Lettonie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suisse et les Pays-Bas. L'Eurostat (2004 : 18) ajoute dans cette catégorie le Liechtenstein et préfère y classer également l'Autriche.

qui suit. Cette distribution reprend les principes de la démarche de l'EUROSTAT³⁰ mais ne classe que 38 pays européens, contrairement à la version de 2000 qui en classait 44. A nouveau, une majorité des pays (18) utilise un recensement classique³¹ et le recensement mixte est choisi par 11 pays³². La troisième catégorie connaît un bon succès puisque sept pays, au rang desquels figurent l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Slovénie et la Suède l'adopte en 2010. La France est l'unique pays à se classer dans la dernière catégorie « *autre* ». Ces chiffres offrent ainsi une idée plus précise de l'importance grandissante que prennent les nouvelles méthodes de recensement.

Illustration 3 : Carte des méthodes de recensement utilisées par les pays européens pour la vague de 2010



(Source selon AVDEEV 2011 : 105)

Avant de s'intéresser aux pratiques scandinave et française, le paragraphe qui suit propose une rapide présentation des recensements de quelques pays. Ainsi, pour sa démarche de 2011, l'Allemagne, qui avait jusqu'alors uniquement utilisé des registres lors de tests, a adopté cette méthode. Pour cela, elle s'appuie sur deux registres différents, celui de la

³⁰ Le classement d'Avdeev (2010 : 105) comporte donc les quatre mêmes catégories (traditionnel, mixte, avec registre, autre) que l'EUROSTAT.

³¹ Selon Avdeev (2010 : 105), il s'agit de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, la Macédoine, Malte, la Moldavie, le Monténégro, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Serbie et la Slovaquie.

³² Selon Avdeev (2010 : 105), il s'agit de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Suisse. Il est à noter que classer la Belgique dans un recensement mixte semble être une erreur. En effet, depuis 2011, le pays ne procède plus qu'à un recensement par registres selon l'Institut national de statistique belge.

population et celui de l'emploi. Les informations obtenues sont ensuite complétées par un sondage questionnant entre 7% et 9% de la population (INE 2011 : 9). L'Italie a également changé de méthode en 2011 et utilise, actuellement, deux types de formulaires (AVDEEV 2011 : 105). Deux tiers, choisis aléatoirement, des habitants des villes de plus de 20'000 personnes ont ainsi reçu un questionnaire court (contenant uniquement des questions sur les caractéristiques démographiques). Un questionnaire long (avec des questions relatives à la situation socio-économique) a été envoyé au reste de la population (CEC 2012 : 3). Selon Avdeev (2011 : 105) cette méthode est provisoire puisque, dès 2021, un recensement uniquement basé sur des registres devrait être mis en place. Comme la Suisse, l'Espagne emploie actuellement une méthodologie mixte. Elle utilise, depuis 2011, les données des registres pour connaître la structure de sa population, puis procède à deux opérations *sur le terrain* : un recensement des bâtiments et une enquête par sondage questionnant environ 12,3% de la population (INE 2011 : 4). Pour finir, les États-Unis, qui utilisaient traditionnellement deux questionnaires (un long et un court) ont choisi de ne maintenir que le questionnaire court dès 2010. Le reste des informations proviendra alors de l'*American Community Survey*, un sondage annuel réalisé auprès de 1% de la population (INE 2011 : 11).

1. LE RECENSEMENT DES PAYS NORDIQUES

Il semble intéressant de consacrer quelques lignes à la pratique des pays nordiques en matière de recensement. En effet, la Finlande, la Norvège, la Suède et le Danemark sont les premiers pays à n'utiliser que des informations provenant de registres pour recenser leur population. Ces pays, déjà pionniers dans l'utilisation et la gestion des données paroissiales, ont établis, dès les années 1960 (de 1964 à 1969), des registres centraux de leur population performants, contenant des numéros d'identification personnels. Par la suite, d'autres registres ont progressivement été ajoutés, par exemple, celui des emplois ou celui des bâtiments et logements. La combinaison d'un nombre croissant de registres a rendu possible leur utilisation pour recenser la population. Il est à noter que le temps nécessaire à l'obtention de données *de qualité* (ayant une couverture et une qualité des informations suffisantes) varie selon le pays et le type de registres utilisé. Ainsi, bien que le registre norvégien des employés ait été établi en 1978, il n'a été utilisable lors d'un recensement qu'en 2001 (UN 2007 : 5).

Le premier pays à recenser sa population uniquement grâce à l'utilisation de registres est le Danemark, dès 1981. Neuf ans plus tard, pour son recensement de 1990, la Finlande adopte également cette démarche inédite. La Norvège et la Suède, bien qu'utilisant depuis 1980 un système de recensement mixte (combinaison registres – questionnaires), ne pourront mener leur premier recensement uniquement basé sur l'utilisation des données administratives qu'en 2011. Le rôle clé des registres des habitations permet d'expliquer ce décalage temporel. En effet, la Finlande et le Danemark, possédant tous deux un registre des habitations complet, ont pu mettre en place leur démarche plus facilement que la Norvège et la Suède qui ont d'abord dû créer un tel registre.

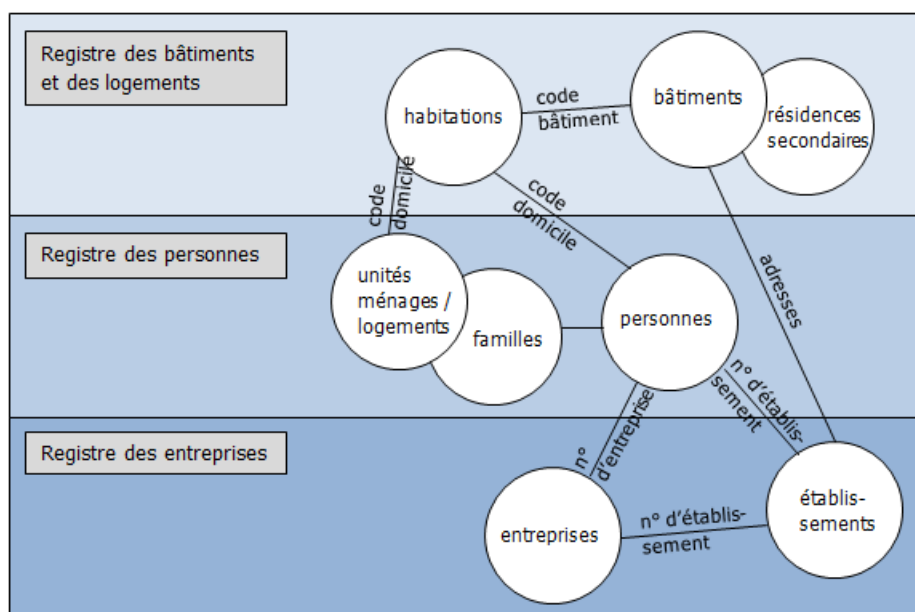
1.1. L'exemple de la Finlande

Dès ses débuts, le recensement de la population finlandaise est marqué par l'utilisation d'informations issues de registres ou de documents administratifs. Par exemple, le premier recensement en 1749 était déjà basé sur les données de registres paroissiaux (GODINOT

2005c : 11). Depuis 1990, cette utilisation est encore renforcée puisque « *le recensement exhaustif de la population et des habitations est réalisé sans qu'aucune question [ne] soit posée à la population : pas de questionnaires à faire remplir et collecter, pas d'agent recenseur, pas de saisie des informations, etc.* » (GODINOT 2005c : 11).

D'abord réalisés tous les 5 ans, les recensements de la population, menés par le clergé qui collectait les informations de chaque région, sont devenus des pratiques décennales depuis 1880. Afin d'être conforme aux recommandations des Nations Unies, la Finlande a mis en place, en 1950, une nouvelle méthodologie. Pour la première fois, des agents munis de questionnaires individuels ont été engagés pour recenser toutes les personnes. Suite à l'introduction, en 1969, d'un registre central de la population, contenant un numéro unique d'identification personnel, le recours à des agents a été abandonné. Ce numéro d'identification, intégré également dans d'autres registres, tels que celui de l'imposition, a permis d'apparier les données individuelles de plusieurs bases. Ainsi, selon Myrskylä (2011), responsable du département population de Statistics Finland, « *in this census [celui de 1970], data from two nationwide registers were combined with the help of personal identity numbers for the first time in Finland* ». Par la suite, un nombre croissant de registres administratifs ont été créés puis intégrés dans le système de recensement, une fois leur qualité suffisamment fiable. Pour la démarche de 1980, « *the majority of the data, that is, persons belonging to the population, all their demographic and qualification data were for the first time drawn from registers. The forms collected only missing information, such as concerning place of work and occupation* » (MYRSKYLA 2011). Ce recensement a également permis de mettre en place le registre des bâtiments et des logements. En 1985, la qualité et la fiabilité de l'utilisation des registres a été testée. Pour Myrskylä (2011), « *the comparisons showed that the statistics produced by means of registers were as reliable as those derived by direct data collection* ». Par conséquent, la Finlande procède à son premier recensement entièrement basé sur des registres administratifs en 1990.

Actuellement, le recensement de la population finlandais est construit sur la combinaison d'environ 30 registres différents, les trois plus importants étant le registre des entreprises, celui de la population et celui des bâtiments et logements. Le schéma qui suit en résume le fonctionnement. Certaines informations, non contenues dans ces registres (heures travaillées dans une semaine, moyens de transport entre le domicile et le travail), font l'objet d'enquêtes plus spécifiques (GODINOT 2005c : 12). Au total, 97% des informations du recensement proviennent de sources administratives et moins de 3% sont collectées directement par l'intermédiaire de questionnaires (papier ou informatique) ou d'entretiens particuliers (RUATSALAINEN 2012). Cette complémentarité des méthodes permet d'obtenir, en définitif, des résultats similaires à une démarche traditionnelle.

Illustration 4 : Schéma du système finlandais

(Source d'après RUATSALAINEN 2012)

Selon la statisticienne finlandaise Ruatsalainen (2012), la mise en place d'une telle méthodologie a été réalisable grâce au numéro d'identification personnel, au soutien légal, au besoin croissant de statistiques et, par-dessus tout, à l'acceptation de la démarche par la population. En effet, celle-ci a compris très vite les enjeux d'une telle méthodologie (coût, lutte contre les non-réponses) et « *tout en étant parfaitement informée de cet état des choses, la population ne manifeste, dans sa quasi-totalité, aucune réserve à son égard* » (GODINOT 2005c : 12). Cette démarche est d'autant plus acceptée que « *register-based censuses are also considerably cheaper to carry out than form-based censuses even if made every year. The total costs of a conventional population census would be in Finland around EUR 50 million, while the additional costs for one register census are around EUR one million* » (MYRSKYLA 2011).

1.2. L'exemple de la Norvège

Lors du recensement norvégien de 2011, « *no questionnaire will be used in the census. Instead, data that is collected by other authorities will be used* » (RUATSALAINEN 2012). Ce premier recensement, basé sur l'utilisation exclusive de registres, a demandé du temps, puisque, selon Statistics Norway: « *the development has been gradual over the last 40 years* » (UTNE 2011).

Et pourtant, la Norvège organise régulièrement des recensements de sa population depuis 1769, date de sa première démarche. Jusqu'en 1960, le pays utilisait la méthode traditionnelle de dénombrement avec des agents recenseurs. La mise en place, en 1964, du registre de la population a modifié cette situation : « *this was to have a major impact on censuses as well as other social statistics* » (UTNE 2011). Construit grâce aux informations collectées lors du recensement de 1960, ce registre comprend, en plus d'un numéro d'identification personnel, des informations sur toute la population norvégienne. Le recensement de 1970 a permis de contrôler la qualité du nouveau registre. Les bons résultats obtenus ont justifié l'utilisation grandissante des informations contenues dans les registres. Cette étape a ainsi simplifié les questionnaires individuels, dès lors envoyés par la

poste (UTNE 2011). En 1990, seul un échantillon de la population a reçu un questionnaire à son domicile. Finalement, pour le recensement de 2001, toutes les informations nécessaires ont été issues des registres, mises à part celles concernant les habitations³³. Afin de construire cette dernière base de données, qui constitue selon Hendricks (2000 : 76), « *le chaînon manquant* » du système de registres norvégien », un recensement des habitations couvrant l'entier du territoire a été organisé en 2001. Il avait pour but d'isoler et d'obtenir des informations individuelles pour chaque ménage et logement.

La mise en place de ce *chaînon manquant* a ainsi permis à la Norvège de réaliser, en 2011, son premier recensement utilisant uniquement des registres. Les informations proviennent principalement des trois mêmes répertoires que la Finlande, c'est-à-dire : « *le registre central de population (incorporant désormais le registre de l'emploi et du chômage, celui de l'éducation, le registre issu de l'administration fiscale), le registre des entreprises et celui des adresses et habitations* » (AVDEEV 2011 : 105). A ces registres s'ajoutent ceux de l'administration fiscale, du service du travail et des affaires sociales ou de l'éducation (UTNE 2011). Malgré l'appariement de nombreux registres, leur utilisation exclusive ne permet plus l'obtention de toutes les données traditionnellement collectées. Par exemple, il n'est plus possible d'acquérir des renseignements sur l'accessibilité des logements en fauteuil roulant, sur les sources d'énergie utilisées pour le chauffage ou sur la possession d'un garage ou d'un jardin. Ces dernières informations sont donc *perdues* par le nouveau système.

2. LE RECENSEMENT TOURNANT DE LA FRANCE

La France procède à un recensement *traditionnel* (c'est-à-dire par dénombrement exhaustif) de sa population tous les 5 ans depuis 1801. L'intervalle intercensitaire, initialement de 5 ans, s'est progressivement allongé depuis le XX^e siècle. Ainsi, « *le dernier recensement, prévu initialement en 1997, a été repoussé à 1999, soit 9 ans après le précédent, pour des raisons budgétaires* » (DURR et GROSBRAS [200-] : 1). L'augmentation de cet intervalle, réduisant la précision des données disponibles, et le besoin d'informations finement localisées ont incité l'INSEE à rénover le système français. Ainsi, suite à la mise en application de la loi du 27 février 2002, l'institut a lancé, en 2004, une nouvelle méthode : le *recensement tournant*. Selon Lefebvre (2009 : 1), chef du département de la démographie à l'INSEE, « *la méthode de recensement a changé, pour mieux en garantir la qualité et pour en actualiser chaque année les résultats* ».

Contrairement à la majorité des pays européens, la France ne possède pas de registre de la population. Choisir une nouvelle méthode de recensement basée sur l'utilisation de telles bases de données, comme ce fut le cas dans les pays scandinaves, a donc été d'emblée exclue. Pour dénombrer tout de même sa population sans augmenter les coûts, la France a opté pour un système inédit : le recensement tournant. Son principe, développé par le statisticien Leslie Kish dans les années 1980, est basé sur la mise en place d'un double plan de sondages, qui classe en deux catégories les communes de France. Ainsi, « *pour les communes dont la population est inférieure au seuil de 10'000 habitants, les enquêtes sont exhaustives et ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans* » (DURR et GROSBRAS [200-]: 1). La répartition des différentes communes dans les cinq groupes (un par année) est réalisée selon des règles précises, afin d'assurer à la fois un

³³ C'est d'ailleurs pour cette raison que dès 2001 la majorité des auteurs classe la Norvège dans la catégorie des pays utilisant des registres.

effectif et une structure démographiques similaires pour chaque groupe (GODINOT 2005b). Pour les communes comptant plus de 10'000 habitants, le système est différent. En effet, chaque année, un cinquième des bâtiments de la commune est dénombré. La répartition des logements en cinq catégories est construite grâce au répertoire d'immeubles localisés (RIL³⁴) des communes³⁵. Parmi ces logements dénombrés, 40% des ménages y vivant sont ensuite recensés. Pour une commune entière, cela représente 8% de la population totale par année. En compilant cinq années consécutives, « *tous les logements de la commune auront été dénombrés mais seulement 40 % de la population aura été recensée* » (TABUTIN 2006 : 34). Pour finir, les personnes vivants dans des communautés ou les sans-abri « *sont recensées exhaustivement, par roulement tous les cinq ans* » (LEFEBVRE 2009 : 2). Au total, quelques neuf millions de personnes sont questionnées chaque année, ce qui représente environ une personne sur sept. Selon Valente (2010 : 4), « *au terme de cinq années consécutives, la population des petites communes a été entièrement recensée, ainsi que 40 % de la population des grandes communes, soit au total environ 70 % de la population française, ce qui fournit une information robuste, même au niveau local* ».

Cette manière de recenser la population rend l'élaboration et le traitement des résultats plus complexe. En effet, les données – étant collectées sur cinq ans – doivent être *harmonisées* pour avoir la même année de référence. « *On ne peut pas retenir pour une commune le chiffre de 2004 et pour une autre le chiffre de 2008* » (LEFEBVRE 2009 : 3). Par conséquent, l'INSEE procède à un calcul de pondération afin d'obtenir la population moyenne sur 5 ans. La manière de collecter les données n'est, quant à elle, pas modifiée. Ainsi, comme lors des démarches précédentes, des agents recenseurs se présentent au domicile des personnes questionnées, leur transmettent un questionnaire et viennent le rechercher quelques jours plus tard.

Selon Lefebvre (2009 : 2), le recensement tournant « *permet de garantir une meilleure qualité des données produites* » de quatre manières. Premièrement, le recours aux sondages réduit les risques d'omission, puisque l'agent recenseur sait précisément quels sont les logements qu'il doit questionner. Deuxièmement, la taille moins importante de l'enquête permet de mieux former les agents recenseur, par conséquent moins nombreux, pour le contrôle de la collecte. Troisièmement, le choix d'une périodicité annuelle offre un meilleur dispositif de contrôle. Quatrièmement, l'actualité des résultats réduit le risque d'erreurs liées au vieillissement des données. Au final, d'un point de vue financier, le coût du nouveau système est équivalent à celui d'un recensement décennal général. Cependant, les dépenses sont réparties « *sous la forme d'une dépense budgétaire annuelle constante* » (GODINOT 2005a : 2) et non plus par vague importante tous les neuf ans.

Malgré les avantages décrits, le choix méthodologique de l'INSEE est loin d'être unanimement accepté. Suite aux différents débats et prises de positions, Bussi (2000), professeur de géographie à l'université de Rouen, présente trois problèmes *géographiques* découlant du recensement tournant. Premièrement, il pose la question de la valeur symbolique d'une démarche continue. En effet, il se questionne sur la *qualité* de l'élan citoyen que risque d'avoir le nouveau système, n'ayant plus la même couverture médiatique. Ainsi, il craint une banalisation de la démarche et par la suite, une augmentation des non-

³⁴ Ce répertoire contient tous les immeubles d'habitation. Il est mis à jour annuellement.

³⁵ Pour éviter des « effets de grappe », les grandes adresses (qui contiennent plus que 59 logements), sont réparties en 5 groupes et questionnées par rotation. Les nouvelles adresses (qui n'existaient pas encore lors de la construction des groupes) sont également recensées exhaustivement.

réponses. Cette crainte est partagée par Dupaquier (et al. 2003 : 228) : « *la méthode risque de ne pas être comprise par l'opinion... bref, le nouveau recensement souffrira d'un manque de lisibilité* ». Ce dernier souligne d'ailleurs les différences entre les taux de réponses observés en France, selon le type d'étude : un recensement traditionnel atteignant, grâce à l'élan citoyen, environ 98% de taux de réponse contre 85 à 90% pour des enquêtes classiques. Le deuxième problème, soulevé par Bussi, est l'unité de référence du nouveau système, c'est-à-dire les communes. En effet, il craint que la focalisation sur cette entité et les décalages temporels du système tournant, ne péjorent la gestion intercommunale. « *L'absence de prise en compte de l'intercommunalité dans la production statistique risque ainsi de favoriser des diagnostics, et donc des politiques d'aménagement, limités à des cadres communaux* » (BUSSI 2000 : 28). Troisièmement, il dénonce la perte d'informations liée au questionnement de seulement 40% des ménages tous les 5 ans, contrairement à 100% tous les 7 à 9 ans. Pour finir, il déclare que « *le risque d'erreur statistique devient grand pour les sous-populations (habitants des HLM, jeunes), ou pour des analyses spatiales fines, rendues pourtant courantes par le développement des systèmes d'information géographique urbains* » (ibid). A ceci, Lefebvre (2009 : 2) répond qu' « *il y a effectivement une perte [de précision sur des zones infra-communales], mais celle-ci est à mettre en regard de la perte de précision liée au vieillissement des données* ».

Les différentes critiques de Bussi sont partagées par Damais (2001 : 123) qui voit le nouveau système comme étant devenu « *un « sondage » en effet et non plus un recensement général, même si dans la nouvelle appellation « recensement rénové de la population » le terme est gardé..., le qualificatif « rénové » rimant malheureusement ici, malgré la bonne foi et la compétence de ses concepteurs, surtout avec appauvrissement* ». Il déplore ainsi la perte d'un « *outil statistique privilégié de caractérisation à une échelle fine et pertinente de la structure sociale des quartiers et des villes* » (DAMAIS 2001 : 130).

3. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : LE ROLE DU CONTEXTE

La présentation des différentes manières de recenser la population de ces quelques pays, permet d'atteindre le premier objectif de la présente recherche *exposer les différentes pratiques en matière de recensements à un niveau international*. Elle met en évidence, comme cela a déjà été souligné précédemment, la tendance actuelle à la modernisation des recensements. L'exemplification des pratiques nordiques et française montrent le cheminement nécessaire pour la mise en place de nouvelles méthodes. Entre autres, ces exemples illustrent le rôle incontestable du « *contexte juridique et [de] l'histoire statistique de chaque pays* »³⁶ dans le choix d'une méthodologie nouvelle. En effet, la tenue – ou non – de registres de la population ou des habitations joue un rôle clé dans les choix méthodologiques. Pour rappel, la Norvège et la Suède ont dû attendre la mise en place de leurs registres des habitations avant d'envisager un recensement par registres en 2011. La France, pour sa part, n'ayant pas de registre de sa population a dû mettre sur pied une méthode inédite afin de parvenir, tout de même, à moderniser sa démarche. En partant du constat de l'importance des registres, il est imaginable que des pays comme la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et Malte (EUROSTAT 2004 : 32), – qui ne possèdent pas de tels

³⁶ Citation provenant du site Internet de l'INSEE - Le recensement de la population - Le recensement de la population en bref - A l'étranger : Comment les autres pays recensent-ils leur population ? Consulté le 17 juin 2012. URL : <http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=communication/recensement/particuliers/etranger.htm>

registres – ne puissent pas, dans un futur proche, passer d'un recensement classique à un recensement basé sur l'utilisation des registres. Par contre, il paraît plus envisageable que des pays, ayant déjà des registres, les utilisent à l'avenir pour effectuer leur recensement.

L'ANCIEN RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION

S'intéresser plus en détail à l'historique du recensement fédéral de la population est important afin de mieux comprendre l'ancrage administratif et social de la démarche dans la société suisse. Selon Jost (in BUSSET 1993 : 9), les recensements de la population, en plus de symboliser le pouvoir des autorités, montrent également l'état de conscience social et économique du pays. Au travers de la méthodologie employée (la manière de compter, d'interroger) et des axes développés (les champs d'investigation, les thèmes traités), il est ainsi possible de *retracer* les valeurs alors dominantes ou « *l'air du temps* » (JOST in BUSSET 1993 : 12). La partie qui suit présente ainsi le développement et le fonctionnement du recensement fédéral tel qu'il a été mené jusque dans les années 2000.

1. LES PREMIERS RECENSEMENTS FEDERAUX DE LA POPULATION

En Europe, la réalisation des premiers recensements *modernes* a lieu au début du XIX^e siècle, lors de l'essor des statistiques. Ainsi, dans les années 1830, la France, la Prusse, l'Angleterre et les Pays-Bas ont déjà tous organisé de telles démarches. Pour sa part, la Suisse affiche un certain retard en matière de recensement. En effet, contrairement aux autres, elle n'organise son premier qu'en 1850, suite à l'inscription de la statistique dans le cahier des charges du Conseil fédéral en 1848 (JOST 1995 : 15) et grâce à la participation active du conseiller fédéral Stefano Franscini. La promulgation de la loi fédérale *concernant un nouveau recensement de la population suisse* de décembre 1849 rend effective cette première démarche de comptage en décrétant qu'il « *sera procédé à un recensement général de la population suisse. Ce recensement qui doit avoir lieu au mois de Mars 1850 commencera le même jour dans toute la Suisse et devra être terminé dans l'espace de six jours au plus* » (FF 1, 1850.01.07 : 1³⁷). Il est à noter que cette loi ne concerne que l'organisation du recensement de 1850 et ne fait pas référence à d'éventuelles démarches ultérieures. Ce premier recensement avait pour principal objectif de comptabiliser tous les habitants de la Suisse ainsi que ses ressortissants absents afin d'en révéler les éléments suivants : « *le nom de famille et les prénoms, le sexe, l'âge, l'état de famille (marié, célibataire ou veuf), la profession, l'industrie, le lieu d'origine, la confession de chaque habitant ; la qualité de propriétaire foncier, s'il y a lieu* »³⁸. Le but majeur de cette démarche était donc la connaissance complète de l'état de la population. La mise en valeur et l'exploitation de ces résultats, – dont les principaux sont publiés dès 1854 –, restent cependant très sommaires et incomplètes par manque de financement.

Le recensement de 1850 n'est pas – à proprement parler – la première démarche statistique entreprise pour connaître l'état de la population helvétique. En effet, dès les années 1780, plusieurs études statistiques sont réalisées dans le but d'obtenir des données

³⁷ Les différentes sources issues de documents officiels sont regroupées dans la bibliographie sous *Documents de l'administration fédérale*.

³⁸ Citation provenant du site Internet de l'OFS - Une histoire multimédia de l'OFS – Chronostat OFS 1860-2010 – Année 1850, premier recensement fédéral de la population. Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/index_f.html

démographiques³⁹. Ces recherches restent cependant spatialement restreintes aux niveaux cantonaux. En 1798, est menée la première réflexion autour d'un recensement *moderne* de la population, par la République helvétique. Il était alors question « *de fournir un tableau de la situation de la Confédération et de permettre une réorganisation de la structure administrative du pays* » (BUSSET 1993 : 22). Cette démarche ne sera cependant jamais terminée à cause de la fin de la République en 1803. Elle ne peut donc pas être vue comme le premier recensement de Suisse. Un deuxième essai de comptage de la population est mis sur pied par la Diète en 1836 afin de réviser les contingents militaires cantonaux. A nouveau, selon Busset (1993 : 30), cette entreprise ne peut pas être considérée comme un recensement *moderne* de la population car elle est uniquement motivée par des besoins administratifs très limités. Selon les éléments rapportés dans la feuille fédérale suisse du 30 novembre 1850 (FF 3, 1850.11.30), ce deuxième dénombrement officiel n'est guère exploitable principalement pour deux raisons. Premièrement, bien qu'elle ait commencé en 1836, la collecte des données s'est étendue jusqu'en 1838 dans certains cantons. Il a ainsi fallu deux ans pour obtenir les informations, ce qui est trop long pour fournir des résultats précis. Deuxièmement, les données transmises par les cantons concernant leur population se sont avérées être très hétérogènes : « *quelques cantons se bornèrent à transmettre au directoire la déclaration sommaire qu'on avait compté tant d'hommes, tant de femmes, tant de citoyens du canton etc. D'autres cantons communiquèrent le résultat du recensement par district, un petit nombre d'entre eux donnèrent celui obtenu par commune* » (FF 3, 1850.11.30 : 445). De manière générale, le Conseil fédéral de 1850 conclut que la démarche de 1836 « *laissait à désirer* » (FF 3, 1850.11.30 : 447).

Ce n'est qu'avec la mise en place de l'État national, que la pratique de la statistique, puis des recensements, se développe dans les années 1850 en Suisse. Dès lors, les recensements deviennent une institution de l'État basée sur la conviction que les données, en plus d'être au service du gouvernement et de l'administration, doivent « *également contribuer de manière déterminante à la formation de l'opinion publique et au fonctionnement des mécanismes de l'économie de marché* » (JOST in BUSSET 1993 : 5). Ainsi ce n'est qu'en 1860 que la Suisse entre réellement dans l'*ère d'enthousiasme* des statistiques, observée ailleurs depuis 1830. Le 21 janvier est créé le Bureau fédéral de statistique⁴⁰ (BFS), qui est chargé de la réalisation du deuxième recensement fédéral de la population de décembre 1860. « *Le Conseil fédéral estime qu'il importe de continuer à faire de la statistique officielle, mais que pour arriver à des résultats plus satisfaisants, il est admissible d'accorder aussi des ressources beaucoup plus considérables que du passé* » (FF 1, 1860.03.17 : 384). Le bureau est chargé de fournir une statistique complète de la population et d'en publier périodiquement les résultats. Pour affermir cette démarche, une loi fédérale est promulguée le 3 février 1860. Elle stipule, à l'article 3, qu'il « *sera procédé dans l'année courante et à l'avenir tous les dix ans à un recensement général de la population suisse* » (FF 1, 1860.02.18 : 294). Afin de s'aligner aux décisions des congrès de statistiques internationaux, qui sont reprises par la plupart des pays d'Europe, le Conseil fédéral décide de la tenue d'un recensement tous les 10 ans durant le mois de décembre (FF 1, 1860.02.18). Seuls les recensements de 1888 et de 1941 dérogeront à cette périodicité déterminée. Le principe du recensement de 1860 reprend les bases de la démarche précédente. Quelques données supplémentaires, relatives à la langue parlée, à la religion, au type de séjour, aux enfants,

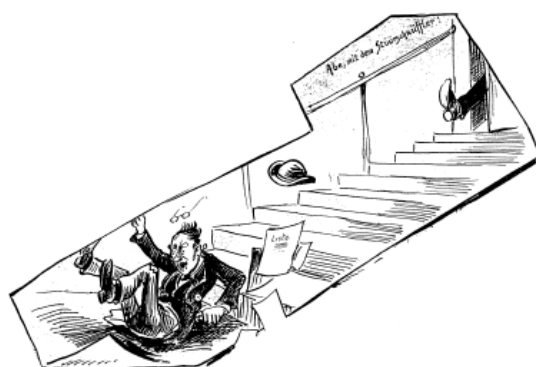
³⁹ Parmi les plus connues figurent celles de Wasser, de Correvon ou de Muret (JOST 1995 : 12-13 ; BUSSET 1993 : 26-30).

⁴⁰ Bureau qui deviendra, en 1979, l'Office fédéral de la statistique.

aux logements et aux maladies sont toutefois ajoutées. Trois précisions complètent ces innovations : « 1. toutes les inscriptions se rapportent à un seul et même jour, 2. la levée du recensement se fait ce même jour, et 3. l'inscription est faite par chaque chef de ménage sur un formulaire particulier (bulletins de ménage) » (FF 1, 1861.05.27 : 742-743). Faire remplir le questionnaire par les chefs des ménages, présente deux avantages. Premièrement, grâce à cette délégation, il est possible de mener l'opération sur un seul jour. Deuxièmement, le Conseil fédéral de l'époque estime que les bulletins sont complétés plus consciencieusement puisque qu'ils sont signés par les chefs de ménage (FF 3, 1862.07.21). Cette manière de procéder produit cependant des résultats très hétérogènes : « principalement à la campagne et dans les contrées où l'instruction du peuple n'a pas acquis un certain développement, les bulletins n'ont pas été remplis du tout ou du moins d'une manière incomplète » (FF 3, 1862.07.21 : 9). Ainsi, dans certaines zones, les autorités et les agents recenseurs ont été obligés de prêter assistance aux interrogés.

La mise en place de cette nouvelle pratique de recensement a provoqué, selon Busset (1993 : 78) « dès les débuts, des grincements de dents, mais tout porte à croire qu'ils sont restés sporadiques ». Deux raisons expliquent les craintes de la population, illustrées par Boscovits en 1900 (illustration 5). Premièrement, encore maquée par les dénombrements à buts militaires ou fiscaux, la population se méfie des agents recenseurs. Cette crainte est d'autant plus forte qu'il n'est pas rare que les communes lisent les documents du recensement afin de compléter leurs propres bases de données. La deuxième explication, fournie par Busset (1993 : 78), est simplement « la peur face à tout ce qui est nouveau ». De manière générale, lors de ces premiers recensements, la population a estimé que trop d'informations étaient demandée alors que « des critiques experts au contraire ont plutôt blâmé le trop peu que le trop » (FF 3 1862.07.21 : 9). Dès le recensement de 1888, pour aller contre les réticences de la population, « on décide de former pour la première fois les écoliers des classes supérieures » (BUSSET 1993 : 98), afin d'améliorer l'image et la qualité des réponses.

Illustration 5 : Caricature de F. Boscovits (1900) « Pas de fouineur du fisc ici »



(Source : BUSSET 1993 : 83)

2. ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DES RECENSEMENTS

Dès 1860, la pratique des recensements s'ouvre à d'autres domaines que la seule population. Ainsi, en 1866 a lieu le premier recensement du bétail, qui sera suivi par le recensement de l'économie alpestre et des chemins de fer (1868). Différents offices cantonaux de statistiques font également leur apparition. En 1864, la Société Suisse de Statistique (SSSt), qui publie le *Journal de statistique suisse*, est créée. Malgré le développement quantitatif des recensements, l'instauration d'une statistique publique pose certains problèmes. Selon Jost (1995 : 17), « *les moyens mis à disposition par les autorités politiques étaient largement insuffisants et ne permettaient guère la mise en place d'institutions professionnelles* ». Pour améliorer l'efficacité du Bureau fédéral de statistique, le Conseil fédéral en précise les principales tâches à la fin des années 1860. Il souhaite ainsi que ce dernier « *concentre un peu plus son activité, et qu'il ne mette pas par trop à réquisition les autorités cantonales, tout spécialement pour des questions dont l'utilité peut à juste titre être mise en doute* » (FF 3, 1867.12.07 : 173).

Pour le recensement de 1870, une nouvelle loi fédérale (du 23 juillet) *concernant les relevés officiels statistiques* est promulguée. Elle spécifie les questions organisationnelles relatives à la tenue des recensements décennaux (répartition des coûts) et donne la possibilité à la Confédération de contraindre les cantons à collaborer (FF 1, 1992.02.11). Grâce à l'introduction d'une autre loi, celle du 24 décembre 1974, *concernant l'état-civil, la tenue des registres qui s'y rapportent et le mariage*, il est possible d'unifier, au niveau national, les procédures relatives à l'état-civil. L'arrêté fédéral *concernant le relevé statistique des naissances, décès, mariages, divorces et déclarations de nullité de mariage* de 1875 assure ensuite une publication régulière d'une statistique du mouvement de la population (BUSSET 1993 : 24-25), qui n'aurait pas été réalisable en se basant uniquement sur les renseignements issus des recensements. Des indications concernant la profession et la langue parlée sont ajoutées pour la démarche de 1880. Par contre, les informations relatives aux infirmités, trop souvent cachées par les familles ou incomplètes, sont supprimées (FF 1, 1881.03.05).

Le recensement de 1888 est important pour deux raisons principales. Premièrement il n'a pas lieu, comme prévu dans la loi de 1860, en 1890 mais deux années plus tôt. L'avancement de la démarche était nécessaire pour la redéfinition des quotas des élections du Conseil national de 1890. Les informations collectées devaient également alimenter les réflexions autour de la mise en place d'une assurance générale et obligatoire en cas d'accident (FF 3, 1889.06.08). Deuxièmement, la démarche de 1888 correspond aussi à l'introduction des bulletins individuels, qui remplacent les bulletins par ménage utilisés précédemment. Ainsi, chaque personne possède sa propre fiche, qui est ensuite assemblée avec celles du ménage pour former un cahier. L'introduction de cette nouveauté (le carnet de ménage) inquiétait particulièrement le Conseil fédéral de l'époque : « *On craignait que cette innovation ne fût pas comprise suffisamment par les agents chargés de l'exécution et par la population et que la bonne réussite du dénombrement n'en souffrît. A notre grande satisfaction nous pouvons dire maintenant que ces craintes étaient mal fondées* » (FF 3, 1889.06.08 : 290).

Au vu du succès de la démarche de 1888, celle de 1900 en reprend presque intégralement le questionnaire en adoptant l'enveloppe de ménage. Jusqu'en 1920, « *il y a perfectionnement et extension de la production de statistiques liées au RFP* » (BUSSET 1993 : 25). Seuls quelques changements minimes sont observables dans l'élaboration des formulaires entre les

différents recensements, bien que l'introduction de questions sociales, telles que celle du chômage, ait fait l'objet de débats à cette époque. Toutefois, les représentants de la statistique officielle, « *méfiantes voir hostiles à l'encontre de la statistique sociale* » (BUSSET 1993 : 45), décidèrent finalement de les inclure dans le recensement industriel. Pour la première fois en 1920, le dépouillement mécanique des bulletins est utilisé, ce qui simplifie considérablement la démarche.

L'essor statistique observé depuis 1860 est stoppé brutalement par la crise de 1921. En effet, les restrictions budgétaires qui s'en suivent, limitent les possibilités d'exploitation et de publications des résultats. Une césure nette et durable s'observe alors dans la statistique fédérale, dont le développement ne *redémarre* que dans les années 1960. La deuxième guerre mondiale provoque le report du recensement de 1940 à 1941. « *Du fait du service actif, mobilisation générale de mai 1940 ayant conduit à un renvoi, motivé notamment par des raisons d'ordre technique (difficulté de recruter les quelque 20'000 agents de recensement nécessaires) et psychologique (population fortement préoccupée par la situation politique et militaire)* » (BUSSET 1993 : 23-24). En raison des nombreuses personnes absentes de leur domicile (mobilisation ou déplacement temporaire), le dépouillement du recensement de 1941 s'avère particulièrement complexe⁴¹. Bien que cette période agitée soit marquée par le besoin accru de statistiques économiques (politique d'austérité lié au contexte belligérant), plusieurs nouvelles questions sont introduites dans le questionnaire de 1941. Par exemple, il est demandé aux femmes de préciser « l'année de leur mariage », « le nombre d'enfants nés vivant de leur union » et « l'année de naissance des enfants encore vivants ou décédés » (BUSSET 1993 : 49-50). L'introduction de ces questions est en lien direct avec le climat *d'Überfremdung* dans lequel se trouve la Suisse depuis la première guerre mondiale.

3. NOUVEAU SOUFFLE ET NOUVEAUX DEBATS

Le recensement de 1960 est le témoin d'un regain d'intérêt pour les statistiques et d'une augmentation des publications. Ainsi, pour la première fois depuis 1920, la statistique des ménages et des familles est à nouveau produite. Les informations relatives au logement et à la population étrangère sont mieux exploitées. Ce nouveau souffle est à mettre en lien avec l'introduction du dépouillement informatique des formulaires. Cette innovation permet une simplification des démarches mais également des gains de temps et d'effectifs. L'année 1960 marque aussi les 100 ans de la statistique suisse. Elle est l'occasion pour Meli (directeur du Bureau de statistique à l'époque) de *faire le point* sur la situation statistique du pays. Selon lui, « *les statistiques économique et culturelle, en particulier, offrent encore de larges possibilités de développement. On doit s'efforcer de mieux étudier les rapports qui lient en elles les caractéristiques relevées, de recourir davantage à l'emploi des mathématiques et de publier plus rapidement les résultats* » (MELI 1960). Pour atteindre ces objectifs, il préconise l'embauche d'un personnel plus qualifié et la mise en place d'un équipement technique de qualité. Le but étant d'atteindre, en fin de compte « *avec un minimum de dépenses, un rendement maximum* » (ibid).

⁴¹ En effet, pour chaque personne absente du domicile, deux questionnaires doivent être remplis, l'un par la famille présente au domicile, l'autre par la personne en déplacement. Le nombre élevé de personnes en déplacement a ainsi rendu plus difficile le couplage des deux questionnaires d'une même personne (FF 1, 1942.10.01).

Le dépouillement des questionnaires est encore amélioré lors du recensement de 1970, grâce à l'introduction d'un lecteur optique qui lit automatiquement les bulletins remplis. Cette nouveauté, qui a nécessité l'adaptation de la mise en page des bulletins individuels (FF 1, 1971.05.14), présente l'avantage d'éviter de nombreuses opérations de codage. Pour ce qui est des questions posées, la démarche de 1970 comble les lacunes relatives à la pendularité, observées lors du recensement de 1960. Ainsi, des questions concernant la durée des déplacements et le nombre de trajets sont posées à tous les *navetteurs*. L'intégration plus large de ces questions devrait « *aider les milieux responsables à résoudre les problèmes posés par l'aménagement du territoire et la planification des transports* » (BUSSET 1993 : 54). Le Conseil fédéral estime qu'avec l'ajout de ces différentes questions, « *le questionnaire représente sans doute le maximum de ce que l'on peut exiger de la population* » (FF 1, 1971.05.14 : 846).

De manière générale, la fin du siècle est caractérisée par l'amélioration et le développement de la production de statistique. En parallèle, le principe de base du recensement n'évolue guère. Selon Busset (1993 : 54-55), cette situation est alors interprétée de deux manières « *pour le statisticien qui raisonne en fonction de la demande, c'est le constat d'essoufflement qui prime, pour le citoyen ressentant fortement son impuissance face à un appareil technique de plus en plus sophistiqué, c'est l'aspect technocratique qui l'emporte. Alors que pour les uns le procédé n'est pas (plus) assez performant, pour d'autres il représente au contraire un danger bien réel* ». Les lacunes en matière de protection des données issues du recensement constituent le principal danger : pour combler les failles de la loi fédérale du 23 juillet 1870 – toujours en vigueur et qui ne fait aucune référence à la protection des données – une nouvelle loi est en cours d'élaboration au début de 1990. A cette époque, « *nombre de milieux consultés ont en particulier soulevé le problème de l'absence de dispositions légales relatives à la protection des données* » (FF 1, 1988.01.26 : 134). Cette nouvelle loi n'étant pas encore finalisée pour la démarche du mois de décembre 1990, des dispositions relatives à la protection des données sont émises spécifiquement pour cette opération. Elles interdisent, par exemple, aux communes de « *mettre à jour leur registre du contrôle de l'habitant à l'aide des caractéristiques principales provenant du recensement de la population* » (FF 1, 1988.01.26 : 143) puisque les données issues du recensement sont devenues officiellement confidentielles pour tout autre acteur que l'OFS.

Le 9 octobre 1992, la nouvelle loi sur la statistique fédérale (LSF) remplace la précédente. Selon le premier article (buts), cette loi doit viser : « *a. assurer à la Confédération les fondements statistiques dont elle a besoin pour accomplir ses tâches; b. mettre des résultats statistiques à la disposition des cantons, des communes, des milieux scientifiques, de l'économie privée, des partenaires sociaux et du public; c. organiser la statistique fédérale de manière à assurer une collecte et un traitement efficaces des données, tout en ménageant les personnes interrogées; d. encourager la coopération nationale et internationale en matière de statistique; e. garantir la protection des données dans la statistique fédérale* » (LSF du 9.10.1992, Art. 1). Elle stipule également que « *les données collectées ou communiquées à des fins statistiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins* » (LSF, 9.10.1992, Art. 14). Ces différents éléments garantissent ainsi une meilleure protection des données des questionnés. Selon l'OFS, la nouvelle loi permet à la statistique de devenir « *un service d'information polyvalent, une infrastructure que l'Etat doit fournir à des utilisateurs divers, un instrument permettant de créer la transparence* » (FF 1, 1992.02.11 : 356).

4. LE RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION DE L'AN 2000

Le recensement fédéral de la population réalisé en l'an 2000 a la particularité d'être à la fois le dernier recensement traditionnel en Suisse et le premier à utiliser des registres. Il fait ainsi la transition progressive vers le nouveau système. Parmi les nouveautés qui le composent, figure l'utilisation partielle du registre des habitants, afin d'alléger la démarche. En effet, sur la base de ce registre et de celui des bâtiments et des logements (RegBL), ont pu être pré-imprimées les adresses des questionnés de plus de 2'000 communes (OFS 2005a : 8). Cette étape a permis d'envoyer par la poste les questionnaires, évitant ainsi l'engagement de 40'000 agents recenseurs. La population a donc répondu par écrit et de manière individuelle aux questions. Selon l'OFS (ibid), « *le taux extraordinairement élevé de réponses avant premier rappel montre que la nouvelle méthode de distribution et de renvoi par voie postale a rencontré une large acceptation parmi la population* ». Cette bonne participation doit cependant être relativisée, car il apparaît que les questionnaires rendus ont été davantage lacunaires que ceux de 1990. En effet, les questions « *plus difficiles à remplir ou dont le but n'était pas évident* » (OFS 2005a : 25), comme par exemple celles ouvertes et relativement complexes comme la profession, ont connu un taux important de non-réponses. Une grande partie des communes offrait également la possibilité à ses citoyens de répondre au questionnaire directement via internet (e-census). Au total, 4,2% des répondants ont choisi cette option. Il est à noter que, comme pour les recensements précédents, la démarche du 5 décembre 2000 était obligatoire pour « *toutes les personnes, suisses et étrangères, ayant leur domicile dans une commune au 5 décembre 2000, jour du recensement* » (OFS 2009b : 7).

D'un point de vue qualitatif, les objectifs fixés pour le recensement de 2000 n'ont pas tous été atteints⁴², principalement à cause de l'harmonisation insuffisante des registres. En effet, le dépouillement et la reconstruction des liens entre ménages et logements ont demandé plus de temps que prévu afin d'obtenir des fichiers harmonisés. Les analyses ont, en revanche, pu être produites plus rapidement grâce à une meilleure formalisation des données. Cette démarche a mis en avant des lacunes dans la tenue des registres, principalement lorsque les informations sont relatives à des populations à grande mobilité (jeunes et célibataires) ou peu intégrées (étrangers sans permis d'établissement). A l'inverse, la qualité des données est très bonne pour les personnes à faible mobilité. Selon l'OFS (2005a), l'exhaustivité de la démarche de 2000 peut être considérée comme bonne par rapport à celle des autres pays, tels que le Canada, les États-Unis ou l'Angleterre, qui procèdent également à des contrôles de couverture et d'exhaustivité. D'un point de vue financier, les coûts du recensement de 2000 ont été maîtrisés et les dépenses par habitants réduites de 19% par rapport à la démarche de 1990 (OFS 2005a : 39). Le recours à l'informatique et aux registres administratifs explique en partie ces bons résultats. L'OFS, dans son rapport sur le recensement de 2000 (2005a), estime qu'en l'état actuel des choses, la tâche des répondants a été au maximum réduite. Pour la diminuer encore, l'office pense qu'il serait nécessaire d'améliorer l'utilisation et l'homogénéité des registres. Par ailleurs, le potentiel que représente internet pour les recensements est souligné par l'OFS qui prévoit de l'intégrer davantage dans ses réflexions futures.

⁴² Les objectifs consistaient en : une diffusion rapide des résultats (pas atteint) ; une exhaustivité de la démarche (partiellement atteinte) ; une diffusion rapide des résultats, le déchargement des répondants et les autorités, une démarche de transition, une bonne protection des données, de l'information du public, des coûts maîtrisés (atteints) (OFS 2005a : 39).

4.1. Le contenu des questionnaires

Lors de la démarche de 2000, 250 caractères concernant la population et les ménages et 415 concernant les bâtiments et les logements ont été collectés. Grâce au registre des bâtiments et des logements, qui contient les coordonnées géographiques de chaque bâtiment et logement en Suisse, il a été possible, pour la seconde fois, de géoréférencer les données relatives à la population en liant chaque personne avec son logement. Par rapport à 1990, le taux de géorégérencement a été amélioré, puisque seulement 389 données étaient alors intégrées dans le système (OFS 2009b : 4). Cette façon de procéder offre la possibilité de créer des cartes représentant les tendances de chaque variable. Ce qui permet, au final, d'obtenir une cartographie des caractéristiques et des comportements de la population. Cependant, pour des questions de protection des données, certaines restrictions imposent que les informations brutes ne soient représentées cartographiquement qu'au niveau de l'hectare (OFS 2009b : 6).

Le questionnaire individuel du recensement de l'an 2000, contenait 21 questions réparties sur 4 pages⁴³. La grande majorité des questions se présente sous forme fermée avec des propositions de réponses pré-construites et une catégorie « autre ». Seules deux questions sont de type ouvert, une sur la profession apprise et l'autre sur celle exercée. En plus des informations démographiques (sexe, âge, nationalité), des questions relatives à la culture, la famille, la formation, la situation professionnelle et la mobilité quotidienne sont posées⁴⁴. Le questionnaire de ménage est très court et ne contient qu'une page de questions. Seules des informations sur l'adresse du logement et quelques-unes de ces caractéristiques ainsi que les noms et prénoms des habitants du lieu sont demandées⁴⁵.

5. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : DES TENDANCES PLURIELLES

Ce rapide aperçu de l'évolution de la pratique des recensements en Suisse permet de mieux évaluer le parcours non-linéaire de la démarche. La mise en place du Bureau fédéral de statistique et des différents offices est une preuve de l'importance croissante que prennent les statistiques dès les années 1860. Suite à une période de *vaches maigres* (en lien direct avec la crise de 1921), il faut attendre les années 1960 pour que de réels moyens soient donnés à la statistique, au travers d'améliorations techniques par exemple. Au niveau international, les années 1960, marquées par la modification de l'économie de marché, assistent à la multiplication des besoins statistiques des acteurs. Cependant, « *cette évolution n'a pratiquement pas touché la Suisse. Les statistiques y étant toujours établies pour répondre à des besoins spécifiques, étroitement délimités, elles n'avaient pas une portée générale. Ni la recherche ni l'économie ne se plaignaient du manque de données* » (FF 1, 1992.02.11 : 361). En 1970 pourtant, le manque global de données est au centre de débats publics. Entre autres, le manque de transparence, de coordination, de planification et de protection des données est dénoncé. La loi sur les statistiques fédérales de 1992, résout partiellement ces lacunes. D'autres sont toujours discutées lors des démarches de 2000 ou de 2010.

⁴³ Une copie du questionnaire se trouve en annexes sous *Document 4 : Questionnaire individuel du recensement fédéral de la population de l'an 2000*.

⁴⁴ La liste complète des informations recueillies par le questionnaire individuel du RFP 2000 se trouve en annexe sous *Tableau 1 : Informations collectées par le questionnaire individuel du RFP de 2000*.

⁴⁵ La liste complète des informations recueillies par le questionnaire ménage du RFP 2000 se trouve en annexe sous *Tableau 2 : Informations collectées par le questionnaire de ménage du RFP de 2000*.

Le contenu des différents recensements a également suivi une évolution chaotique. Si certaines questions ont été posées lors de chaque recensement (« nom », « prénom », « sexe », « état civil », « âge », « nationalité », « religion » et « profession ») d'autres ont fait qu'une courte apparition (« nombre d'enfants dans le ménage de moins de 18 ans » (1960), « invalidité » et, le cas échéant, « type d'invalidité » (1900 et 1920))⁴⁶. A plusieurs reprises, des questions ont été ajoutées puis supprimées lors du recensement suivant. C'est, par exemple, le cas de la question relative à la « date de naissance des enfants encore vivants ou décédés », introduite pour le recensement de 1941 puis supprimée pour la démarche de 1950 (BUSSET 1993 : 50-51), ou le cas de la question « année de naissance des enfants nés durant le mariage » (présent en 1941, 1960 et 1980)⁴⁷. En regardant l'ensemble des recensements de la population, Busset (1993 : 65) remarque que « *les concepts élémentaires n'ont cessé de poser un problème tout au long de l'histoire du RFP* ». Afin de souligner ses propos, il présente l'évolution du concept de population (1993 : 61-62), qui se trouve au cœur des recensements. Ainsi, lors de la démarche de 1860, la population de fait⁴⁸ et celle de droit (population résidente) sont comptées. En 1870, la population de fait et la population de domicile⁴⁹ sont mesurées. De 1941 à 1980, la notion de population correspond uniquement à la population de domicile. Pour la démarche de 1990, il s'observe un retour puisqu'à nouveau, comme en 1860, la population de droit est recensée. L'évolution du concept de population montre bien à quel point certaines notions restent ambiguës et discutées. D'autres caractères « permanents » ont également connus des modifications de définitions ou de modalités de réponse.

Ainsi, le recensement fédéral, bien que marqué par une régularité de son organisation décennale, est beaucoup plus instable dans son importance politique, son contenu et ses définitions. Cette présentation historique, en plus de répondre au second objectif de cette recherche (*présenter le recensement fédéral de la population tel qu'il a été mené de 1850 à 2000*), semble essentielle pour mieux comprendre dans quel contexte ont eu lieu les débats autour du changement de méthodologie des années 2010.

LE NOUVEAU RECENSEMENT FEDERAL

Depuis 2010, la manière de recenser la population suisse a été modifiée. En effet, ce n'est plus un dénombrement exhaustif décennal qui est organisé mais un recensement basé sur l'utilisation des registres de la population couplé avec des enquêtes par sondage. Ce changement est le fruit de réflexions sur le rapport coût/utilité du recensement. Pour le Conseil fédéral, son choix méthodologique permet « *d'obtenir plus rapidement et à des coûts nettement réduits des informations statistiques sur une palette bien plus large de thèmes. De son point de vue [du Conseil fédéral], une telle solution présente plus d'avantages que d'inconvénients* »⁵⁰.

⁴⁶ Informations provenant du Message concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population du 29 novembre 2006, (06.093) : 141.

⁴⁷ Ibid

⁴⁸ Selon Busset (1993 : 61), la population de fait « *comprend toutes les personnes qui ont passé la nuit précédant le recensement au lieu de relevé, sans tenir compte de la durée du séjour* ».

⁴⁹ Selon Busset (1993 : 61), la population de domicile « *comprend les personnes qui ont leur domicile permanent ou régulier dans la commune concernée* ».

⁵⁰ Citation provenant de l'interpellation (au CE) de Bieri, P : 2006.03.22. *Recensement fédéral 2010. Changement de système*. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 11e séance, 05.3619. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20053619

La première partie de ce sous-chapitre présente la manière dont le nouveau recensement fédéral de la population a été mis en place. Les débats autour des modifications de la législation et l'introduction progressive des conditions préalables au nouveau système seront en outre discutés. Cette présentation des débats et frictions autour de la démarche permettra de mieux comprendre les enjeux de l'introduction d'une nouvelle méthodologie pour le recensement de 2010. Les difficultés de l'ancienne version seront des éléments importants pour appréhender le nouveau système et voir en quoi il correspond mieux aux besoins actuels. Cette première partie reprendra la structure chronologique du chapitre précédent. La seconde partie sera consacrée à une présentation précise de la nouvelle démarche et de ses composants. Les principales sources utilisées proviennent de la nouvelle loi sur le recensement fédéral de la population du 22 juin 2007, de l'ordonnance sur le recensement fédéral de la population du 19 décembre 2008, du rapport explicatif de l'ordonnance et de l'entretien avec Monsieur Buscher (2012.07.06), chef de la section population à l'OFS.

1. MISE EN PLACE DU NOUVEAU RECENSEMENT

1.1. Questionnements en vue du recensement de 2000

L'introduction de la loi sur la statistique fédérale de 1992 marque le début d'une réflexion globale sur la pratique des statistiques en Suisse. Cette loi fixe les nouveaux principes qui guident la restructuration du recensement fédéral de la population. Par exemple, elle stipule que « *la Confédération renonce à organiser des relevés pour la statistique fédérale (relevés directs, relevés indirects et relevés fondés sur des observations ou sur des mesures) lorsqu'elle dispose des données requises ou qu'un organisme soumis à la présente loi les obtient en application du droit fédéral (données administratives de la Confédération)* » (LSF du 9.10.1992, Art. 4, al. 1). Cet article est un signe de la volonté de la part de la Confédération, qui vise une simplification des démarches, en évitant, par exemple, les doubles requêtes.

Au cours des années 1990, un premier débat autour de l'utilisation d'une nouvelle méthode a lieu. Il fait suite aux faiblesses, telles que les coûts élevés ou la charge importante pour les répondants et les administrations, rencontrées lors du recensement de 1990. En effet, plusieurs communes, cantons et villes « *se sont plaints du surcroît de travail causé par le recensement dans leurs administrations* » (OFS 2005b : 13). Suite à ces plaintes, des motions ont été déposées au Parlement afin de simplifier la démarche des recensements. Parmi ces motions figurent, celle de Leuenberger (1993) qui stipule que « *le Conseil fédéral est invité à renoncer à procéder à un recensement selon la formule habituelle. Il doit prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour que l'État puisse disposer des informations dont il a besoin pour remplir ses tâches en se servant des registres des habitants et en effectuant des relevés partiels représentatifs* »⁵¹ ou celle de Büttiker (1995) nommée *Recensement coûteux de la population en l'an 2000*, qui énonce que « *le Conseil fédéral est chargé de présenter sans tarder au Parlement un projet abrogeant la loi fédérale sur le recensement fédéral de la population, afin que, dès l'an 2000, le recensement se fasse*

⁵¹ Citation provenant de la motion (au CN) de Leuenberger, M. : 1993.03.11. *Abandon de la forme habituelle pour le recensement de l'an 2000*. 05.3619. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=19933101

d'après une nouvelle formule »⁵². Ces motions sont refusées suite aux recommandations du Conseil fédéral qui estime alors qu'il « *n'y a (...) pas d'alternative et [qu'] il n'y a pas de base constitutionnelle pour obliger les communes à établir plus de cohérence entre leurs registres. Ce travail demande effectivement plus de temps* »⁵³. Afin d'améliorer la situation financière et organisationnelle du recensement, le Conseil national propose deux autres motions, acceptées en 1996. La première, *Simplification du recensement fédéral de la population de l'an 2000*, charge le Conseil fédéral de « *prendre toutes les mesures que lui offre la législation actuelle afin qu'une méthode de recensement simplifiée et plus économique soit mise en œuvre pour le recensement de l'an 2000* »⁵⁴. La seconde, *Réorientation du recensement fédéral de la population de l'an 2010*, demande de « *procéder aux modifications constitutionnelles et législatives nécessaires permettant au recensement de la population de l'an 2010 de s'effectuer sur la base des registres cantonaux et communaux harmonisés* »⁵⁵. A ce stade du débat, l'idée d'abandonner le système par dénombrement traditionnel est envisagée pour la démarche de 2000. Elle est toutefois rapidement rejetée à cause de l'homogénéité insatisfaisante des registres de la population (OFS 2005b : 15).

Au final, c'est un recensement traditionnel *amélioré* (grâce à l'utilisation partielle de registres et d'un plus grand recours à l'informatique (e-census)) qui est organisé en 2000. Ces quelques améliorations ont permis de réduire les dépenses liées au recensement. Ainsi, si en 1990 la démarche avait coûté environ 118 millions, la facture de celle de 2000 est réduite à 108 millions de francs, et englobe la réalisation du recensement, la création du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL⁵⁶) et l'harmonisation des registres (OFS 2005b : 21).

1.2. Choix d'une nouvelle méthodologie

En reprenant les principes de la LSF de 1992, le Conseil fédéral décide, le 5 juillet 2005, de mettre en place une méthode de recensement de la population entièrement nouvelle pour 2010. Ce choix vise une meilleure efficacité de la démarche et la rend ainsi plus cohérente avec les besoins actuels en matière de statistique. Le principal changement proposé est l'utilisation de registres administratifs pour l'obtention d'informations traditionnellement collectées auprès de la population. Pour les données qui ne sont pas contenues dans les registres, le Conseil fédéral propose qu'elles soient obtenues soit par enquête exhaustive soit par enquête d'échantillonnage. A ce stade des discussions, le problème de la représentativité liée à l'utilisation d'échantillonnage est déjà envisagé : « *dans ce cas, on ne disposerait plus d'informations aux niveaux des quartiers, des communes et des districts. Il n'y aurait que des résultats représentatifs au niveau des cantons et des grandes régions* » (OFS 2005b : 1).

⁵² Citation provenant de la motion (au CN) de Büttiker: 1996.06.20. *Recensement coûteux de la population en l'an 2000*. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 14e séance, 95.3011. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4503/137248/f_n_4503_137248_137249.htm

⁵³ Citation provenant de la motion (au CN) de Büttiker: 1996.06.20. *Recensement coûteux de la population en l'an 2000*. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 14e séance, 95.3011. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4503/137248/f_n_4503_137248_137249.htm

⁵⁴ Citation provenant de la motion (au CE) du CdG-CN : 1996.09.24. *Simplification du recensement fédéral de la population de l'an 2000*. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 6^e séance, 95.3556. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4504/141787/f_s_4504_141787_141826.htm

⁵⁵ Citation provenant de la motion (au CE) du CdG-CN : 1996.09.24. *Réorientation du recensement fédéral de la population de l'an 2010*. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 6^e séance, 95.3557. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4504/141787/f_s_4504_141787_141826.htm

⁵⁶ En 1998, le Parlement a décidé de mettre sur pied un registre fédéral des bâtiments et des logements. Ce registre contient, pour chaque bâtiment, des données de base (âge, taille, approvisionnement énergétique) ainsi qu'un numéro d'identification fédéral unique qui permet de le géolocaliser.

La mise en place de la méthodologie choisie par le Conseil fédéral nécessite obligatoirement la réalisation de deux conditions préalables. Premièrement, les différents registres cantonaux de la population doivent être harmonisés. En effet, même si une première incitation à l'harmonisation avaient été introduite lors du recensement de 2000, il demeure vrai qu'un certain nombre de registres sont encore « *tenus selon des normes hétérogènes au niveau suisse* » (OFS 2005a : 7). Deuxièmement, afin de rendre possible la combinaison de plusieurs bases de données (informations des registres et informations issues des enquêtes), un numéro d'identification personnel doit être introduit. Le Conseil fédéral propose ainsi la mise en place d'un numéro permanent « *dans tous les registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes, où il serait utilisé essentiellement à des fins administratives. Un numéro permanent commun à tous les registres offrirait des possibilités de synergie puisqu'il pourrait être utilisé à des fins aussi bien statistiques qu'administratives, ce dont profiterait également la population* » (OFS 2005b : 2). Pour répondre à ces deux conditions, la loi sur l'harmonisation des registres est adoptée le 23 juin 2006. Cette loi fixe les bases de l'harmonisation des registres cantonaux et communaux. Suite au processus de consultation, le potentiel simplificateur de cette homogénéisation ainsi que son application pour les recensements sont soulignés par divers milieux. Selon le Conseil fédéral, cette nouveauté devrait permettre « *aux statisticiens d'utiliser les données de ces registres et des grands registres fédéraux de personnes pour établir les statistiques de la population et pour moderniser le recensement de la population* »⁵⁷. De manière plus concrète, la nouvelle loi définit les caractères qui doivent obligatoirement figurer dans les registres et l'obligation de transmettre ces informations à l'OFS pour des fins statistiques. Elle règle également les détails quant à l'introduction des identificateurs personnels. La nouvelle loi sur le recensement fédéral de la population est acceptée le 22 juin 2007⁵⁸. Elle « *sert de base à un système statistique moderne, intégré, qui permettra d'observer en permanence la structure et l'évolution de la population et des ménages en Suisse* »⁵⁹. Parmi les nouveautés sont à signaler : l'introduction d'une périodicité annuelle, le recours autant que faire se peut aux registres officiels et le complément des informations par échantillonnage.

1.3. Réactions et oppositions

En 2003 et 2004, lors des consultations officielles des différents acteurs impliqués par le changement de méthode, le Conseil fédéral a proposé quatre variantes pour le nouveau recensement. La première consistait à « *renoncer à harmoniser les registres et procéder à un RFP 2010 sur le modèle traditionnel du recensement 2000 (relevé exhaustif avec questionnaires préimprimés)* », la seconde visait à « *harmoniser les registres et réaliser un recensement de la population 2010 s'appuyant sur les registres avec un relevé complémentaire par échantillonnage au jour de référence du RFP* », la troisième cherchant à « *harmoniser les registres et réaliser un recensement de la population 2010 s'appuyant sur les registres, avec un relevé exhaustif des caractères ne figurant pas dans le registre* » et la dernière proposait d'« *harmoniser les registres et réaliser en 2010 un RFP entièrement fondé sur les registres, avec des relevés par échantillonnage tous les ans ou tous les deux à quatre*

⁵⁷ Citation provenant du Conseil fédéral : 2005.11.23 : *Message concernant l'harmonisation de registres officiels de personnes*. 05.083. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/439.pdf>

⁵⁸ Une partie de la législation est disponible en annexe sous *Document 5 : Loi sur le recensement fédéral de la population (section 1 et 2)*.

⁵⁹ Citation provenant du site Internet de l'OFS – La statistique publique - Qu'est-ce que la statistique publique? – Données historiques. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/institutionen/oeffentliche_statistik/was_ist_die_oeffentliche/blank/zu_r_geschichte/historische_daten.html

ans, indépendants du jour de référence du recensement» (OFS 2005b : 6-8). Malgré ce large panel de propositions, aucune ne fait l'unanimité. En effet, les cantons avaient une préférence pour la troisième proposition, très proche de la démarche des années 2000 : *« qui, selon eux, permettrait d'une part, de contrôler la qualité des registres et, d'autre part, d'éviter une perte en informations essentielles »* (DFI, 2006 : 9). Les milieux économiques, pour leur part, ont demandé la mise en place d'un nouveau système, plus actuel et moins coûteux (DFI, 2006). Pour finir, les villes, cantons et communes se sont généralement prononcés contre l'utilisation d'enquêtes complémentaires par échantillonnage : *« de nombreuses voix redoutent par ailleurs qu'un trop grand nombre d'informations ne puisse plus être relevées à une très petite échelle géographique et exigent pour cette raison la réalisation, en 2010, d'un relevé exhaustif pour tous les caractères qui ne figurent pas dans les registres »* (DFI, 2006 : 3). Ainsi, dès les premières discussions autour d'une éventuelle utilisation des registres, des critiques sont émises et une démarche exhaustive est généralement préférée par divers acteurs (communes, milieux scientifiques, etc.).

L'interpellation de Peter Bieri, déposée en 2005, illustre les réticences envers le nouveau système de recensement, qui vise un allègement du travail des communes et des répondants. Selon Bieri, *« divers scientifiques (médecins, géographes et spécialistes des transports) qui exploitent les données en question ont regretté que les enquêtes par échantillonnage livrent des données qui n'ont aucune pertinence pour eux. Enfin les cantons ont eux aussi critiqué la méthode qu'il est prévu d'utiliser car, disent-ils, les résultats obtenus ne couvrent pas leurs besoins ni ceux des communes »*⁶⁰. Il dénonce également un calcul des coûts qu'il juge sous-estimé. A ce sujet, le Conseil fédéral a répondu que la mise en place d'une démarche traditionnelle améliorée (par exemple grâce à une meilleure intégration technologique), présenterait toujours un coût très élevé et sans doute similaire à celui de la démarche de 2000, qui se montait à 108 millions de francs. Il conclut que le nouveau système sera beaucoup moins coûteux que la version précédente.

Malgré les protestations et les critiques relatives à la quatrième variante (*« baser la démarche sur des registres et des enquêtes par sondage tous les ans ou tous les deux à quatre ans »*), le Conseil fédéral choisit de la mettre en œuvre, car elle *« est la moins coûteuse et elle déchargera les milieux interrogés »* (OFS 2005b : 8). Cependant, il demeure conscient que cette variante produit beaucoup moins d'informations au niveau des quartiers et des communes. Pour cette raison, il y apporte quelques améliorations. Par exemple, il est décidé de mettre en place un système qui intègre des sondages annuels auprès de 200'000 personnes, soit 2,7% de la population suisse afin de poser des questions sur les éléments non-contenus dans les registres. De plus, le nouveau système offre la possibilité aux cantons d'augmenter cette proportion grâce à des mesures de densification. Parallèlement à l'enquête par sondage, la nouvelle méthode propose également de mettre en place des enquêtes plus restreintes concernant des thèmes bien spécifiques. Cependant, selon Claude Gisiger, chef de section à l'OFS, *« le nouveau système basé sur des sondages donnera des résultats un peu moins précis, avec une marge d'erreur de plus ou moins 1,5%, mais chaque année et dans un délai de huit mois »*⁶¹.

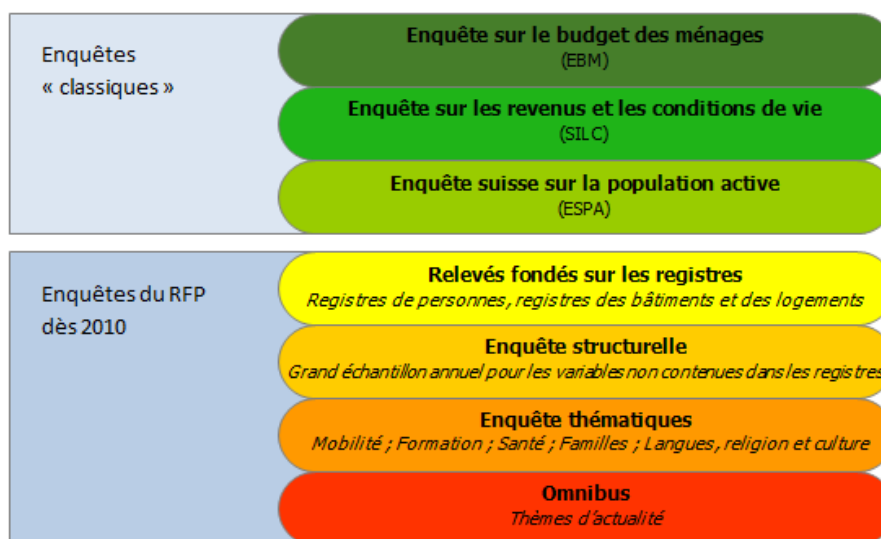
⁶⁰ Citation provenant de l'interpellation (au CE) de Bieri, P : 2006.03.22. *Recensement fédéral 2010. Changement de système*. In Bulletin officiel - Les PV du CN et du CE. 11e séance, 05.3619. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20053619

⁶¹ Citation provenant du site Internet de la RTS – Accueil – Info – Suisse – Le recensement prend un rythme annuel (21.12.2010). [En ligne] Consulté le 30 juin 2012. URL : <http://www.rts.ch/info/suisse/2821702-le-recensement-prend-un-rythme-annuel.html>

2. LE NOUVEAU SYSTEME DE RECENSEMENT FEDERAL

Comme cela a déjà été abordé, le nouveau système de recensement fédéral de la population est composé de quatre éléments : un relevé des registres, un relevé structurel, des enquêtes thématiques et des enquêtes omnibus. La combinaison des quatre sources permet d'obtenir, de manière annuelle, des renseignements sur la population suisse. Le coût du *programme standard* du nouveau recensement est pris en charge par la Confédération. Les différents ajouts (densification des échantillonnages) sont à la charge des cantons demandeurs. Ces quatre sources peuvent également être combinées avec les autres statistiques suisses (EBM, SILC, ESPA), ce qui offre un système très complet.

Illustration 6 : Schéma du système complet de statistiques suisses



(Source d'après OFS 2008 : 5)

Afin de faciliter le regroupement des informations d'une même personne au travers des différentes bases de données, des éléments d'intégration (caractères clés, univers statistiques communs, numéro d'assuré AVS, identificateurs de bâtiment et de logement) sont mis en place. Ainsi, « *le nouveau recensement est bien plus que la somme des enquêtes qui le composent* » (OFS [200-] : 7). Il est construit de caractères clés harmonisés et d'identificateurs. Les caractères clés harmonisés sont des informations collectées lors de chaque enquête pour identifier les individus. Ils « *assurent la comparabilité des résultats et la même définition des groupes de population et des univers statistiques* » (ibid). L'identificateur de personne choisi est le numéro d'assuré AVS, définit de manière univoque. Ce numéro n'est jamais effacé des bases de données mais seulement *pseudonymisé* pour devenir un identificateur statistique. Parmi les identificateurs figurent également les numéros d'identification fédérale des bâtiments et des logements. Ceux-ci permettent de situer les ménages et les logements sur le territoire helvétique et de lier géographiquement les personnes et leur lieu d'habitation.

2.1. Les autres enquêtes statistiques suisses

En plus du recensement fédéral de la population, de nombreuses autres enquêtes statistiques sont menées en Suisse. Les trois plus importantes sont celle sur le budget des ménages, celle sur les revenus et les conditions de vie et l'enquête suisse sur la population

active. Ces différentes études d'échantillonnage, présentées ci-dessous, sont utiles pour compléter les informations lacunaires provenant du recensement de la population.

Jusqu'en 2010, afin d'obtenir un registre complet de la population à partir duquel créer des échantillons représentatifs, seul le registre CASTEM (Cadre de Sondage pour le Tirage d'Echantillons de Ménages) était utilisé. Ce registre regroupe tous les ménages ayant un raccordement au réseau de téléphonie fixe, y compris les personnes dont les numéros ne sont pas accessibles au public. Depuis 2007, l'intégrité de cette base de données est assurée, grâce à l'ajout d'un alinéa 3 quarter⁶² à l'article 10 de la loi sur la statistique fédérale, qui stipule que « *les fournisseurs de services téléphoniques publics sont tenus de communiquer à l'office les données qui concernent leurs clients et sont nécessaires à ce registre dans la mesure où ils en disposent* ». Ainsi, le registre CASTEM contient des renseignements sur tous les clients de téléphonie fixe (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et lorsqu'elle est disponible, la langue de correspondance). L'utilisation des données transmises n'est autorisée que pour l'OFS et uniquement pour des fins statistiques.

L'introduction du nouveau système du recensement de la population a permis d'améliorer cette base d'échantillonnage en y incluant toute la population (donc même les personnes sans téléphone fixe). Ceci grâce aux résultats du relevé des registres de la population qui sont devenus, dès 2010, la population mère des échantillons. Bien que ce relevé soit très complet, « *les données fournies par les opérateurs de téléphonie resteront cependant indispensables, car les registres des habitants ne contiennent pas d'information sur les coordonnées téléphoniques de la population* »⁶³. Ainsi, une collaboration pour l'obtention des numéros fixes est toujours d'actualité. Cette nouvelle manière de construire les échantillons (combinaison registres et informations du CASTEM) est appelé le projet SRPH (cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages). Il est notamment utilisé pour la création des échantillons nécessaires aux autres relevés du recensement fédéral de la population (structurel, thématique et omnibus).

A termes, les numéros de téléphonie mobile devraient idéalement également être demandés aux fournisseurs afin de simplifier et d'assurer le contact de toutes les personnes de la population mère. Cet ajout est actuellement en discussion et davantage d'études doivent encore être réalisées pour déterminer une intégration optimale de ces données⁶⁴.

2.1.1. L'enquête sur le budget des ménages

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) ou Haushaltsbudgeterhebung (HABE) a pour but la connaissance des habitudes de consommation et des revenus des ménages privés résidant en Suisse. Les résultats produits sont, entre autres, « *utilisés pour redéfinir chaque année le panier-type et calculer ainsi le renchérissement sur une base actualisée* » (OFS 2011b : 2). L'enquête est réalisée « *sur la base de douze échantillons aléatoires mensuels stratifiés selon les sept grandes régions de la Suisse* » (OFS 2012a : 6). L'échantillon, tiré parmi le registre des raccordements téléphoniques privés, est non proportionnel. En effet, certaines régions sont surreprésentées afin d'obtenir le même nombre de ménages

⁶² Cet alinéa stipule que « *les fournisseurs de services téléphoniques publics sont tenus de communiquer à l'office les données qui concernent leurs clients et sont nécessaires à ce registre dans la mesure où ils en disposent* ».

⁶³ Citation provenant du site Internet de l'OFS – Actualités – Projets de modernisation – Registre d'échantillonnage. [En ligne] Consulté le 25 juillet 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/08.html>

⁶⁴ Rapport explicatif sur la modification du 1^{er} septembre 2009 de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993. RS 431.012.1.

questionnés pour chaque région. L'enquête se déroule chaque année entre janvier et décembre depuis l'an 2000. Précédemment, en 1990 et 1998, deux démarches similaires avaient déjà eu lieu. Les fondements et définitions méthodologiques de cette enquête sont calqués sur les directives internationales. L'EBM reprend ainsi plus spécifiquement la nomenclature des fonctions de consommation des ménages COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose) définie par l'Eurostat. Cette classification fait la distinction entre 12 groupes de consommation possibles⁶⁵.

L'EBM questionne environ 3'000 ménages chaque année, par entretiens téléphoniques et par questionnaires écrits. Afin d'obtenir des chiffres sur la consommation, les participants doivent noter toutes leurs dépenses/revenus durant un mois dans un document de relevé. Ils doivent également réaliser une distinction entre les dépenses et revenus périodiques et ceux effectués *au coup par coup* (OFS 2012a : 8). Comme l'enquête demande un certain investissement de la part des questionnés, sa participation n'est pas obligatoire. Les résultats finaux sont ensuite ventilés selon la taille et le type de ménage, la classe de revenu, l'âge, le sexe, la région linguistique, etc.

2.1.2. L'enquête sur les revenus et les conditions de vie

Parmi les autres enquêtes statistiques menées en Suisse figure l'étude SILC (Statistics on Income and Living Conditions). Cette enquête a pour but la connaissance des revenus et des conditions de vie des ménages suisses. Plus particulièrement, les thèmes de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont examinés⁶⁶. Elle est menée en Suisse entre février et juillet par entretiens téléphoniques auprès d'un échantillon « *d'environ 7000 ménages, soit plus de 17'000 personnes, sélectionnés aléatoirement dans le registre OFS des raccordements téléphoniques privés* » (OFS 2011c : 3). Afin d'offrir des renseignements sur les trajectoires individuelles et sur l'évolution des conditions de vie, les personnes sont questionnées durant quatre années consécutives⁶⁷.

Cette enquête SILC est particulièrement intéressante car elle est coordonnée à l'échelle européenne, offrant ainsi des indicateurs comparables pour plus de 25 pays. Au total, « *plus de 100'000 ménages et 250'000 personnes participent à SILC en Europe* » (OFS 2012b : 7), ce qui permet des comparaisons internationales. L'enquête SILC est menée depuis 2003 dans six états européens (Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg et Autriche). Dès 2004, elle a été étendue à tous les pays de l'Union européenne des 15 puis à celle des 25 en 2005. Bien que ne faisant pas parties de l'Union européenne, l'Estonie, la Norvège et l'Islande mènent également cette démarche depuis 2004. La Bulgarie, la Roumanie, la

⁶⁵ Il s'agit des « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les boissons alcoolisées et tabacs, la restauration et les services d'hébergement, les vêtements et chaussures, le logement et l'énergie, l'ameublement/l'équipement et l'entretien du ménage, les dépenses de santé, les transports, les communications, les loisirs et la culture ainsi que les autres biens et services y compris les frais d'écolage et de formation* » (OFS 2012a : 6).

⁶⁶ Informations provenant du site de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC) – Bienvenue. [En ligne] Consulté le 24 juillet 2012. URL : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/silc/00.html

⁶⁷ Cette périodicité permet de mener des enquêtes longitudinales, qui ne sont pas réalisables avec les enquêtes par échantillonnage du nouveau recensement de la population. En effet, étant donné que ce ne sont pas les mêmes personnes qui sont questionnées d'une année à l'autre, il n'est pas possible d'avoir une vision continue de la situation des personnes.

Turquie et la Suisse ont rejoint le groupe en 2007⁶⁸. Les caractères clés mesurés par cette statistique sont définis par l'Union européenne.

2.1.3. L'enquête suisse sur la population active

La troisième grande étude, menée en Suisse depuis 1991, est l'enquête suisse sur la population active (ESPA) ou Schweizerische Arbeitskräfteerhebung (SAKE). Elle a pour but « *de fournir des données sur la structure de la population active et sur les comportements en matière d'activité professionnelle* »⁶⁹, de « *décrire les caractéristiques des actifs occupés, des sans-emploi et des personnes non actives sur la base de critères économiques et sociodémographiques (...), [d'] enregistrer les changements structurels affectant le marché du travail* » (OFS 2004 : 7), etc. A nouveau, cette enquête, grâce à l'utilisation des définitions internationales, peut être comparée avec celles des pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Cette comparaison est possible car l'ESPA reprend « *les définitions valables au plan international de l'activité professionnelle et du chômage, mais aussi dans une large mesure la liste des variables que les pays membres de l'UE doivent obligatoirement utiliser* » (OFS 2004 : 21).

L'enquête suisse sur la population active est réalisée selon des échantillonnages aléatoires auprès des ménages, grâce à un entretien téléphonique. Les personnes choisies, issues de la population résidante permanente âgée de plus de 15 ans, sont questionnées quatre fois sur un an et demi. Depuis 2010, cette enquête n'est plus annuelle mais trimestrielle afin de correspondre aux pratiques étrangères. Au total, elle comptabilise quelque 125'000 interviews annuelles⁷⁰. Les informations relevées sont en lien avec l'activité professionnelle, le lieu et le volume de travail, la branche économique, le revenu, le travail non-rémunéré, etc. Au questionnaire de base, un complément thématique est ajouté chaque année.

2.2. Le relevé des registres

La principale source d'informations du nouveau recensement fédéral de la population est le relevé des registres. Son utilisation permet d'obtenir deux types d'informations, celles relatives à l'ensemble de la population et celles relatives à l'ensemble des bâtiments et des logements. Les données démographiques sont issues des registres des habitants des communes et des cantons ainsi que des registres principaux de personnes de la Confédération. Le nouveau Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) fournit les informations en lien avec les constructions. Ensemble, ces bases de données « *servent à établir des statistiques sur les personnes, les ménages, les bâtiments et les logements* » (Loi sur le recensement fédéral de la population du 22.06.2007, Art. 2). L'utilisation de ces registres n'a été possible qu'après l'harmonisation de leurs contenus et de leurs formes. Leur combinaison, dans le cadre du recensement de la population, permet l'obtention d'informations complètes et précises pour toute la Suisse, « *au niveau d'agrégation*

⁶⁸ Informations provenant du site de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC) – EU-SILC . [En ligne] Consulté le 24 juillet 2012. URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/silc/06.html

⁶⁹ Informations provenant du site de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Enquête suisse sur la population active (ESPA) – Fiche signalétique. [En ligne] Consulté le 24 juillet 2012. URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/enquete_suisse_sur/uebersicht.html

⁷⁰ Informations provenant du site de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – Enquête suisse sur la population active (ESPA) – Questions fréquentes. [En ligne] Consulté le 24 juillet 2012. URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/enquete_suisse_sur/06.html

géographique le plus fin » (OFS 2008b : 3). Cette base de données complète, issue de l'appariement des registres, peut ensuite servir de référence et d'univers de base pour toutes les autres enquêtes non-exhaustives qui nécessitent la construction d'un échantillon aléatoire, comme les enquêtes des relevés structurels par exemple.

Les données issues de ces deux registres (population et logement), font l'objet d'une exploitation annuelle et les premiers résultats sont publiés dans les huit mois suivant le jour de référence (31 décembre). Les résultats définitifs sont publiés fin août pour les informations concernant les personnes et fin décembre pour celles relatives aux ménages.

2.2.1. Le registre des habitants

Les registres communaux des habitants englobent l'ensemble des personnes vivant en Suisse depuis au moins trois mois, qu'elles résident dans des ménages privés ou collectifs. Ils fournissent des chiffres clés sur l'effectif, la structure et l'évolution (au travers des mouvements naturels et migratoires) de la population et permettent « *d'obtenir des informations annuelles à une petite échelle (commune ou intracommunale)* » (OFS 2008b : 9). Les thèmes abordés concernent principalement l'effectif et la structure de la population, son évolution, sa répartition, la migration internationale et interne, les naissances et décès et pour finir le nombre, la taille et la composition des ménages (OFS 2008b : 10).

Afin d'assurer un contenu homogène des registres de chaque commune, la loi *sur l'harmonisation des registres des habitants* (LHR) a été promulguée le 23 juin 2006. Cette loi a un double objectif : « *d'une part, simplifier l'utilisation à des fins statistiques des données contenues dans les registres et, d'autre part, faciliter l'échange de données entre ces derniers* » (OFS 2008a : 5) en obligeant les cantons et les communes à harmoniser cinq aspects de leurs registres : les univers de référence (par exemple les personnes, les ménages, les bâtiments ou les logements), les liens entre ces univers (grâce à des clés et identificateurs uniformes comme le numéro d'assuré AVS), les définitions des caractères (qu'est-ce qu'un domicile), les méthodes de codage des caractères (avoir les mêmes codes pour l'état-civil par exemple), et la qualité et le rythme des mises à jour⁷¹. Ainsi, le contenu minimal des registres est le suivant (Art. 6) :

⁷¹ Information provenant du Message concernant l'harmonisation de registres officiels de personnes du 23 novembre 2005, (05.083) : 446.

Illustration 7 : Article 6 de la loi LHR du 23 juin 2006

Les registres des habitants contiennent au minimum, pour chaque personne établie ou en séjour, les données relatives aux identificateurs et aux caractères suivants :

- a. numéro d'assuré au sens de l'art. 50c de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ;*
- b. numéro attribué par l'office à la commune et nom officiel de la commune ;*
- c. identificateur de bâtiment selon le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) de l'office ;*
- d. identificateur de logement selon le RegBL, ménage dont la personne est membre et catégorie de ménage ;*
- e. nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil ;*
- f. totalité des prénoms cités dans l'ordre exact ;*
- g. adresse et adresse postale, y compris le numéro postal d'acheminement et le lieu ;*
- h. date de naissance et lieu de naissance ;*
- i. lieux d'origine, si la personne est de nationalité suisse ;*
- j. sexe ;*
- k. état civil ;*
- l. appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ;*
- m. nationalité ;*
- n. type d'autorisation, si la personne est de nationalité étrangère ;*
- o. établissement ou séjour dans la commune ;*
- p. commune d'établissement ou commune de séjour ;*
- q. en cas d'arrivée : date, commune ou Etat de provenance ;*
- r. en cas de départ : date, commune ou Etat de destination ;*
- s. en cas de déménagement dans la commune : date ;*
- t. droit de vote et éligibilité aux niveaux fédéral, cantonal et communal ;*
- u. date de décès.*

Certains caractères acceptent les non-réponses et ne sont complétés que si l'événement concerne la personne. Ainsi, la date de décès reste vide pour les personnes vivantes puis est complétée lorsque la personne décède. En outre les caractères obligatoires dictés par la loi, les registres de la population peuvent contenir d'autres caractères facultatifs, tel que la langue de correspondance⁷². De manière simplifiée, le caractère « relation d'annonce » permet de faire la distinction entre le domicile principal qui est défini comme étant la « commune dans laquelle une personne a l'intention de vivre durablement et fait de ce lieu le centre de ses intérêts, ce qui doit être reconnaissable pour des tiers » (OFS 2008a : 7) et le domicile secondaire qui est « la commune dans laquelle une personne réside dans un but particulier sans intention de s'y établir durablement pour une durée d'au moins trois mois consécutifs ou répartis sur une même année » (ibid). Cette distinction est importante pour éviter qu'une personne soit comptée deux fois (une fois à chaque domicile).

Plus spécifiquement, dans le catalogue officiel des caractères publié en 2008 par l'OFS, figurent tous les caractères obligatoires et facultatifs des registres. En principe, s'y trouvent également toutes les modalités de réponses possibles pour chaque caractère⁷³. Ainsi, une fois le caractère de l'état civil décrit, les sept modalités de réponses possibles sont également

⁷² La liste détaillée des informations collectées (obligatoires et facultatives) est disponible en annexe sous *Tableau 3 : Informations obligatoires et facultatives contenues dans le registre de la population.*

⁷³ Les éléments présentés dans ce paragraphe sont repris par la suite dans l'analyse.

présentées, à savoir : « célibataire », « marié-e », « veuf/veuve », « divorcé-e », « non marié-e », « lié-e par un partenariat enregistré » et « partenariat dissous » (OFS 2008a : 25). Dans la même logique, il fait la distinction entre les différents types de noms et définit ceux qui doivent obligatoirement figurer dans le registre. Les catégories de réponses au caractère « appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton » ne figurent pas explicitement dans ce document, puisqu'elles sont différentes pour chaque canton. Ainsi, si tous les cantons reconnaissent les religions « réformé-évangélique / protestante » et « catholique romaine », seulement 11 offrent la possibilité de répondre « catholique-chrétienne / vieille-catholique » (ZU, BE, LU, SO, BS, BL, SH, SG, AG, NE et GE). La catégorie « communauté israélite / communauté juive » n'apparaît que dans cinq cantons (BE, FR, BS, SG, VD) et seul le canton de Zurich comptabilise les « Israelische Cultus-gemeinde » et les « Jüdische Liberale Gemeinde »⁷⁴. Toutes les autres personnes, qui ont une religion ne faisant pas partie des catégories admises dans le canton, sont regroupées sous « autres religions ». Il reste à noter que « l'appartenance à une Eglise nationale reconnu de droit public est donc enregistrée dans la quasi-totalité des cantons (...) font exception les cantons de Genève et de Neuchâtel, où ce caractère est enregistré facultativement dans les registres des habitants »⁷⁵. Ainsi, dans ces cantons, en plus d'avoir un choix de réponses très limité, il n'y a aucune garantie légale que ce caractère soit exhaustif. Le registre des habitants comporte également un caractère relatif au type d'autorisations accordées aux personnes étrangères. Parmi les catégories de réponses figurent : le permis « saisonnier » (A), « titulaire d'un permis de séjour » (B), « établi » (C), « conjoint ou enfant avec activité lucrative de membres de missions diplomatiques ou de fonctionnaires d'organisations internationales » (Ci), « étranger admis provisoirement » (F), « frontalier » (G), « titulaire d'un permis de séjour de courte durée » (L), « requérant d'asile » (N), « personne à protéger » (S), « personne tenue de s'annoncer dans SYMIC (système des migrations centralisé) », « diplomate et fonctionnaire international avec immunité diplomatique » et « fonctionnaire international sans immunité diplomatique » (eCH 2005 : 5). La description précise, pour chaque information de base, des catégories de réponse limite au maximum les zones d'incertitude et permet une meilleure harmonisation des registres.

2.2.2. Le registre fédéral des bâtiments et des logements

Les informations relatives aux constructions sont issues du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), qui produit « des informations sur l'effectif et la structure des bâtiments et des logements, ainsi que sur les conditions d'habitation » (OFS 2008a : 14). Ce registre, mis sur pied suite au recensement de 2000, répertorie « tous les bâtiments à usage d'habitation et leurs logements en Suisse »⁷⁶. En donnant à chaque bâtiment (EGID) et logement (EWID) un numéro d'identification unique, il offre la possibilité de les géoréférencer. Selon l'OFS, « grâce à une mise à jour annuelle, le RegBL présente une image actuelle de l'état des bâtiments et des logements en Suisse et livre des données de

⁷⁴ Informations issues du site Internet de l'OFS – Actualité – Projets de modernisation – Harmonisation des registres – Nomenclatures – Appartenance religieuse (pdf). [En ligne] Consulté le 23 juillet 2012. URL: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/11.parsys.66793.downloadList.76038.DownloadFile.tmp/konfessionszugehrigkeitfr.pdf>

⁷⁵ Citation issue du Message concernant l'harmonisation de registres officiels de personnes du 23 novembre 2005, (05.083) : 472.

⁷⁶ Citation provenant du site Internet de l'OFS – Thèmes – 00-Fondements et vues d'ensemble – Registres – Registre fédéral des bâtiments et des logements – Bref descriptif. [En ligne] Consulté le 23 juillet 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/05/blank/01/03.html>

base, telles l'âge, la taille, l'approvisionnement en énergie, etc.»⁷⁷, pour actuellement environ 1,7 million de bâtiments et près de 3,8 millions de logements (OFS 2009c : 7). Il ne fournit, en revanche, aucune information sur les habitants ou sur les loyers qui sont collectées grâce au relevé structurel.

Pour chaque bâtiment, définit dans l'ordonnance du 31 mai 2000 sur *le Registre fédéral des bâtiment et des logements* (RS 431.841, Art. 3) comme étant « *des constructions durables, bien ancrées dans le sol et utilisées pour l'habitat, le travail, la formation, la culture ou le sport* », des caractères distincts et correspondant aux normes et recommandations internationales de l'Eurostat et des Nations Unies sont collectées (OFS 2009c : 12). Tous les bâtiments ayant un usage d'habitation sont relevés sauf les habitations mobiles ou temporaires qui ne sont inscrites dans ce registre que si les personnes qui y vivent l'ont déclaré dans les registres des habitants. Parmi les caractères obligatoires de ce registre figurent, par exemple, « l'identificateur fédéral de bâtiment » ; le nombre d'entrées ou les coordonnées du bâtiment ; son année de construction et, le cas échéant, de rénovation ou de démolition ; son nombre de logement, etc. Les informations relatives au logement sont définies comme étant « *l'ensemble des pièces qui constituent une unité de construction et qui ont un accès autonome depuis l'extérieur ou depuis un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers). Toutes les personnes qui occupent un logement commun constituent un ménage au sens statistique du terme* » (OFS 2009c : 52). En principe, un logement comporte au minimum un équipement de cuisine. Parmi les caractères relatifs au logement se trouvent l'identificateur fédéral de bâtiment et celui de logement, l'étage, le statut du logement, sa surface ou son nombre de pièce⁷⁸.

Les informations de ce registre sont utiles pour estimer l'évolution du marché du logement et la planifier de manière optimale. Elles permettent principalement de connaître « *l'état et [sur] la structure des bâtiments et des logements, ainsi que [sur] les conditions de logement* » (OFS 2008b : 15) et par conséquent les conditions de vie de certains groupes. Ces données sont notamment utilisées par l'Office fédéral du logement, qui est chargé de connaître l'état des lieux en matière d'habitation afin de mettre au point des mesures de développement, ainsi que par l'Office fédéral du développement territorial et celui de l'énergie. Ceci afin de mesurer les différentes consommations des bâtiments. Actuellement, ce registre offre des informations chiffrées qui permettent, par exemple, d'alimenter le débat politique sur les zones à bâtir.

2.3. Le relevé structurel

Le relevé structurel est la seconde source statistique utilisée par le nouveau recensement fédéral de la population. Il est composé d'une enquête par échantillonnage qui questionne chaque année près de 200'000 personnes, soit environ 2,7% de la population helvétique. Cette enquête est « *destinée à relever des caractères ne figurant ni dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements, ni dans les registres officiels harmonisés de personnes de la Confédération, des cantons et des communes* » (Loi sur le recensement fédéral de la population du 22.06.2007, Art. 6). Elle compète les informations obtenues par le relevé des registres, en s'intéressant plus spécifiquement aux familles et ménages, aux logements, au

⁷⁷ Citation provenant du site Internet de l'OFS – Thèmes – 00-Fondements et vues d'ensemble – Registres – Registre fédéral des bâtiments et des logements – Bref descriptif. [En ligne] Consulté le 23 juillet 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/05/blank/01/03.html>

⁷⁸ La liste détaillée des informations collectées par le RegBL est disponible en annexe sous *Tableau 4 : Informations obligatoires et facultatives contenues dans le RegBL*.

travail et à la vie active, aux formations de base et continue, à la migration, aux langues, à la religion ainsi qu'à la mobilité (Ordonnance sur le recensement du 2008.12.19, Art. 6). L'élaboration du questionnaire a été réalisée de telle sorte qu'il correspond aux exigences de les Nations Unies et à celles de l'Eurostat (OFS 2008b : 16) en matière de statistique internationale.

La construction de l'échantillon se fait de manière aléatoire selon une méthode scientifique, sur la base de la population mère définie grâce aux relevés des registres. Seules les personnes âgées de plus de 15 ans et vivant dans un ménage privé sont prises en compte lors de l'échantillonnage⁷⁹. Le questionnement de 200'000 personnes permet des exploitations statistiques à l'échelon cantonal ou pour des ensembles de 15'000 personnes. Afin d'augmenter la précision, les résultats sur cinq ans peuvent être cumulés. Cela permet également « *de ramener à 3000 personnes la taille des ensembles pour lesquels on peut estimer des résultats* » (OFS 2008b : 4).

L'enquête structurelle est composée de deux questionnaires : l'un individuel et l'autre relatif au ménage et logement. « *Le questionnaire individuel se réfère à la personne cible et le questionnaire de ménage au ménage dans lequel vit la personne cible* » (OFS [200-] : 8). La personne qui est choisie dans l'échantillon, questionnée à son domicile principal, se doit de remplir les deux questionnaires. Il est à noter que la participation à cette enquête est obligatoire, selon l'article 10 de la loi sur le RFP. Actuellement, il est possible pour les personnes de répondre soit au questionnaire papier, soit en ligne en utilisant internet. Cette dernière manière de procéder séduit d'ailleurs de plus en plus la population puisqu'environ 25% des questionnés y ont eu recours en 2010, selon Marco Buscher (2012). L'exploitation annuelle des résultats, publiés dans les 12 mois qui suivent le jour de référence, permet, selon l'OFS (2008b : 16), de « *suivre l'évolution structurelle de la population sur les plans économique et social* ».

2.3.1. Le contenu du questionnaire structurel

En principe, au maximum une personne par ménage peut recevoir un questionnaire structurel. Dans le cas où deux questionnaires arriveraient dans un même foyer, seul le questionnaire de la personne dont le mois de naissance survient le plus tôt dans l'année doit être rempli en mentionnant le doublon. Au total, le questionnaire, composé de deux livrets, comporte 33 questions, 22 pour le questionnaire individuel et 11 pour le questionnaire ménage et logement⁸⁰.

L'adresse, la date de naissance et le numéro AVS de la personne qui répond au questionnaire individuel sont pré-remplis. Comme pour les versions précédentes des questionnaires individuels, les questions posées sont principalement de type fermé, à l'exception de la profession apprise et celle exercée qui sont présentées sous forme ouverte. Par rapport à la version de 2000, les modalités de réponses sont généralement plus larges (comportent plus de possibilités). Pour leur part, les questions restent globalement les mêmes (les distinctions précises entre les deux démarches sont abordées dans l'analyse de

⁷⁹ En principe, afin de décharger les répondants, une personne tirée au sort pour répondre à l'un des questionnaires de la statistique suisse est ensuite *protégée* pendant deux à trois ans et ne sera donc plus tirée au sort. Idéalement, selon M. Buscher, ce *système de protection* sera également appliqué aux ménages, dans un futur proche.

⁸⁰ Une copie du questionnaire se trouve en annexe sous *Document 6 : Questionnaire individuel / ménage et logement du recensement fédéral de la population de l'an 2011*.

ce travail). En résumé, les questions posées sont relatives à la culture, à la formation, à la vie professionnelle et à la mobilité quotidienne⁸¹.

Le questionnaire ménage et logement est lui aussi pré-remplis mais uniquement avec le nom et le prénom de la personne questionnée. Par rapport aux versions précédentes, ce questionnaire est plus conséquent. En effet, en plus d'indiquer le nom et le prénom de toutes les personnes qui vivent dans le logement, les questionnés doivent également remplir les dates de naissance, numéros AVS, les relations de parenté entre les différentes personnes, les langues parlées, les niveaux de formation et les situations professionnelles de chaque membre. Trois questions plus spécifiques, en lien avec le logement, terminent le questionnaire (nombre de pièce, type de logement, loyer)⁸².

2.4. Les enquêtes thématiques

Les enquêtes thématiques « *sont des enquêtes par échantillonnage portant sur différentes thématiques touchant à la société, à la démographie et à la culture* » (Loi sur le recensement fédéral de la population du 22.06.2007, Art. 1, al. 4). Elles sont réalisées chaque année et questionnent quelques 10'000 personnes. Elles ont, en principe, la forme d'enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur, bien que des compléments d'enquêtes (une rencontre face à face ou un questionnaire écrit/électronique) ne soient pas à exclure. Ces enquêtes sont construites selon un système de rotation des thèmes dans un cycle de cinq ans. Ainsi, l'année 2010 a été consacrée à la mobilité et au transport, 2011 à la formation de base et continue, 2012 à la santé, 2013 sera dédiée aux familles et générations, 2014 à la langue, religion et culture. Pour finir le cycle, le thème de la mobilité et du transport sera à nouveau traité en 2015 et ainsi de suite. Ces différents thèmes sont repris plus en détail ci-dessous⁸³.

La taille de l'échantillon permet d'obtenir des informations significatives pour la Suisse et pour les sept grandes régions. Les informations relatives à la mobilité et au transport (qui correspondent à l'ancien micro recensement des transports), ayant un échantillon plus important (40'000 personnes), fournissent également des informations significatives pour les agglomérations. Les enquêtes thématiques, font elles aussi l'objet d'une exploitation annuelle. Les premiers résultats définitifs sont publiés dans les douze mois qui suivent la fin de l'enquête.

2.4.1. Mobilité et transport

Mener une enquête thématique sur la mobilité et les transports en Suisse permet d'obtenir des informations sur les pratiques modales des habitants ainsi que sur les facteurs qui peuvent les influencer. Les données récoltées grâce à l'enquête thématique sur les transports fournissent des informations régionales, principalement sur la mobilité des personnes (que ce soit par transport routier, ferroviaire, fluvial ou aérien), ainsi que sur les comportements et leurs modifications. Actuellement, cette connaissance est importante car elle permet d'alimenter les débats autour de la planification des transports publics ou de la valorisation de la mobilité douce. En effet, depuis les années 2007, le Conseil fédéral

⁸¹ La liste complète des informations collectées par le questionnaire individuel se trouve en annexe sous *Tableau 5 : Informations collectées par le questionnaire individuel du relevé structurel du RFP de 2010*.

⁸² La liste complète des informations collectées par le questionnaire ménage et logement du relevé structurel se trouve en annexe sous *Tableau 6 : Informations collectées par le questionnaire ménage et logement du relevé structurel du RFP de 2010*.

⁸³ La liste générale des informations collectées par le relevé thématique se trouve en annexes sous *Tableau 7*, les thèmes sont classés dans l'ordre de présentation de ci-dessous.

« souligne la nécessité de renforcer la mobilité douce, qu'il considère comme un domaine à part entière du transport de personnes, au même titre que les transports publics et le trafic individuel motorisé » (OFS 2008b : 19).

2.4.2. Formation de base et formation continue

L'enquête thématique sur la formation de base et la formation continue offre une vision plus précise du niveau d'instruction en Suisse. En centrant cette enquête sur le développement du capital humain, le parcours de formation, l'égalité des chances, ou à la formation continue, elle permet d'obtenir des connaissances utiles pour l'évaluation et l'amélioration du système de formation.

2.4.3. Santé

Utile pour une multitude d'acteurs (Office fédéral de la santé publique, Offices fédéraux du sport ou des assurances sociales ou encore le Bureau de prévention des accidents), l'enquête thématique sur la santé traite globalement des questions quant à l'état général de santé de la population, les comportements (prévention des problèmes de santé, conditions de vie et mode de vie) et plus globalement sur le système de soins (offre de soins et utilisation de ces prestations, aide informelle et type d'assurance). Au niveau international, ces « données statistiques sont principalement utilisées par Eurostat, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) » (OFS 2008b : 23). Dans la situation actuelle, les statistiques relatives à la santé permettent, par exemple, d'argumenter le débat autour de l'augmentation des coûts de la santé.

2.4.4. Familles et générations

Le questionnaire de l'enquête thématique sur les familles et les générations s'intéresse plus particulièrement aux structures familiales, à leur situation économique, à l'importance de la famille sur le parcours de vie, aux étapes de la vie, à la gestion des milieux professionnels et familiaux ou encore à la solidarité familiale. Ces informations sont nécessaires pour la planification des crèches, des écoles, les allocations familiales, mais également la prise en charge des personnes âgées et la gestion des prestations intergénérationnelles. Dresser le portrait de la situation familiale des suisses est également important pour les débats autour de la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle, les familles monoparentales, l'augmentation de la durée de vie ou encore l'intégration des familles d'immigrés (OFS 2008b : 25).

2.4.5. Langue, religion et culture

Les informations issues de l'enquête thématique sur la langue, la religion et la culture doivent permettre « de suivre l'évolution de la société suisse, de sa composition (...) et livrer les instruments permettant aussi de vérifier l'adéquation et l'impact des différentes mesures gouvernementales, en particulier dans le domaine de la politique culturelle, de l'encouragement à l'intégration (...) et de la promotion de la diversité culturelle » (OFS 2008b : 28). Cette enquête couvre donc un spectre très large de thématiques telles que la diversité culturelle (situation et évolution des langues ou de la religion par exemple), les minorités (connaissance d'une langue nationale, motivations à l'intégration), la participation sociale et les valeurs et attitudes (pratique culturelle).

2.5. Les enquêtes omnibus

Pour finir, il est prévu, dans le nouveau recensement fédéral de la population, la réalisation annuelle d'une enquête omnibus (à thèmes multiples et variables). Ces enquêtes, de type entretien téléphonique assisté par ordinateur, « *fournissent des informations supplémentaires sur des questions d'actualité de nature sociale, politique, économique et scientifique* » (Ordonnance sur le recensement du 19.12.2008, Art. 8). Questionnant un échantillon d'au moins 3'000 personnes, cet instrument est particulièrement souple et permet ainsi l'obtention rapide d'informations, puisque les premiers résultats définitifs sont publiés dans les six mois suivant la fin de l'enquête. La taille de l'échantillon ne permet cependant que l'obtention de données significatives pour l'ensemble du territoire (OFS [200-] : 7). L'OFS décide des différents thèmes à traiter selon les demandes des diverses administrations. L'intégration d'autres thèmes, demandés par exemple par les instituts de recherche, est possible à condition qu'ils en supportent les coûts.

Pour exemple, l'enquête omnibus de 2011 a traité de manière spécifique les questions relatives à l'environnement. Ainsi, de mai à juillet, plus de 5'000 personnes ont été questionnées sur l'importance qu'elles accordent à la problématique environnementale, des conditions environnementales et sur la perception de la qualité de vie, l'évaluation des dangers environnementaux, et sur le comportement face à l'environnement⁸⁴. Au total, sur les quelques 12'000 personnes tirées au sort dans le SRPH, environ 4'600 ont répondu aux questions par téléphone et 500, qui ne figuraient pas sur les listes de téléphonie fixe, ont accepté de répondre suite à une demande écrite (OFS 2012c : 20). Les résultats de cette étude permettent de mieux connaître la population helvétique : elle est globalement satisfaite de l'environnement à son domicile et 92% des questionnés estime que la qualité de l'environnement est bonne ou assez bonne en Suisse, etc. (OFS 2012c : 6). Ces différents résultats sont disponibles selon certains sous-groupes (région linguistique, zone d'habitation (rurale/urbaine), sexe, groupe d'âge, formation et nationalité) avec toujours un intervalle de confiance de plus ou moins 5%.

2.6. Les densifications

Les différents relevés et enquêtes présentés jusqu'ici, ainsi que leur taille d'échantillon, correspondent au *programme standard* défini par la Confédération. Les cantons ont cependant la possibilité d'augmenter le nombre des personnes questionnées par échantillon sur leur territoire (uniquement pour les enquêtes structurelles et thématiques, les enquêtes Omnibus ne peuvent pas être densifiées). « *Désormais, les cantons auront en outre la possibilité de densifier les enquêtes par échantillonnage à leurs frais afin d'affiner si nécessaire la résolution spatiale des résultats pour leur territoire* » (OFS [200-] : 3). Cette possibilité de densification est toutefois limitée. Ainsi, « *la taille annuelle de l'échantillon national ne doit pas dépasser 800'000 personnes, soit environ 11 pour cent de la population résidente totale pour chaque domaine d'enquête (...) la taille de l'échantillon cumulé sur dix ans ne doit pas dépasser sensiblement 50 pour cent de la population résidente totale dans un domaine d'enquête donné* » (OFS [200-] : 11). Avec des échantillons annuels plus importants, le risque que plusieurs personnes du même ménage soient interrogées la même année devient trop grand. Et le cumul de questionnaires du même ménage provoquerait un biais dans les résultats. Avec un échantillon cumulé (sur 10 ans) plus grand que 50%, les

⁸⁴ Informations se trouvant sur le site Internet de l'OFS – Infothèque – Enquêtes, sources – blank – Omnibus 2011 : Enquête multithématique sur la vie en Suisse – fiche signalétique. [En ligne] Consulté le 21 juin 2012. URL : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infotehek/erhebungen__quellen/blank/blank/omnibus/01.html

risques qu'une même personne soit questionnée plusieurs fois deviennent également trop élevés. La densification ne pouvant être que quantitative, aucun thème ou question supplémentaire ne peut être ajouté. Ainsi, seuls les questionnaires utilisés lors des enquêtes thématiques ou structurelles peuvent être posés : « *le questionnaire standard ne peut être ni modifié, ni complété* » (OFS [200-] : 11). Pour finir, il est à noter que les densifications ne peuvent se faire que sur le territoire du canton qui les demande, ceci de manière homogène sur tout le territoire cantonal. « *Des densifications non homogènes permettraient certes d'obtenir des résultats plus précis pour certaines régions, elles compliqueraient cependant considérablement la pondération des résultats et limiteraient la pertinence des résultats pour les cantons concernés* » (OFS [200-] : 11-12). La seule exception admise à cette échelle aléatoire concerne l'enquête thématique sur la mobilité, qui vise justement un plus grand taux de questionnement dans les agglomérations. Les coûts résultants d'une densification de l'échantillonnage sont entièrement à la charge de celui qui en passe commande.

3. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : UN SYSTEME MODERNE ET COMPLEXE

Cette partie à propos du nouveau recensement de la population a permis d'atteindre le troisième objectif de cette recherche, c'est-à-dire présenter le nouveau recensement fédéral de la population. Ce nouveau système, à la fois plus complexe et moderne que l'ancien, correspond mieux, selon l'OFS, aux besoins actuels en matière de statistiques : « *grâce à ce système statistique moderne, la Suisse est mieux à même de suivre les structures et l'évolution de la population, des ménages, des bâtiments et des logements. Elle dispose des outils nécessaires pour analyser les changements économiques et sociétaux, dont le rythme ne cesse de s'accélérer* » (OFS 2011a : 2).

La modernisation du système repose principalement dans l'utilisation accrue de l'informatique et dans le développement de la cyberadministration. En effet, en plus d'intégrer des éléments déjà existants, tels que le registre des habitants, le nouveau système vise le géoréférencement, l'harmonisation et la transmission informatique des données. Pour ce faire, le registre de la population, utilisé dans le nouveau recensement, a été harmonisé et celui des bâtiments et des logements créé. Ces principaux registres permettent d'obtenir de manière informatique une partie des éléments traditionnellement demandés lors d'un recensement. La modernisation a également lieu dans la gestion et appariement des informations individuelles provenant de plusieurs bases. Ces liens permettent ensuite de géoréférencer les informations et de produire des cartes précises. Pour finir, la manière de transmettre les informations entre les communes et l'OFS a également été modernisée.

L'utilisation de plusieurs bases de données, la production annuelle, la gestion des mises à jour et la généralisation des informations issues d'échantillonnage sont autant d'éléments nouveaux qui rendent le nouveau système complexe. En effet, les liaisons entre les bases doivent être de bonne qualité et outre le numéro d'identification personnel, d'autres éléments d'intégration sont nécessaires pour valider la fiabilité de ce dernier. La gestion continue des mises à jour est également une condition indispensable au bon fonctionnement de la démarche. Pour finir, la généralisation des informations n'est pas toujours évidente et doit être accompagnée d'un indice de qualité de ce calcul. En principe, l'intervalle de confiance de toutes les informations issues des enquêtes par échantillonnage doit être fourni à l'utilisateur de la donnée afin qu'il puisse en estimer la qualité.

Afin de mieux se rendre compte de ce qu'implique la nouvelle méthodologie pour les communes, une rencontre avec le responsable du contrôle des habitants de La Chaux-de-Fonds, Monsieur Sébastien Varrin, a été organisée (2012.08.13). Selon lui, l'introduction du nouveau système et l'harmonisation des registres n'ont eu que peu de conséquences pour la ville. En effet, possédant déjà un registre des habitants complet et un système de mise à jour performant (grâce à la gestion des actes d'origine), le nouveau système n'impose pas d'autres contraintes que la transmission de données déjà existantes. Comparativement à l'ancien système, le choix du Conseil fédéral est donc un gain pour l'administration chaux-de-fonnière. Les seules difficultés rencontrées sont liées à la création et à la gestion du RegBL. En effet, n'ayant pas une telle base de données, une personne a dû recenser tous les bâtiments et les logements de la ville et dénombrer un certain nombre de leurs caractéristiques. La mise à jour de ce registre s'avère plus complexe que celle du registre de la population. En effet, en plus d'être mal compris par la population, ce registre n'a pas de système de contrôle automatique. En résumé, le nouveau système, malgré les difficultés quotidiennes liées au RegBL est, selon Monsieur Varrin (2012.08.13), « *plus rationnel, c'est une évolution, me semble-t-il positive* ».

Cinquième partie

**LE NOUVEAU
RECENSEMENT À
L'ÉPREUVE**

Le fonctionnement du nouveau recensement de la population ayant été présenté, il est possible de s'intéresser plus concrètement à son contenu. Pour ce faire, les différentes données collectées par les deux manières de recenser seront présentées et comparées. La première partie du présent chapitre correspond aux axes 1 et 2 de la recherche (*les données démographiques de base* et *les données complémentaires*) et propose une comparaison très linéaire des données produites. Pour ce faire, chaque modalité de l'ancien recensement sera comparée avec son équivalente dans le nouveau système. De manière schématique, un tableau résumera ensuite les changements induits par ce passage à un recensement par registres.

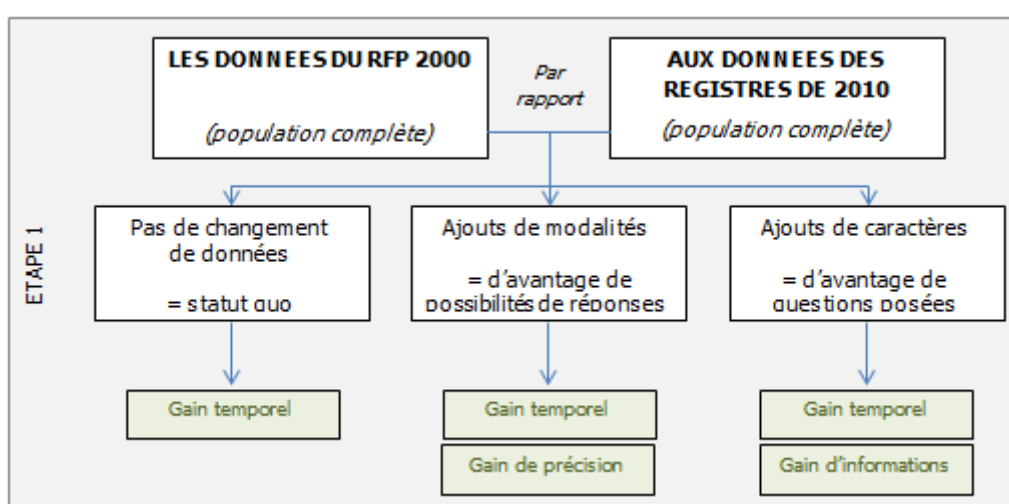
Cette première étape permettra de mener ensuite une réflexion plus géographique face aux conséquences de ce changement de méthode (*les conséquences pour la géographie*). Pour ce faire, deux études de cas seront proposées. Les analyses de ces études, réalisées sur la base du recensement de l'an 2000, seront ainsi reproduites avec les données du nouveau système. Il sera ainsi possible, grâce à cette comparaison, de voir l'impact des nouvelles méthodologies. Les deux études de cas choisies traitent respectivement de la religion et des pratiques linguistiques.

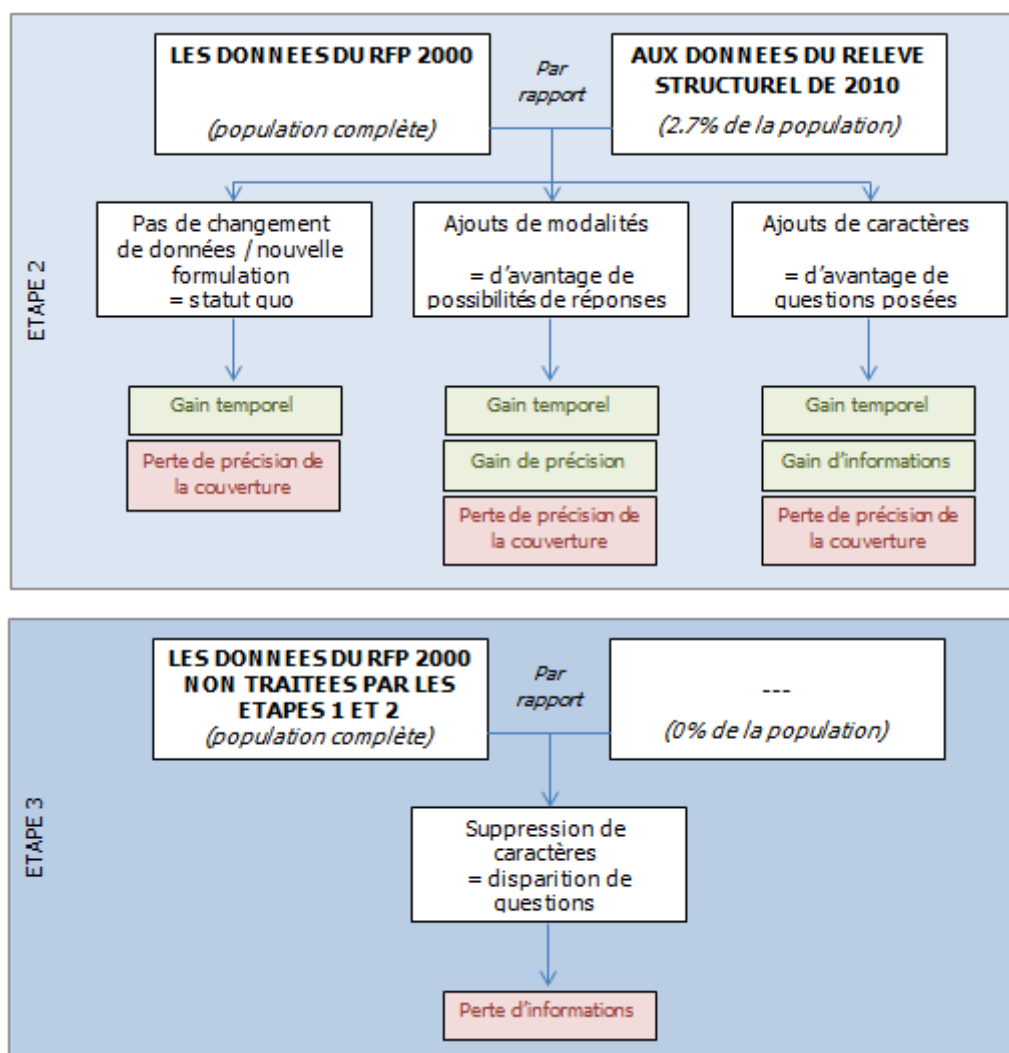
LES MODIFICATIONS DE DONNEES

Le changement de méthode de recensement modifie la nature même des données du recensement mises à disposition par l'OFS. A la fois la manière de formuler les questions et celle de les poser ont changé. En effet, les autorités suisses ont choisi d'abandonner la démarche exhaustive et décennale, pour une méthode qui combine l'utilisation automatique de registres et le recours à des questionnaires par échantillonnage aléatoire. Pour la comparaison qui suit, les informations utilisées, relatives au recensement de 2000, proviennent de la base *Synopsis des personnes 2000* et des questionnaires individuels et des ménages. Les données de la nouvelle version proviennent principalement des questionnaires individuels et des ménages de 2011. Questionnaires qui sont, pour rappel, similaires à ceux utilisés en 2010.

La comparaison qui suit est construite en trois étapes : comparaison du RFP de 2000 avec les registres de 2010 ; comparaison du RFP de 2000 avec le relevé structurel de 2010 ; et données perdues en 2010. De manière générale, elle a pour but de mettre en lumière et de détailler les trois *états* pour chaque étape : gains, pertes et statu quo. Le schéma ci-dessous présente de manière résumée le raisonnement mené lors de la comparaison.

Illustration 8 : Schéma du raisonnement d'analyse





Le premier stade de comparaison a lieu entre les données du questionnaire de 2000 et celles contenues dans le registre des habitants. Il permet de mettre en évidence les données qui ont été modifiées (que ce soit en ajoutant ou en supprimant une catégorie de réponses) et celles qui ont été ajoutées dans le recensement par registres. Il est à noter que seules les données qui doivent obligatoirement figurer dans le registre des habitants, – en vertu de la loi LHR –, ont été prises en considération pour l'analyse. Pour le second stade de comparaison, le même exercice est reproduit avec les données du recensement de 2000 et celles issues du relevé structurel de 2010. A nouveau, les modifications de données et les ajouts sont mis en évidence. Pour finir, les données du recensement de 2000 qui ne figurent plus dans la démarche de 2010 et qui peuvent donc être considérées comme des *données perdues*, sont présentées.

1. COMPARAISON DU RFP 2000 AVEC LES REGISTRES DE 2010

Le questionnaire du recensement fédéral de la population de 2000 et les registres de 2010 possèdent un certain nombre de caractères en commun. Ceux-ci sont principalement en lien avec les informations démographiques des personnes. Ainsi, les variables « nom », « prénom », « adresse complète » (avec le cas échéant le « domicile secondaire »), « date de naissance », « sexe » et « nationalité » sont disponibles dans les deux versions. Actuellement, ces informations se trouvent soit dans le registre des habitants, soit dans celui des bâtiments. Comparativement à l'ancienne version, la publication de ces informations se

fait, dès 2010, à un rythme annuel. Cette temporalité plus courte permet d'atteindre une plus grande actualité des données.

Le nouveau système offre donc une plus-value en ce qui concerne les données démographiques de base. Ce gain est cependant à relativiser puisqu'il ne concerne que des caractères *communs* qui ne varient guère dans le temps. En effet, à l'exception de l'adresse et du nom de famille, des informations comme le sexe, le prénom et la date de naissance ne changent, en principe, pas. En général, toutes les autres données subissent une ou plusieurs modifications lors du passage au nouveau recensement. Ainsi, en comparant les données du recensement de 2000 et celles qui sont contenues dans le registre des habitants, il est possible de voir un certain nombre de changements. Les principaux sont décrits ci-dessous.

1.1. Ajouts de modalités

Par rapport au recensement de 2000, certaines questions provenant des registres sont plus précises et offrent davantage de modalités de réponses. C'est le cas, par exemple, de la question relative à l'état-civil. En 2000, seules quatre catégories étaient disponibles (« célibataire », « marié(e) », « veuf/veuve » et « divorcé(e) »). Les registres, pour leur part, en proposent actuellement trois de plus⁸⁵. Une autre augmentation dans le nombre de modalités se retrouve dans l'information type de « séparation » qui est plus précise. En effet, dans les registres, un complément d'information est proposé grâce au caractère « type de séparation » (« de fait » ou « légale ») et à celui « type de partenariat dissous » (« partenariat dissous judiciairement », « déclaration d'annulation », « partenariat dissous ensuite de déclaration d'absence », « partenariat dissous par décès », « inconnu / autres motifs »). La troisième question possédant plus de modalités dans le nouveau système est le type d'autorisation délivrée aux étrangers. Ainsi, au lieu des neuf catégories, dont « autre statut », les différentes personnes peuvent être classées actuellement selon 13 catégories, dont une « autre ». Les registres offrent donc une plus grande précision en matière d'état-civil et de type d'autorisation délivrée aux étrangers.

Tous les éléments relatifs aux déménagements et à la mobilité résidentielle sont également plus précis dans le relevé des registres. En effet, chaque mouvement (que ce soit le départ d'une commune ou l'arrivée dans une autre) est mentionné. Ces enregistrements permettent ensuite d'avoir une image très précise des mouvements résidentiels globaux de la population. En plus du lieu d'arrivée ou de destination, la date de l'événement et le pays de provenance/d'installation sont demandés. Ces nombreuses informations, une fois combinées avec d'autres variables, permettent de réaliser des analyses plus complètes que celles qui étaient faites précédemment. Elles simplifient, par exemple, les analyses des trajectoires de vie des personnes vivant en Suisse.

La comparaison entre les deux questions concernant le lieu de naissance est plus difficile à réaliser. En effet, la formulation des questions a été légèrement modifiée, ce qui peut provoquer quelques problèmes de compréhension. Ainsi, dans la version 2000, la question suivante était posée : « où habitait votre mère au moment de votre naissance ? ». Il apparaît évident que l'information qui est souhaitée est *le lieu de domicile de la mère* au moment de la naissance de la personne. Dans la version de 2010, l'énonciation est différente : « Naissance en Suisse : commune dans laquelle la personne est née ». Dans ce cas-ci, il n'est pas évident de savoir si l'information demandée est *commune dans laquelle la mère de la personne a accouché*, ou s'il s'agit de *commune d'habitation de la mère au*

⁸⁵ Les différentes modalités ont été présentées au chapitre précédent : « *Le registre des habitants* ».

moment de la naissance de l'enfant. Ainsi, une personne, dont la mère habite La Chaux-de-Fonds où moment de la naissance mais qui s'est rendue à la maternité de Neuchâtel pour accoucher, devra-t-elle inscrire Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds ? Selon Marco Buscher (2012.07.06), il s'agit bel et bien du lieu de domicile de la mère qui est souhaité, donc de La Chaux-de-Fonds dans l'exemple ci-dessus. Idéalement, cette question est donc la même que celle du recensement de 2000. Cependant, de par l'ambiguïté de sa formulation, cette question risque d'être mal comprise. Il sera donc difficile d'effectuer une bonne comparaison entre les deux recensements.

Jusqu'à présent, à l'exception du lieu de naissance qui reste équivoque, la comparaison entre le recensement de 2000 et les informations des registres met en évidence une augmentation des modalités. La nouvelle méthode est donc plus précise au niveau de l'actualité de la donnée et au niveau de sa précision. C'est ainsi un double-gain.

1.2. Ajouts de caractères

Par rapport à l'ancien, il y a davantage de caractères renseignés dans le système utilisant les registres. Ces nouvelles informations peuvent être classées selon deux types: celles qui concernent l'ensemble de la population et celles qui ne se rapportent qu'à une partie.

Le premier type regroupe les caractères suivants : le numéro d'AVS et le droit de vote. Le numéro d'AVS correspond, dès 2010, à la clé d'identification individuelle des personnes dans toutes les bases de données. Il s'avère donc indispensable pour le bon fonctionnement du nouveau système qui apparie les différentes informations depuis plusieurs sources. Cependant, qu'en tant que tel, il n'ajoute aucune information supplémentaire pour l'analyse, ceci puisqu'il est, par définition, anonyme et sans lien avec la personne. Du côté du droit de vote, une des nouveautés introduites par le nouveau système est l'enregistrement automatique des différents droits (de vote et d'éligibilité). Ainsi, pour chaque personne, il est demandé de saisir les caractères « droit de vote au niveau de la Confédération », « droit de vote cantonal », « droit de vote communal » et « éligibilité » aux différents niveaux administratifs⁸⁶.

Dans la nouvelle version du recensement, le deuxième type d'ajout concerne les caractères qui ne se rapportent qu'à une partie de la population. Il s'agit, par exemple du « type de partenariat dissous », de la « date du décès », de la « validité des autorisations de séjour » ainsi que des informations relatives à la mobilité résidentielle. Ces informations ne sont renseignées que si la personne est concernée. Ainsi, pour chaque personne séparée, il est précisé son type de séparation (« de fait » ou « légale ») ou, dans le cas de personne divorcée, son type de divorce. Ces précisions permettent de mieux comprendre la situation civile de la population en offrant plus de modalités de réponses. Les registres répertorient, de la même manière, les dates de validité des autorisations de séjour et les dates de décès. Ceci permet de *clore* les informations relatives à des personnes décédées sans les *effacer* des registres. Pour finir, toutes les informations concernant la mobilité résidentielle des personnes sont également beaucoup plus documentées dans le nouveau système comme cela a été vu plus haut. Bien que ces données aient été tout de même partiellement

⁸⁶ Ces différentes informations relatives au droit de vote sont renseignées pour toute la population. Il est ensuite fait une distinction entre les personnes ayant le droit de vote et celles qui ne l'ont pas soit car « *la personne n'est pas de nationalité suisse* » (et n'a pas le droit de vote cantonal/communal), soit « *la personne n'a pas encore 18 ans révolus* », soit « *la commune d'annonce n'est pas le domicile politique de la personne* », soit « *la personne est frappée d'une interdiction selon l'art 136 al 1 Cst* », soit « *le délai d'attente avant l'octroi du droit de vote cantonal/cantonal dans le nouveau domicile politique n'est pas encore échu* » (OFS 2008a : 52-54).

disponibles grâce à la question « où habitez-vous il y a 5 ans ? », qui prenaient en compte les déménagements datant de moins de 5 ans. La nouvelle manière de poser la question et la précision des modalités de réponse rendent, encore une fois, le nouveau système beaucoup plus précis.

En bref, pour les différents caractères présentés jusqu'ici, le nouveau recensement offre une actualité plus grande, et bien souvent un plus large choix de modalités de réponses. En regroupant les informations relatives aux nouvelles modalités, il est toujours possible de comparer les renseignements avec les recensements précédents. L'utilisation de registres, en complément d'un recensement, peut donc être vue comme un *plus* pour la recherche en générale.

2. COMPARAISON DU RFP 2000 AVEC LE RELEVÉ STRUCTUREL

Cette seconde étape de la comparaison vise à évaluer la manière dont les autres données du questionnaire de 2000, – celles qui ne sont pas démographiques – sont intégrées dans le nouveau système. Contrairement à la comparaison précédente, qui s'intéressait à des données collectées auprès de toute la population, les données comparées à présent n'ont pas le même taux de couverture. En effet, dans l'ancien système, toute la population devait remplir les questionnaires alors qu'actuellement, seuls 2,7% de la population sont questionnés. Cet élément sera rediscuté après la comparaison des différents caractères. Comme pour l'étape précédente, les ajouts de modalités puis les ajouts de caractères dans le nouveau système seront mis en évidence. Au passage, les quelques modifications dans la formulation des questions entre le questionnaire de 2000 et celui de 2010 seront relevées.

Entre les deux versions, seules neuf questions sont restées les mêmes, dont sept concernent des données démographiques déjà collectées dans le registres des habitants (« prénom », « nom », « rue », « numéro », « NPA », « localité » et « date de naissance »). En plus, deux données, liées à la profession, sont restées stables. Ainsi, la question « quelle profession exercez-vous actuellement ? » se retrouve dans les deux versions. La formulation de la question relative à la profession apprise est restée quasiment la même : « profession apprises, diplôme le plus élevé » pour le recensement de 2000 contre « profession apprise : quelle profession avez-vous apprise dans le cadre de votre formation achevée la plus élevée ? » pour la version de 2010.

2.1. Nouvelle formulation des questions

La formulation de quelques questions a été *rafraichie* dans la nouvelle version. Ainsi, bien qu'elles ne soient plus exactement les mêmes, l'information qu'elles permettent d'obtenir n'est pas modifiée. C'est, par exemple, le cas des questions concernant la nationalité. Dans la version 2000, il est demandé « depuis quand avez-vous la nationalité suisse ? », « possédez-vous une autre nationalité ? » et « de quel pays avez-vous la nationalité [étrangère] ? ». La version 2010 est légèrement différente : « avez-vous la nationalité suisse depuis la naissance ? » ([si non] « depuis quand avez-vous la nationalité suisse »), « avez-vous ou avez-vous eu par le passé une autre nationalité ? ([si oui] « de quel pays ? ») et « avez-vous encore cette nationalité aujourd'hui ? ». En analysant de plus près les réponses, il est possible de voir que les informations obtenues de ces différentes formulations sont presque identiques. Le nouveau recensement semble légèrement plus complet en laissant ouverte la possibilité que des personnes de nationalité étrangère ne soient pas forcément nées avec. De pareilles reformulations s'observent également pour les questions relatives au

lieu de travail ou de formation et celles relatives au domicile d'où la personne part pour se rendre au travail ou à son lieu de formation.

2.2. Modifications et/ou ajouts de modalités

Il est possible d'observer deux types de modifications relatives aux modalités de réponses : soit elles sont différentes, soit elles sont plus nombreuses. Ainsi, les questions relatives à la formation (achevée ou en cours) et à la vie active (statut actuel sur le marché du travail) proposent d'autres modalités dans le questionnaire de 2010 par rapport à celui de 2000. Ces modifications ne sont pas fondamentales et dépendent, principalement, des changements de formulations et de classifications administratives. Elles sont donc davantage liées au changement de mœurs qu'au changement de manière de recenser⁸⁷. La manière de questionner *le nombre d'aller-retour effectué entre le domicile et le lieu de travail/formation* est également légèrement différente. Dans la version de 2000, il est demandé le nombre d'aller-retour effectué par jour puis le nombre de jours par semaine. En 2010, seul le nombre d'aller-retour par semaine est demandé. Il y a donc ici une très légère perte d'informations dans la version 2010, puisqu'il n'est plus possible de connaître le nombre de jours durant lesquels les personnes se déplacent. Cependant, l'information de base (le nombre de déplacements entre le domicile et le lieu de travail/formation) est toujours disponible.

Le relevé structurel de 2010 offre plus de modalités de réponses que la version de 2000 à propos de cinq questions. Ainsi, à la question « de quelle Eglise ou de quelle communauté religieuse faites-vous partie ? », sept modalités de réponse étaient proposées. En plus, une modalité « autre » permettait aux personnes de préciser leur communauté lorsque celle-ci n'est pas contenue dans la liste des propositions. Le questionnaire de 2010 présente quatre modalités supplémentaires⁸⁸. Aux questions traitant de la langue principale, de celle parlée à la maison ou au travail, le dernier recensement est à peine plus exhaustif et propose une modalité en plus des huit de la version de 2000. Il faut noter que les modalités sont légèrement différentes entre les deux versions, l'ancienne faisant une distinction entre les dialectes et les langues officielles (par exemple entre le dialecte alémanique et l'allemand). La situation professionnelle est également plus détaillée dans le nouveau recensement. Les moyens et temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail/formation font également partie des modalités intégrés de manière plus précise dans le relevé structurel. En effet, dans la version 2000, les deux éléments (temps et moyen) étaient traités de manière séparée ceci grâce à deux questions : « combien de temps vous faut-il normalement pour vous rendre au lieu de travail ou à l'école ? » et « quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous normalement entre le domicile et le lieu de travail ou l'école ? ». La version de 2010 lie les deux questions et demande de préciser, pour chaque moyen de transport, le temps d'utilisation : « quels sont tous les moyens de transport que vous utilisez normalement pour un trajet aller-simple durant le même jour pour vous rendre à votre lieu de travail / de formation ? » et « pour chaque moyen de transport, veuillez indiquer sa durée ». Grâce à cette nouvelle formulation, il est possible de connaître précisément la répartition des modes de transport utilisés, ce qui constitue un gain de précision.

En bref, pour les questions citées, le nouveau recensement offre de plus grandes possibilités concernant les modalités de réponses. Les modifications apportées peuvent donc être vues comme bénéfiques pour l'ensemble des utilisateurs. Il faut cependant nuancer cet apport. En

⁸⁷ Informations provenant du Message concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population du 29 novembre 2006, (06.093) : 141.

⁸⁸ Les différentes modalités ont été présentées au chapitre 4 : « *Le registre des habitants* »

effet, les trois premières questions présentées offraient effectivement moins de catégories de réponses en 2000 (religion, langue parlée, moyen de transport). Cependant, la présence de la catégorie « autre » permettait de connaître l'état des lieux des autres réponses différentes de celles proposées. Le gain n'est donc pas aussi important qu'il peut paraître au premier abord. La modification des modalités liées aux langues parlées peut être vue comme une perte puisque les dialectes sont désormais liés aux langues officielles. Il n'est donc plus possible, par exemple, de savoir où se parle le suisse-allemand par rapport à l'allemand.

2.3. Ajouts de caractères

Par rapport au questionnaire de 2000, seule une question a été ajoutée dans le relevé structurel. Ceci sans compter les questions relatives au numéro AVS et aux doublons de questionnaires dans le même ménage. Il s'agit de « avez-vous vécu au moins une année entière sans interruption à l'étranger ? » ([si oui] « en quelle année êtes-vous arrivé/e ou revenu/e habiter en Suisse la dernière fois ? ». L'ajout de cette question est un gain, spécialement pour les études qui s'intéressent aux mouvements résidentiels.

2.4. Questionnaire ménage et logement

Les différences entre les deux questionnaires destinés aux ménages sont relativement importantes. En effet, si dans la version de 2000 seuls les noms et quelques informations sur le logement étaient demandés, la version de 2010 est beaucoup plus complète. Ainsi, pour chaque membre du ménage, – en plus du nom, prénom, date de naissance et numéro AVS – des informations relatives à la langue principale, à la formation achevée, à la situation sur le marché du travail et à la profession sont demandées. Des informations relatives aux liens de parenté entre les différentes personnes du foyer figurent également dans le questionnaire. Ces dernières remplacent la question du relevé de 2000 relative à la situation dans le ménage : « veuillez indiquer votre situation dans le ménage » et offre une vision complète de la situation familiale au sein du ménage. Ainsi, la même information est disponible, il y a donc un *statu quo* suite au changement de méthode.

Il semble possible d'avancer une explication simple au fait que le contenu du questionnaire ménage et logement de 2010 soit plus fourni que celui de 2000. En effet, comme au maximum une personne par ménage est questionnée par le relevé structurel, poser des questions sur les autres membres du ménage permet d'obtenir des renseignements sur une population plus large. Ainsi, en plus des 200'000 personnes qui répondent au questionnaire, il est possible d'avoir des informations sur tous les membres du ménage des personnes questionnées. Par conséquent, ce n'est plus seulement 2,7% des personnes qui sont sondées, mais 2,7% des ménages. Ceci diminue ainsi les pertes d'informations dues à la couverture géographique partielle.

Cependant, bien que, de manière générale, les données fournies par le relevé structurel offrent de plus larges modalités, il semble évident qu'en définitive une perte s'observe. En effet, pour la majorité des informations, ce n'est plus 100% de la population qui est questionnée tous les dix ans mais seulement 2,7% annuellement. Comparativement, le nouveau système couvre ainsi, au mieux, 27% de la population au bout de dix ans. Ce taux doit encore être revu à la baisse puisqu'il n'est pas à exclure qu'une même personne soit questionnée plusieurs fois durant ces dix années. Bien que ces différents résultats puissent être améliorés grâce à la densification cantonale que propose l'OFS, cette densification n'atteint, dans le meilleur des cas, que 14% de taux de questionnement annuel.

Bien conscient de cette faiblesse, l'OFS propose une *mise en pool* des données afin d'augmenter la taille des échantillons en les cumulant sur plusieurs années (trois ou cinq ans). En théorie, cette solution offre des résultats suffisamment précis pour des groupes de 5'000 ou 3'000 personnes, selon la mise en pool choisie. Selon l'OFS, ceci correspond à une commune de 3000 habitants ou à des populations spécifiques telles que les « *mères élevant seules leurs enfants ou les femmes de 30 à 40 ans détentrices d'un diplôme d'une haute école* »⁸⁹. Ces questions relative à une population minimale *fiable* seront rediscutées et fortement nuancées lors des études de cas dans la partie suivante.

3. DONNEES PERDUES EN 2010

Jusqu'à présent, seules les données modifiées ou ajoutées lors du recensement de 2010 ont été abordées. Cependant, il reste une dernière possibilité de modification : la perte de donnée depuis le passage au nouveau système. Les différentes informations perdues sont au nombre de six. Bien que certaines puissent être compensées par l'utilisation d'autres sources, il n'est pas toujours possible de trouver des équivalences. Dans ces cas-là, les données semblent tout simplement *perdues*.

Parmi les données qui ne sont pas traitées en 2010, figure la « date du dernier événement relatif à l'état civil ». Cette information peut, cependant, être partiellement compensée de deux manières. Premièrement, elle est disponible dans les registres de la population, mais n'est pas obligatoire. Ainsi, il est imaginable qu'elle existe pour un certain nombre de personnes. Cette compensation n'est cependant pas idéale car elle n'est pas disponible pour l'ensemble de la population. Une autre façon de compenser cette perte est de comparer le statut de l'état civil de la nouvelle année avec celui de l'année antérieure. S'il est modifié, il y est possible de conclure qu'un événement relatif à l'état civil a eu lieu durant l'année. Par conséquent, la « date du dernier événement relatif à l'état civil » est disponible et il n'y a donc pas de réelle perte. La question relative « au domicile il y a 5 ans » ne fait pas non plus partie des informations demandées par le nouveau recensement. Si dans un premier temps, cette information ne se trouve nulle part ailleurs, dès 2015, elle sera contenue dans l'historique des registres. En effet, il suffira de regarder les différents lieux de domicile des années précédentes pour retracer les mouvements résidentiels des personnes. Cette donnée n'est donc que *temporairement absente* du recensement. Une troisième information connaît également le même sort mais ne sera disponible que bien plus tard. Il s'agit du « domicile au moment de la naissance ». En effet, cette question n'est plus posée lors des recensements mais peut cependant être calculée pour les personnes étant nées après la mise en place du nouveau système. Pour cela, il suffit de s'intéresser au premier domicile de la personne, qui correspond donc au « domicile au moment de la naissance ». Cette donnée reste cependant actuellement lacunaire pour la grande majorité de la population.

Pour les trois questions qui suivent, il ne semble pas exister d'alternatives de qualité. Elles peuvent donc être considérées comme *perdues* dans le nouveau système. Il s'agit premièrement de la question « êtes-vous père ou mère d'un ou de plusieurs enfants ? » et des sous-questions « combien d'enfants ? » et « quelle est l'année de naissance de votre/vos enfant(s) ? », qui ne sont plus posées dans les relevés. Si une partie de solution peut être trouvée dans l'utilisation de la question 26 du relevé structurel (« relation de parenté entre

⁸⁹ Informations provenant du Message concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population du 29 novembre 2006, (06.093) : 78.

les personnes qui vivent dans le ménage »), cela ne paraît pas suffisant. En effet, il est possible de reconstruire les liens de parenté entre les personnes du même ménage grâce à cette question 26. Cependant cette alternative est très insatisfaisante puisqu'elle ne permet pas de connaître le nombre d'enfants des personnes qui ne vivent pas dans le même ménage que leurs progénitures. C'est, par exemple, le cas des parents séparés ou divorcés qui n'ont pas la garde de leur(s) enfant(s). C'est également le cas des parents dont les enfants ont fondé leur propre ménage. En utilisant la question 26, toutes ces personnes n'apparaissent plus comme des parents. Par conséquent, même si l'alternative paraît intéressante de prime abord, elle s'avère en réalité très incomplète. La compensation offerte par l'enquête thématique qui s'intéresse plus spécifiquement à la famille et aux liens intergénérationnels permettra, au mieux, de dessiner quelques tendances générales. La seconde question disparaissant complètement dans le nouveau recensement est celle relative aux activités familiales et domestiques. En effet, rien n'est prévu pour remplacer la question « travail familial et domestique, activités bénévoles ». Il n'existe à nouveau aucune alternative pouvant compenser, même partiellement, cette information. Et pourtant, il semble que dans le débat actuel de l'égalité des sexes, par exemple, les questions relatives aux activités familiales et domestiques ont un rôle important à jouer. Pour finir, la dernière question *perdue* concerne les heures de formation. Cette dernière est plus *discrète* et ne semble pas s'inscrire actuellement dans un débat politique aigu.

4. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : DES DONNEES EGAREES

Cette première partie d'analyse a permis de remplir le quatrième objectif de cette recherche *mise en évidence des modifications relatives aux données produites entre les deux méthodes de recensement* et va permettre de répondre à ces deux premiers axes. Cependant, avant de revenir sur eux, un petit résumé des gains et des pertes du nouveau recensement paraît intéressant. Ainsi, le schéma ci-dessous présente les principaux résultats.

Illustration 9 : Schéma des principaux résultats de la comparaison RFP 2000 et 2010

| Etape 1 : RFP 2000 vs Relevé des registres | | | |
|---|-------------------------|---|--------------|
| | <u>Différence</u> | <u>Changement</u> | <u>Bilan</u> |
| Nom, prénom | même donnée | publication annuelle | gain |
| Adresse complète | même donnée | publication annuelle | gain |
| Date de naissance | même donnée | publication annuelle | gain |
| Sexe | même donnée | publication annuelle | gain |
| Nationalité | même donnée | publication annuelle | gain |
| Etat civil | d'avantage de modalités | plus précis et publication annuelle | gain |
| Type autorisation étranger | d'avantage de modalités | plus précis et publication annuelle | gain |
| Mobilité résidentielle | d'avantage de modalités | plus précis et publication annuelle | gain |
| Avs | nouvelle donnée | ne fournit pas d'information utilisable | statu quo |
| Droit de vote | nouvelle donnée | information nouvelle | gain |

| | | | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|---------------------|
| Date du décès | nouvelle donnée | seulement si concerné | <i>gain partiel</i> |
| Validité de l'autorisation | nouvelle donnée | seulement si concerné | <i>gain partiel</i> |
| Type de séparation ou de divorce | nouvelle donnée | seulement si concerné | <i>gain partiel</i> |

| Etape 2 : RFP 2000 vs Relevé structurel | | | |
|--|-------------------------|--|------------------------|
| | <u>Différence</u> | <u>Changement</u> | <u>Bilan</u> |
| Profession exercée | même donnée | publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Profession apprise | même donnée | publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Formation | autre formulation | publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Vie active | autre formulation | publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Déplacement | autre formulation | publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Communauté religieuse | d'avantage de modalités | plus précis et publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Langue parlée | d'avantage de modalités | plus précis et publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Temps/moyen de déplacement | d'avantage de modalités | plus précis et publication annuelle mais <i>couverture partielle</i> | <i>perte partielle</i> |
| Année à l'étranger | nouvelle donnée | information nouvelle | gain |

| Etape 3 : Les pertes | | | |
|----------------------------------|-------------------|---|--------------------------------------|
| | <u>Différence</u> | <u>Changement</u> | <u>Bilan</u> |
| Date du dernier événement civil | donnée absente | information dispo. par d'autres biais -> compensable | <i>perte partielle et temporaire</i> |
| Domicile il y a 5 ans | donnée absente | information dispo. par d'autres biais -> compensable | <i>perte partielle et temporaire</i> |
| Domicile à la naissance | donnée absente | info. dispo. par d'autres biais -> compensable à long terme | <i>perte partielle et temporaire</i> |
| Paternité / maternité | donnée absente | information perdue | perte |
| Tâches domestiques et familiales | donnée absente | information perdue | perte |
| Heures de formation | donnée absente | information perdue | perte |

Premièrement, pour les informations démographiques de base, telles que l'âge, le sexe et l'adresse, le nouveau système offre une nette amélioration de l'actualité de la donnée en produisant, de manière annuelle, des résultats pour l'ensemble de la population. En revanche, les données non démographiques, telles que les langues parlées, les moyens de déplacements, etc., sont particulièrement réduites dans le nouveau système puisque seule une partie restreinte de la population est questionnée. Même si ces données sont plus nombreuses et ont d'autres de modalités de réponses, elles ne compensent pas l'exhaustivité de l'ancien système. Les solutions d'amélioration de la donnée (la densification et la mise en pool) ne permettent pas d'atteindre l'exhaustivité. Pour finir, au moins deux données importantes sont totalement *perdues* dans le nouveau système, qui ne s'intéresse plus ni aux tâches domestiques et familiales ni à la paternité et maternité des personnes.

Pour revenir au premier axe de recherche de ce mémoire « les données de base », il est possible d'affirmer que les données de base produites par le nouveau recensement sont d'avantage d'actualité que celles de l'ancien système. La qualité des réponses ne peut, par contre, pas être comparée puisque dans une démarche comme dans l'autre, des erreurs peuvent survenir, tels que des problèmes de compréhension relatifs aux questions, des renseignements erronés ou incomplets, etc. Avec la nouvelle démarche du recensement, les résultats obtenus grâce au questionnement de 2,7% de la population doivent être généralisés. Ceci afin de pouvoir se référer à l'ensemble de la population. La qualité de cette généralisation, – appelée l'intervalle de confiance –, est déterminée pour chaque chiffre calculé. L'intervalle de confiance donne ainsi une indication de la qualité des données. Cependant, il n'est pas comparable avec l'ancien système, puisqu'aucune généralisation n'était effectuée.

Les différents résultats obtenus lors de la comparaison permettent également de confirmer le second axe de recherche (*les données complémentaires*) de cette étude. En effet, l'utilisation d'un échantillon pour mesurer les données complémentaires ne permet plus d'obtenir des résultats aussi précis qu'auparavant. Bien que des niveaux d'analyse statistiques relativement fins puissent être obtenus grâce à la densification et à la mise en pool des résultats, la précision qu'offrait l'ancien système ne peut être égalée. Ceci plus spécialement lorsque les informations concernent une petite partie de la population, comme cela sera démontré par la suite grâce aux études de cas. En revanche, la précision temporelle des données est nettement meilleure, car annuelle.

Ainsi, de manière générale, l'actualité du nouveau recensement est améliorée. Il correspond donc mieux aux besoins en matière de statistiques puisqu'il est possible d'observer et de mesurer les événements plus rapidement. Par contre, pour des niveaux géographiques fins, le passage à une méthode d'échantillon est plus gênant car il ne permet plus les mêmes analyses. La qualité de la donnée elle-même ne peut guère être appréciée dans le présent travail puisqu'elle nécessiterait d'importants moyens pour effectuer des enquêtes post-censitaires. Il reste à noter que l'augmentation du nombre de modalités est un plus et améliore la précision de la démarche.

ÉTUDES DE CAS

Afin d'illustrer les différentes conséquences d'un changement de données pour la géographie de la population, deux études de cas sont présentées dans les paragraphes qui suivent. Le but de ces parties est d'utiliser les données du nouveau recensement fédéral de la population afin de réaliser les mêmes analyses (tableaux croisés) que celles faites avec les données du recensement de 2000. Si des résultats comparables, en termes de qualité et de contenu, sont obtenus, il sera possible d'estimer que le changement de méthode n'a pas de conséquences *graves* pour la recherche dans ce cas précis. Dans le cas contraire, il est important de bien comprendre les différences afin de connaître les possibilités réelles du nouveau système.

Pour ces études, seules les données issues du relevé structurel seront étudiées. En effet, il ne semble pas pertinent de s'intéresser aux données des registres puisque celles-ci, de par leur périodicité annuelle et leur exhaustivité, permettent d'obtenir des résultats équivalents à ceux obtenus grâce à l'ancien système. Les éventuels problèmes ne sont donc pas liés à ces

données-là. Il est donc plus intéressant de se concentrer sur l'échantillonnage du relevé structurel qui, de par sa couverture réduite, semble poser davantage de problèmes. Ainsi, les études de cas qui suivent se concentrent principalement sur les données complémentaires du recensement, issues des questionnaires du relevé structurel. Afin de baser les comparaisons entre les recensements sur des éléments réels, seules des données déjà publiées par l'OFS ont été retenues pour la comparaison. Ce choix méthodologique limite les possibilités puisqu'actuellement seuls les résultats issus du communiqué de presse *Un cinquième des habitants de la Suisse n'a pas d'appartenance religieuse* de juin 2012 sont disponibles. Ce document, présentant les premiers résultats du relevé structurel de 2010⁹⁰, est consacré à la religion et aux langues parlées en Suisse. Par conséquent, les études qui suivent vont traiter respectivement de questions linguistiques et d'appartenance religieuse. Ceci afin d'assurer une bonne comparabilité des résultats de 2010. Les deux études choisies sont issues d'une série d'analyse menées par l'OFS à la suite du recensement de 2000. Pour chaque étude, une présentation de la méthodologie employée ainsi que ses principaux résultats sont résumés.

L'utilisation des données issues du communiqué de presse *Un cinquième des habitants de la Suisse n'a pas d'appartenance religieuse*, n'est pas optimale. En effet, seuls les résultats des tableaux croisés publiés⁹¹ sont disponibles. Il n'est donc pas possible d'avoir d'autres croisements que ceux effectués. De plus, certains regroupements et généralisations ont déjà été effectués par l'OFS. Ces opérations permettent d'obtenir une meilleure significativité statistique des résultats mais limitent le nombre d'éléments comparables.

Ainsi, idéalement, il aurait été préférable de mener les comparaisons suivantes en utilisant des données brutes. Cependant, ces données ne sont pas encore publiques et ne le seront pas, selon Marco Buscher⁹², avant trois à cinq ans, le temps nécessaire pour effectuer des mises en pool qui amélioreront la significativité des résultats. Il a donc été décidé d'utiliser uniquement les données actuellement publiées, même si elles ne sont pas *idéales*.

1. LA QUESTION DE LA RELIGION

1.1. Présentation de la recherche *Le paysage religieux en Suisse*

La première étude choisie s'intéresse à la question de la religion et se nomme *Le paysage religieux en Suisse* (BOVAY 2004). Réalisée par Claude Bovay (diplômé en sociologie de la religion), en collaboration avec Raphaël Broquet (psychologue), elle se base sur les résultats du relevé du recensement de 2000. Elle est publiée dans le cadre du programme d'analyses scientifiques que l'OFS a mis sur pied à l'occasion de ce recensement, afin de présenter les grands traits de la population helvétique au début du millénaire. Ce programme visait deux types de publications, des analyses générales et des analyses particulières. L'étude de Claude Bovay, fait partie des onze publications générales parues entre 2002 et 2005.

Lors de sa réalisation, cette étude avait pour but de dresser « *un portrait de la « mosaïque religieuse » et des dynamiques qui permettent d'en mieux comprendre l'évolution* » (BOVAY

⁹⁰ Les données utilisées ici sont disponibles sur le site Internet de l'OFS – Thèmes – 01-Population – Survol – Quoi de neuf ? - 19.06.2012 - Relevé structurel 2010 : Premiers résultats. [En ligne] Consulté le 18 août 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new.html>

⁹¹ La liste complète des tableaux se trouve en annexe sous *Document 7 : Liste des tableaux croisés disponibles pour le relevé structurel de 2010*.

⁹² Selon les écrits de Marco Buscher (24.09.2012) répondant à la question « est-il possible d'obtenir les données brutes du relevé structurel de 2012 ? », contacté par mail le 21 septembre 2012.

2004 : 5). Elle fournit ainsi un « *portrait aussi exhaustif et représentatif que possible des différents groupes* » (BOVAY 2004 : 7). Selon Bovay (ibid), la présence de données relatives à la religion depuis le milieu du 19^e siècle permet d'obtenir des informations « *qu'il serait impossible de constituer par d'autres moyens. C'est le cas notamment concernant la composition sociale de tous les groupes, par exemple le pays d'origine de leurs membres, leur niveau de formation, leur emploi ou leur engagement bénévole* » (ibid). L'utilisation des données du recensement est donc « *pertinente et irremplaçable pour rendre compte du processus de pluralisation* » (BOVAY 2004 : 9) de la société, grâce à la possibilité d'identifier et de différencier les membres des divers groupes religieux présents en Suisse.

Les différentes données utilisées dans cette étude sont largement basées sur la question numéro 7 du recensement fédéral de la population de 2000 : « de quelle Eglise ou de quelle communauté religieuse faites-vous partie ? ». Pour répondre à cette question, six modalités de réponses étaient proposées : « de l'Eglise catholique romaine », « de l'Eglise réformée évangélique (protestante) », « de l'Eglise catholique chrétienne (vieille catholique) », « d'une communauté israélite », « d'une communauté musulmane » ou « d'une communauté orthodoxe (russe, grecque ou serbe) ». En plus de ces six modalités, un item était disponible pour les personnes ne faisant pas partie d'une communauté religieuse (« aucune ») et une dernière modalité offrait la possibilité de préciser en toutes lettres le nom de sa communauté (« d'une autre Eglise ou communauté religieuse, à savoir : »). Afin de rendre ces résultats statistiquement *opérables*, l'OFS a regroupé les différentes réponses « autres », pour ne former qu'un nombre limité de catégories. Comparativement aux recensements précédents, les regroupements effectués en 2000 sont plus précis et offrent ainsi une palette de modalités plus large. Pour la version de 2000, il existe au total 18 catégories d'appartenance religieuse différentes (en incluant les « sans indication » et les « aucune appartenance ») contre 14 catégories dans les versions précédentes du recensement.

1.2. Principaux résultats de la recherche

Parmi les résultats présentés dans la recherche, le premier constat fait par l'auteur est l'accroissement du nombre de groupes religieux (émergence de nouveaux groupes et éclatement de groupes traditionnels) (BOVAY 2004 : 35). Ceci est mis en avant grâce au tableau « Population résidante selon l'appartenance religieuse, en 2000 » qui contient davantage de catégories religieuses que les années précédentes. L'analyse territoriale de la répartition religieuse montre un découplage progressif entre l'appartenance territoriale et l'appartenance religieuse, ceci à l'exception des certains cantons catholiques romains. Selon l'auteur, l'évolution du paysage religieux est à mettre en lien avec des causes sociales, telles que les migrations, les facteurs démographiques (âge, l'accès à un niveau de formation élevé) et l'appartenance sociale (genre, nationalités, milieu social, familial et socio-professionnel, style de vie, etc.). De manière générale, Bovay (2004 : 93) a identifié les changements suivants : « *le lien à une tradition ou à une communauté religieuse constitue l'une des composantes de l'identité sociale et personnelle d'une majorité de la population / la majorité de la population résidante se rattache au catholicisme ou au protestantisme (...) / l'appartenance protestante marque un déclin plus marqué que l'appartenance au catholicisme romain; les déclarations de non-appartenance marquent un accroissement notable / le mouvement de pluralisation religieuse se développe: les nouveaux groupes, communautés ou courants religieux constituent autant de nouvelles minorités religieuses / les couples sont en majorité composés de conjoints issus de la même tradition religieuse*

mais la proportion de couples biconfessionnels, bireligieux ou dont un seul conjoint déclare une appartenance ne cesse de croître ».

1.3. La question de la religion selon le nouveau RFP

Afin de mesurer les conséquences du changement de méthodologie du recensement de la population, certaines analyses de l'étude de Bovay sont reprises en utilisant les données du nouveau système. Une comparaison est ensuite présentée entre les calculs des deux versions.

Le premier tableau de Bovay présente la population résidente selon l'appartenance religieuse (en %), de 1970 à 2000. Les résultats du recensement de 2010⁹³ permettent toujours d'offrir cette répartition. Cependant, ceux actuellement disponibles ne font pas les mêmes distinctions entre les religions que ceux présentés de 1970 à 2000. En effet, au lieu des 14 modalités de réponses, les données disponibles pour le nouveau recensement ne classent les différentes personnes que dans huit catégories. Les 12 modalités de réponses, proposées par le questionnaire du relevé structurel, ont donc été regroupées par l'OFS avant la publication de ces données. Les résultats proposés par le nouveau recensement sont donc moins précis en termes de modalités de réponses, bien qu'il y ait, originalement dans le questionnaire, plus de possibilités de réponses. Les regroupements effectués sont sans doute le résultat d'une volonté d'obtenir des estimations plus proches de la réalité avec un intervalle de confiance meilleur⁹⁴. Ainsi, parmi les résultats présentés, seule une catégorie se trouve au-dessus des 5% d'intervalle de confiance communément acceptés en sciences sociales. Il s'agit de la communauté juive dont l'intervalle est de 6,8%, comme il est possible de le constater dans le tableau qui suit. Il est à noter que la grande différence qui s'observe entre les deux totaux de population s'explique par le fait que les résultats de 2010 ne prennent en compte que les personnes âgées de 15 ans ou plus.

Illustration 10 : Tableau de la population résidente selon l'appartenance religieuse, en 2000 et 2010.

| Appartenance religieuse | 2000 | | 2010 | | |
|----------------------------------|------------------|------------|------------------|-----------------|--------------------------|
| | Nbres absolus | En % | Nbres absolus | Estimation en % | Intervalle de confiance* |
| Total | 7'288'010 | 100 | 6'519'253 | 100 | 0.1 |
| Catholique romain | 3'047'887 | 41.8 | 2'530'079 | 38.8 | 0.5 |
| Evangélique réformé (protestant) | 2'569'124 | 35.3 | 2'011'233 | 30.9 | 0.5 |
| Autres communautés chrétiennes | 159'548 | 2.2 | 155'650 | 2.4 | 2.4 |
| Communauté juive | 17'914 | 0.3 | 15'934 | 0.2 | 6.8 |
| Communauté musulmane | 310'807 | 4.3 | 295'798 | 4.5 | 1.8 |
| Autres communautés religieuses | 57'126 | 0.8 | 73'447 | 1.1 | 3.7 |
| Sans confession | 809'838 | 11.1 | 1'309'654 | 20.1 | 0.7 |
| Sans indication | 315'766 | 4.3 | 127'459 | 2.0 | 2.6 |

*: ± (en %)

(Source RFP 2000 et 2010, OFS)

L'étude de Bovay s'intéresse ensuite plus précisément à la présentation des groupes religieux pour l'année 2000. En plus d'offrir une palette plus large des différents groupes, le second

⁹³ Données disponibles sur le site Internet de l'OFS – Actualités – Le nouveau recensement – Résultats – Population – 05.07.2012 – Population résidente permanente de 15 ans et plus, ventilée selon le statut migratoire. [En ligne] Consulté le 18 août 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/04/01.html>

⁹⁴ Pour informations, plus il y a de catégories, plus le nombre d'observations à l'intérieur de chacune d'elles est réduit. Ainsi, la qualité de la généralisation devient de moins en moins fiable au fur et à mesure de l'augmentation des catégories.

tableau (BOVAY 2004 : 12) présente, en nombre absolu et en pourcentage, la répartition religieuse mesurée par le recensement. Les données disponibles pour 2010 ne permettent, à nouveau, pas une telle précision. En effet, elles n'offrent pas autant de catégories et ne fournissent que des approximations des chiffres absolus.

Par la suite, Bovay (2004 : 38) dresse le portrait démographique des différentes religions. Pour ce faire, il présente la structure par âge des groupes en 2000 et met en évidence trois classes d'âge (« moins de 20 ans », « 20-59 ans » et « 60 et plus »). Le tableau présente ainsi, pour chaque religion, une distribution selon les âges. Cela permet, par exemple, de mettre en évidence les religions à la population « jeune », qui possèdent peu de personnes âgées, telles que les communautés islamiques, bouddhistes ou hindouistes (moins de 5% de personnes de plus de 60 ans). Le nouveau recensement permet également de dresser le portrait par âge des différentes religions. Le regroupement des classes d'âge des données de 2010 est légèrement différents de celui de 2000 et propose une catégorie supplémentaire (« 15-24 ans » ; « 25-44 ans » ; « 45-64 ans » et « 65 ans ou plus »). A nouveau, les catégories religieuses proposées pour 2010 sont moins nombreuses qu'en 2000 (8 contre 18). Par rapport à l'analyse précédente, qui s'intéressait uniquement à la répartition religieuse, l'actuelle analyse est légèrement plus complexe. En effet, en plus de séparer les différentes religions, elle propose une seconde distinction selon l'âge des personnes. Le nombre d'individus dans chaque catégorie est ainsi réduit, ce qui augmente les imprécisions lors de la généralisation des résultats issus de l'échantillon. Ainsi, lorsque l'on s'intéresse à la population résidante selon l'appartenance religieuse et l'âge, un tiers des résultats de 2010 possède un intervalle de confiance supérieur aux 5% admis⁹⁵.

Les résultats du recensement de 2000 permettent également de classer l'appartenance religieuse selon la taille de la commune. Cette classification montre dans quelle mesure telle ou telle religion est plus ou moins représentée dans les régions urbaines ou rurales. Dans son étude, Bovay (2004 : 110) fait la distinction entre quatre types de communes (moins de 3'000 habitants, 3'000-9'999 habitants, 10'000-99'999 habitants et 100'000 habitant et plus). Il crée ensuite un tableau de la répartition des 18 appartenances religieuses selon ces différents types. Celui-ci permet de voir l'importance moins forte des religions traditionnelles selon la grandeur croissante des communes. Il souligne également la forte proportion des « sans appartenance » dans les milieux urbains. Les résultats du relevé structurel de 2010 actuellement publiés fournissent également ce genre de données mais, à nouveau, de manière plus lacunaire. En effet, plusieurs regroupements ont été effectués. Ainsi, le tableau croisé des appartenances religieuses selon le type de communes ne contient que 16 cellules (huit entrées pour les religions et deux pour les communes (urbaines de 10'000 habitants ou plus et rurales de moins de 10'000 habitants)). Malgré les regroupements effectués par l'OFS, un quart des chiffres estimés dépasse quand même les taux d'acceptation des erreurs en sciences sociales. Ce résultat est particulièrement important car il montre que même après d'importants regroupements, la marge d'erreur reste très élevée. La question qui se pose alors est de savoir quelle marge d'erreur pourrait atteindre des analyses plus fines (sans regroupements).

⁹⁵ Les résultats précis se trouvent en annexe sous *Tableau 8 : Population résidante selon l'appartenance religieuse et l'âge, en 2010.*

Illustration 11 : Tableau de la population résidente selon les régions urbaines ou rurales, en 2010

| Appartenance religieuse | | |
|----------------------------------|---------------|-------------------------|
| | Nbres absolus | Intervalle de confiance |
| Catholique romain | | |
| <i>Urbaine</i> | 1'793'269 | 0.6% |
| <i>Rurale</i> | 736'810 | 1.1% |
| Evangélique réformé (protestant) | | |
| <i>Urbaine</i> | 1'410'670 | 0.7% |
| <i>Rurale</i> | 600'563 | 1.2% |
| Autres communautés chrétiennes | | |
| <i>Urbaine</i> | 130'590 | 2.7% |
| <i>Rurale</i> | 25'060 | 6.5% |
| Communauté juive | | |
| <i>Urbaine</i> | 14'982 | 6.9% |
| <i>Rurale</i> | 952 | 32.4% |
| Communauté musulmane | | |
| <i>Urbaine</i> | 249'175 | 2.0% |
| <i>Rurale</i> | 46'622 | 4.8% |
| Autres communautés religieuses | | |
| <i>Urbaine</i> | 62'737 | 3.9% |
| <i>Rurale</i> | 10'710 | 10.0% |
| Sans confession | | |
| <i>Urbaine</i> | 1'067'985 | 0.8% |
| <i>Rurale</i> | 241'669 | 1.9% |
| Sans indication | | |
| <i>Urbaine</i> | 97'370 | 3.0% |
| <i>Rurale</i> | 30'089 | 5.6% |

(Source RFP 2010, OFS)

Pour en finir avec les exemples issus de l'étude de Bovay, il semble intéressant de se pencher sur la répartition des appartenances religieuses selon les cantons. Pour ce faire, Bovay présente en annexe de son travail un tableau récapitulatif de 12 religions⁹⁶ classées selon les cantons. Pour chaque religion, d'autres précisions (formation tertiaire, moins de 20 ans, femmes, étrangers, etc.) sont également disponibles. Dans les résultats offerts pour le relevé structurel de 2010, seules huit religions sont prises en considération puis ventilées par canton. Les résultats obtenus sont surprenants. En effet, si l'on s'intéresse uniquement au croisement « toutes appartenances religieuses confondues » et « cantons », il est possible de voir que pour un certain nombre de petits cantons, les données obtenues sont d'ores et déjà peu fiables, puisque leur le taux d'erreur dépasse les 5%. C'est notamment le cas pour les cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris et des deux Appenzell. Ainsi, sans même aller plus loin, les résultats de six cantons sont *défaillants*. Ensuite, dès lors que les appartenances religieuses sont détaillées, des résultats très imparfaits sont obtenus. En effet, pour aucun canton il n'est possible de présenter des chiffres statistiquement significatifs (à moins de 5% d'intervalle de confiance), ceci même pour les plus peuplés. Tout au plus, les répartitions des deux grandes religions (Evangélique réformé (protestant) et catholique romain) et les « sans confession » peuvent être estimées correctement dans les

⁹⁶ Il s'agit de « Eglise évangélique réformée », « Eglise catholique romaine », « Eglises chrétiennes-orthodoxes », « Evangéliques », « Eglise néo-apostolique », « Témoins de Jéhovah », « Communautés islamiques », « Communauté de confession juive », « Aucune appartenance », « Eglise catholique-chrétienne », « Hindouistes » et « Bouddhistes » (BOVAY 2004 : 122-127).

cantons de Zurich, Berne, Luzerne, Soleure, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Aarau, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel et Genève⁹⁷.

Au vu de cette comparaison, les différents résultats présentés en 2004 dans l'étude de Bovay ne peuvent guère, pour l'instant, être reproduits avec les chiffres actuellement disponibles pour le recensement de 2010. En effet, les regroupements effectués par l'OFS pour améliorer la significativité des résultats publiés limitent les possibilités d'analyses. Ceci d'autant plus que, bien souvent, les regroupements ne correspondent pas à ceux réalisés en 2000. De plus, les résultats disponibles pour 2010 présentent bien souvent, – malgré les regroupements –, des taux d'erreurs importants, qui remettent en cause l'utilisation des données. Une fois quelques années mises en pool, il serait intéressant de reprendre cette comparaison afin de voir dans quelle mesure les données non-regroupées peuvent être utilisées.

2. LA QUESTION DE LA LANGUE PARLEE

2.1. Présentation de la recherche *Le paysage linguistique en Suisse*

La seconde étude de cas, *Le paysage linguistique en Suisse*, s'inscrit également dans le programme d'analyses scientifiques mené par l'OFS suite au recensement de la population de l'an 2000. Cette étude, réalisée par deux professeurs universitaires Georges Lüdi et Iwar Werlen (spécialistes des questions linguistiques), a été publiée en 2005. Ayant pour but de dresser « *un état des lieux des quatre langues officielles, mais également des langues non nationales* », elle apporte des informations détaillées au niveau fédéral, au niveau des régions linguistiques ainsi qu'au niveau cantonal. En s'intéressant aussi bien à la langue principale qu'aux langues parlées au travail, en formation et à la maison, elle offre un panorama complet des pratiques linguistiques et de leur l'évolution.

L'étude de Lüdi et Werlen est basée sur les réponses des questions 8a et 8b du recensement de l'an 2000 : « Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux ? » et « Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement ? ». Pour la première question, les personnes parlant une des langues nationales devaient cocher la langue correspondant (« allemand », « français », « italien » et « romanche »). Pour les autres personnes, la réponse « une autre langue, à savoir : » permettait d'indiquer leur langue en toutes lettres. Ces langues non-nationales ont été ensuite réunies par groupes. Il faut noter que les personnes parlant indistinctement plusieurs langues ont du faire un choix puisqu'une seule réponse était acceptée. Pour la seconde question, une distinction entre les langues parlées « à l'école, au travail » et celles parlées « à la maison, avec les proches » était faite. Neuf modalités de réponse étaient ensuite disponibles (« dialecte alémanique », « allemand », « patois romand », « français », « dialecte tessinois ou italo-grison », « italien », « romanche », « anglais » et « autre(s) langue(s) »). Pour les analyses relatives à cette dernière question, les langues ont souvent été regroupées en *diasystèmes*, regroupant les langues proches en une seule catégorie sans considérer les variétés dialectales. Par exemple, l'allemand et le suisse-allemand sont regroupés sous « allemand », etc.

⁹⁷ Les résultats précis se trouvent en annexe sous *Tableau 9 : Population résidente selon l'appartenance religieuse et les cantons, en 2010.*

2.2. Principaux résultats de la recherche

En comparant avec les résultats des recensements des années précédentes, l'étude sur le paysage linguistique a permis de mettre en évidence une progression des deux langues les plus parlées en Suisse (l'allemand et le français), ceci « *grâce à l'intégration des allophones* » (LUDI et WERLEN 2005 : 103). Pour sa part, l'italien est globalement moins parlé sur le territoire : « *en dehors de sa région de diffusion, il tend à être abandonné au profit de la langue locale* » (ibid). Toutefois, il se renforce à l'intérieur de ses frontières, comme c'est également le cas pour les deux autres langues. Le romanche est la seule langue nationale qui connaît un déclin du nombre de ses locuteurs. En effet, même dans ses propres frontières, il n'a pas assez de force pour intégrer les allophones. Les deux auteurs soulèvent la forte présence de frontières linguistiques dans les cantons bilingues ainsi que la faible proportion du plurilinguisme dans les cantons monolingues. Ces différences marquées pourraient « *avoir pour effet que la connaissance des autres langues nationales soit déconsidérée. A moyen et à plus long termes, il pourrait en résulter une nouvelle progression de l'anglais, d'ores et déjà privilégiée par maints responsables politiques en tant que principale langue économique et culturelle* » (LUDI et WERLEN 2005 : 103).

2.3. La question linguistique selon le nouveau RFP

Comme pour l'étude de cas précédente, les résultats de la recherche sur les pratiques linguistiques, observées lors du recensement de 2000, vont, dans les paragraphes suivants, être comparés avec les premiers résultats publiés du relevé structurel du nouveau recensement, disponibles depuis juin 2012.

Le premier résultat présenté dans l'analyse de Lüdi et Werlen est un graphique de la répartition de la population selon la principale langue parlée. Celui-ci fait la distinction entre cinq possibilités de réponse: « allemand », « français », « italien », « romanche » et « langues non nationales ». Il donne ensuite la répartition en chiffres absolus et en pourcentage. Les données disponibles pour 2010 permettent de réaliser presque le même graphique comme le montre l'illustration 12. En effet, il offre une estimation de la proportion de chacune des quatre principales langues du pays. Il faut cependant noter que cette estimation n'atteint juste pas un seuil de confiance satisfaisant (5,5%) pour les personnes qui parlent le romanche. Malgré ces bonnes estimations, une comparaison des résultats entre 2000 et 2010 reste périlleuse. En effet, la donnée mesurée par les deux recensements n'est pas exactement la même puisqu'en 2000, il était demandé aux questionnés plurilingues de ne choisir qu'une seule langue. En revanche, en 2010, les personnes avaient la possibilité de cocher plusieurs langues très bien maîtrisées : « *si vous pensez dans plusieurs langues et les maîtrisez très bien, indiquez ces langues* ». Ainsi, les résultats de 2010 représentent le cumul de toutes les langues parlées et peuvent donc contenir plusieurs fois une même personne multilingue. Ce petit changement dans l'énoncé de la question a de réelles conséquences pour l'analyse historique de l'évolution des pratiques linguistiques puisqu'il ne permet plus des données homogènes. Cependant, en permettant les réponses multiples, il est dorénavant possible de connaître précisément les caractéristiques des personnes bilingues ou multilingues. Ce changement ouvre donc tout de même de nouvelles possibilités d'analyse.

Illustration 12 : Tableau des principales langues parlées en 2000 et 2010

| Langue principale | 2000 | | 2010 (plusieurs langues possibles) | | |
|-------------------|------------------|------------|------------------------------------|-----------------|--------------------------|
| | Nbres absolus | En % | Nbres absolus | Estimation en % | Intervalle de confiance* |
| Total | 7'288'010 | 100 | 7'648'895 | 100 | 0.1 |
| Allemand | 4'640'359 | 63.7 | 4'276'097 | 55.9 | 0.3 |
| Français | 1'485'056 | 20.4 | 1'487'311 | 19.4 | 0.6 |
| Italien | 470'961 | 6.5 | 548'903 | 7.2 | 1.1 |
| Romanche | 35'095 | 0.5 | 36'472 | 0.5 | 5.5 |
| Anglais | 73'506 | 1.0 | 292'094 | 3.8 | 1.7 |
| Autres langues | 583'033 | 8.0 | 1'008'018 | 13.2 | 0.9 |

*: ± (en %)

(Source RFP 2000 et 2010, OFS)

Le graphique 5 de l'étude sur le paysage linguistique (LUDI et WERLEN 2005 :13) met en évidence le pourcentage de personnes qui parlent principalement la langue de la région où elles habitent. Ainsi, il est possible de voir le poids de la langue locale de chaque région linguistique. Cette séparation entre la langue locale et la langue non locale est également réalisable avec les résultats du nouveau recensement de la population. En effet, un tableau, croisant les quatre régions linguistiques et les six langues parmi les plus parlées (« allemand », « français », « italien », « romanche », « anglais » et « autres langues »), est disponible et reproduit pour l'illustration 13. Bien que ce tableau contienne un certain nombre d'estimations avec un intervalle de confiance trop grand (11 au total), il est tout de même intéressant. En effet, mise à part pour la région romanchophone qui souffre d'un intervalle de confiance de 8,9%, les autres résultats sont statistiquement corrects et présentent ainsi l'importance relative de la langue locale.

Illustration 13 : Tableau des régions linguistiques selon la langue parlée, en 2010

| | Allemand | | Français | | Italien | | Romanche | |
|-----------------------------|---------------|-------------------------|---------------|-------------------------|---------------|-------------------------|---------------|-------------------------|
| | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance |
| Région germanophone | 4'121'883 | 0.3% | 163'678 | 2.4% | 211'100 | 2.1% | 19'790 | 7.3% |
| Région francophone | 109'530 | 2.6% | 1'307'928 | 0.7% | 79'588 | 3.0% | * 779 | * 30.9% |
| Région italophone | 33'269 | 4.3% | 15'259 | 6.3% | 257'347 | 1.5% | * 633 | * 36.8% |
| Région romanchophone | 11'415 | 10.4% | * 446 | * 52.4% | * 868 | * 39.5% | 15'270 | 8.9% |

*: Extrapolation basée sur 50 observations ou moins.

(Source RFP 2010, OFS)

Pour aller plus loin dans l'analyse des pratiques linguistiques, Lüdi et Werlen présentent ensuite un tableau de la répartition des langues principales par canton. En plus du pourcentage de personnes qui parlent chacune des langues nationales, le tableau inclut les langues non-nationales, réunies en un seul groupe. Ce tableau met en avant la présence plus marquée des langues non-nationales dans certains cantons ayant une grande ville, indistinctement de la langue parlée (Genève, 16,6% de langue non-nationales, Vaud (10,5%), Bâle-Ville (13,1%), Zurich (11%) et Zoug (11,1%)). Le recensement de 2010 permet également de mettre en avant cette même répartition linguistique des cantons. Par rapport à l'étude de cas présentée ci-dessus, les résultats disponibles pour 2010 amènent certaines distinctions supplémentaires. Ainsi, au total, huit langues sont traitées (« suisse-allemand », « allemand », « français », « dialecte tessinois », « italien », « romanche », « anglais » et « autres langues »). Il est à noter que de telles distinctions auraient également pu être faites dans la version de 2000. Comme pour l'étude de cas précédente, les résultats de 2010 posent un certain nombre de problèmes pour les cantons de moins de

50'000 habitants. En effet, pour ces petits cantons (Uri, Obwald, Nidwald, Glaris et les deux Appenzell), il n'est pas possible d'obtenir une répartition statistiquement correcte des pratiques linguistiques. En analysant plus précisément les résultats, on observe qu'aucun canton n'obtient une répartition statistiquement fiable des huit langues. En effet, à chaque fois des intervalles de confiance trop élevés apparaissent. Finalement, le seul canton qui obtient quelques résultats fiables est Zurich pour qui il est possible de connaître la répartition des personnes parlant l'allemand, le suisse-allemand, le français, l'italien, l'anglais et les « autres langues ». C'est d'ailleurs le seul canton qui obtient de bons résultats pour les langues nationales (romanche mis à part)⁹⁸. Diminuer le nombre de langues traitées en 2010 en effectuant des regroupements de données permettrait sans doute d'améliorer l'intervalle de confiance. Cependant, même après ces modifications, il ne sera toujours pas possible d'avoir de bons résultats pour les petits cantons précédemment cités.

En plus de la langue principale, la langue parlée dans la famille et celle utilisée au travail sont également traitées dans l'étude de 2005. Pour chacune, la répartition selon la région linguistique a été observée. Le nouveau recensement permet également de tels traitements. Les résultats publiés en juin concernant la langue parlée dans la famille classe les huit langues décrites ci-dessus. Mise à part la région romanchophone, le relevé structurel obtient de bons seuils de confiance, sauf pour le dialecte tessinois et le romanche. Presque les mêmes résultats apparaissent pour la langue parlée au travail ou sur le lieu de formation, si ce n'est que les intervalles de confiance de la région italophone sont, italien mis à part, tous plus élevés que la norme.

Illustration 14 : Population résidente selon la langue parlée à la maison / au travail et la région linguistique, en 2010

| Langue parlée à la maison | | | | | | | | |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| | Région germanophone | | Région francophone | | Région italophone | | Région romanchophone | |
| | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance |
| Total | 4'666'928 | 0.3 | 1'536'321 | 0.6 | 293'361 | 1.4 | 22'643 | 7.4 |
| Suisse-allemand | 3'887'585 | 0.3 | 72'226 | 3.3 | 25'642 | 4.9 | 9'384 | 11.4 |
| Allemand standard | 576'023 | 1.2 | 36'123 | 4.7 | 9'304 | 8.2 | 1'822 | 27 |
| Français | 146'805 | 2.6 | 1'357'621 | 0.6 | 10'170 | 7.8 | * 291 | 65.3 |
| Dialecte tessinois/ italo-grison | 13'330 | 8.6 | 2'246 | 17.8 | 96'849 | 2.5 | - | - |
| Italien | 227'984 | 2 | 81'353 | 2.9 | 224'641 | 1.6 | * 310 | 65.6 |
| Romanche | 20'577 | 7.3 | 1'332 | 25.4 | * 595 | 35.8 | 16'281 | 8.6 |
| Anglais | 172'493 | 2.3 | 86'623 | 2.9 | 6'477 | 10.2 | * 497 | 50.7 |
| Autres langues | 700'557 | 1.1 | 300'486 | 1.6 | 33'011 | 4.5 | * 1'520 | 30.8 |

*: Extrapolation basée sur 50 observations ou moins.

⁹⁸ Les résultats précis se trouvent en annexe sous *Tableau 10 : Population résidente selon la langue parlée et les cantons, en 2010.*

| Lanque parlée au travail / formation | | | | | | | | |
|---|----------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Région germanophone | | Région francophone | | Région italophone | | Région romanche | |
| | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance | Nbres absolus | Intervalle de confiance |
| Total | 4'666'928 | 0.3 | 1'536'321 | 0.6 | 293'361 | 1.4 | 22'643 | 7.4 |
| Suisse-allemand | 2'888'823 | 0.4 | 53'754 | 4 | 17'231 | 6.3 | 11'330 | 10.4 |
| Allemand standard | 1'394'229 | 0.7 | 79'727 | 3.2 | 23'057 | 5.2 | 4'832 | 16.2 |
| Français | 326'090 | 1.7 | 985'791 | 0.8 | 19'882 | 5.6 | * 393 | 56.7 |
| Dialecte tessinois/ italo-grison | 5'340 | 14.2 | * 423 | 43.4 | 41'519 | 4 | - | 0 |
| Italien | 181'258 | 2.3 | 34'372 | 4.7 | 162'913 | 1.9 | 2'096 | 24.9 |
| Romanche | 7'635 | 12.3 | * 326 | 52.1 | * 333 | 46.7 | 10'020 | 11.1 |
| Anglais | 538'968 | 1.3 | 179'183 | 2 | 19'904 | 5.7 | * 1'025 | 35.3 |
| Autres langues | 174'323 | 2.4 | 79'751 | 3.3 | 5'562 | 11.1 | * 532 | 52.7 |

*: Extrapolation basée sur 50 observations ou moins.

(Source RFP 2010, OFS)

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il semble à nouveau risqué de confirmer les tendances soulevées par Lüdi et Werlen en 2005. Plusieurs éléments rendent difficile la comparaison. Premièrement, les questions posées ne sont plus exactement les mêmes. Ainsi, la possibilité est donnée aux personnes de spécifier plusieurs langues lorsqu'elles estiment bien les maîtriser. Les résultats obtenus sont donc légèrement différents de ceux du recensement de 2000 qui n'autorisait qu'une langue. Deuxièmement, il n'est actuellement pas possible de bien comparer les différentes langues parlées puisque ce ne sont pas les mêmes regroupements qui ont été effectués entre les deux démarches. Il faudra ainsi attendre les données non-regroupées pour avoir de vraies équivalences. Troisièmement, les résultats présentés en juin 2012 par l'OFS présentent souvent des intervalles de confiance élevés, plus spécialement pour la langue romanche. Utiliser ces données pour effectuer une comparaison n'est donc pas une solution idéale.

3. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : DES TAUX D'ERREUR IMPORTANTS

Les parties ci-dessus ont permis d'illustrer la manière dont les données du nouveau recensement de la population peuvent être utilisées pour remplacer les anciennes. Pour la première étude de cas, les quatre exemples présentés, choisis aléatoirement parmi d'autres dans le livre *Le paysage religieux en Suisse*, sont particulièrement parlant une fois mis en balance avec les données de 2010. Il est, en effet, possible de voir exactement quelles sont les données actuellement disponibles et à quel point elles sont statistiquement utilisables. Dans le cas de la question de l'appartenance à une communauté religieuse, il a été vu que malgré une plus large palette de propositions dans le questionnaire structurel de 2010, celles-ci ne se retrouvent, pour l'instant, pas dans l'analyse. En effet, pour offrir des intervalles de confiance suffisants, l'OFS a dû effectuer des regroupements qui *goment* justement l'ajout de modalités. Toutefois, d'ici trois ou cinq ans de mises en pool, il sera sans doute possible d'affiner les résultats et de diminuer les regroupements tout en ayant des intervalles de confiance corrects. Par la suite, il a été vu que dès qu'un croisement est effectué avec une autre donnée (par exemple, religion et âge), la précision des estimations issues du relevé structurel diminue. L'exemple est particulièrement frappant dans le cas de la distribution religieuse des cantons, dont les résultats sont plus qu'aléatoires avec des intervalles de confiance dépassant les 50% ou avec des données tout simplement absentes. Les observations soulevées lors de la première étude de cas se retrouvent également dans la seconde. En effet, même si les taux d'erreur des questions linguistiques sont légèrement

moins problématiques, il reste qu'une grande partie des particularismes a été, pour l'instant, supprimés afin d'obtenir des données plus fiables. Il faut encore noter qu'aucune donnée statistiquement correcte n'a pu être obtenue pour la région linguistique romanchophone.

Pour ces deux études de cas, il n'a pas été possible d'utiliser les données brutes du relevé structurel de 2010. Ces données étant vraisemblablement disponibles que dans quelques années. Ainsi, ce sont les tableaux croisés publiés par l'OFS dans son communiqué de presse qui ont été exclusivement utilisées. Les résultats mis en évidence montrant une forte propension à des intervalles de confiance trop élevés, il est donc imaginable que sans les regroupements effectués par l'OFS, les résultats seraient encore plus insatisfaisants d'un point de vue statistique.

Le tableau récapitulatif et les deux études de cas ont permis d'atteindre le dernier objectif de cette recherche : *présentation de deux études de cas afin de mettre en lumière les conséquences géographiques (gains / pertes) de ce changement de méthodologie*. De manière générale, après ces deux exemples, il paraît difficile d'imaginer une production vraiment fiable de statistiques grâce aux données d'une année de relevé structurel. Même après une mise en pool, il semble surprenant que l'OFS déclare que des données pourront être disponibles pour des populations allant de 3'000 à 5'000 personnes⁹⁹. Ceci à moins que l'OFS ne tienne pas compte de la qualité globale de la donnée. En effet, dans les tableaux qu'elle produit, elle se contente de mentionner : « *extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution* » et ne donne pas d'indication lorsque la généralisation se base sur une population de moins de cinq personnes, ceci pour des questions de protections de données¹⁰⁰.

Pour finir, les études de cas présentées ci-dessus sont intéressantes pour mettre en lumière les modifications induites par le nouveau recensement, mais elles restent des exemples. Pour gagner en pertinence, cet exercice devrait être refait avec toutes les données du relevé structurel. Ceci pour mieux se rendre compte de la qualité globale du nouveau recensement. S'intéressant plus particulièrement à la question géographique du nouveau recensement, il aurait été encore plus intéressant de voir comment la mobilité est incluse dans le système actuel. Cependant, comme aucune donnée relative à la mobilité n'a déjà été publiée, cet exercice n'a pas pu être réalisé. Il serait également intéressant de refaire le même exercice avec des données mises en pool ou densifiées. En effet, une fois additionnées sur cinq ans, il est possible que les marges d'erreur soient diminuées. La précision globale de la démarche serait ainsi peut-être meilleure et pourrait correspondre mieux aux besoins actuels en matière de statistiques.

⁹⁹ Informations provenant du Message concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population du 29 novembre 2006, (06.093) : 78.

¹⁰⁰ Les données utilisées ici sont disponibles sur le site Internet de l'OFS – Thèmes – 01-Population – Survol – Quoi de neuf ? - 19.06.2012 - Relevé structurel 2010 : Premiers résultats. [En ligne] Consulté le 18 août 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new.html>

RESULTATS

Le but de la présente section est de présenter les résultats obtenus vis-à-vis de chacun des objectifs énoncés au début du travail. Néanmoins, les trois premiers n'étant destinés qu'à une démarche de clarification et de définition, ils n'offrent pas de résultats à proprement parlé. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Il semble toutefois intéressant de se pencher quelques instants sur la nouvelle méthodologie française mise en place dès 2004. Ce système inédit, basé sur un recensement tournant, est la première méthode, utilisée sur le long terme, qui ne vise pas un dénombrement complet de la population du pays qui l'organise. En effet, seule une partie (40%) des habitants des grandes villes est recensée sur cinq ans. N'ayant pas de registres de la population, la France, en utilisant sa nouvelle méthode, n'a donc plus la possibilité de connaître exactement l'état de sa population. La caractéristique de l'exhaustivité, traditionnellement présente dans une démarche classique, est donc absente du système français. C'est principalement pour cette raison qu'il est très critiqué, notamment par Damais (2001 : 123) qui préfère alors parler de « sondage » plutôt que de « recensement ».

Sans vouloir revenir plus en détail sur les éléments déjà présentés, l'exemple français illustre bien une pratique de plus en plus courante : afin de diminuer les coûts, le recensement traditionnel par dénombrement est remplacé par d'autres méthodes plus économiques, telles que l'utilisation de sondages ou de registres. Le choix, par un gouvernement, d'une nouvelle méthodologie dépend beaucoup de son contexte historico-politique. Le cas des pays nordiques permet de mieux en saisir l'importance : contrairement au Danemark et à la Finlande, la Norvège et la Suède n'ont pu utiliser un recensement par registres que tardivement. En effet, n'ayant pas de registres des habitations, elles ont d'abord dû le créer pour ensuite exploiter au mieux leurs bases de données. En Suisse, la présence d'un registre de la population a joué un rôle clé dans le choix de la nouvelle méthodologie. Complétés par trois enquêtes (relevé structurel, thématique et omnibus), ce registre et celui des habitations constituent la pierre angulaire du nouveau système, à la fois moins coûteux que l'ancien et conforme aux recommandations internationales.

Il s'agit maintenant, de revenir plus en détail sur les conséquences découlant du changement de méthode de recensement en Suisse. Cela permettra, au final, de répondre à la question initiale de la présente recherche : « *Quelles sont les conséquences, (principalement) en termes de nouvelles possibilités et restrictions, du nouveau recensement fédéral de la population pour la recherche et plus spécifiquement pour la géographie de la population ?* » Il est à noter qu'une fois encore, seules les données issues du relevé des registres et du relevé structurel sont traitées, car elles correspondent aux données anciennement collectées par le recensement traditionnel. Ces conséquences seront exposées en termes de gain, de statut quo et de perte.

Les gains :

De manière générale, le gain le plus important au niveau des données est sans conteste sa périodicité. En effet, au lieu d'être décennale, la démarche est maintenant annuelle. Cette amélioration découle de l'utilisation massive des registres qui permet d'obtenir, grâce à des transferts informatiques, la majorité des informations nécessaires quasiment instantanément. L'envoi des questionnaires du relevé structurel à seulement 200'000 personnes permet également de traiter ces informations de manière plus rapide. La périodicité annuelle

obtenue présente à la fois l'avantage de produire des données régulièrement mais aussi de produire des données très proches de la réalité, puisqu'elles sont publiées rapidement après la collecte.

De manière plus particulière, plusieurs autres gains, concernant les informations collectées, sont à signaler. Premièrement, certaines questions ont été ajoutées dans le nouveau recensement. Ainsi, des informations relatives au numéro AVS, au droit de vote et d'éligibilité, à la date de validité des autorisations de séjour et aux types de divorces/séparations sont maintenant disponibles dans le relevé des registres. Deuxièmement, une nouvelle question (« avez-vous vécu au moins une année entière sans interruption à l'étranger ? ») a également été ajoutée au relevé structurel. Troisièmement, en plus de ces questions supplémentaires, le nouveau recensement offre souvent davantage de modalités de réponses, notamment pour les questions relatives à l'état civil, au type d'autorisation de séjour et à la mobilité résidentielle (dans les registres), à la communauté religieuse, à la langue parlée et aux moyens et types de déplacements habituellement utilisés (dans le relevé structurel).

Les statut quo :

Par rapport à l'ancien recensement, certaines informations n'ont pas été modifiées et sont donc du type *statut quo*. Ces informations concernent principalement des données de base, telles que le nom, le prénom, l'adresse complète, la date de naissance, le sexe ou la nationalité. Dans le relevé structurel, les questions relatives à la profession apprise et exercée n'ont également pas subi de modifications. Ces informations *statut quo*, présentent tout de même une amélioration par rapport à l'ancien système. En effet, elles sont actuellement collectées et publiées annuellement, leur précision est donc améliorée. Ainsi, même si la donnée n'est pas modifiée, la situation de *statut quo* peut donc être considérée comme un gain *dans l'absolu*.

Les pertes :

Comme pour les gains, il est possible d'observer deux sortes de pertes. La première regroupe les six questions anciennement présentes dans le recensement et qui ne font pas partie des informations demandées dans le nouveau. Si certaines sont *compensables* – à plus ou moins long terme – telles que les informations relatives à la date du dernier événement civil, au domicile d'il y a cinq ans ou au domicile à la naissance, d'autres s'avèrent plus problématiques. En effet, les données liées à la paternité et la maternité, aux tâches domiciles et familiales ainsi qu'aux heures de formation font partie des questions qui ne sont plus posées. Elles ont donc été perdues suite au changement de méthode.

La deuxième sorte de perte est plus générale et concerne toutes les données issues du relevé structurel. En effet, par rapport à l'ancien recensement qui questionnait l'ensemble de la population, les questionnaires du relevé structurel ne sont distribués qu'à 2,7% des personnes. Ainsi, le taux de couverture de l'information a fortement diminué. En dix ans, c'est moins d'un tiers de la population qui est questionnée. Afin d'obtenir des données pour l'ensemble de la population, ce taux de couverture, lié à l'utilisation de sondages, doit ensuite être généralisé. Suivant l'importance de la population de base, ces généralisations peuvent être problématiques car elles n'offrent pas forcément des seuils de confiance satisfaisants. Par conséquent, le chiffre global n'est pas toujours de bonne qualité (ceci est d'autant plus vrai que la population de base est réduite). La principale perte liée au nouveau

recensement découle de l'utilisation d'échantillonnages, qui réduit la qualité globale de la démarche et des données produites.

Au travers de deux études de cas, les conséquences de ce changement de méthode pour la géographie ont été montrées. Avant de revenir plus longuement sur les résultats obtenus, il semble intéressant de présenter rapidement les conséquences rencontrées par les producteurs du recensement ainsi que les questionné(e)s.

De manière générale, le nouveau système de recensement semble être positif pour ses producteurs. En effet, grâce à la cyberadministration et à l'utilisation systématique des registres, la charge de travail et les coûts globaux ont pu être passablement réduits. Par exemple, les communes ne doivent plus organiser l'envoi et la collecte des questionnaires. Il n'est plus non plus nécessaire d'engager et de former des agents recenseurs. Les communes doivent simplement envoyer régulièrement un relevé – à jour – de leurs registres. Ainsi, pour les producteurs, bien que la démarche soit annuelle, les charges de travail ont diminuées. Pour les répondants, la nouvelle méthodologie est également moins contraignante. En effet, au lieu d'être systématiquement questionnés tous les dix ans, ceux-ci n'ont qu'environ 3% de chance par année de se faire questionner, puisque les données nécessaires sont collectées par d'autres moyens.

Le dernier acteur concerné par le changement de méthodologie est l'utilisateur des données, c'est-à-dire, entre autres, le chercheur. Pour lui, il semble que le bilan du nouveau système soit nuancé. D'un côté, certains éléments, tels que la périodicité des données, l'ajout de questions et de modalités, rendent la nouvelle démarche plus complète et plus en phase avec les besoins de la recherche. En effet, le décalage entre la production et l'utilisation des données est nettement réduit, il lui est donc possible d'étudier plus finement des phénomènes récents. D'un autre côté, l'utilisation de sondages pour l'obtention des données complémentaires et les généralisations effectuées rendent ces données moins fiables. Ainsi, comme cela a été montré lors des études de cas, les résultats publiés ont parfois des intervalles de confiance de plus ou moins 20% (jusqu'à 60% dans certains cas !) et ne permettent pas une utilisation judicieuse des données. Par conséquent, il n'est plus possible pour le chercheur d'étudier précisément la répartition de telle ou telle catégorie sociale ou l'importance d'une population restreinte.

Les différents éléments présentés ci-dessus permettent de répondre à la question de recherche de ce travail : *quelles sont les conséquences – principalement en termes de nouvelles possibilités et restrictions – du nouveau recensement fédéral de la population pour la recherche et plus spécifiquement pour la géographie de la population ?* Les nouvelles possibilités sont liées à un gain de temporalité et à plusieurs gains de précision, ceci grâce à l'intégration de questions ou de modalités de réponses nouvelles. Pour leur part, les restrictions sont premièrement liées à la disparition de questions anciennement présentes dans le recensement. Deuxièmement, des restrictions s'observent pour toutes les données issues du relevé structurel. Découlant d'une généralisation, ces données ne sont plus aussi précises que celles produites traditionnellement. Ayant souvent des intervalles de confiance élevés, elles doivent alors être utilisées par les chercheurs avec précaution et ne permettent plus, par exemple, de faire des analyses fines.

CONCLUSION

Au vu des gains, statut quo et particulièrement des pertes mis en lumière dans la présente recherche, plusieurs questions se posent. Par exemple, faut-il que les utilisateurs, comme les chercheurs en sciences sociales, s'adaptent aux nouvelles données produites par l'OFS ? Si oui, quelles adaptations sont imaginables ? Faudra-t-il changer la convention du seuil de significativité en l'augmentant afin de pouvoir utiliser les données en toute *bonne foi*, quitte à perdre de la rigueur statistique ? Ou alors, les sciences sociales ne devraient-elles pas se tourner vers d'autres sources d'informations ? Si oui, de telles sources, qui pourraient répondre aux besoins actuels de la recherche, existent-elle en Suisse ?

La géographie n'est pas étrangère à ces questions. Ayant besoin de données à la fois précises et finement localisées, elle est ainsi peut-être encore plus directement concernée par les pertes de précision. Les deux exemples traités dans ce travail montrent d'ailleurs à quel point les données actuellement publiées par l'OFS (et issues du relevé structurel) ne suffisent pas pour obtenir des résultats comparables avec ceux du recensement précédent, ceci même une fois regroupées. Les mises en pool permettront sans doute d'améliorer la qualité des données, mais ces dernières seront-elles assez précises pour étudier, par exemple, la répartition religieuse d'un quartier ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'attendre la publication de ces données mises en pool. Se pose alors une dernière question : où est passé l'avantage de la périodicité annuelle s'il faut attendre plusieurs années pour obtenir des données statistiquement satisfaisantes ?

Bien que la présente étude se soit essentiellement concentrée sur les conséquences du changement de méthode de recensement pour la Suisse, les mêmes questions peuvent se poser pour tous les autres pays qui modifient leur méthodologie. Le cas suisse, bien qu'intéressant car utilisant un recensement mixte relativement complet, n'est qu'un exemple parmi d'autres. Par conséquent, il serait intéressant de généraliser ce genre d'étude lors de chaque changement méthodologique afin de mettre en lumière des changements globaux et des tendances générales. Ceci est d'autant plus important que les modifications observées dans le cas suisse ne concernent pas uniquement les données disponibles mais sont plus larges. En effet, les données produites par le recensement ne sont pas seulement une succession de chiffres, elles permettent – au travers de l'utilisation de statistiques telles que des moyennes, des regroupements, des analyses croisées – de saisir les traits généraux de la société. Ainsi, les données des recensements permettent de *voir* le monde, de le mesurer et finalement de le comprendre au mieux. En changeant les méthodes de recensement et, par conséquent, les données disponibles, c'est en quelques sortes nos *lunettes sociales* que nous avons modifiées. La question qui se pose alors est de savoir quelles sont les conséquences de ce changement de *perception* de la réalité sociale ? Notre lecture du monde sera-t-elle toujours la même ? Pourrons-nous toujours voir les mêmes réalités ?

L'exemple de l'utilisation de données issues des registres, pour les recensements, permet d'illustrer plus concrètement ce questionnement. Comme il a été vu au début de ce travail, les recensements basés sur les registres utilisent, en réalité, des données secondaires. En effet, ces données ne sont pas créées spécialement pour les recensements mais sont présentes pour répondre aux besoins de l'administration. Par conséquent, il est possible de parler de données *administratives*, puisque celles-ci reprennent les définitions, les catégories, les regroupements et finalement la *vision* des administrations. Comme le souligne Desrosière (2004 : 14), l'utilisation de ces données provenant de registres officiels diminue leur capacité

à mettre en lumière de nouveaux phénomènes, car « *elles reflètent par nature une action déjà existante* ». Cet exemple illustre ainsi une situation de circuit clos : l'utilisation de données administratives ne permet que de mesurer des éléments déjà connus et donc, déjà contenus dans les données administratives. Or le but réel de toutes démarches scientifiques n'est-il pas de mettre à jour et d'expliquer des phénomènes étonnants et inattendus ?

Le système suisse, en intégrant d'autres données que celles des registres, propose une parade à cette utilisation exclusive des données administratives. En effet, grâce au relevé structurel, il garde un moyen d'étudier de nouvelles questions. Cependant, ne reposant que sur un taux de couverture de 2,7%, il n'est pas déraisonnable de se questionner sur la possibilité qu'aura le relevé structurel d'étudier des phénomènes isolés. Ces données seront-elles suffisantes pour *auto-questionner* le système et compenser la dimension *attendue* des données administratives ?

Toutes ces questions découlant de l'utilisation de nouvelles méthodes pour recenser la population convergent finalement vers une dernière interrogation. Dans le contexte actuel d'utilisation croissante de données administratives ou de sondages, est-ce que parler de recensement fait toujours sens ? Basée principalement sur l'obtention *d'informations complètes sur l'ensemble de la population*, la légitimité des recensements n'est-elle pas finalement remise en cause ? Par exemple, dans le cas d'un système basé sur l'utilisation de sondages, comme le recensement tournant de la France, le fait de ne plus questionner toute la population – donc l'absence du caractère de l'exhaustivité – ne remet-il pas en question le fait même *d'être un recensement* ? Ou alors l'utilisation exclusive de données administratives, qui ne contiennent que des informations démographiques de base, ne correspond-elle pas d'avantage à un simple dénombrement ? En bref, en quittant la méthode traditionnelle de recensement ne nous éloignons-nous pas justement du recensement ?

Au vu des résultats actuellement disponibles pour le recensement suisse, nous restons sceptique quant à ces différentes questions. Il faudra attendre les mises en pool et la publication des résultats bruts par l'OFS pour fixer notre avis. Pour l'instant, nous nous accordons relativement bien à l'intuition de Begeot et Eggerickx (1993 : 1715) qui, en 1993 déjà, voyaient dans l'utilisation des registres un appauvrissement du recensement comparativement au potentiel d'une démarche classique. Cependant, dans le contexte actuel de restrictions budgétaire, nous restons convaincus qu'un recensement partiel est toujours préférable à l'absence de recensement.

Sixième partie

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

1. LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Avdeev, A. 2011 : Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010). *Population* 1(6), 101-107.

Begeot, F. et **Eggerickx, T.** 1993 : Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats. *Population* 48 (6), 1705-1732.

Boslaugh, S. 2007 : *Secondary Data Sources for Public Health: A Practical Guide*. Cambridge : University Press.

Bovay, C. 2004 : *Le paysage religieux en Suisse. Recensement fédéral de la population 2000*. Neuchâtel : OFS.

Boydens, I. 2002 : Les bases de données sont-elles solubles dans le temps ? *La recherche. Hors-Série* 9, 32-34.

Busset, T. 1993 : *Pour une histoire du recensement fédéral suisse. Recensement fédéral de la population 1990*. Berne : OFS.

Bussi, M. 2000 : Rénovation du recensement de population : enjeux et débats. *Espace géographique* 29 (1), 26-28.

Colbert, F. 200[-] : *L'étude de marché*. [En ligne] Consulté le 10 septembre 2012. URL : http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Colbert_%C9tudemarch%E9.pdf

Damais, J.-P. 2001 : Du « recensement général » au « recensement renouvelé » de la population : vers une dégradation de son apport à la recherche géographique. *Revue de géographie alpine* 89 (1), 119-131.

Desrosières, A. 1997 : Du territoire au laboratoire : la statistique au XIX^e siècle. *Courrier des statistiques* 81-82, 53-61.

Desrosières, A. 1998 : L'administrateur et le savant. Les métamorphoses du métier de statisticien. *Courrier des statistiques* 87-88, 71-79.

Desrosières, A. 2002 : Adolphe Quetelet. *Courrier des statistiques* 104, 3-8.

Desrosières, A. 2004 : Enquêtes versus registres administratifs : réflexions sur la dualité des sources statistiques. *Courrier des statistiques* 111, 3-16.

Desrosières, A. 2008 : *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*. Paris : Presses de l'École des mines.

Dupâquier, J., Chesnais, J.-C., Lévy, M.-L., Merlin, P. et **Noir, D.** 2003 : Revoir le projet de recensement renouvelé. *Espace, populations, sociétés* 2003-2, 227-229.

Durr, J.-M. et **Grosbras, J.-M.** [200-] : *La rénovation du recensement français : principes et méthode*. Paris : INSEE, Programme de rénovation du recensement.

EUROSTAT (European Commission) 2004 : *Documentation of the 2000 Round of Population and Housing Censuses in the EU, EFTA and Candidate Countries. Population and social conditions*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.

EUROSTAT (European Commission) 2011 : *EU legislation on the 2011 Population and Housing Censuses. Explanatory Notes. Methodologies and Workingpapers*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

Findlay, A. 1986 : The 1980-1982 European census round : An evaluation of the census as a data source. In Findlay, A. and White, P. editors, *West European population change*. London : CROOM HELM. 1-17.

Findlay, A. 2006 : The importance of census and other secondary data in development studies. In Desai, V. and Potter, R. editors, *Doing development research*. London : SAGE Publications. 262-272.

Frenette, M. 2010 : *La recherche en communication : un atout pour les campagnes sociales*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Godinot, A.** 2005a : Pourquoi rénover le recensement ? In *Pour comprendre le recensement de la population*. Paris : INSEE Méthodes.
- Godinot, A.** 2005b : Le nouveau mode de recensement – élaboration à travers les tests. In *Pour comprendre le recensement de la population*. Paris : INSEE Méthodes.
- Godinot, A.** 2005c : Le recensement à l'étranger. In *Pour comprendre le recensement de la population*. Paris : INSEE Méthodes.
- Gumuchian, H.** et **Marois, C.** 2000 : *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris : Anthropos et Les Presses de l'Université de Montréal.
- Hendricks, C., Inge, P.** et **Utne, H.** 2000 : Constitution d'un registre des habitants en Norvège : achèvement du système de registres. *Colloque INSEE-Eurostat sur les recensements après 2011*, 67-78.
- Instituto Nacional de estadística (INe)** 2011 : Proyecto de los Censos Demográficos 2011. *Subdirección General de Estadísticas de la Población*. [En ligne] Daté de février 2011. Consulté le 13 juin 2012. URL : http://www.ine.es/censos2011/censos2011_proyecto.pdf
- Jost, H.** 1995 : *Des chiffres et du pouvoir : statisticiens, statistique et autorités politiques en Suisse, du XVIII^e au XX^e siècle : étude éditée à l'occasion du 75^e anniversaire de l'UOSS / Union des offices suisses de statistique*. Berne : OFS.
- Lefebvre, O.** 2009 : *Le recensement de la population en France*. Paris : INSEE.
- Lüdi, G.** et **Werlen, I.** 2005 : *Le paysage linguistique en Suisse. Recensement de la population de 2000*. Neuchâtel : OFS.
- Meli, A.** 9.12.1960 : *Historique du Bureau fédéral de statistique. Allocution prononcée à l'occasion du centenaire du Bureau fédéral de statistique*. [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/01.Document.147751.pdf>
- MétéoSuisse** 2009 : Comparaison des séries originales et homogènes. Evolution des températures de 12 stations du réseau de mesures de MétéoSuisse avec une série de données pluriannuelles débutant en 1864. *Office fédéral de météorologie et de climatologie*. [En ligne] Consulté le 18 septembre 2012. URL : http://www.meteosuisse.admin.ch/web/fr/climat/climat_en_suisse/homogenisieren.Par.0035.DownloadFile.tmp/comparaisonoriginalhomogene.pdf
- Myrskylä, P.** 2011 : More than 250 years of population censuses. *Statistics Finland – Home – Products and service – data by theme – population census*. [En ligne] Mis à jour le 28.3.2011. Consulté le 20 juin 2012. URL : http://www.stat.fi/tup/vi2010/art_2011-03-18_001_en.html
- Oriol, J.-C.** 2007 : *Formation à la statistique par la pratique d'enquêtes par questionnaires et la simulation : étude didactique d'une expérience d'enseignement dans un département d'IUT*. Université Lyon 2 : Thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation.
- Seltzer, W.** et **Anderson, M.** 2001 : The Dark Side of Numbers : The Role of Population Data Systems in Human Rights Abuses. *Social Research* 68(2), 481-513.
- Tabutin, D.** 2006 : Les systèmes de collecte des données en démographie. In Caselli, G., Vallin, J. et Wunsch, G. éditeurs, *Démographie: analyse et synthèse : Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*. Paris: Éditions de l'Institut national d'études démographiques, 13-64.
- United Nations (UN)** 2001 : *Handbook on population and housing census editing*. New York : United Nations (UN).
- United Nations (UN)** 2006 : *Recommandation de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*. New York – Genève : Nations Unies (UN).
- United Nations (UN)** 2008 : *Measuring Population and Housing. Practices of UNECE countries in the 2000 round of censuses*. Geneva : United Nations (UN).
- United Nations (UN)** 2011a : *Report on the Results of a Survey on Census Methods used by Countries in the 2010 Census Round. 2010 World Population and Housing Census Programme*. Working Paper: UNSD/DSSB/1.
- United Nations (UN)** 2011b : *Using administrative and secondary sources for official statistics. A handbook of principles and practices*. New York - Geneva : United Nations (UN).

United Nations (UN) 2012 : Enseignements tirés de l'utilisation des registres et des bases de données géocodées dans le cadre du recensement de la population et des logements. Note présentée par l'Institut italien de la statistique. *Conférence des statisticiens européens. Soixantième réunion plénière*. Paris, 6-8 juin 2012. [En ligne] Consulté le 24 septembre 2012. URL : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2012/22F-IP_Italy.pdf

Utne, H. 2011 : *Towards register-based census step by step*. Statistics Norway - Population and housing census 2011 – History. [En ligne] Daté de novembre 2011. Consulté le 20 juin 2012. URL : <http://www.ssb.no/vis/english/magazine/art-2011-11-14-02-en.html>

Valente, P. 2010 : Comment la population est-elle recensée dans les pays européens en 2010 ? *Population & Sociétés* 467, 1-4.

Volle, M. 2003 : La statistique utilisée pour la manipulation. In Ricalens, P. éditeur, *La Manipulation à la française*. Paris : Economica, 133-143.

Vigneron, E. 1997 : *Géographie et statistique*. Paris : Presses universitaires de France.

Zewoldi, Y. 2002 : *World Population and Housing Census Programme: The United Nation's rôle*. Ulaanbaatar, Mongolia : 20th Population Census Conference.

Zimmermann, J., Morgenthaler B. et Hulliger B. 2009 : *L'échantillon : comment ça marche*. Neuchâtel : OFS.

2. OUVRAGES METHODOLOGIQUES

Chemla, G. 1995 : *Statistique appliquée à la géographie. Représentations graphiques, sources et méthodes*. Paris : Nathan.

Denzin, N. and Lincoln, Y. 2005 : Introduction : the discipline and practice of qualitative research. In Denzin, N. and Lincoln, Y. editors, *The SAGE handbook of qualitative research*. London : SAGE, 1-32.

Flick, U. 2011 : *Introducing research methodology. A beginner's guide to doing a research project*. Los Angeles : Sage Publications.

Laflamme, S. 2007 : Analyses qualitative et quantitatives : deux visions, une même science. *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles* 3-1, 141-149.

Lévy, J. et Lussault, M. 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Berlin.

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. 2011 : *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

3. DOCUMENTS DE L'ADMINISTRATION FEDERALE

Département fédéral de l'Intérieur (DFI) avril 2006 : *Recensement fédéral de la population de 2010. Décisions du Conseil fédéral du 10 juin 2005. Rapport sur les procédures de consultation*. Berne : DFI. [Disponible en ligne] Consulté le 5 juin 2012. URL : http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1313/Ergebnis_f.pdf

E-Government Standards (eCH) 2005 : *Normes concernant les données: catégories d'étrangers, eCH-0006*. Berne : Association eCH (Normes en cyberadministration) [Disponible en ligne] Consulté le 23 juillet 2012. URL : <http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0006&documentVersion=1.00>

Feuille fédérale (FF) 1, 1850.01.07 : Décret fédéral concernant un nouveau recensement de la population suisse - 22 Décembre 1849. Cahier 01. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1850.01.07.pdf

Feuille fédérale 3, 1850.11.30 : Délibération de l'Assemblée fédérale. Cahier 55. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1850.11.30.pdf

Feuille fédérale 1, 1860.02.18 : Rapport du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale sur l'opération d'un recensement périodique - 28 Janvier 1860. Cahier 07. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1860.02.18.pdf

Feuille fédérale 1, 1860.03.17 : Rapport sur la question de l'établissement d'un bureau statistique, présenté par la Commission du Conseil national – 13 Janvier 1860. Cahier 12. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1860.03.17.pdf

Feuille fédérale 1, 1861.05.27 : Rapport présenté à la haute Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1860. Cahier 22. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1861.05.27.pdf

Feuille fédérale 3, 1862.07.21 : Message du Conseil fédéral aux hauts Conseils législatifs de la Confédération suisse concernant le recensement fédéral du 10 Décembre 1860 – 16 Juillet 1862. Cahier 34. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1862.07.21.pdf

Feuille fédérale 3, 1867.12.07 : Rapport de la Commission du Conseil des Etats sur le projet de budget pour 1868 – 28 Novembre 1867. Cahier 52. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1867.12.07.pdf

Feuille fédérale 2, 1868.07.01 : Rapport de la Commission du Conseil des Etats sur la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral pendant l'année 1867, ainsi que sur le compte d'Etat de la même année – 16 Juin 1868. Cahier 29. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1868.07.01.pdf

Feuille fédérale 1, 1881.03.05 : Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant le recensement fédéral du 1er décembre 1880 – 25 février 1881. Cahier 10. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1881.03.05.pdf

Feuille fédérale 3, 1889.06.08 : Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la sanction à donner aux résultats principaux du recensement fédéral du 1er décembre 1888 – 3 juin 1889. Cahier 25. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1889.06.08.pdf

Feuille fédérale 1, 1942.10.01 : Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la constatation des principaux résultats du recensement fédéral de la population du 1er décembre 1941 – 25 septembre 1942. Cahier 20. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1942.10.10.pdf

Feuille fédérale 1, 1971.05.14 : Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'homologation des principaux résultats du recensement fédéral de la population du 1er décembre 1970 – 28 avril 1971. Cahier 19. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1971.05.14.pdf

Feuille fédérale 1, 1988.01.26 : Message relatif à la modification de la loi fédérale concernant le recensement fédéral de la population. Cahier 03. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1988.01.26.pdf

Feuille fédérale 1, 1992.02.11 : Message concernant la loi sur la statistique fédérale (LSF) du 30 octobre 1991. Cahier 05. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 3 juin 2012. URL : http://www.portal-stat.admin.ch/chronostat/dokumente/FF_1992.02.11.pdf

Office fédéral de la statistique (OFS) 2003 : *Recensement fédéral de la population 2000. Structure de la population, langue principale et religion*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2004 : *L'enquête suisse sur la population active (ESPA). Concepts – Bases méthodologiques – Considérations pratiques*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2005a : *Recensement 2000 : Rapport final*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2005b : *Harmonisation des registres, numéro d'identification de personne et recensement de la population. Décisions du Conseil fédéral du 10 juin 2005*. Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) [200-] : *Rapport explicatif concernant l'ordonnance sur le recensement fédéral de la population (ordonnance sur le recensement)*. Neuchâtel : OFS. [En ligne] Consulté le 14 juin 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/02/06.parsys.91672.downloadList.17330.DownloadFile.tmp/erluternderberichtvzfr.pdf>

Office fédéral de la statistique (OFS) 2008a : *Harmonisation des registres officiels de personnes. Registres cantonaux et communaux du contrôle des habitants. Catalogue officiel des caractères.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2008 : *Le programme de relevés du recensement fédéral de la population.* Neuchâtel : OFS. [En ligne] Consulté le 14 juin 2012. URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/02/03.parsys.87531.downloadList.21827.DownloadFile.tmp/erhebungsprogrammzvfr.pdf>

Office fédéral de la statistique (OFS) 2009a : *La statistique, un langage universel.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2009b : *Recensement fédéral de la population 2000 (Recensement de la population, des ménages, des bâtiments et des logements). Description des données GEOSTAT.* Neuchâtel : OFS. [En ligne] Consulté le 7 juillet 2012. URL : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/geostat/datenbeschreibung/volks-_gebaeude-2.Document.119318.pdf

Office fédéral de la statistique (OFS) 2009c : *Registre fédéral des bâtiments et des logements. Catalogue des caractères. Version 3.5.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2011a : *Le nouveau recensement de la population.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral des statistiques (OFS) 2011b : *Enquête sur le budget des ménages 2012.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2011c : *Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Les ménages avec enfants ont plus de difficultés à faire face à une dépense imprévue. Communiqué de presse.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2011d : *Strukturerhebung der Schweiz / Relevé structurel de la suisse / Rilevazione strutturale della svizzera / Enquista da struttura da la Svizra. Aide à la traduction.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2012a : *Enquête sur le budget des ménages 2009. Résultats commentés et tableaux. Actualité OFS.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2012b : *SILC Statistics on Income and Living Conditions. Revenus et conditions de vie des ménages.* Neuchâtel : OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) 2012c : *Perception de la qualité de l'environnement et comportements environnementaux. Résultats de l'enquête Omnibus 2011.* Neuchâtel : OFS.

3.1. Articles de loi et messages officiels

Loi sur la statistique fédérale (LSF) du 9 octobre 1992. RS 431.01. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/431.01.fr.pdf>

Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation de registres, LHR) du 23 juin 2006. RS 431.02. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 26 juillet 2012. URL : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c431_02.html

Loi sur le recensement fédéral de la population du 22 juin 2007. RS 431.112. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 13 juin 2012. URL : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/431.112.fr.pdf>

Message concernant l'harmonisation de registres officiels de personnes du 23 novembre 2005. 05.083. 439-514.

Message concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population du 29 novembre 2006. 06.093. 55-156.

Ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements du 31 mai 2000. RS 431.841.

Ordonnance sur le recensement fédéral de la population (Ordonnance sur le recensement) du 19 décembre 2008. RS 431.112.1. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 14 juin 2012. URL : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/431.112.1.fr.pdf>

Rapport explicatif sur la modification du 1er septembre 2009 de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993. RS431.012.1. *Admin.ch* [En ligne] Consulté le 25 juillet 2012. URL :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/08/01.parsys.0003.downloadList.00031.DownloadFile.tmp/f070911kommentarvanhoerung.pdf>

4. AUTRES SOURCES

Buscher, M. (chef de la section population à l'OFS) 2012.07.06 : *Entretien*.

Calder, A. 2012.05.09 : *Beyond 2011, Office for National Statistics*. Belfast : Conférence « Life after the Census : Using administrative data to analyse society ».

Ruatsalainen, K. 2012.05.09 : *The Finnish Social Statistics System and its Potential*. Belfast : Conférence « Life after the Census : Using administrative data to analyse society ».

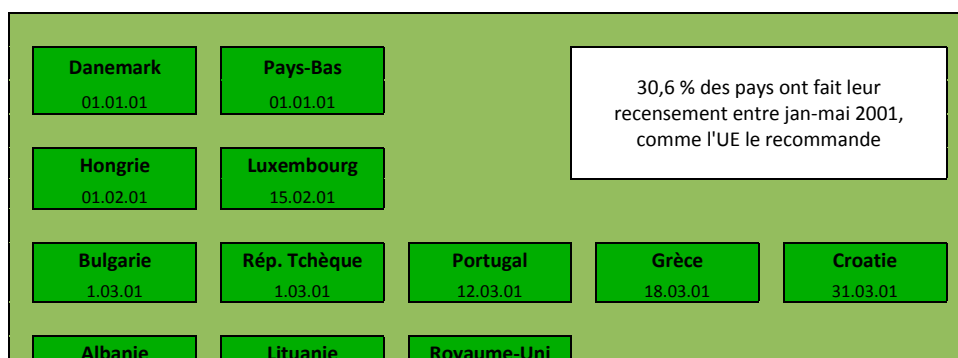
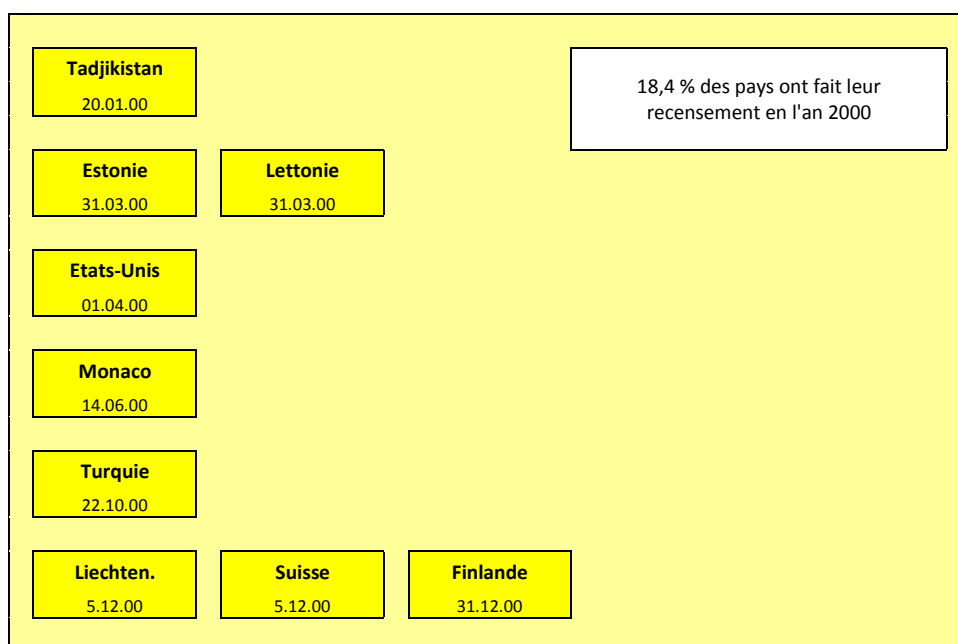
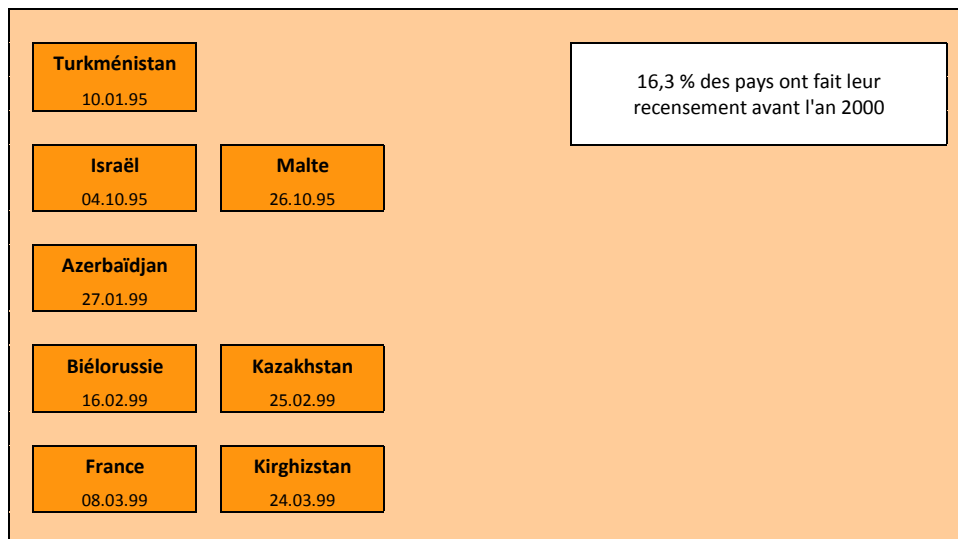
Varrin, S. (préposé au contrôle des habitants de la ville de La Chaux-de-Fonds) 2012.08.12 : *Entretien*.

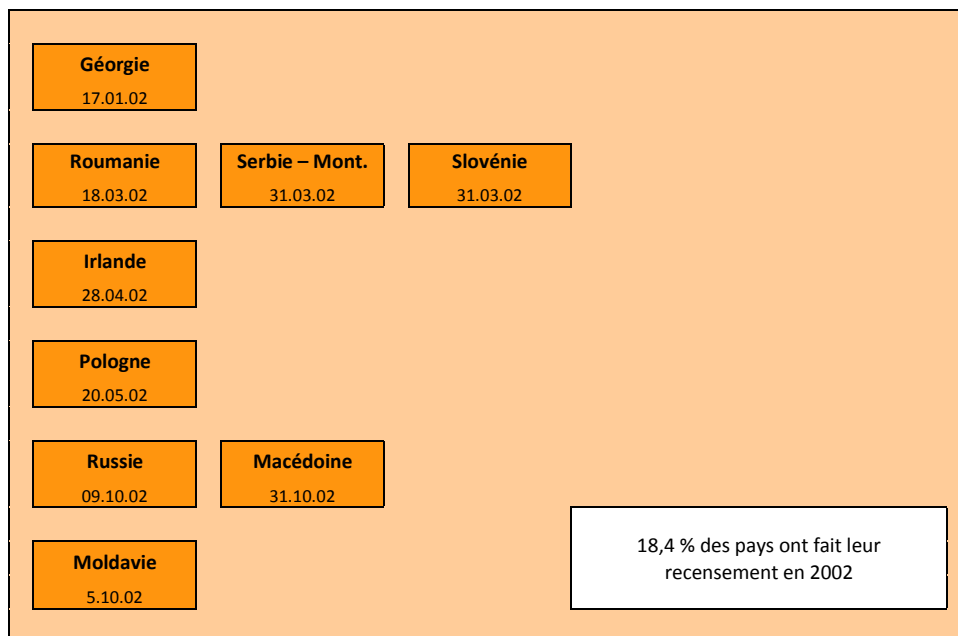
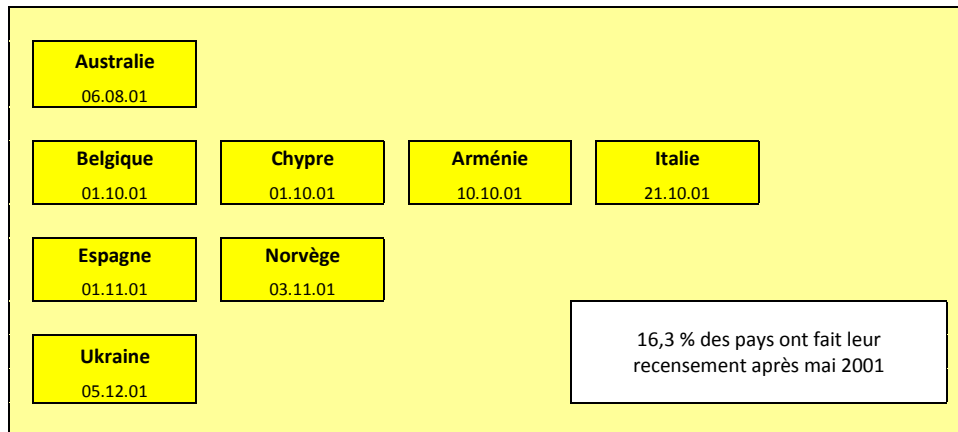
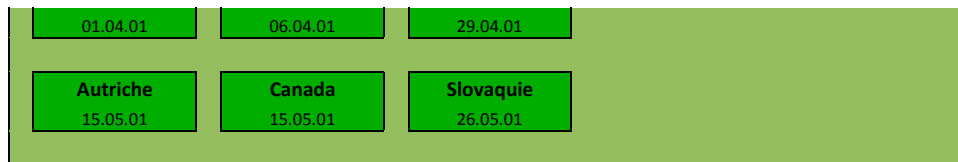
Règlement (CE) N° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 concernant les recensements de la population et du logement (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). L 218/14 – FR – Journal officiel de l'Union européenne du 13.8.2008. [En ligne] Consulté le 23 septembre 2012. URL : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32008R0763:FR:NOT#top>

Règlement (CE) N° 1201/2009 de la Commission du 30 novembre 2009 portant mise en œuvre du règlement (CE) no 763/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les recensements de la population et du logement en ce qui concerne les spécifications techniques des thèmes et de leur classification (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). L 329/29 – FR – Journal officiel de l'Union européenne du 15.12.2009. [En ligne] Consulté le 23 septembre 2012. URL : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:329:0029:0068:FR:PDF>

ANNEXES

1. DOCUMENTS

Document 1 : Classement des pays par date de recensement, vague des années 2000



(Source schéma réalisé selon UN 2008 : 6)

Document 2 : Grilles d'entretien

Entretien 1 : Monsieur Marco Buscher

Introduction :

- Je vais peut-être commencer par le début... en vous posant une question personnelle... J'ai vu que vous êtes responsable de la section population à l'OFS, en quoi consiste votre travail ?
- Depuis quand occupez-vous ce poste ?

Partie 1 : l'ancien recensement fédéral de la population

- Sur le site de l'OFS, j'ai trouvé beaucoup de rapports sur les différents recensements fédéraux de la population qui ont eu lieu depuis 1850 (spécialement grâce au portail « chronostat » qui est particulièrement complet). J'ai donc une connaissance assez étendue des différentes campagnes et de l'évolution des pratiques en matière de recensement...
Cependant, je n'ai que rarement trouvé des renseignements sur la manière dont se déroulaient exactement les différents recensements.
 - *Ainsi, pouvez-vous me présenter comment se déroulait concrètement la création du questionnaire du recensement ?*
 - Je veux dire par là, qui étaient les acteurs impliqués dans la démarche ?
 - Lesquels jouaient un rôle décisif lors des prises de décision (ajout, suppression de questions) ?
 - Au final, à quels critères devait répondre une question pour être intégrée dans le recensement ?
 - Et qui s'occupaient de la mise en page des questionnaires afin qu'ils soient le plus compréhensibles possible ?
- Avant le recensement de 2000, des agents recenseurs étaient engagés pour remplir les questionnaires, comment se passait justement toute l'organisation d'une démarche comme celle du recensement ?
 - *Pour être plus précise, comment les périmètres étaient-ils délimités ?*
 - *Qui pouvaient être agent recenseur ?*
 - *Comment faisaient-ils si personne ne répondait ?*
- Par la suite, comment se passait la collecte et le traitement des données ?
 - *Comment étaient liés les questionnaires individuels et ceux des ménages ?*
 - A ce propos, on est bien d'accord que seul un questionnaire par ménage était distribué...
 - *Comment se passait l'analyse des données ?*
- Le recensement de 2000 est présenté par l'OFS comme un recensement *transitionnel* ... Pouvez-vous me donner quelques informations sur la manière dont les registres ont été intégrés à cette démarche ?
 - *Plus précisément, quels ont été les registres utilisés ?*
 - *Comment les premiers croisements entre la population et son habitation ont pu être réalisés sans l'utilisation de PIN ?*
 - *J'ai lu dans le rapport final du recensement de 2000, que certaines communes avaient, malgré l'intégration des registres, eu recours à des agents recenseurs... pourquoi ?*
- Une des critiques faites à l'ancien système est la charge de travail qu'il imposait aux administrations communales et cantonales... en quoi consistait exactement ce travail ?
- Parmi les critiques faites au recensement traditionnel, reviennent principalement les questions de coûts, de périodicité et de charge pour les répondants et administrations...
 - *Voyez-vous d'autres critiques de l'ancien système ?*
 - *Si oui, lesquelles ?*
 - *Pouvez-vous me donner d'avantage d'éléments concernant ces principales critiques (les auteurs, les solutions qui auraient pu être envisagées ?...)*

Partie 2 : le passage au nouveau recensement fédéral de la population

Ces différentes critiques ont amenées à une reconsidération du système de recensement de la population suisse et le Conseil fédéral a proposé une nouvelle méthodologie...

- *Savez-vous si les exemples des pays voisins (particulièrement ceux nordiques) ont inspirés le CF ?*
 - Si oui, savez-vous ce qui les a séduit ou déçu ?
- *Est-ce que ces exemples ont servi de bases pour le nouveau système ?*
- Comment estimez-vous que les différentes critiques que l'on a citées avant ont été prises en compte ?
 - *Voyez-vous des éléments qui n'ont pas été optimalement intégrés ?*
 - *Auriez-vous eu une autre vision de la nouvelle méthodologie ?*
 - *Comment percevez-vous le nouveau système ?*
- Avant la présentation de la méthode choisie par le CF, 4 variantes ont été proposées aux différents acteurs, selon différents documents que j'ai lus.
 - *Cependant, je n'ai pas pu trouver le document original... je ne connais ainsi pas la date à laquelle ces propositions ont été faites... vous en souvenez-vous ?*
 - *Parmi ces propositions figuraient : « renoncer à harmoniser les registres et procéder à un RFP similaire à celui de l'an 2000 », « baser la démarche sur des registres et un relevé exhaustif », « baser la démarche sur des registres et des enquêtes par sondage tous les ans ou tous les deux à quatre ans »... Il me manque par contre une variante, savez-vous en quoi elle consistait ?*
 - *Le choix de la méthodologie actuelle est le résultat des rapports de consultation des acteurs...*
 - Pourtant... si l'on se base sur les dires des cantons par exemple, il ne semble pas que la méthode choisie soit celle qui convenait le mieux... savez-vous pourquoi le CF a malgré tout fait ce choix ?
 - Le compromis proposé vous semble-il satisfaisant en tant qu'employé de l'OFS qui utilise les données issues des recensements ?

Partie 3 : le nouveau recensement fédéral de la population

- Le nouveau recensement de la population est basé sur la combinaison de 4 relevés (registres, structurel, thématique, omnibus)...
 - *Mais qu'est-ce qui distingue les enquêtes thématiques des autres enquêtes qui ne font pas parties du recensement ? (consommation par exemple...)*
 - Est-ce juste la présence du PIN ?
 - Ce PIN permet-il de faire des études longitudinales entre les différentes années de recensement ?
 - *Si oui, est-ce seulement au niveau des registres ou aussi du questionnaire thématique ?*
 - Est-ce que les informations peuvent être « mixées » entre une année et la suivante ?
 - *Ainsi, quand une personne naît, elle apparaît dans la base des registres... est-ce que cette information peut être utilisée pour connaître le lieu de naissance de la personne ?*
 - *Est-ce que les questionnaires d'une année à l'autre sont toujours les mêmes ? Ainsi, est-ce que celui de 2011 correspond à celui de 2010 ?*
- J'ai quelques questions précises concernant les différents relevés...
 - *Pour les relevés des registres...*
 - Ceux-ci sont mis à jour régulièrement par les communes.
 - *En quoi consistent ces mises à jour ?*
 - *A quelle périodicité doivent-elles répondre ?*
 - *Pour les questionnaires structurels...*
 - J'ai lu qu'en cas de doublon dans la distribution (deux questionnaires dans le même ménage), seul une version est gardée..
 - *Cela arrive-t-il souvent ?*
 - *Est-ce que les doublons sont « remplacés » ?*
 - *Pour les enquêtes thématiques...*
 - Est-il possible d'avoir accès aux questions posées dans ces différentes enquêtes ?
 - Comment faites-vous pour avoir accès à la population la plus mobile, c'est-à-dire toutes les personnes qui n'ont pas de téléphone fixe ? (particulièrement les jeunes?)
 - *Cette accessibilité imparfaite peut-elle amener des biais dans les résultats ?*
 - *Si oui, comment ceux-ci sont-ils corrigés ?*

- Concernant la mobilité, il est prévu que le recensement remplace les micros recensements sur la mobilité, est-ce que cette solution couvre de manière efficace les besoins ?
 - *Voyez-vous des pertes ou des gains pour les micros recensement ?*
 - *Si oui, lesquels ?*
 - *Pour les omnibus...*
 - Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris combien d'omnibus sont organisés chaque année...
 - Il y a à nouveau la question du biais d'accès...
- Pour conclure cet entretien, que pensez-vous des nouvelles données du recensement ?
 - *Dans les études que vous menées, voyez-vous des différences entre nouvelles et anciennes données ?*
 - Lesquelles ?
 - *Pensez-vous que l'actualité meilleure de la démarche compense sa perte d'exhaustivité ?*
 - *Les données « perdues » du nouveau système ont beaucoup été critiquées...*
 - Qu'en pensez-vous ?

Entretien 2 : Monsieur Sébastien Varrin

Introduction :

- Je vais peut-être commencer par le début... en vous posant une question personnelle... J'ai vu que vous êtes préposé au Contrôle des habitants, en quoi consiste votre travail ?
- Depuis quand occupez-vous ce poste ?

Partie 1 : l'ancien recensement de la population

- Une des principales critiques faite à l'ancien recensement (en plus de son coût et de sa périodicité décennale) était la charge que représentait un tel système pour la population et pour les administrations communales.
 - *S'il est relativement aisé de comprendre la charge de la population (remplir le questionnaire), j'ai plus de difficultés à me rendre compte de ce que cela représentait pour les communes... pouvez-vous m'en dire un peu plus là-dessus...*
- Connaissez-vous l'état du registre des habitants de la Chaux-de-Fonds avant 2000 ?
 - *Y avait-il un registre des habitants ?*
 - Si oui, était-il tenu de manière mensuelle, annuelle ?
 - Quelles données/informations étaient collectées ?
 - Globalement, comment définiriez-vous la qualité du registre ?
 - Les informations des registres étaient-elles parfois issues du recensement de la population lui-même ?
- Lors du recensement de la population de 2000, une incitation a été mise en place afin de favoriser l'harmonisation des registres. Cette démarche, non obligatoire, a-t-elle été menée à la Chaux-de-Fonds ?
 - *Si non, pourquoi ?*

Partie 2 : le passage au nouveau recensement fédéral de la population

- Savez-vous comment la commune a réagi suite à l'annonce de l'harmonisation obligatoire des registres de la population ?
 - Cela représentait-il une grande modification pour la commune ?
 - Globalement, était-elle favorable au nouveau système de recensement ?
- Quelles démarches ont dû être entreprises afin de remplir les conditions du nouveau système ?
- Savez-vous approximativement combien de travail a représenté cette transition ?

Partie 3 : les mises à jour du registres des habitants

- Actuellement, le nouveau recensement est basé sur l'utilisation des registres. Afin d'obtenir des données à jour, comment les mises à jour du registre sont-elles gérées ?
 - *Comment est-il possible de savoir qu'une information a été modifiée ? (mariage, déménagement, emménagement, ...)*

- *Qui est chargé de tenir à jour les modifications ?*
- *Est-il possible que des informations ne soient pas totalement intégrées dans le registre ?*
 - *Si oui, comment estimez-vous la qualité du registre...*
- *En plus du registre des habitants, celui des bâtiments a également dû être réalisé, savez-vous comment il est géré ?*
- *Comparativement à l'ancien système, le nouveau est-il réellement plus simple ?*
 - *Une mise à jour continue contre une grande charge de travail ponctuelle...*
- *Pour conclure cet entretien, que pensez-vous du nouveau recensement de la population ?*
 - *Pensez-vous que l'actualité meilleure de la démarche compense sa perte d'exhaustivité ?*
 - *Les données « perdues » du nouveau système ont beaucoup été critiquées...*
 - *Qu'en pensez-vous ?*

Document 3 : Grilles d'analyse

| DONNEES COLLECTEES PAR LE RFP 2000 | | | | | | | |
|--|-------------|-------------------|-----------------|-------------|------------------------|-------------------|-----------------|
| Modalités | RFP 2000 | RFP de 2000 | | RFP 2010 | RFP 2010 | | |
| | | Struc. (indiv) | Struc. (mén) | | Registres ^o | Struc. (indiv) | Struc. (mén) |
| Nom | oui | oui | | oui | oui | oui | oui |
| Prénom | oui | oui | | oui | oui | oui | oui |
| Étage | oui | oui | | oui | oui RegBL | | |
| Rue | oui | oui | oui | oui | oui | oui | |
| N° | oui | oui | oui | oui | oui | oui | |
| NPA | oui | oui | oui | oui | oui | oui | |
| Localité | oui | oui | oui | oui | oui | oui | |
| Domicile B | oui | oui | | oui | oui | | |
| Localité B | oui | oui | | oui | oui | | |
| Date de naissance | oui | oui | | oui | oui | oui | |
| Sexe | oui | oui | | oui | oui | | |
| État civil | oui | oui | | oui | oui | | |
| Année du dernier événement relatif à l'état civil | oui | oui | | -- | | | |
| Nationalité suisse (o/n) | oui | oui | | oui | oui | oui | |
| Année d'acquisition de la nationalité suisse | oui | oui | | oui | | oui | |
| Deuxième nationalité (o/n) | oui | oui | | oui | | oui | |
| Autre nationalité (pays) | oui | oui | | oui | | oui | |
| Nationalité étrangère (pays) | oui | oui | | oui | oui | oui | |
| Type d'autorisation de séjour | oui | oui | | oui | oui | | |
| Domicile il y a 5 ans (même commune?) | oui | oui | | -- | oui** | | |
| Commune de domicile il y a 5 ans | oui | oui | | -- | oui** | | |
| Pays de domicile il y a 5 ans | oui | oui | | -- | oui** | | |
| Domicile au moment de la naissance | oui | oui | | -- | | | |
| Commune au moment de la naissance | oui | oui | | -- | | | |
| Pays au moment de la naissance | oui | oui | | -- | | | |
| Religion (groupe d'appartenance) | oui | oui | | oui | | oui | |
| Langue principale | oui | oui | | oui | | oui | |
| Langue usuelle au travail/école | oui | oui | | oui | | oui | |
| Langue parlée à la maison | oui | oui | | oui | | oui | |
| Parent (o/n) | oui | oui | | -- | | | |
| Année de naissance du premier enfant | oui | oui | | -- | | | |
| Année de naissance du deuxième enfant | oui | oui | | -- | | | |
| Année de naissance du troisième enfant | oui | oui | | -- | | | |
| Année de naissance du quatrième enfant | oui | oui | | -- | | | |
| Année de naissance du dernier-né | oui | oui | | -- | | | |
| Situation dans le ménage | oui | oui | | oui | | | oui |
| Formations achevées | oui | oui | | oui | | oui | |
| Formation en cours | oui | oui | | oui | | oui | |
| Plus haute formation achevée | oui | oui | | oui | | oui | |
| Situation sur le marché du travail | oui | oui | | oui | | oui | |
| Nombre d'heures de travail par semaine | oui | oui | | oui | | oui | |
| Nombre d'heures à plein temps | oui | oui | | oui | | oui | |
| Nombre d'heures à temps partiel | oui | oui | | oui | | oui | |
| Nombre d'heures en formation | oui | oui | | -- | | | |
| Travail familial et domestique (o/n) | oui | oui | | -- | | | |
| Activités bénévoles (o/n) | oui | oui | | -- | | | |
| Nombre total d'heures d'activité | oui | oui | | -- | | | |
| Nombre d'heures : travail familial et domestique | oui | oui | | -- | | | |
| Nombre d'heures : activités bénévoles | oui | oui | | -- | | | |
| Situation dans la profession | oui | oui | | oui | | oui | |
| Profession exercée | oui | oui | | oui | | oui | |
| Lieu de travail | oui | oui | | oui | | oui | |
| Pendularité (travail) | oui | oui | | oui | | oui | |
| Temps nécessaire pour se rendre au travail | oui | oui | | oui | | oui | |
| Fréquence des allers et retours par jour pour se rendre au travail | oui | oui | | -- | | | |
| Trajet pour se rendre au travail : nombre de jours par semaine | oui | oui | | -- | | | |
| Moyen de transport pour se rendre au travail | oui | oui | | oui | | oui | |
| Emplacement de l'école | oui | oui | | oui | | oui | |
| Pendularité (école) | oui | oui | | oui | | oui | |
| Temps nécessaire pour se rendre à l'école | oui | oui | | oui | | oui | |
| Fréquence des allers et retours par jour pour se rendre à l'école | oui | oui | | -- | | | |

| | | | | | |
|---|-----|-----|-----|-----------|-----|
| Trajet pour se rendre à l'école : nombre de jours par semaine | oui | oui | -- | | |
| Moyen de transport pour se rendre à l'école | oui | oui | oui | | oui |
| Numéro de téléphone du logement | oui | | oui | | oui |
| Nombre de personnes habitant le logement | oui | | oui | | oui |
| Nombre de pièces du logement | oui | | oui | | oui |
| Étage | oui | | oui | oui RegBL | |
| Occupant 1 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 1 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 2 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 2 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 3 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 3 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 4 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 4 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 5 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 5 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 6 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 6 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 7 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 7 : prénoms | oui | | oui | | oui |
| Occupant 8 : nom | oui | | oui | | oui |
| Occupant 8 : prénoms | oui | | oui | | oui |

° Seulement parmi les caractères obligatoires du registre

** Informations disponibles dès que le recensement par registres aura au moins 5 ans

| DONNEES COLLECTEES PAR LE RFP 2010 - REGISTRES | | | | | | |
|---|----------|----------------|--------------|----------|------------|----------------|
| Modalités | RFP 2000 | RFP de 2000 | | RFP 2010 | RFP 2010 | |
| | | Struc. (indiv) | Struc. (mén) | | Registres° | Struc. (indiv) |
| N° AVS | -- | | | oui | oui | |
| Nom officiel | oui | oui | oui | oui | oui | |
| Nom de célibataire** | -- | | | oui | oui | |
| Prénoms | oui | oui | oui | oui | oui | |
| Date de naissance | oui | oui | | oui | oui | |
| Lieu de naissance (suisse) | -- | | | oui | oui | |
| Pays de naissance | oui | oui | | oui | oui | |
| Sexe | oui | oui | | oui | oui | |
| État civil | oui | oui | | oui | oui | |
| Séparation (type)** | oui | oui | | oui | oui | |
| Partenariat dissous (type)** | -- | | | oui | oui | |
| Date du décès** | -- | | | oui | oui | |
| Nationalité | oui | oui | | oui | oui | |
| Lieu d'origine (suisse)** | -- | | | oui | oui | |
| Type d'autorisation** | oui | oui | | oui | oui | |
| Date de validité** | -- | | | oui | oui | |
| Commune d'annonce | oui | oui | | oui | oui | |
| Relation d'annonce (domicile princ./sec.) | oui | oui | | oui | oui | |
| Date d'arrivée | -- | | | oui | oui | |
| Commune de provenance (suisse)** | oui | oui | | oui | oui | |
| État de provenance** | oui | oui | | oui | oui | |
| Date de départ** | -- | | | oui | oui | |
| Commune de destination (suisse)** | -- | | | oui | oui | |
| État de destination** | -- | | | oui | oui | |
| Commune de domicile secondaire** | oui | oui | | oui | oui | |
| Adresse postale (avec NPA, lieu) | oui | oui | | oui | oui | |
| Adresse de domicile (avec NPA, lieu) | oui | oui | | oui | oui | |
| Date de déménagement (ds commune)** | -- | | | oui | oui | |
| Identificateur de bâtiment (RegBL) | oui | oui | oui | oui | oui | |
| Catégorie de ménage | oui | oui | | oui | oui | |
| Identificateur de logement (RegBL) | oui | oui | | oui | oui | |
| Appartenance religieuse (reconnue droit public) | oui | oui | | oui | oui | |
| Droit de vote Confédération | -- | | | oui | oui | |
| Droit de vote Canton | -- | | | oui | oui | |
| Droit de vote Commune | -- | | | oui | oui | |
| Éligibilité | -- | | | oui | oui | |

** Caractères obligatoires pour les personnes remplissant les conditions (exemple : date du décès, obligatoire pour les personnes décédées)

| DONNEES COLLECTEES PAR LE RFP 2010 - RELEVÉ STRUCTUREL (INDIVIDUEL) | | | | | | |
|--|-----------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------------|-------------------|
| Modalités | RFP 2000 | RFP de 2000 | | RFP 2010 | RFP 2010 | |
| | | Struc. (indiv) | Struc. (mén) | | Registres ^o | Struc. (indiv) |
| Prénom | oui | oui | oui | oui | | oui |
| Nom | oui | oui | oui | oui | | oui |
| Rue | oui | oui | oui | oui | | oui |
| N° | oui | oui | oui | oui | | oui |
| NPA | oui | oui | oui | oui | | oui |
| Localité | oui | oui | oui | oui | | oui |
| Date de naissance | oui | oui | | oui | | oui |
| N° d'AVS | -- | | | oui | | oui |
| Doublon du relevé structurel | -- | | | oui | | oui |
| Langue principale | oui | oui | | oui | | oui |
| Langue parlée à la maison | oui | oui | | oui | | oui |
| Langue usuelle au travail/école | oui | oui | | oui | | oui |
| Religion (groupe d'appartenance) | oui | oui | | oui | | oui |
| Année à l'étranger (o/n) | -- | | | oui | | oui |
| Année du retour en Suisse | -- | | | oui | | oui |
| Pays de naissance de la mère | oui | oui | | oui | | oui |
| Pays de naissance du père | oui | oui | | oui | | oui |
| Nationalité suisse à la naissance (o/n) | oui | oui | | oui | | oui |
| Année d'acquisition de la nationalité suisse | oui | oui | | oui | | oui |
| Ancienne nationalité (o/n) | oui | oui | | oui | | oui |
| Ancienne nationalité (pays) | oui | oui | | oui | | oui |
| Double nationalité aujourd'hui (o/n) | oui | oui | | oui | | oui |
| Formations achevées | oui | oui | | oui | | oui |
| Formation en cours | oui | oui | | oui | | oui |
| Profession apprise la plus élevée | oui | oui | | oui | | oui |
| Situation sur le marché du travail | oui | oui | | oui | | oui |
| Nombre d'heures à plein temps | oui | oui | | oui | | oui |
| Nombre d'heures à temps partiel | oui | oui | | oui | | oui |
| Nombre d'heures total des temps partiels | oui | oui | | oui | | oui |
| Profession exercée | oui | oui | | oui | | oui |
| Situation dans la profession | oui | oui | | oui | | oui |
| Lieu de travail | oui | oui | | oui | | oui |
| Pendularité (travail) | oui | oui | | oui | | oui |
| Lieu de départ pour se rendre au travail | oui | oui | | oui | | oui |
| Moyen de transport pour se rendre au travail | oui | oui | | oui | | oui |
| Temps de dép. à pied (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en trottinette, skateboard, patins à roulettes (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en vélo (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| T. dép. en vélomoteur, moto, scooter (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en voiture (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en car de l'entreprise | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en train (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en tram, métro (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps dép. en trolleybus, autobus, car (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Autres temps de déplacement (travail) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Fréquence des allers-retours par semaine pour se rendre au travail | oui | oui | | oui | | oui |
| Emplacement de l'école | oui | oui | | oui | | oui |
| Pendularité (école) | oui | oui | | oui | | oui |
| Lieu de départ pour se rendre à l'école | oui | oui | | oui | | oui |
| Moyen de transport pour se rendre à l'école | oui | oui | | oui | | oui |
| Temps de dép. à pied (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en trottinette, skateboard, patins à roulettes (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en vélo (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| T. dép. en vélomoteur, moto, scooter (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en voiture (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en car de l'école | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en train (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps de dép. en tram, métro (école) | oui* | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Temps dép. en trolleybus, autobus, car (école) | oui | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Autres temps de déplacement (école) | oui | Par. Q. 19 | | oui | | oui |
| Fréquence des allers-retours par semaine pour se rendre à l'école | oui | oui | | oui | | oui |

* Information partiellement disponible grâce à la question 19 du RFP2000

| DONNEES COLLECTEES PAR LE RFP 2010 - RELEVÉ STRUCTUREL (MENAGE) | | | | | | |
|--|------------------|--------------------|-----------------|-----------------|------------------------|-------------------|
| Modalités | RFP 2000 | RFP de 2000 | | RFP 2010 | RFP 2010 | |
| | | Struc. (indiv) | Struc. (mén) | | Registres ^o | Struc. (indiv) |
| Nombre de personnes habitant le logement | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 1 : Prénom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 1 : Nom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 2 : Prénom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 2 : Nom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 2 : N° AVS | -- | | | oui | | oui |
| Personne 2 : Date de naissance | oui ^o | Q. 1* | | oui | | oui |
| Personne 3 : Prénom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 3 : Nom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 3 : N° AVS | -- | | | oui | | oui |
| Personne 3 : Date de naissance | oui ^o | Q. 1* | | oui | | oui |
| Personne 4 : Prénom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 4 : Nom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 4 : N° AVS | -- | | | oui | | oui |
| Personne 4 : Date de naissance | oui ^o | Q. 1* | | oui | | oui |
| Personne 5 : Prénom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 5 : Nom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 5 : N° AVS | -- | | | oui | | oui |
| Personne 5 : Date de naissance | oui ^o | Q. 1* | | oui | | oui |
| Personne 6 : Prénom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 6 : Nom | oui | | oui | oui | | oui |
| Personne 6 : N° AVS | -- | | | oui | | oui |
| Personne 6 : Date de naissance | oui ^o | Q. 1* | | oui | | oui |
| Parenté personne 2 pour 1 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 3 pour 1 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 3 pour 2 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 4 pour 1 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 4 pour 2 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 4 pour 3 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 5 pour 1 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 5 pour 2 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 5 pour 3 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 5 pour 4 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 6 pour 1 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 6 pour 2 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 6 pour 3 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 6 pour 4 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Parenté personne 6 pour 5 | oui ^o | Q. 10* | | oui | | oui |
| Personne 2 : Langue principale | oui ^o | Q. 81* | | oui | | oui |
| Personne 3 : Langue principale | oui ^o | Q. 81* | | oui | | oui |
| Personne 4 : Langue principale | oui ^o | Q. 81* | | oui | | oui |
| Personne 5 : Langue principale | oui ^o | Q. 81* | | oui | | oui |
| Personne 6 : Langue principale | oui ^o | Q. 81* | | oui | | oui |
| Personne 2 : Formation achevée | oui ^o | Q. 111* | | oui | | oui |
| Personne 3 : Formation achevée | oui ^o | Q. 111* | | oui | | oui |
| Personne 4 : Formation achevée | oui ^o | Q. 111* | | oui | | oui |
| Personne 5 : Formation achevée | oui ^o | Q. 111* | | oui | | oui |
| Personne 6 : Formation achevée | oui ^o | Q. 111* | | oui | | oui |
| Personne 2 : Situation sur le marché du travail | oui ^o | Q. 13* | | oui | | oui |
| Personne 3 : Situation sur le marché du travail | oui ^o | Q. 13* | | oui | | oui |
| Personne 4 : Situation sur le marché du travail | oui ^o | Q. 13* | | oui | | oui |
| Personne 5 : Situation sur le marché du travail | oui ^o | Q. 13* | | oui | | oui |
| Personne 6 : Situation sur le marché du travail | oui ^o | Q. 13* | | oui | | oui |
| Personne 2 : Situation dans la profession | oui ^o | Q. 15* | | oui | | oui |
| Personne 3 : Situation dans la profession | oui ^o | Q. 15* | | oui | | oui |
| Personne 4 : Situation dans la profession | oui ^o | Q. 15* | | oui | | oui |
| Personne 5 : Situation dans la profession | oui ^o | Q. 15* | | oui | | oui |
| Personne 6 : Situation dans la profession | oui ^o | Q. 15* | | oui | | oui |
| Nombre de pièces du logement | oui | | 17 | oui | | oui |
| Type de logement occupé | -- | | | oui | | oui |
| Loyer mensuel | -- | | | oui | | oui |

* information disponible par le biais du questionnaire d'un autre membre du ménage (par exemple en passant par question 10)

^o information disponible dans les questionnaires des autres membres du ménage

Document 4 : Questionnaire individuel du recensement fédéral de la population de l'an 2000

Questionnaire individuel
5 décembre 2000

Recensement fédéral de la population de l'an 2000
La protection des données et le secret statistique sont réglés par les articles 4 et 5 de la loi fédérale sur le recensement fédéral de la population. Les réponses de la première page peuvent être utilisées par vous comme point de départ pour le compiler et le registre statistique.

A remplir par la commune

Commune: _____ N° OFS: _____ N° de registre: _____
 N° de bâtiment: _____ Dom: _____ Commune du domicile civi: _____
 N° de secteur de recensement: _____ N° de ménage 1: _____ N° de ménage 2: _____

1 2 3

Veillez utiliser un stylo-feutre ou un stylo (noir ou bleu) et non pas un crayon.
 Lorsque un choix de réponses est proposé, veuillez marquer d'une croix le ou les réponse(s) voulu(s).

A. Nom et adresse

Nom: _____ Prénom(s): _____
 Domicile (pour les sous-locataires) Logeur/euse: C / O
 Etage: _____ Rue: _____ N°: _____
 NPA: _____ Localité: _____

B. Avez-vous un deuxième domicile?
 (pour les sous-locataires) Logeur/euse: C / O
 Domicile (uniquement le domicile A) _____ ou, à savoir: _____
 Etage: _____ Rue: _____ N°: _____
 NPA: _____ Localité: _____
 Canton: _____ ou pays étranger: _____

A quel domicile vivez-vous la plupart du temps (4 jours ou plus par semaine)?
 au domicile A au domicile B

1. Date de naissance

jour: _____ mois: _____ année: _____ 2. Sexe masculin féminin

3. Etat civil

Les personnes mariées indiquent l'année de leur mariage actuel. Les personnes séparées de corps cochant la rubrique « marié(e) » indiquent leur pays d'origine.

célibataire veuf/veuve depuis: _____ (année) _____ (année)
 marié(e) depuis: _____ (année) _____ (année) divorcé(e) depuis: _____ (année) _____ (année)

4. Nationalité

Les Suisses cochant la rubrique « nationalité suisse et indiquant le cas échéant, leur seconde nationalité » indiquent leur pays d'origine.

Nationalité suisse
 a) Depuis quand avez-vous la nationalité suisse? _____ depuis: _____ (année) _____ (année)
 b) Possédez-vous une autre nationalité (en plus de la nationalité suisse)? non oui → de quel pays? _____

Nationalité étrangère
 a) De quel pays avez-vous la nationalité? Italie France Portugal Turquie Croatie
 Allemagne Autriche Espagne Rép. de Yougoslavie Rép. de Macédoine
 autre pays, à savoir: _____
 b) Type d'autorisation de séjour, statut requérant(e) d'asile (permis N) autorisation de séjour de courte durée (permis L)
 autorisation d'établissement (permis C) personne à protéger (permis S) autorisation du Département fédéral des affaires étrangères
 autorisation de séjour annuel (permis B) autorisation de séjour temporaire (permis A) étranger/ère admise(e) provisoirement (permis F) autre statut

7. Domicile il y a 5 ans: où habitiez-vous le 5 décembre 1995?

à la même adresse qu'aujourd'hui (domicile A)
 dans la même commune (domicile A), mais à une autre adresse
 dans une autre commune, à savoir: _____ Canton: _____
 NPA: _____ Localité: _____ Pays: _____
 à l'étranger _____ Canton: _____

6. Commune de domicile au moment de la naissance: où habitait votre mère au moment de votre naissance?

la commune du domicile A
 une autre commune, à savoir: _____ Canton: _____
 à l'étranger _____ Pays: _____

7. De quelle Eglise ou de quelle communauté religieuse faites-vous partie?

d'une communauté musulmane
 de l'Eglise catholique romaine
 de l'Eglise réformée évangélique (protestante)
 de l'Eglise catholique chrétienne (vieux-catholique)
 d'une communauté israélite
 aucune

8. Langue

Pour les enfants qui ne savent pas encore parler, on indique la langue de leur mère. Les personnes de langue frioulane ou ladine cochant la réponse « romanches » et non pas « italiens ».

a) Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux? (une seule réponse possible)
 français italien romanche

b) Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement? (plusieurs réponses possibles)

à l'école dialecte autres(s)
 au travail allemand français romand italien anglais langues(s)
 à la maison, avec les proches français romand italien autres(s) langues(s)

9. Etes-vous père ou mère d'un ou de plusieurs enfants?

Indiquez également les enfants adultes ou décédés.

a) Combien d'enfants? _____ le 1er: _____ le 2e: _____ le 3e: _____ le 4e: _____
 b) Quelle est l'année de naissance de votre/vos enfant(s)? _____

Si vous avez plus de 4 enfants, veuillez indiquer également l'année de naissance de votre dernier né.

10. Veuillez indiquer votre situation dans le ménage (une seule réponse)

Tous les personnes qui vivent dans un même logement forment un seul ménage. Par chef(s) de ménage, on entend toute personne qui est responsable économiquement et socialement du ménage. Les membres d'un couple (avec ou sans enfants) sont tous deux chefs de ménage.

chef(fe) de ménage personne vivant seule autre situation dans le ménage (par ex. enfant placé, pensionnaire)
 époux, épouse père, mère, beau-père, belle-mère employé(e), garçon/ille au pair membre d'une communauté d'habitation, personne non apparentée partageant le logement
 personne vivant en union libre frère, soeur locataire de chambre, sous-locataire autre personne vivant dans le ménage
 autre chef(fe) de ménage autre parent d'adultes chef(s) de ménage

Document 5 : Loi sur le recensement fédéral de la population (section 1 et 2)**Loi sur le recensement fédéral de la population¹⁰¹ du 22 juin 2007**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 65 de la Constitution [RS 101], vu le message du Conseil fédéral du 29 novembre 2006 [FF 2007 55], arrête:

Section 1 Dispositions générales**Art. 1 Principes**

1. Des données sur la structure de la population et sur l'évolution de la société sont collectées chaque année ou à intervalles plus courts en Suisse.

2. Ces données portent sur:

- a) l'état, la structure et l'évolution de la population;
- b) les familles, les ménages et les conditions de logement;
- c) le travail et la vie active;
- d) la santé et les questions sociales;
- e) la formation de base et la formation continue;
- f) les mouvements migratoires;
- g) les langues, les religions et la culture;
- h) les transports et l'environnement;
- i) les bâtiments, les logements, ainsi que les lieux de travail et de formation.

3 Le relevé des données est effectué autant que possible à partir des registres officiels.

4 Des enquêtes par échantillonnage sont réalisées pour relever les caractères qui ne figurent pas dans les registres.

Art. 2 Objet

Le recensement de la population est un relevé sur les personnes, les ménages, les bâtiments et les logements qui met à la disposition des autorités, de l'économie, des milieux de la recherche et des autres milieux intéressés des données statistiques servant:

- a) à la planification;
- b) à la prise de décisions politiques;
- c) à la recherche;
- d) à l'information du public;
- e) à la production d'autres statistiques.

Art. 3 Univers statistiques et caractères à relever

1 Le Conseil fédéral définit dans un répertoire les univers statistiques et les caractères à relever dans le cadre du recensement de la population.

2 Il met ce répertoire régulièrement à jour.

3 Il consulte au préalable les cantons et recherche leur collaboration.

Section 2 Composition du recensement de la population**Art. 4 Relevés fondés sur les registres officiels et enquêtes par échantillonnage**

1 Le recensement de la population comprend des relevés fondés sur les registres officiels et des enquêtes par échantillonnage complémentaires.

2 Le recensement de la population est constitué de l'ensemble des relevés fondés sur les registres officiels et des enquêtes par échantillonnage au sens de la présente loi qui sont réalisés au cours d'une période de dix ans.

3 Le Conseil fédéral édicte des dispositions détaillées sur le recensement de la population en général concernant notamment:

- a) l'objet du relevé et des enquêtes;
- b) les modalités du relevé et des enquêtes;
- c) les identificateurs;
- d) les mesures permettant d'assurer la qualité.

Art. 5 Relevé fondé sur les registres officiels

1 Le relevé fondé sur les registres officiels fournit des données qui sont transférées par voie électronique, soit directement, soit sur des supports de données, et qui servent à établir des statistiques sur les personnes, les ménages, les bâtiments et les logements à partir:

¹⁰¹ La copie ici présente ne comprend pas les sections 4 à 6.

- a) des registres de personnes officiels et harmonisés de la Confédération, des cantons et des communes;
- b) du Registre fédéral des bâtiments et des logements.

2 La fourniture de ces données est régie:

- a) par la loi du 23 juin 2006 sur l'harmonisation de registres (LHR)³ et ses dispositions d'application;
- b) par les dispositions relatives au Registre fédéral des bâtiments et des logements.

3 Au cas où des registres de personnes officiels de la Confédération, des cantons et des communes n'auraient pas été harmonisés dans les délais au sens de la LHR et des dispositions d'application y relatives, les services chargés de tenir ces registres devront fournir les données sous une forme appropriée et pour le même jour de référence. Le Conseil fédéral peut charger l'Office fédéral de la statistique de régler les modalités par des instructions.

Art. 6 Enquêtes par échantillonnage

1 Les enquêtes par échantillonnage sont des enquêtes représentatives réalisées à partir d'un échantillon de personnes qui a été choisi de manière aléatoire selon une méthode scientifique, ou à partir d'un autre univers statistique.

2 Elles comprennent:

- a) une enquête structurelle, qui est une enquête par échantillonnage destinée à relever des caractères ne figurant ni dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements, ni dans les registres officiels harmonisés de personnes de la Confédération, des cantons et des communes;
- b) des enquêtes thématiques par échantillonnage, qui sont des enquêtes par échantillonnage portant sur différentes thématiques touchant à la société, à la démographie et à la culture.

3 Le Conseil fédéral édicte pour chaque enquête par échantillonnage des dispositions détaillées concernant notamment:

- a) son objet;
- b) l'organe qui la réalise;
- c) sa périodicité;
- d) le moment de sa réalisation;
- e) les modalités de sa réalisation;
- f) la méthode appliquée.

Art. 7 Programme standard

1 Le programme standard comprend les relevés fondés sur les registres officiels et les enquêtes par échantillonnage qui sont régulièrement réalisés par la Confédération, indépendamment de ceux qui sont effectués sur mandat des cantons.

2 Il est réalisé sur l'ensemble du territoire suisse.

3 Le Conseil fédéral fixe le programme standard du recensement de la population. Il le publie en même temps que le répertoire des univers statistiques et des caractères à relever.

Art. 8 Programmes supplémentaires

1 Les cantons peuvent demander à l'Office fédéral de la statistique qu'il augmente l'échantillon à la base de l'enquête structurelle et des enquêtes thématiques par échantillonnage. Les enquêtes thématiques par échantillonnage basées sur un échantillon augmenté ne portent pas sur d'autres thématiques.

2 Le Conseil fédéral définit la compétence, les limites territoriales, le volume, les délais et les coûts applicables aux programmes supplémentaires, ainsi que les droits et les devoirs du mandant.

3 L'Office fédéral de la statistique et le canton mandant concluent un contrat sur le programme supplémentaire.

Document 6 : Questionnaire individuel / ménage et logement du recensement fédéral de la population de l'an 2011

Questionnaire individuel
RELEVÉ STRUCTUREL DU RECENSEMENT FÉDÉRAL
DE LA POPULATION 2011

P.P. Repressen Zentral, CH-2010 Neuchâtel, OFSNZ11
Numéro de questionnaire: 1234567

Madame
Jeanne NomDeFamilie
Rue de l'illustration 89
Case postale
3000 Village-Exemple

Journal de référence: 31 décembre 2011
sont-ils corrects?
1. oui 2. non → Veuillez corriger seulement les données inexactes:

Prénoms: _____
Nom: _____
Rue: _____ N°: _____
NPA: _____ Localité: _____
Date de naissance: _____ (JJ.MM.AAAA)
N° AVS: **7 5 6**

Questionnaire en ligne: www.ecensus.ch
Nom d'utilisateur eCensus: 00000000
Mot de passe eCensus: 00000000

4. De quelle Eglise ou de quelle communauté religieuse faites-vous partie ?

1. catholique romaine 2. catholique-chrétienne (vieilles-catholiques) 3. réformés évangéliques (protestants) 4. aucune

5. évangélique (libre) 6. chrétienne orthodoxe 7. autre Eglise ou communauté chrétienne* 8. juive

9. musulmane* 10. bouddhiste* 11. hindoue* 12. autre communauté*

* Indiquez précisément de quelle communauté religieuse il s'agit: _____

5. Avez-vous vécu au moins une année entière sans interruption à l'étranger ?

1. non 2. oui → en quelle année êtes-vous arrivé/e ou revenu/e habiter en Suisse la dernière fois ? _____ (année)

6. Où vos parents sont-ils nés ?

a) votre mère 1. en Suisse 2. à l'étranger 3. inconnu
4. en Suisse 5. à l'étranger 6. inconnu

b) votre père 1. en Suisse 2. à l'étranger 3. inconnu
4. en Suisse 5. à l'étranger 6. inconnu

7. Les questions a), b) et c) s'adressent uniquement aux personnes de nationalité suisse:

a) Avez-vous la nationalité suisse depuis la naissance ?
1. oui 2. non → depuis quand avez-vous la nationalité suisse ? _____ (année)

b) Avez-vous ou avez-vous eu par le passé une autre nationalité ?
1. non 2. oui → de quel pays ? (une seule réponse)

| | | | | | | | | | |
|------|-----------|------|----------|------|-------------|------|------------------------------------|------|-----------|
| 2.01 | Italie | 2.04 | Autriche | 2.07 | Pays-Bas | 2.10 | Serbie | 2.13 | Macédoine |
| 2.02 | France | 2.05 | Espagne | 2.08 | Royaume-Uni | 2.11 | Ex-République yougoslave de Serbie | 2.14 | Kosovo |
| 2.03 | Allemagne | 2.06 | Portugal | 2.09 | Turquie | 2.12 | Croatie | 2.15 | SR Lénine |

2.16) autre: _____

c) Avez-vous encore cette nationalité aujourd'hui ?
1. non 2. oui

8. Indiquez toutes les formations achevées dans la colonne a) ... (cochez tous les niveaux terminés)

9. ... et la formation en cours dans la colonne b). (une seule réponse)

| | a) Formations achevées | b) Formation en cours |
|----|---|-----------------------------|
| 1 | <input type="checkbox"/> aucune | <input type="checkbox"/> 1 |
| 2 | <input type="checkbox"/> jusqu'à maximum 7 ans d'école obligatoire | <input type="checkbox"/> 2 |
| 3 | <input type="checkbox"/> école obligatoire (école secondaire, cycle d'orientation, pré-gymnase, école spéciale) | <input type="checkbox"/> 3 |
| 4 | <input type="checkbox"/> 1 an de préscolaire, 1 an d'école de formation générale, 10 ^e année scolaire, 1 an d'école d'orientation professionnelle, année d'enseignement ménager, séjour linguistique (au minimum 1 an) avec diplôme, année d'engagement social, formation transboré ou équivalente | <input type="checkbox"/> 4 |
| 5 | <input type="checkbox"/> 2 à 3 ans d'école de degré diplôme, d'école d'administration et des transports, école de culture générale EGS ou formation équivalente | <input type="checkbox"/> 5 |
| 6 | <input type="checkbox"/> formation professionnelle élémentaire ou initiale (2 à 4 ans d'apprentissage ou d'école professionnelle à plein temps, école supérieure de commerce, école de métiers ou formation équivalente) | <input type="checkbox"/> 6 |
| 7 | <input type="checkbox"/> maturité gymnasiale, école normale (préparant à l'enseignement, aux niveaux/jardins d'enfants, école primaire, travaux manuels, économie ménagère) | <input type="checkbox"/> 7 |
| 8 | <input type="checkbox"/> maturité professionnelle ou maturité spécialisée | <input type="checkbox"/> 8 |
| 9 | <input type="checkbox"/> formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral ou maîtrise, école technique ou autre école professionnelle, ET ou ES, ESG (2 ans d'études à plein temps ou 3 ans à temps partiel) | <input type="checkbox"/> 9 |
| 10 | <input type="checkbox"/> école professionnelle supérieure (prédécesseur des hautes écoles spécialisées p. ex. ETS, ESREA, ESSA, IES) y compris diplômes postgradés (2 ans d'études à plein temps ou 4 ans à temps partiel) | <input type="checkbox"/> 10 |
| 11 | <input type="checkbox"/> bachelior (université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique) | <input type="checkbox"/> 11 |
| 12 | <input type="checkbox"/> master, licences, diplômes, examen d'Etat, diplôme postgrade (université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique) | <input type="checkbox"/> 12 |
| 13 | <input type="checkbox"/> doctorat, habilitation | <input type="checkbox"/> 13 |

Questionnaire individuel
RELEVÉ STRUCTUREL DU RECENSEMENT FÉDÉRAL
DE LA POPULATION 2011

P.P. Repressen Zentral, CH-2010 Neuchâtel, OFSNZ11
Numéro de questionnaire: 1234567

Madame
Jeanne NomDeFamilie
Rue de l'illustration 89
Case postale
3000 Village-Exemple

Journal de référence: 31 décembre 2011
sont-ils corrects?
1. oui 2. non → Veuillez corriger seulement les données inexactes:

Prénoms: _____
Nom: _____
Rue: _____ N°: _____
NPA: _____ Localité: _____
Date de naissance: _____ (JJ.MM.AAAA)
N° AVS: **7 5 6**

Questionnaire en ligne: www.ecensus.ch
Nom d'utilisateur eCensus: 00000000
Mot de passe eCensus: 00000000

1. Quelle est votre langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux ?

Si vous pensez dans plusieurs langues et les maîtrisez très bien, indiquez ces langues.

1. allemand (ou suisse-allemand) 2. français (ou patois romand) 3. italien (ou dialecte tessinois/italo-german) 4. romanche 5. italien 6. allemand 7. portugais 8. serbe/croate 9. anglais 10. autre/s langue/s, à savoir: _____

2. Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement à la maison/avec les proches ? (plusieurs réponses possibles)

1. suisse-allemand 2. allemand standard 3. français (ou patois romand) 4. dialecte tessinois/italo-german 5. italien 6. romanche 7. serbe/croate 8. allemand 9. portugais 10. espagnol 11. anglais 12. autre/s langue/s

3. Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement au travail/au lieu de formation ? (plusieurs réponses possibles)

Au travail: indiquez aussi la langue que vous parlez pendant les pauses.
Ecoliers/étudiants et étudiants: indiquez les différentes disciplines linguistiques mais la langue/les langues que vous parlez pendant les heures de cours et les pauses.

1. suisse-allemand 2. allemand standard 3. français (ou patois romand) 4. dialecte tessinois/italo-german 5. italien 6. romanche 7. serbe/croate 8. allemand 9. portugais 10. espagnol 11. anglais 12. autre/s langue/s

Questionnaire ménage et logement

RELEVÉ STRUCTUREL DU RECENSEMENT FÉDÉRAL DE LA POPULATION 2011

Jour de référence: 31 décembre 2011

23. Combien de personnes, vous y compris, habitiez dans le logement?

Veillez vous référer au logement dont l'adresse est imprimée ou que vous avez corrigée à la page 1 du questionnaire individuel. Ne pas compléter les personnes en séjour hebdomadaire (uniquement la semaine), autrement dit les Suissesses et les Suisses qui sont annoncés dans une autre commune ou ils ont déposé leurs papiers, ainsi que les étrangers et étrangers dont le permis d'établissement ou de séjour a été accordé pour une autre commune.

Si vous habitez seul/e (ménage d'une personne), **☒** passez directement à la question 31 à la fin du questionnaire.

24. Veuillez lister les personnes complètes à la question 23.

Remarque: vous trouverez le numéro AVS sur une fiche de salaire, sur la carte AVS ou en règle générale sur la carte d'assurance-maladie.

Personne ① = la personne qui a rempli le questionnaire individuel)

| | | |
|--------------------|----------------------------|-------------------------|
| Prénom: Jeanne | Année de naissance: (AAAA) | Mois de naissance: (MM) |
| Nom: NomDeFamille | | |
| Personne ② Prénom: | Année de naissance: (AAAA) | Mois de naissance: (MM) |
| Nom: | | |
| NP/AVS: 756. | Date de naissance: | (JJ.MM.AAAA) |
| Personne ③ Prénom: | Année de naissance: (AAAA) | Mois de naissance: (MM) |
| Nom: | | |
| NP/AVS: 756. | Date de naissance: | (JJ.MM.AAAA) |
| Personne ④ Prénom: | Année de naissance: (AAAA) | Mois de naissance: (MM) |
| Nom: | | |
| NP/AVS: 756. | Date de naissance: | (JJ.MM.AAAA) |
| Personne ⑤ Prénom: | Année de naissance: (AAAA) | Mois de naissance: (MM) |
| Nom: | | |
| NP/AVS: 756. | Date de naissance: | (JJ.MM.AAAA) |
| Personne ⑥ Prénom: | Année de naissance: (AAAA) | Mois de naissance: (MM) |
| Nom: | | |
| NP/AVS: 756. | Date de naissance: | (JJ.MM.AAAA) |

Un questionnaire de continuation existe pour les ménages de plus de six personnes. Si vous avez besoin d'un deuxième questionnaire, vous pouvez le commander en téléphonant au numéro 0800 284 284.

Exemple pour la question 26 de la page suivante:

Cet exemple montre les relations de parenté dans un ménage de deux parents et d'un enfant. (Caroline, François et leur fils Maxime).

L'illustration montre comment répondre dans cet exemple: dans la colonne 1 - François (= la personne ②) est l'époux de la personne ① (Caroline); dans la colonne 2 - Maxime (= la personne ③) est le fils de la personne ① (Caroline) et le fils de la personne ② (François).

ESP 75. Indiquez les données demandées pour toutes les personnes de la question 24 (sauf la personne ①); garder la même numérotation des personnes.

| | | |
|------------|------------|------------|
| Personne ① | Personne ② | Personne ③ |
| MAXIME | FRANÇOIS | |
| 7005 | 1970 | |
| 02 | 02 | |



25. Indiquez les données demandées pour toutes les personnes de la question 24 (sauf la personne ①); gardez la même numérotation des personnes.

Personne ① = la personne qui a rempli le questionnaire individuel

| Personne ② | Personne ③ | Personne ④ | Personne ⑤ | Personne ⑥ |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Prénom | | | | |
| Année de naissance: (AAAA) | | | | |
| Mois de naissance: (MM) | | | | |

26. Relations de parenté entre les personnes qui vivent dans le ménage (voir aussi l'exemple après la question 24). Répondez pour chaque personne mentionnée.

- 1 époux ou épouse
- 2 partenaire (en union libre)
- 3 partenaire en partenariat enregistré (couple de même sexe)
- 4 fils ou fille (biologique ou adoptif/ve)
- 5 beau-fils ou belle-fille (entendu comme «enfant du/de la partenaire ou de l'époux/se-»)
- 6 père ou mère
- 7 beau-père ou belle-mère (entendu comme «partenaire ou époux/se d'un des parents»)
- 8 frère ou sœur
- 9 demi-frère ou demi-sœur
- 10 grand-père ou grand-mère
- 11 petit-fils ou petite-fille
- 12 autre personne apparentée
- 13 autre personne non apparentée

| Personne ② | Personne ③ | Personne ④ | Personne ⑤ | Personne ⑥ |
|--|--|--|--|--|
| Qui est la personne ② pour la personne ① ? (une réponse) | Qui est la personne ③ pour la personne ① ? (une réponse par colonne) | Qui est la personne ④ pour la personne ① ? (une réponse par colonne) | Qui est la personne ⑤ pour la personne ① ? (une réponse par colonne) | Qui est la personne ⑥ pour la personne ① ? (une réponse par colonne) |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| 11 | 11 | 11 | 11 | 11 |
| 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| 13 | 13 | 13 | 13 | 13 |

27. Quelle est la langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle la personne pense et qu'elle sait le mieux?

- Plusieurs réponses possibles pour les personnes qui pensent dans plusieurs langues et les maîtrisent très bien. Pour les enfants qui ne savent pas encore parler, indiquer la langue principale/les langues principales de la mère.
- 1 allemand (ou suisse-allemand)
 - 2 français (ou patois romand)
 - 3 italien (ou dialecte tessinois/tao-grison)
 - 4 romanche
 - 5 serbe/croate
 - 6 albanais
 - 7 portugais
 - 8 espagnol

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |

| | | | | | |
|---|--|----|----|----|----|
| 9 anglais | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| 10 autre/s langue/s | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| 28. Quel est le niveau de formation le plus élevé achevé par la personne? (une seule réponse) | A remplir uniquement pour les personnes de 15 ans et plus. | | | | |
| aucune ou jusqu'à 7 ans d'école obligatoire | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| école obligatoire (8 ou 9 ans), 10 ^e année scolaire/préapprentissage ou autre formation transitoire | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| formation professionnelle élémentaire ou initiale (2 à 4 ans d'apprentissage ou d'école professionnelle à plein temps, école supérieure de commerce, école de métiers ou formation équivalente) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| formation générale (maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, école normale, école de degré diplôme ou de culture générale, école d'administration et des transports ou formation équivalente) | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral ou maîtrise, école technique, école supérieure, ETS, ESCEA, ESAA, IES ou formation équivalente | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| université, EPF, haute école pédagogique, haute école spécialisée | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 29. Quel est le statut actuel de la personne sur le marché du travail? (plusieurs réponses possibles) | A remplir uniquement pour les personnes de 15 ans et plus. | | | | |
| Toute personne travaillant au moins une heure par semaine est considérée comme exerçant une activité professionnelle. | | | | | |
| activité professionnelle à plein temps | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| activité/s professionnelle/s à temps partiel | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| → nombre d'heures par semaine (à temps partiel) | → | → | → | → | → |
| → | h | h | h | h | h |
| à la recherche d'un emploi (inscrit/e au chômage ou non) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| en formation (écolier/ère, étudiant/e, apprenti/e) | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| femme/homme au foyer | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| rentier/ère, retraité/e, AVS, AI | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| autre statut sans activité professionnelle | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| 30. Quelle est la situation professionnelle de la personne? (une seule réponse) | A remplir uniquement pour les personnes exerçant une activité professionnelle (y compris les apprenti/e/s). | | | | |
| Veillez vous référer à l'activité professionnelle principale de la personne. | | | | | |
| indépendant/e ou employé/e dans sa propre SA ou Sàrl | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| collaborateur/trice dans l'entreprise d'un membre de la famille | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| salarié/e comme directeur/trice ou membre de la direction | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| salarié/e avec personnel sous ses ordres | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| salarié/e sans personnel sous ses ordres (y compris apprenti/e/s) | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |

INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LOGEMENT
Important: Veuillez vous référer au logement dont l'adresse est imprimée ou que vous avez corrigée à la page 1 du questionnaire individuel.

31. Combien de pièces compte le logement dans lequel vous vivez?
 Comptez comme pièces les salles de séjour, les chambres à coucher, etc.
Ne pas compter comme pièces les cuisines, les cuisinètes, les salles de bain, les toilettes, les réduits, les corridors, les vérandas, etc. Ne pas indiquer non plus les pièces d'habitation (p. ex. mansardes) situées à l'extérieur du logement.

32. Occupez-vous (ou le ménage dont vous faites partie occupez-t-il) ce logement à titre de...? (une seule réponse)

locataire ou sous-locataire
 propriétaire de la maison
 propriétaire de l'appartement
 copropriétaire de la maison
 copropriétaire de l'appartement
 autre situation: logement mis à disposition gratuitement par un parent ou un employeur, logement de service (p. ex. logement de concierge), bail à terme

33. Si vous avez indiqué à la question précédente «locataire» ou «copropriétaire/trice»: à combien se monte le loyer mensuel payé pour le logement?

Vous trouvez les indications nécessaires dans le bail à loyer. Si vous payez un loyer forfaitaire, veuillez indiquer le montant sous loyer mensuel BRUT.
 Inscrivez les montants en francs suisses arrondis sans les centimes.

loyer mensuel NET
 CHARGES mensuelles (chauffage, eau chaude, etc.)
 loyer mensuel pour un (des) garage(s)/place(s) de stationnement, faisant partie ou bail à loyer de stationnement
 loyer mensuel BRUT

Nous vous remercions de votre collaboration.

Document 7 : Liste des tableaux croisés disponibles pour le relevé structurel de 2010

Population résidante permanente de 15 ans et plus,
ventilée selon le nombre de langues principales
ventilée selon le nombre de langues principales,
dans les régions linguistiques
dans les cantons
dans les régions urbaines et rurales

Population résidante permanente de 15 ans et plus,
ventilée selon les langues principales
ventilée selon les langues principales,
dans les régions linguistiques
dans les cantons
dans les régions urbaines et rurales

Population résidante permanente de 15 ans et plus,
ventilée selon les langues parlées à la maison
ventilée selon les langues parlées à la maison,
dans les régions linguistiques
dans les cantons
dans les régions urbaines et rurales

Population résidante permanente de 15 ans et plus,
ventilée selon les langues parlées au travail ou pendant la formation
ventilée selon les langues parlées au travail ou pendant la formation,
dans les régions linguistiques
dans les cantons
dans les régions urbaines et rurales

Population résidante permanente de 15 ans et plus,
ventilée selon l'appartenance religieuse et confessionnelle
ventilée selon l'appartenance religieuse et confessionnelle,
dans les régions linguistiques
dans les cantons
dans les régions urbaines et rurales

2. TABLEAUX

Tableau 1 : Informations collectées par le questionnaire individuel du RFP de 2000

| | | | |
|---|------------------------------|-----------|------------------------|
| A remplir par la commune | | | |
| Commune | Commune du domicile civil | | |
| N° OFS | N° de secteur de recensement | | |
| N° de registres | N° de ménage 1 | | |
| N° de bâtiment | N° de ménage 2 | | |
| Dom | | | |
| Domicile A | | | |
| Nom | Prénom(s) | | |
| (pour les sous-locataires) Logeur/euse C/O | Étage | | |
| Rue | N° | | |
| NPA | Localité | | |
| Domicile B | | | |
| Avez-vous un deuxième domicile | | | |
| Non (uniquement le domicile A) | | | |
| Oui, à savoir | | | |
| (pour les sous-locataires) Logeur/euse C/O | | | |
| Étage | | | |
| Rue | | | N° |
| NPA | | | Localité |
| Canton | | | ou pays étranger |
| A quel domicile vivez-vous la plupart du temps ? | | | |
| au domicile A | | | |
| au domicile B | | | |
| 1. Date de naissance | | | |
| jour | mois | année | |
| 2. Sexe | | | |
| féminin | | masculin | |
| 3. Etat civil | | | |
| célibataire | | | |
| marié(e) | | | |
| | | | depuis : |
| veuf/veuve | | | |
| | | | depuis : |
| divorcé(e) | | | |
| | | | depuis : |
| 4. Nationalité | | | |
| Nationalité suisse | | | |
| Depuis quand avez-vous la nationalité suisse ? | | | |
| | | | depuis la naissance |
| | | | depuis : |
| Possédez-vous une autre nationalité (en plus de la natio. suisse) ? | | | |
| non | | | |
| oui | | | |
| | | | de quel pays ? |
| Nationalité étrangère | | | |
| De quel pays avez-vous la nationalité ? | | | |
| | | Italie | Turquie |
| | | Allemagne | Rép. de Yougoslavie |
| | | France | Croatie |
| | | Autriche | Rép. de Macédoine |
| | | Portugal | autre pays, à savoir : |
| | | Espagne | |
| Type d'autorisation de séjour, statut | | | |
| autorisation d'établissement (permis C) | | | |
| autorisation de séjour annuel (permis B) | | | |
| autorisation saisonnière (permis A) | | | |
| requérant(e) d'asile (permis N) | | | |
| personne à protéger (permis S) | | | |
| étranger/ère admis(e) provisoirement (permis F) | | | |
| autorisation de séjour courte durée (permis L) | | | |
| autorisation du Département fédéral des affaires étrangères | | | |
| autre statut | | | |
| 5. Domicile il y a 5 ans : où habitiez-vous le 5 décembre 1995 ? | | | |
| à la même adresse qu'aujourd'hui (domicile A) | | | |
| dans la même commune (domicile A), mais à une autre adresse | | | |
| dans une autre commune, à savoir | | | |
| | | NPA | Localité |
| | | | Canton |

| | |
|--------------|------|
| à l'étranger | |
| | Pays |

| | |
|---|--------|
| 6. Commune de domicile au moment de la naissance : où habitait votre mère au moment de votre naissance ? | |
| la commune du domicile A | |
| une autre commune, à savoir : | |
| | Canton |
| à l'étranger | |
| | Pays |

| | |
|--|--|
| 7. De quelle Eglise ou de quelle communauté religieuse faites-vous partie ? | |
| de l'Eglise catholique romaine | |
| de l'Eglise réformée évangélique (protestante) | |
| de l'Eglise catholique-chrétienne (vieille catholique) | |
| d'une communauté israélite | |
| aucune | |
| d'une communauté musulmane | |
| d'une communauté orthodoxe (russe, grecque ou serbe) | |
| d'une autre Eglise ou communauté religieuse, à savoir : | |

| | | |
|---|------------------------------------|--------------------|
| 8. Langue | | |
| Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux ? | | |
| | allemand | italien |
| | français | romanche |
| | une autre langue, à savoir : | |
| Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement ? | | |
| à l'école, au travail | | |
| | dialecte alémanique | italien |
| | allemand | romanche |
| | patois romand | anglais |
| | français | autre(s) langue(s) |
| | dialecte tessinois ou italo-grison | |
| à la maison, avec les proches | | |
| | dialecte alémanique | italien |
| | allemand | romanche |
| | patois romand | anglais |
| | français | autre(s) langue(s) |
| | dialecte tessinois ou italo-grison | |

| | | |
|--|--------|-------|
| 9. Etes-vous père ou mère d'un ou de plusieurs enfants ? | | |
| non | | |
| oui | | |
| combien d'enfants ? | | |
| quelle est l'année de naissance de votre/vos enfant(s) | | |
| | le 1er | le 3e |
| | le 2e | le 4e |
| si vous avez plus de 4 enfants, veuillez indiquer également l'année de naissance de votre dernier-né | | |

| | |
|---|--|
| 10. Veuillez indiquer votre situation dans le ménage (une seule réponse) | |
| chef(fe) de ménage | personne vivant seule |
| | époux, épouse |
| | personne vivant en union libre |
| | personne élevant seule son/ses enfants |
| | autre chef(fe) de ménage |
| apparenté(e) au(x) chef(s) de ménage | fil, fille, beau-fils, belle-fille |
| | père, mère, beau-père, belle-mère |
| | frère, sœur |
| | autre parent du/des chef(s) de ménage |
| autre situation dans le ménage | membre d'une communauté d'habitation, personne non apparentée partageant le logement |
| | employé(e), garçon/fille au pair |
| | locataire de chambre, sous-locataire |
| | autre personne vivant dans le ménage (enfant placé, pensionnaire) |

| | |
|----------------------|--|
| 11. Formation | |
| Formations achevées | aucune |
| | scolarité obligatoire (école primaire, école secondaire, cycle d'orientation, pré-gymnase, classe spéciale) |
| | école de culture générale (2 ans), école d'administration et des transports, cours préparatoire aux prof. Paramédicales (1 ou 2 ans), école ou cours préparant à une formation prof., formation professionnelle élémentaire (avec contrat de formation) apprentissage (CFC ou équivalent) ou école professionnelle à plein temps |
| | lycée, école préparant à la maturité gymnasiale ou professionnelle, école de degré diplômé (3 ans) |
| | écoles normales, enseignants de musique, enseignant de sport |

| | |
|--------------------|---|
| | formation professionnelle supérieure (obtention d'un brevet fédéral, d'un diplôme ou de la maîtrise fédérale, école supérieure de gestion commerciale, technicien ET) école professionnelle supérieure, d'une durée minimale de 3 ans en cas de formation à plein temps (y compris diplôme postgrade) haute écoles spécialisée (y compris diplôme postgrade) université, haute école (y compris diplôme postgrade) |
| Formation en cours | |
| | cf formation achevée |

12. Profession apprise, diplôme le plus élevé**13. Vie active : situation actuelle**

| | |
|--|------------------------------------|
| une activité professionnelle à plein temps | nombre moyen d'heures par semaines |
| une activité professionnelle à temps partiel | nombre moyen d'heures par semaines |
| plusieurs activités professionnelles à temps partiel | nombre moyen d'heures par semaines |
| au chômage | |
| non occupé(e), mais en quête d'un emploi | |
| non occupé(e), mais futur emploi garanti | |
| ni occupé(e), ni en quête d'emploi | |
| en formation (écolier/ère, étudiant(e), apprenti(e)) | nombre moyen d'heures par semaines |
| rentier/ère, retraité(e) | |

14. Travail familial et domestiques, activités bénévoles

| | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| travaux dans son propre ménage | nombre moyen d'heures par semaines |
| activité bénévole | nombre moyen d'heures par semaines |
| aucune activité de ce type | |

15. Quelles est actuellement votre situation dans la profession ?

| | |
|---|--|
| indépendant(e) sans employé | |
| indépendant(e) avec employés | |
| collaborateur/trice dans l'entreprise d'un membre de la famille | |
| salarié(e) comme | |
| | apprenti(e) |
| | collaborateur/trice dans sa propre société de capitaux |
| | directeur/trice, fondé(e) de pouvoir, fonctionnaire supérieur(e) |
| | cadre moyen ou inférieur |
| | employé(e), ouvrier/ère, stagiaire |
| autre situation, à savoir : | |

16. Quelle profession exercez-vous actuellement ?**17. Où travaillez-vous, où commencez-vous votre travail normalement ? Où allez-vous à l'école normalement ?**

| | |
|--|------------------|
| Nom de l'entreprise / de l'école | |
| Rue | N° |
| NPA | Localité |
| Canton | ou pays étranger |
| en déplacement (pas de lieu de travail fixe) | |

18. D'où partez-vous normalement pour vous rendre au travail ou à l'école ?

| |
|---------------|
| du domicile A |
| du domicile B |

19. Combien de temps vous faut-il pour vous rendre au lieu de travail ou à l'école ? (c.-à-d. de porte à porte)

| |
|---|
| je travaille/étudie dans le bâtiment que j'habite |
| heure(s) |
| minute(s) |

20. Combien de fois faites-vous normalement l'aller et retour entre le domicile et le lieu de travail ou l'école ?

| | |
|-----------------------------|---|
| par jour | |
| | une fois l'aller et retour |
| | deux fois l'aller et retour |
| | plus de deux fois l'aller et retour, à savoir : |
| combien de jour par semaine | |

21. Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous normalement entre le domicile et le lieu de travail ou d'école ?

| | |
|--|----------------------------------|
| aucun, uniquement à pied | car de l'entreprise / école |
| bicyclette | train |
| vélomoteur | tram, autobus urbain, trolleybus |
| motocyclette, scooter | car postal, autocar |
| voiture (en tant que conducteur/trice) | autre moyen de transport |
| voiture (en tant que passager/ère) | |

Tableau 2 : Informations collectées par le questionnaire de ménage du RFP de 2000

| | |
|---|------------------------------|
| A remplir par la commune | |
| Commune | N° de secteur de recensement |
| N° OFS | N° de ménage 1 |
| N° de registre | N° de ménage 2 |
| N° de bâtiment | |
| 1. Informations concernant le logement | |
| Rue | N° |
| NPA | Localité |
| Numéro de téléphone du logement | |
| Combien de personnes occupent le logement ? | |
| Combien de pièces le logement a-t-il ? | |
| A quel étage le logement se situe-il ? | |
| 2. Liste des occupants | |
| Noms | Noms |
| Prénom(s) | Prénom(s) |
| Noms | Noms |
| Prénom(s) | Prénom(s) |
| Noms | Noms |
| Prénom(s) | Prénom(s) |
| Noms | Noms |
| Prénom(s) | Prénom(s) |

Tableau 3 : Informations obligatoires et facultatives contenues dans le registre de la population

| | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 1 Identification | | | |
| 11 | Numéro d'assuré AVS | | obligatoire |
| 2 Nom | | | |
| 21 | Nom de famille | | |
| 211 | Nom officiel | | obligatoire |
| 212 | Nom de célibataire | | obligatoire si existe |
| 213 | Nom d'alliance | | facultatif |
| 214 | Nom selon le passeport étranger | | facultatif |
| 215 | Nom alias | | facultatif |
| 216 | Autre nom | | facultatif |
| 22 | Prénoms | | |
| 221 | Prénoms | | obligatoire |
| 222 | Prénom usuel | | facultatif |
| 3 Données démographiques | | | |
| 31 | Date de naissance | | obligatoire |
| 32 | Lieu de naissance | | |
| 321 | Statut | Lieu de naissance | obligatoire |
| 322 | | Pays de naissance | obligatoire |
| 323 | | Lieu de naissance CH | obligatoire |
| 324 | | Lieu de naissance Etranger | facultatif |
| 33 | Sexe | | obligatoire |
| 34 | Etat civil | | |
| 341 | | Etat civil | obligatoire |
| 342 | | Séparation | obligatoire si existe |
| 342 | | Partenariat dissous | obligatoire si existe |
| 35 | Date d'événement d'état civil | | |
| 351 | | Date du dernier changement d'état civil | obligatoire si existe |
| 351 | | Date de la séparation | facultatif |
| 36 | Date de décès | | obligatoire si existe |
| 4 Nationalité | | | |
| 41 | Nationalité | | |
| 411 | | Statut nationalité | obligatoire |
| 412 | | Nationalité | obligatoire si existe |
| 42 | | pr ressortissants suisses : Lieux d'origine | obligatoire |
| 43 | | pr ressortissants étrangers : Type d'autorisation | |
| 431 | | Type | obligatoire |
| 432 | | Date de validité | obligatoire |
| 5 Relation d'annonce | | | |
| 51 | Commune d'annonce | | obligatoire |
| 52 | Relation d'annonce | | obligatoire |
| 53 | Arrivée | | obligatoire |
| 531 | | Date d'arrivée | obligatoire |
| 532 | | Lieu de provenance | |

| | | | |
|--|--|-----------------------------|-----------------------|
| 532.1 | | Commune de proven. | obligatoire |
| 532.2 | | Statut Etat de proven. | obligatoire |
| 532.3 | | Etat de provenance | obligatoire si existe |
| 532.4 | | Lieu de pro. étranger | facultatif |
| 54 | Départ | | |
| 541 | | Date de départ | obligatoire |
| 542 | | Lieu de destination | |
| 542.1 | | Commune de desti. | obligatoire |
| 542.2 | | Statut Etat de desti. | obligatoire |
| 542.3 | | Etat de destination | obligatoire si existe |
| 542.4 | | Lieu desti. étranger | facultatif |
| 542.5 | | Adresse dest. | facultatif |
| 55 | Si Domicile principal : Communes Domicile secondaire | | obligatoire si existe |
| 56 | Si Domicile secondaire : Commune Domicile principal | | obligatoire si existe |
| 6 Adresse et ménage dans la commune d'annonce | | | |
| 61 | Adresse postale | | obligatoire |
| 62 | Adresse de domicile | | |
| 621 | | Adresse de domicile | obligatoire |
| | | Date de | |
| | | déménagement | obligatoire si existe |
| 622 | | Identificateur de bâtiment | obligatoire |
| 623 | | Catégorie de ménage | obligatoire |
| 624 | | Identificateur de logement | obligatoire |
| 625 | | | |
| 7 Autres caractères | | | |
| 71 | Appartenance religieuse | | obligatoire |
| 72 | Droit de vote | | |
| 721 | | Droit de vote Confédération | obligatoire |
| 722 | | Droit de vote Canton | obligatoire |
| | | Droit de vote | |
| 723 | | Commune | obligatoire |
| 724 | | Éligibilité | obligatoire |
| 73 | Langue de correspondance | | facultatif |
| 74 | Numéro de ménage | | facultatif |

Tableau 4 : Informations obligatoires et facultatives contenues dans le RegBL

| Caractères de l'entité BÂTIMENT | |
|--|---------------|
| Identificateur fédéral de bâtiment | obligatoire |
| Numéro OFS de la commune | obligatoire |
| Identificateur fédéral de parcelle | facultatif |
| No de parcelle y compris No secteur reg. foncier | obligatoire |
| Numéro officiel de bâtiment | obligatoire |
| Nom du bâtiment | facultatif |
| Nombre d'entrées du bâtiment | obligatoire |
| Coordonnées E/N | obligatoire |
| Provenance des coordonnées | obligatoire |
| Codes locaux 1 | facultatif |
| Statut du bâtiment | obligatoire |
| Catégorie de bâtiment | obligatoire |
| Classe de bâtiment | obligatoire* |
| Année de construction | obligatoire* |
| Epoque de construction | obligatoire* |
| Année de rénovation | obligatoire* |
| Epoque de rénovation | obligatoire* |
| Année de démolition | obligatoire* |
| Surface du bâtiment | obligatoire* |
| Nombre de niveaux | obligatoire** |
| Nombre de pièces d'hab. Indép. | obligatoire** |
| Nombre de logements | obligatoire** |
| Système de chauffage | obligatoire** |
| Agent énergétique chauffage | obligatoire** |
| Inst. de fourniture d'eau chaude | obligatoire** |
| Agent énergétique eau chaude | obligatoire** |
| Caractère de l'entité ENTREE DU BATIMENT | |
| Identificateur fédéral de bâtiment | obligatoire |
| Identificateur fédéral de l'entrée | obligatoire |
| Statut de l'entrée du bâtiment | obligatoire |
| Désignation de la rue | obligatoire |
| Numéro d'entrée du bâtiment | obligatoire* |
| Code d'adresse officiel | obligatoire |
| No postal d'achem. (yc. ch. Compl.) | obligatoire |
| Coordonnées E/N | facultatif |
| Caractère de l'entité LOGEMENT | |
| Identificateur fédéral de bâtiment | obligatoire |
| Identificateur fédéral de logement | obligatoire |
| Lien sur l'entrée du bâtiment | obligatoire** |

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Numéro administratif de logement | obligatoire** |
| Etage | obligatoire** |
| Situation sur l'étage | obligatoire** |
| Numéro physique de logement | obligatoire** |
| Statut du logement | obligatoire** |
| Année de construction du logement | obligatoire** |
| Année de démolition du logement | obligatoire** |
| Nombre de pièces | obligatoire** |
| Surface du logement | obligatoire** |
| Equipement de cuisine | obligatoire** |
| Affectation du logement | obligatoire** |

* sauf pour les habitations provisoires

** uniquement pour les bâtiments d'habitation

Tableau 5 : Informations collectées par le questionnaire individuel du relevé structurel du RFP de 2010

| | | |
|---|--|----------|
| Le nom, l'adresse, la date de naissance et le numéro AVS sont-ils corrects ? | | |
| Oui | | |
| Non (veuillez corriger seulement les données inexactes) | | |
| | Prénom | Nom |
| | Rue | N° |
| | NPA | Localité |
| | Date de naissance | N° AVS |
| Quelqu'un d'autre dans votre ménage a-t-il reçu le set de questionnaires du Relevé structurel 2011 ? | | |
| Non | | |
| Oui | | |
| Indiquez ici le n° de l'autre questionnaire/les n° des autres questionnaires | | |
| Pour d'éventuelles précisions, à quel numéro de téléphone pouvons-nous vous atteindre le plus souvent ? | | |
| privé | bureau | mobile |
| 1. Quelle est votre langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux ? | | |
| allemand (ou suisse-allemand) | albanais | |
| français (ou patois romand) | portugais | |
| italien (ou dialecte tessinois /italo-grison) | espagnol | |
| romanche | anglais | |
| | autre/s langue/s, à savoir : | |
| serbe/croate | | |
| 2. Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement à la maison/avec les proches ? | | |
| suisse-allemand | serbe/croate | |
| allemand standard | albanais | |
| français (ou patois romand) | portugais | |
| dialecte tessinois /italo-grison | espagnol | |
| italien | anglais | |
| romanche | autre/s langue/s | |
| 3. Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement au travail/au lieu de formation ? | | |
| suisse-allemand | serbe/croate | |
| allemand standard | albanais | |
| français (ou patois romand) | portugais | |
| dialecte tessinois /italo-grison | espagnol | |
| italien | anglais | |
| romanche | autre/s langue/s | |
| 4. De quelle Église ou de quelle communauté religieuse faites-vous partie ? | | |
| catholique romaine | autre Eglise ou communauté chrétienne* | |
| catholique-chrétienne (vieille-catholique) | juive | |
| réformée évangélique (protestante) | musulmane* | |
| aucune | bouddhiste* | |
| évangélique (libre)* | hindoue* | |
| chrétienne orthodoxe* | autre communauté* | |
| *indiquez précisément de quelle communauté religieuse il s'agit : | | |
| 5. Avez-vous vécu au moins une année entière sans interruption à l'étranger? | | |
| non | | |
| oui | | |
| En quelle année êtes-vous arrivé/e ou revenu/e habiter en Suisse la dernière fois? | | |
| 6. Où vos parents sont-ils nés ? | | |
| a) votre mère | Suisse | étranger |
| | inconnu | |
| b) votre père | Suisse | étranger |
| | inconnu | |

| | |
|---|---|
| 7. Les questions a), b) et c) s'adressent uniquement aux personnes de nationalité suisse : | |
| a) Avez-vous la nationalité suisse <u>depuis la naissance</u> ? | |
| | oui |
| | non |
| | Si non, depuis quand avez-vous la nationalité suisse? |
| b) Avez-vous ou avez-vous eu par le passé une autre nationalité ? | |
| | non |
| | oui |
| | si oui de quel pays ? (une seule réponse) |
| | Italie |
| | France |
| | Allemagne |
| | Autriche |
| | Espagne |
| | Portugal |
| | Pays-Bas |
| | Royaume-Uni |
| | Turquie |
| | Serbie |
| | Bosnie et Herzégovine |
| | Croatie |
| | Macédoine |
| | Kosovo |
| | Sri Lanka |
| | autre (à préciser) |
| c) Avez-vous encore cette nationalité aujourd'hui ? | |
| | non |
| | oui |

| |
|--|
| 8. Indiquez toutes les formations achevées. (cochez tous les niveaux terminés) |
| aucune |
| jusqu'à maximum 7 ans d'école obligatoire |
| école obligatoire (école secondaire, cycle d'orientation, pré-gymnase, école spéciale) |
| 1 an de pré-apprentissage, 1 an d'école de formation générale, 10e année scolaire, 1 an d'école d'orientation professionnelle, année d'enseignement ménager, séjour linguistique (au minimum 1 an) avec diplôme, année d'engagement social, formation transitoire ou équivalente |
| 2 à 3 ans d'école de degré diplôme, d'école d'administration et des transports, école de culture générale ECG ou formation équivalente |
| formation professionnelle élémentaire ou initiale (2 à 4 ans d'apprentissage ou d'école professionnelle à plein temps, école supérieure de commerce, école de métiers ou formation équivalente) |
| maturité gymnasiale, école normale (préparant à l'enseignement aux niveaux jardin d'enfants, école primaire, travaux manuels, économie ménagère) |
| maturité professionnelle ou maturité spécialisée |
| formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral ou maîtrise, école technique ou autre école professionnelle, ET ou ES, ESGC (2 ans d'études à plein temps ou 3 ans à temps partiel) |
| école professionnelle supérieure (prédécesseur des hautes écoles spécialisées, ETS, ESCEA, ESSA, IES) y compris diplômes postgrades (3 ans d'études à plein temps ou 4 ans à temps partiel) |
| bachelor (université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique) |
| master, licence, diplôme, examen d'Etat, diplôme postgrade (université, EPF, haute école spécialisée, haute école pédagogique) |
| doctorat, habilitation |

| |
|---|
| 9. Indiquez la formation en cours. (une seule réponse) |
| cf réponses de la question 8 |

| |
|---|
| 10. Profession apprise: quelle profession avez-vous apprise dans le cadre de votre formation achevée la plus élevée? |
|---|

| | |
|---|-----------------------------------|
| 11. Quel est votre statut actuel sur le marché du travail ? (plusieurs réponses possibles) | |
| une activité professionnelle à plein temps | nombre moyen d'heures par semaine |
| une activité professionnelle à temps partiel | nombre moyen d'heures par semaine |
| plusieurs activités professionnelles à temps partiel | nombre moyen d'heures par semaine |
| à la recherche d'un emploi (inscrit/e au chômage ou non) | |
| en formation (écolier/ère, étudiant/e, apprenti/e) | |
| femme/homme au foyer | |
| personne invalide ou partiellement invalide (p. ex. rentier/ère AI) | |
| retraité/e (AVS, autre pension) ou autre rentier/ère hors rentes d'invalidité | |
| autre statut sans activité professionnelle | |

| |
|--|
| 12. Quelle profession exercez-vous actuellement ? |
|--|

| |
|---|
| 13. Quelle est votre situation dans la profession ? (une seule réponse) |
| Votre propre entreprise (ou l'entreprise d'un membre de la famille) |
| indépendant/e sans employé/e (l'entreprise n'a pas la forme juridique d'une SA ou d'une Sàrl) |
| indépendant/e avec employé/e/s (l'entreprise n'a pas la forme juridique d'une SA ou d'une Sàrl) |
| employé/e dans votre propre SA ou Sàrl sans autre employé/e |
| employé/e dans votre propre SA ou Sàrl avec autre/s employé/e/s |
| collaborateur/trice dans l'entreprise d'un membre de la famille |

| | |
|------------------|--|
| Autre entreprise | apprenti/e salarié/e comme directeur/trice ou membre de la direction salarié/e avec personnel sous vos ordres salarié/e sans personnel sous vos ordres salarié/e en atelier protégé (hors personnel d'encadrement) |
|------------------|--|

14. Indiquez le nom et l'adresse exacte de l'entreprise où vous êtes employé/e

| | |
|----------------------|---|
| Nom de l'entreprise: | Adresse de l'entreprise (si en Suisse): |
| Rue: | N°: |
| NPA: | Localité: |
| Canton: | Pays (si étranger): |

15. Où commencez-vous normalement votre travail?

| | |
|---|---|
| travail à domicile | |
| toujours à des endroits différents, en déplacement respectivement à plusieurs endroits chez l'employeur à l'adresse indiquée à la question 14 | |
| à une autre adresse: | même localité et même NPA que ceux indiqués à la question 14 autre localité (+NPA) : |

16. D'où partez-vous normalement pour vous rendre au lieu de travail ?

| | | |
|---------------------------------------|---------|---------------------|
| du domicile (adr. Indiquée en page 1) | | |
| d'un autre lieu, à savoir : | Rue: | N°: |
| | NPA: | Localité: |
| | Canton: | Pays (si étranger): |

17. a) Quels sont tous les moyens de transport que vous utilisez normalement pour un trajet aller-simple durant le même jour pour vous rendre à votre lieu de travail?**17. b) Pour chaque moyen de transport, veuillez indiquer sa durée**

| | |
|---|-----------------------------|
| à pied | durée (aller-simple) h min. |
| trottinette, skateboard, patins à roulettes, etc. | durée (aller-simple) h min. |
| vélo, vélo électrique | durée (aller-simple) h min. |
| vélomoteur, moto, scooter | durée (aller-simple) h min. |
| voiture (comme conducteur/trice ou passager/ère) | durée (aller-simple) h min. |
| car de l'entreprise | durée (aller-simple) h min. |
| train | durée (aller-simple) h min. |
| tram, métro | durée (aller-simple) h min. |
| trolleybus, autobus, car postal, autocar | durée (aller-simple) h min. |
| autres (p.ex. bateau, téléphérique) | durée (aller-simple) h min. |

18. Combien de fois par semaine faites-vous normalement l'aller-retour entre votre lieu de domicile et votre lieu de travail?**19. Où allez-vous à l'école/en formation normalement ?**

| | |
|---|--------------------|
| Nom de l'école | |
| Rue | n° |
| Localité | NPA |
| Canton | Pays (si étranger) |
| études par correspondance. Indiquez l'adresse de l'école. | |

20. D'où partez-vous normalement pour vous rendre à l'école/au lieu de formation ?

| | | |
|---------------------------------------|---------|---------------------|
| du domicile (adr. Indiquée en page 1) | | |
| d'un autre lieu, à savoir : | Rue: | N°: |
| | NPA: | Localité: |
| | Canton: | Pays (si étranger): |

21. a) Quels sont tous les moyens de transport que vous utilisez normalement pour un trajet aller-simple durant le même jour pour vous rendre à l'école/au lieu de formation ?**21. b) Pour chaque moyen de transport, veuillez indiquer sa durée**

| | |
|---|-----------------------------|
| à pied | durée (aller-simple) h min. |
| trottinette, skateboard, patins à roulettes, etc. | durée (aller-simple) h min. |
| vélo, vélo électrique | durée (aller-simple) h min. |
| vélomoteur, moto, scooter | durée (aller-simple) h min. |
| voiture (comme conducteur/trice ou passager/ère) | durée (aller-simple) h min. |

| | |
|--|-----------------------------|
| car de l'entreprise | durée (aller-simple) h min. |
| train | durée (aller-simple) h min. |
| tram, métro | durée (aller-simple) h min. |
| trolleybus, autobus, car postal, autocar | durée (aller-simple) h min. |
| autres (p.ex. bateau, téléphérique) | durée (aller-simple) h min. |

22. Combien de fois par semaine faites-vous normalement l'aller-retour entre votre lieu de domicile et l'école/le lieu de formation ?

Tableau 6 : Informations collectées par le questionnaire ménage et logement du relevé structurel du RFP de 2010

23. Combien de personnes, vous y compris, habitent dans le logement ?

24. Veuillez lister les personnes comptées à la question 23.

Personne 1 = la personne qui a rempli le questionnaire individuel

| | |
|------------|------------------------------|
| | Prénom |
| | Nom |
| Personne 2 | Prénom |
| | Nom |
| | N° AVS |
| | Date de naissance |
| Personne 3 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 4 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 5 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 6 | cf réponses de la personne 2 |

25. Indiquez les données demandées pour toutes les personnes de la question 24 (sauf la personne 1) ; gardez la même numérotation des personnes.

| | |
|------------|------------------------------|
| Personne 2 | prénom |
| | année de naissance |
| | mois de naissance |
| Personne 3 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 4 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 5 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 6 | cf réponses de la personne 2 |

26. Relations de parenté entre les personnes qui vivent dans le ménage. Répondez pour chaque personne mentionnée.

Qui est la personne 2 pour la personne 1 ?

| | |
|--|--|
| | époux ou épouse |
| | partenaire (en union libre) |
| | partenaire en partenariat enregistré (couple de même sexe) |
| | fil ou fille (biologique ou adoptif/ve) |
| | beau-fils ou belle-fille (entendu comme « enfant de/de la partenaire ou de l'époux/se ») |
| | père ou mère |
| | beau-père ou belle-mère (entendu comme « partenaire ou époux/se d'un des parents ») |
| | frère ou sœur |
| | demi-frère ou demi-sœur |
| | grand-père ou grand-mère |
| | petit-fils ou petite-fille |
| | autre personne apparentée |
| | autre personne non apparentée |
| Qui est la personne 3 pour la personne 1 ; 2 ? | cf réponses de la personne 2 |
| Qui est la personne 4 pour la personne 1 ; 2 ; 3 ? | cf réponses de la personne 2 |
| Qui est la personne 5 pour la personne 1 ; 2 ; 3 ; 4 ? | cf réponses de la personne 2 |
| Qui est la personne 6 pour la personne 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ? | cf réponses de la personne 2 |

| 27. Quelle est la langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle la personne pense et qu'elle sait le mieux ? | |
|---|---|
| Personne 2 | allemand (ou suisse-allemand) français (ou patois romand) italien (ou dialecte tessinois /italo-grison) romanche serbe/croate albanais portugais espagnol anglais autre/s langue/s |
| Personne 3 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 4 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 5 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 6 | cf réponses de la personne 2 |

| 28. Quel est le niveau de formation le plus élevé achevé par la personne ? (une seule réponses) | |
|--|--|
| Personne 2 | aucune ou jusqu'à 7 ans d'école obligatoire école obligatoire (8 ou 9 ans), 10e années scolaire/préapprentissage ou autre formation transitoire formation professionnelle élémentaire ou initiale (2 à 4 ans d'apprentissage ou d'école professionnelle à plein temps, école supérieure de commerce, école de métiers ou formation équivalente) formation générale (maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, école normale, école de degré diplôme ou de culture générale, école d'administration et des transports ou formation équivalente) formation professionnelle supérieure avec brevet ou diplôme fédéral ou maîtrise, école technique, école supérieure, ETS, ESCEA, ESSA, IES ou formation équivalente université, EPF, haute école pédagogique, haute école spécialisée |
| Personne 3 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 4 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 5 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 6 | cf réponses de la personne 2 |

| 29. Quel est le statut actuel de la personne sur le marché du travail ? (plusieurs réponses possibles) | |
|---|---|
| Personne 2 | activité professionnelle à plein temps activité/s professionnelle/s à temps partiel nombre d'heures par semaine (à temps partiel) à la recherche d'un emploi (inscrit/e au chômage ou non) en formation (écolier/ère, étudiant/e, apprenti/e) femme/homme au foyer rentier/ère, retraité/e, AVS, AI autre statut sans activité professionnelle |
| Personne 3 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 4 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 5 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 6 | cf réponses de la personne 2 |

| 30. Quelles est la situation professionnelle de la personne ? (une seule réponse) | |
|--|---|
| Personne 2 | indépendant/e ou employé/e dans sa propre SA ou Sàrl collaborateur/trice dans l'entreprise d'un membre de la famille salarié/e comme directeur/trice ou membre de la direction salarié/e avec personnel sous vos ordres salarié/e sans personnel sous vos ordres (y compris apprenti/e) |
| Personne 3 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 4 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 5 | cf réponses de la personne 2 |
| Personne 6 | cf réponses de la personne 2 |

| |
|---|
| 31. Combien de pièces compte le logement dans lequel vous vivez ? |
| 32. Occupez-vous (ou le ménage dont vous faites partie occupe-t-il) ce logement à titre de ...? locataire ou sous-locataire coopérateur/trice (Votre ménage est membre d'une société coopérative d'habitation et habite un logement de cette coopérative.) propriétaire du logement/propriétaire par étage propriétaire de la maison (Rappel: il s'agit de la maison où se trouve le logement.) autre situation: logement mis à disposition gratuitement par un parent ou un employeur, logement de service (p. ex. logement de conciergerie), bail à ferme |
| 33. Si vous avez indiqué à la question précédente « locataire » ou « coopérateur/trice » : à combien se monte le loyer mensuel payé pour le logement ? loyer mensuel NET CHARGES mensuelles (chauffage, eau chaude, etc.) loyer mensuel pour un/des garage/s ou place/s de stationnement, faisant partie du bail à loyer nombre de garages/places de stationnement loyer mensuel BRUT |

Tableau 7 : Informations collectées par le relevé thématique du RFP de 2010

| |
|---|
| Informations fournies pour le domaine « Mobilité et transport » |
| Possession et utilisation de véhicules, abonnements aux transports publics Possession et utilisation de véhicules Trajets effectués par les voitures privées et les motos Permis de conduire et places de stationnement Possession d'abonnements aux transports publics Utilisation de véhicules et des transports publics |
| Moyens de transport Répartition modale Voiture : utilisation et taux d'occupation Transports publics Déplacements à pied et à bicyclette |
| Intensité des déplacements Indicateurs de mobilité (distances, durées) Personnes mobiles et personnes non mobiles Intensité des déplacements au fil de la journée Déplacements et étapes Longueur et durée des étapes et des déplacements |
| Motifs de déplacement Déplacements pour le travail, l'école ou la formation Déplacements pour les achats Déplacements pour rendre service et pour accompagner des personnes Déplacements pour les loisirs, selon les activités de loisirs Déplacements professionnels et voyages de service |
| Voyages d'une journée et voyages avec nuitées Voyages d'une journée et voyages avec nuitées : fréquence, durée et distance Voyages d'une journée et voyages avec nuitées : destinations, motifs et choix du moyen de transport |
| Distance parcourue par année Distances (en Suisse et à l'étranger, mobilité quotidienne et occasionnelle) Répartition des moyens de transport et motif de déplacement Mobilité annuelle de divers groupes de population |
| Points de vue Taxes et affectation des recettes Trafic routier Transports publics |
| Informations fournies pour le domaine « Formation de base et formation continue » |
| Formation achevée la plus élevée Niveau de formation formelle achevée le plus élevé Prévisions relatives au niveau de la formation achevée la plus élevée Nombre d'années de formation |
| Parcours de formation Profession(s) apprise(s) et/ou filière(s) choisie(s) Formations formelles temporairement ou définitivement interrompues Changements survenus dans le parcours de formation Deuxième formation professionnelle, reconversion professionnelle Formations continues spécifiques ou étrangères au domaine |
| Activités de formation en cours Participation à des activités de formation de base et de formation continue Nombre de formations achevées par niveau de formation Dépenses individuelles en faveur d'activités de formation Types d'apprentissage |
| Formation et marché du travail Chômage, chômage des jeunes |
| Compétences Compétences de la population Utilisation des compétences Qualité de la formation (de base et continue) et évolution des compétences Effets socioéconomiques des compétences |
| Points de vue |

Satisfaction à l'égard de sa propre formation
 Intention de participer à des formations non formelles (supplémentaires), raisons d'une non-participation à de telles formations
 Attitude à l'égard de la formation continue

| Informations fournies pour le domaine « Santé » | |
|--|---|
| Etat de santé | Etat de santé autoévalué Troubles psychiques ou physiques durables Maladies Handicaps Taille et poids Troubles du sommeil Espérance de vie sans incapacité |
| Prévention | Examens de prévention et mesures de dépistage Vaccinations |
| Comportement et mode de vie | Consommation de tabac, d'alcool, de médicaments, de drogues Comportements à risques Accidents Activités physiques Alimentation |
| Conditions de vie | Immissions à domicile Nuisances au travail Réseau social |
| Aide informelle | Existence d'une personne de confiance Aide non rémunérée régulière (active/passive) Soutien social |
| Conditions d'assurance | Type d'assurance (assurance de base et assurance complémentaire) Franchise annuelle |
| Recours aux prestations de santé | Consultations de médecins Traitements ambulatoires Séjours hospitaliers Prestations de soins à domicile Prestations complémentaires ou paramédicales Opérations Soins dentaires |
| Points de vue | Importance de la santé Importance du libre choix du médecin Satisfaction générale |

| Informations fournies pour le domaine « Familles et générations » | |
|--|--|
| Biographie des parents | Date de naissance des parents Mariage des parents Séparation des parents Décès d'un parent Remariage d'un/des parent/s Nombre d'enfants qu'ont eus les parents Type de famille à la naissance Départ(s) du foyer parental |
| Formation et dissolution d'unions | Nombre d'unions Type de chacune des unions Intention de changement de la situation familiale |
| Parentalité | Nombre et date de naissance des enfants (biologiques et adoptés) Nombre d'enfants vivant dans le ou hors du ménage actuel Nombre et date de naissance des petits-enfants |
| Projets de fécondité | Nombre d'enfants désirés Raisons de ne pas ou de ne plus avoir d'enfant Conditions qui inciteraient à changer d'avis |
| Vie professionnelle et vie familiale | Mode de répartition de l'activité professionnelle, des tâches ménagères et familiales dans le couple Accueil extrafamilial des enfants selon la durée et la forme d'accueil |
| Réseau familial | Type et fréquence des contacts avec les parents et les grands-parents Type et fréquence des contacts avec les enfants vivant hors du ménage Type et fréquence des contacts avec des membres de la famille élargie (fratrie, oncles/tantes, cousins/cousines) |
| Transferts intergénérationnels et contributions des familles | Soutien matériel et immatériel aux parents (âgés) Soutien au soin et à l'éducation des enfants par les grands-parents ou autres membres de la famille élargie |

| |
|--|
| Soutien matériel et immatériel entre générations |
| Opinions |
| Opinions concernant la vie en couple, la famille et les enfants |
| Opinions concernant la vie familiale et la vie professionnelle |
| Opinions concernant la politique familiale |
| Informations fournies pour le domaine « Langue, religion et culture » |
| Langues et compétences linguistiques |
| Apprentissage actuel d'une/de langue(s) |
| Langue(s) dans laquelle/lesquelles la personne lit (journaux, livres, etc.) |
| Niveau de connaissance et diplômes |
| Connaissance et utilisation des dialectes |
| Langue(s) parlée(s) durant l'enfance et la jeunesse (à la maison, à l'école) |
| Langues apprises et langues parlées |
| Appartenance religieuse |
| Appartenance et pratique religieuse du conjoint/partenaire |
| Religion dans laquelle la personne a été élevée |
| Fréquentation d'un lieu de culte et célébration de fêtes religieuses |
| Appartenance à une Eglise ou à une communauté religieuse |
| Pratiques culturelles |
| Raisons et obstacles à la participation à une activité culturelle |
| Activités culturelles propres |
| Utilisation de la télévision, de la radio, d'internet Lecture (journaux, livres) |
| Fréquentation de spectacles et de cinémas ; visite de musées, expositions, galeries, sites historiques, etc. |
| Participation politique et sociale |
| Contact avec des personnes d'autres milieux culturels / d'autres nationalités |
| Participation et appartenance à un groupe/une organisation/une association/ un parti |
| Expériences de la discrimination |
| Traitement discriminatoire dû à l'appartenance à un groupe spécifique |
| Identité culturelle |
| Appartenance (régionale ou autre) à un groupe |
| Points de vue |
| Perception des autres groupes |
| Position à l'égard de la politique linguistique, religieuse et culturelle |
| Satisfaction concernant les activités culturelles |
| Attachement aux valeurs de sa religion |
| Importance attribuée à l'apprentissage des langues nationales |

(Source : OFS 2008b)

Tableau 8 : Population résidente selon l'appartenance religieuse et l'âge, en 2010

| Religion selon la classe d'âge | | |
|---|------------------|--------------------------------------|
| | Nombres absolus | Intervalle de confiance: ± (en %) |
| Catholique romain | 2'530'079 | 0.5% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 350'262 | 1.6% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 825'279 | 1.0% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 830'661 | 1.0% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 523'878 | 1.2% |
| Évangélique réformé (protestant) | 2'011'233 | 0.5% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 270'969 | 1.9% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 554'222 | 1.2% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 658'662 | 1.1% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 527'379 | 1.2% |
| Autres communautés chrétiennes | 155'650 | 2.4% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 24'582 | 6.6% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 64'776 | 3.8% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 50'965 | 4.3% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 15'326 | 7.6% |
| Communauté juive | 15'934 | 6.8% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 2'667 | 17.3% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 4'460 | 12.8% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 4'958 | 12.1% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 3'848 | 13.8% |
| Communauté musulmane | 295'798 | 1.8% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 71'010 | 4.0% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 141'809 | 2.7% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 74'134 | 3.7% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 8'845 | 10.7% |
| Autres communautés religieuses | 73'447 | 3.7% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 9'811 | 10.9% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 36'635 | 5.3% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 23'116 | 6.3% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 3'885 | 15.4% |
| Sans confession | 1'309'654 | 0.7% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 170'658 | 2.3% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 545'046 | 1.2% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 451'310 | 1.3% |

| | | |
|-----------------------------|----------------|-------------|
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 142'640 | 2.4% |
| Sans indication | 127'459 | 2.6% |
| Classe d'âge 15 - 24 ans | 16'940 | 7.7% |
| Classe d'âge 25 - 44 ans | 38'689 | 4.9% |
| Classe d'âge 45 - 64 ans | 38'704 | 4.7% |
| Classe d'âge 65 ans ou plus | 33'126 | 5.0% |

(Source RFP 2010, OFS)

Tableau 9 : Population résidente selon l'appartenance religieuse et les cantons, en 2010

| Population résidente selon l'appartenance religieuse et les cantons, en 2010 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------|--------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| | Total | | Catholique romain | | Evangélique réformé | | Autres comm. chrétiennes | | Communauté juive | | Communauté musulmane | | Autres comm. religieuses | | Sans confession | | Sans indication | |
| | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o |
| Total | 6'519'253 | 0.1% | 2'530'079 | 0.5% | 2'011'233 | 0.5% | 155'650 | 2.4% | 15'934 | 6.8% | 295'798 | 1.8% | 73'447 | 3.7% | 1'309'654 | 0.7% | 127'459 | 2.6% |
| ZU | 1'153'705 | 0.8% | 323'507 | 1.7% | 430'459 | 1.5% | 34'656 | 5.2% | 5'499 | 10.5% | 65'875 | 4.1% | 17'377 | 7.4% | 258'833 | 1.9% | 17'498 | 7.3% |
| BE | 824'336 | 1.0% | 131'150 | 2.7% | 502'480 | 1.4% | 12'647 | 9.3% | * 583 | * 36.4% | 27'438 | 6.5% | 11'194 | 9.9% | 125'366 | 2.8% | 13'479 | 8.7% |
| LU | 310'985 | 1.3% | 203'639 | 1.7% | 38'196 | 3.9% | 8'134 | 9.2% | * 147 | * 65.6% | 11'626 | 7.8% | 3'560 | 14.0% | 41'327 | 3.9% | 4'356 | 12.0% |
| UR | 28'915 | 6.2% | 24'283 | 6.7% | * 1'313 | * 29.0% | * 652 | * 44.3% | - | - | * 552 | * 50.2% | - | - | * 1'555 | * 28.0% | * 460 | * 49.0% |
| SW | 121'348 | 3.2% | 79'738 | 3.9% | 15'516 | 9.0% | 2'885 | 22.4% | - | - | 4'516 | 18.2% | * 1'120 | * 36.1% | 15'568 | 9.0% | 1'860 | 26.5% |
| OW | 29'328 | 6.7% | 22'038 | 7.7% | 2'456 | 23.2% | * 616 | * 49.4% | - | - | * 872 | * 42.8% | - | - | 2'916 | 21.9% | * 381 | * 59.2% |
| NW | 34'624 | 6.0% | 24'459 | 7.1% | 3'984 | 17.6% | - | - | - | - | * 760 | * 44.2% | - | - | 4'507 | 17.0% | * 558 | * 47.9% |
| GL | 32'272 | 6.4% | 12'559 | 10.2% | 11'942 | 10.4% | * 582 | * 47.8% | - | - | * 1'936 | * 28.9% | * 437 | * 63.7% | 4'105 | 18.4% | * 713 | * 43.0% |
| ZG | 93'173 | 2.6% | 51'278 | 3.5% | 15'989 | 6.4% | 2'830 | 16.1% | - | - | 4'059 | 13.6% | 1'117 | 26.3% | 16'536 | 6.5% | 1'186 | 24.0% |
| FR | 224'578 | 2.3% | 143'412 | 2.9% | 35'150 | 6.0% | 2'914 | 21.7% | - | - | 7'255 | 13.9% | * 1'206 | * 33.3% | 28'470 | 6.8% | 6'044 | 14.6% |
| SO | 215'052 | 2.3% | 81'419 | 3.8% | 57'562 | 4.5% | 4'308 | 17.8% | - | - | 14'112 | 10.1% | 2'736 | 23.0% | 51'906 | 4.9% | 2'980 | 20.6% |
| BS | 153'239 | 2.7% | 31'583 | 6.0% | 33'386 | 5.7% | 4'167 | 17.2% | * 1'168 | * 31.0% | 12'252 | 10.0% | 2'785 | 21.0% | 64'617 | 4.2% | 3'280 | 18.9% |
| BL | 231'553 | 2.2% | 68'226 | 4.1% | 87'027 | 3.6% | 4'336 | 17.9% | * 337 | * 59.2% | 9'794 | 12.2% | - | - | 54'998 | 4.7% | 3'817 | 17.9% |
| SH | 64'315 | 4.3% | 14'952 | 9.0% | 28'499 | 6.4% | 1'985 | 25.8% | - | - | 4'154 | 18.7% | * 589 | * 48.3% | 13'259 | 9.6% | * 786 | * 39.8% |
| AR | 44'128 | 5.2% | 13'715 | 9.3% | 20'234 | 7.6% | * 1'490 | * 30.2% | - | - | * 1'283 | * 33.1% | * 292 | * 65.6% | 6'528 | 13.6% | - | - |
| AI | 12'814 | 9.9% | 9'478 | 11.4% | * 1'193 | * 32.3% | * 205 | * 80.3% | - | - | * 586 | * 51.0% | - | - | * 940 | * 38.6% | * 301 | * 65.4% |
| SG | 395'992 | 1.7% | 191'003 | 2.5% | 100'575 | 3.4% | 13'484 | 10.0% | * 226 | * 74.2% | 25'225 | 7.3% | 4'439 | 18.3% | 55'702 | 4.8% | 5'338 | 15.5% |
| GR | 162'865 | 2.7% | 72'212 | 4.1% | 60'908 | 4.4% | 2'715 | 22.7% | - | - | 2'651 | 23.4% | * 1'213 | * 34.8% | 20'402 | 7.9% | 2'608 | 22.0% |
| AG | 509'900 | 1.0% | 184'918 | 1.8% | 163'640 | 1.9% | 13'623 | 7.2% | * 335 | * 43.9% | 29'472 | 5.0% | 5'795 | 11.2% | 105'675 | 2.4% | 6'442 | 10.1% |
| TG | 206'477 | 1.7% | 68'046 | 3.0% | 85'196 | 2.7% | 4'284 | 12.8% | * 104 | * 80.1% | 11'894 | 7.9% | 1'930 | 19.3% | 32'417 | 4.5% | 2'607 | 16.2% |
| TI | 281'693 | 1.4% | 196'271 | 1.7% | 16'915 | 5.9% | 8'674 | 8.6% | - | - | 4'960 | 11.8% | 1'729 | 19.6% | 44'800 | 3.7% | 8'148 | 8.6% |
| VD | 573'030 | 1.0% | 178'673 | 1.8% | 182'840 | 1.8% | 14'397 | 6.9% | 1'944 | 18.5% | 24'755 | 5.4% | 5'782 | 11.0% | 147'504 | 2.0% | 17'134 | 6.1% |
| VS | 256'526 | 2.2% | 194'362 | 2.6% | 18'459 | 8.5% | 3'821 | 20.0% | - | - | 5'428 | 17.2% | * 1'171 | * 35.5% | 26'500 | 7.2% | 6'606 | 14.4% |
| NE | 141'068 | 2.0% | 36'092 | 3.9% | 40'655 | 3.6% | 1'857 | 18.1% | - | - | 4'857 | 11.4% | 903 | 25.9% | 52'145 | 3.3% | 4'428 | 11.5% |
| GE | 359'847 | 1.3% | 132'419 | 2.2% | 49'833 | 3.5% | 9'830 | 8.5% | 4'249 | 12.6% | 18'155 | 6.5% | 4'381 | 13.0% | 126'462 | 2.3% | 14'518 | 6.7% |
| JU | 57'490 | 3.1% | 40'647 | 3.7% | 6'827 | 9.2% | * 380 | * 40.2% | - | - | 1'330 | 22.5% | - | - | 6'616 | 9.4% | 1'383 | 20.5% |

°; ± (en %)

*: Extrapolation basée sur 50 observations ou moins.

- : Extrapolation basée sur 5 observations ou moins. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

(Source RFP 2010, OFS)

Tableau 10 : Population résidente selon la langue parlée et les cantons, en 2010

| Population résidente selon la langue parlée et les cantons, en 2010 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------|--|
| | Total | | Suisse-allemand | | Allemand | | Français | | Italien | | Romanche | | Dialecte tessinois / italo-grison | | Anglais | | Autres langues | | |
| | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | Nombres absolus | Intervalle de confiance ^o | |
| Total | 6'519'253 | 0.1% | 3'994'836 | 0.3% | 623'272 | 1.2% | 1'514'887 | 0.6% | 534'289 | 1.1% | 38'785 | 5.4% | 112'584 | 2.4% | 266'091 | 1.8% | 1'035'575 | 0.9% | |
| ZU | 1'153'705 | 0.8% | 899'916 | 1.0% | 186'632 | 2.2% | 35'953 | 4.9% | 72'887 | 3.7% | 3'925 | 15.5% | 4'110 | 14.8% | 70'431 | 3.6% | 219'226 | 2.1% | |
| BE | 824'336 | 1.0% | 681'402 | 1.2% | 73'572 | 3.7% | 91'609 | 3.0% | 28'526 | 5.8% | 945 | 31.5% | 1'702 | 23.8% | 21'752 | 6.9% | 89'031 | 3.5% | |
| LU | 310'985 | 1.3% | 271'635 | 1.4% | 31'142 | 4.6% | 4'965 | 11.4% | 10'684 | 7.6% | * 447 | * 36.4% | * 480 | * 35.2% | 7'814 | 9.2% | 44'479 | 3.9% | |
| UR | 28'915 | 6.2% | 26'790 | 6.4% | * 1'315 | * 31.5% | - | - | * 532 | * 46.4% | - | - | - | - | * 303 | * 62.1% | 2'215 | 24.8% | |
| SW | 121'348 | 3.2% | 104'802 | 3.4% | 12'073 | 10.4% | * 1'387 | * 29.8% | 4'364 | 17.1% | * 492 | * 50.6% | * 440 | * 54.4% | 4'627 | 16.8% | 14'960 | 9.8% | |
| OW | 29'328 | 6.7% | 26'008 | 7.1% | 2'780 | 23.1% | * 435 | * 55.6% | * 322 | * 62.8% | - | - | - | - | - | - | 2'929 | 23.2% | |
| NW | 34'624 | 6.0% | 31'506 | 6.2% | 3'233 | 20.5% | * 729 | * 41.9% | * 1'116 | * 33.7% | - | - | - | - | * 907 | * 38.9% | - | - | |
| GL | 32'272 | 6.4% | 27'441 | 6.9% | 3'334 | 21.5% | - | - | * 1'531 | * 29.7% | - | - | - | - | * 581 | * 54.0% | 4'985 | 17.6% | |
| ZG | 93'173 | 2.6% | 74'120 | 2.9% | 12'912 | 7.4% | 2'622 | 16.1% | 3'900 | 13.2% | * 278 | * 49.1% | - | - | 6'846 | 10.4% | 15'266 | 6.9% | |
| FR | 224'578 | 2.3% | 61'746 | 4.5% | 8'637 | 12.2% | 157'230 | 2.8% | 4'399 | 17.2% | - | - | - | - | 5'602 | 15.4% | 33'421 | 6.4% | |
| SO | 215'052 | 2.3% | 185'958 | 2.5% | 21'194 | 7.9% | 5'067 | 15.8% | 11'221 | 10.8% | * 220 | * 74.5% | * 487 | * 50.8% | 4'224 | 17.7% | 30'086 | 6.8% | |
| BS | 153'239 | 2.7% | 108'188 | 3.2% | 31'644 | 6.1% | 7'113 | 12.7% | 10'579 | 10.3% | - | - | * 594 | * 43.1% | 10'999 | 10.6% | 34'200 | 5.9% | |
| BL | 231'553 | 2.2% | 196'887 | 2.4% | 28'632 | 6.7% | 8'436 | 11.9% | 13'968 | 9.5% | * 324 | * 59.1% | * 679 | * 41.8% | 8'752 | 12.2% | 30'441 | 6.7% | |
| SH | 64'315 | 4.3% | 54'432 | 4.7% | 9'152 | 11.9% | * 875 | * 37.2% | 2'920 | 20.6% | - | - | * 305 | * 62.3% | 2'085 | 25.1% | 11'202 | 11.1% | |
| AR | 44'128 | 5.2% | 39'218 | 5.4% | 4'268 | 17.1% | * 502 | * 48.0% | * 1'409 | * 29.2% | - | - | - | - | * 752 | * 41.7% | 4'469 | 17.4% | |
| AI | 12'814 | 9.9% | 11'265 | 10.5% | * 1'177 | * 34.2% | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | * 1'192 | * 35.0% | |
| SG | 395'992 | 1.7% | 339'394 | 1.8% | 44'822 | 5.5% | 3'693 | 18.5% | 15'417 | 9.1% | - | - | * 614 | * 44.4% | 8'127 | 12.9% | 63'822 | 4.6% | |
| GR | 162'865 | 2.7% | 115'988 | 3.2% | 15'286 | 9.3% | 2'044 | 25.0% | 13'599 | 9.7% | 27'657 | 6.6% | 9'615 | 11.3% | 3'990 | 18.6% | 16'756 | 9.2% | |
| AG | 509'900 | 1.0% | 430'134 | 1.1% | 60'108 | 3.3% | 9'126 | 8.4% | 29'819 | 4.6% | 862 | 28.0% | 1'035 | 24.7% | 15'403 | 6.6% | 80'219 | 2.9% | |
| TG | 206'477 | 1.7% | 176'127 | 1.8% | 27'530 | 5.0% | 2'245 | 16.9% | 9'654 | 8.2% | * 331 | * 43.1% | * 412 | * 39.2% | 3'747 | 13.3% | 27'860 | 5.1% | |
| TI | 281'693 | 1.4% | 23'957 | 4.9% | 9'108 | 8.2% | 10'037 | 7.8% | 219'174 | 1.6% | * 438 | * 37.1% | 89'232 | 2.5% | 6'410 | 10.2% | 32'437 | 4.5% | |
| VD | 573'030 | 1.0% | 24'328 | 5.0% | 14'346 | 6.6% | 505'528 | 1.0% | 31'347 | 4.5% | * 411 | * 39.3% | * 726 | * 29.3% | 37'239 | 4.3% | 112'173 | 2.5% | |
| VS | 256'526 | 2.2% | 65'069 | 4.5% | 8'532 | 12.8% | 173'697 | 2.7% | 9'590 | 11.8% | * 411 | * 56.5% | * 411 | * 56.6% | 5'416 | 16.4% | 35'629 | 6.4% | |
| NE | 141'068 | 2.0% | 5'642 | 9.9% | 2'317 | 15.9% | 130'343 | 2.0% | 8'782 | 8.1% | * 135 | * 65.4% | * 242 | * 47.6% | 3'423 | 13.3% | 22'305 | 5.3% | |
| GE | 359'847 | 1.3% | 9'380 | 8.1% | 8'541 | 8.8% | 306'209 | 1.4% | 26'501 | 5.0% | - | - | * 706 | * 29.9% | 35'179 | 4.5% | 99'611 | 2.7% | |
| JU | 57'490 | 3.1% | 3'505 | 12.7% | 988 | 24.3% | 54'399 | 3.2% | 1'918 | 17.6% | - | - | * 136 | * 65.4% | 924 | 26.1% | 4'300 | 12.1% | |

°: ± (en %)

*: Extrapolation basée sur 50 observations ou moins.

- : Extrapolation basée sur 5 observations ou moins. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

(Source RFP 2010, OFS)

